LE MONDE diplomatique

JUIN 1977 — Nº 279 - 24e année

Prix : 5 F
Algérie : 5,00 DA — Maroc : 5,00 dir.
Canada : 1,50 $c. — Roy.-Uni : 50 p.
Espagne : 60 pes. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 900 lires — Tunisie : 500 mil.
Abonnements : voir tarif page 10.
Publication mensuelle
5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

LA MARTINIQUE DÉPOSSÉDÉE

(Edouard Glissant, Jean Crusol et Roland Suvélor)

(Pages 16 à 19.)

Dialogue

Par CLAUDE JULIEN

UN échec flagrant, une rupture nette, auraient pris figure de déclaration de guerre : le Nord et le Sud se sont donc efforcés de parvenir à un accord minimum justifiant quelque espoir. Mais la confusion et les tensions qui ont marqué la conférence de Paris sur la coopération économique internationale ne peuvent laisser place à aucune illusion : le nouvel ordre mondial que chacun dit souhaiter ne pourra s'esquisser et prendre forme qu'à travers une longue série d'épreuves de force, faisant alterner les progrès et les reculs, les promesses et les menaces.

Comme dans toute négociation, la volonté de clarté n'a pas empêché un malentendu fondamental : il semblait admis que les pays industrialisés se présentaient en demandeurs sur un seul point — l'énergie, — alors que, sur tous les autres problèmes — financement, matières premières, développement, — le tiers-monde se trouvait en position de quémandeur. Cette grave et double erreur d'optique suppose, d'une part, que tous les pays participant au dialogue Nord-Sud n'ont pas un égal intérêt à bouleverser leurs relations et, d'autre part, que les mécanismes ayant assuré la puissance économique de l'Occident fournissent la clef du progrès du tiers-monde.

LA prospérité des uns n'est pourtant pas innocente de l'exploitation des autres et la générosité des nantis ne peut être leur seul motif de bâtir un nouvel ordre économique. C'est d'abord dans leur propre intérêt, avec tout ce qu'il peut avoir d'intelligemment égoïste, que les nations industrialisées doivent fonder leur propre bien-être sur d'autres bases qu'une croissance quantitative, mère de tous les gaspillages et de tous les pillages. L'Occident doit freiner sa fuite en avant, et éventuellement changer de cap, s'il veut éviter d'être emporté, pour satisfaire des besoins souvent imaginaires, par un tourbillon d'investissements massifs qui outrepassent ses possibilités... à moins qu'il n'accroisse la plus-value extraite du tiers-monde.

De même, la stabilisation des cours des produits de base ne peut pas être recherchée uniquement en vue d'assurer aux pays producteurs les ressources régulières nécessaires à leur propre développement. Les fluctuations des cours du sucre (voir page 14), du café, du cuivre, etc., profitent à quelques privilégiés, mais les consommateurs occidentaux font, tout autant que de lointains mineurs ou paysans, les frais de ces spéculations et de ces manipulations de stocks. Le désordre, ici, n'est pas d'abord dans les relations Nord-Sud, mais en Occident même, où un libéralisme archaïque conduit à l'anarchie des prix et des approvisionnements. Les gouvernements occidentaux possèdent, par eux-mêmes, les moyens de mettre un peu d'ordre et d'équité dans cette jungle, de juguler les écarts irrationnels enregistrés sur les Marchés des métaux ou des produits tropicaux, qui fonctionnent comme des Bourses en délire.

CE système déréglé qui a fondé en Occident une prospérité spectaculaire et fragile, pourquoi voudrait-on l'exporter ? « Le développement, a dit M. Cyrus Vance, exige un apport de capital, de technologie et de compétence (...) sur une énorme échelle. » Le secrétaire d'Etat américain est-il convaincu de ce qu'il avance ? Les pays qui achètent au prix fort des technologies avancées et obtiennent pour ce faire les crédits nécessaires accumulent des dettes aux proportions astronomiques (voir page 15) sans pour autant sortir de leur marasme. Telle est la voie qui s'impose si le tiers-monde veut se conformer au schéma connu, et alors, il sera de plus en plus dominé, lancé dans une course éperdue, sans espoir. Il peut choisir une autre voie : concentrer ses efforts sur ses propres ressources et ses propres besoins, sans céder à la fascination qui renforce sa dépendance et le laisse à la merci des puissants.

Ceux-ci peuvent donner un signal qui modifierait le ton du dialogue. Leur souci ne peut pas se borner au nouvel ordre économique qui fait l'objet du débat : l'économique est inséparable du politique. Si les nations industrialisées continuent de courtiser en priorité ces pays pauvres si riches en matières premières et pourtant soumis à des régimes qu'aucun Occidental ne voudrait accepter pour lui-même, jamais les déséquilibres actuels ne pourront être éliminés. Si la liberté et les droits de l'homme font les frais d'un nouvel ordre international, celui-ci n'assurera aucun véritable « miracle » économique et verra proliférer les régimes dictatoriaux qui publient des statistiques faussement encourageantes.

ISRAËL : L'HEURE DES AFFRONTEMENTS

Le renversement de majorité enregistré lors des élections qui se sont déroulées en Israël le 17 mai semble présager un durcissement de tensions déjà anciennes. D'abord à l'intérieur même du pays, entre les couches les plus défavorisées, même si leurs suffrages sont souvent allés au Likoud, et une majorité conservatrice qui aura du mal à apaiser le mécontentement social. En second lieu avec les Palestiniens, en raison d'une intransigeance plus nettement affirmée par la nouvelle majorité en ce qui concerne les territoires occupés. Troisièmement, et du même coup, avec les Etats arabes, y compris les plus modérés, qui peuvent difficilement céder sur ce point. Enfin avec les Etats-Unis, dont le désir de parvenir à un règlement global au Proche-Orient se heurte directement aux positions affichées par M. Menahem Begin et ses amis. Les quatre facettes de cet affrontement ne sont certes pas nouvelles, mais elles prennent un nouveau relief qui préoccupe aussi bien les capitales occidentales que les pays de la région les plus directement concernés.

Des « faits accomplis » au désir d'annexion...

Par AMNON KAPELIOUK

DES la publication du résultat des élections, M. Menahem Begin, chef du Likoud, a proclamé sa détermination d'annexer la Cisjordanie. Cet empressement ne pouvait choquer la majorité des Israéliens. Les dirigeants travaillistes n'ont en effet jamais eu d'autre politique depuis dix ans, à l'égard des territoires arabes occupés, que celle des « faits accomplis » visant à y créer en certaines régions une « situation irréversible » au nom des impératifs de sécurité et dans la perspective d'une négociation avec les Palestiniens à laquelle ils se sont toujours refusés.

Le chef du gouvernement travailliste, M. Rabin, au cours de ses visites dans les nouvelles agglomérations de Cisjordanie, de la bande de Gaza, de Charm-el-Cheikh et du Golan, avait l'habitude de déclarer qu'elles avaient été créées pour rester. « *Aucune agglomération n'a été fondée pour être évacuée.* », affirmait-il par exemple lors d'une visite dans la vallée du Jourdain (1).

Dans la surenchère de la campagne électorale, deux jours avant les élections du 17 mai, M. Pérès exposait au nom des travaillistes la politique des « faits accomplis » dans un face-à-face l'opposant à M. Begin et déclarait : « *Il vaut mieux agir sans faire de déclarations : en fait, nous créons beaucoup* (d'agglomérations) *dans les territoires occupés.* »

M. Menahem Begin n'a fait qu'aller au bout de cette logique puisque le Likoud s'oppose, lui, très ouvertement à la restitution d'un seul pouce du territoire de la Palestine. « *Pas occupés, mais libérés* », rectifiait-il, après les élections, devant un journaliste étranger qui l'interrogeait sur l'avenir de ces territoires. Il entend imposer la loi israélienne à l'ensemble des régions occupées et, de fait, cela est possible puisqu'une résolution votée par le Parlement dans le passé autorise le gouvernement à agir en ce sens sans qu'il lui soit nécessaire de recourir à l'avis de la Knesset : « *Ça, c'est la politique à laquelle je crois. Nous n'en faisons aucun mystère. C'est une politique correcte et juste. C'est notre terre et la terre de nos ancêtres. Le président Carter, qui connaît la Bible par cœur, doit savoir à qui appartient cette terre.* »

Depuis la guerre de six jours, il y a dix ans, quatre-vingts agglomérations israéliennes de diverses natures — établissements agro-militaires du Nahal (unités de soldats faisant leur service militaire sur les frontières), kibboutzim, villages coopératifs et centres urbains — ont vu le jour dans les territoires occupés. Leur installation se poursuit sans répit. Certains avaient pu croire que le pays, dégrisé après la guerre d'octobre, réviserait sa politique en ce domaine. Il n'en a rien été et trente-cinq agglomérations ont été créées depuis 1973 dans les territoires occupés. Les projets pour l'avenir ne sont pas de moindre envergure.

Ces agglomérations sont installées dans des endroits qu'Israël est bel et bien décidé à ne pas abandonner : entre un tiers et la moitié de la Cisjordanie, une bande de terrain de quelques dizaines de kilomètres allant de la Méditerranée à Charm-el-Cheikh, dans l'ouest du Sinaï, la bande de Gaza, le Golan. Tout est fait pour oublier les frontières antérieures à la guerre de six jours. Les choses en sont arrivées au point qu'une résolution du gouvernement interdit la vente de cartes portant les lignes d'armistice en vigueur jusqu'en juin 1967 (la « ligne verte ») et, effectivement, ces cartes sont aujourd'hui introuvables. En cas de besoin, on peut toutefois, sur présentation d'une autorisation spéciale, les consulter aux archives du Bureau national d'arpentage (2). Dans la série intitulée « Les paysages de notre pays », le service des postes émet des timbres comportant des vues de territoires occupés (Golan, etc.).

Un « acte de représailles »

DANS deux cas au moins, la décision d'établir de nouvelles agglomérations a été prise en réaction contre des résolutions de l'ONU ou des pays arabes. « *Aux attaques lancées contre Israël et le sionisme, il nous faut répondre par le peuplement* », déclarait M. Galili, connu comme « faucon », et présidant la commission ministérielle pour la création des nouvelles agglomérations. Et, en effet, à la suite de la conférence de Rabat (qui reconnaissait l'O.L.P. comme seul représentant des Palestiniens), du discours de M. Yasser Arafat à l'ONU et des votes des Nations unies sur le problème palestinien à l'automne 1974, le gouvernement israélien décida le 24 novembre de créer un centre industriel à Maalé-Adoumim, entre Jérusalem et Jéricho. Un an plus tard, le 2 décembre 1974, en riposte à la décision d'inviter l'O.L.P. au débat du Conseil de sécurité, le gouvernement décide d'installer quatre nouvelles agglomérations sur le Golan. Sans ambages, les porte-parole du gouvernement expliquent alors qu'il s'agit bien d'un « *acte de représailles* » contre l'attitude des Nations unies.

« *En principe, les juifs ont le droit de s'établir partout dans le pays, mais, d'un point de vue pratique, nous avons nos préférences en matière de peuplement* », déclarait le premier ministre sortant (3).

(Lire la suite page 21.)

(1) *Haaretz*, 24 avril 1976.
(2) *Davar*, 17 août 1975.
(3) *Maariv*, 6 mars 1977.

Le prix de la « guerre des sables »

LA MAURITANIE DANS L'ENGRENAGE SAHARIEN

Par HOWARD SCHISSEL *

C'EST avec beaucoup de discrétion que, fin février, la Mauritanie a célébré le premier anniversaire de l'intégration à son territoire de la partie du Sahara occidental — le Tiris-Al-Gharbia, ancien Rio-de-Oro — qui lui avait été octroyée par l'accord tripartite signé avec l'Espagne et le Maroc en novembre 1975. Car le gouvernement du président Moktar Ould Daddah, engagé à contrecœur dans l'engrenage saharien, doit faire face simultanément à une coûteuse « *guerre des sables* », à laquelle le pays n'était nullement préparé, et à une situation économique qui ne cesse de se détériorer.

Jusqu'en 1975, le gouvernement mauritanien avait adopté, sur l'avenir de la colonie espagnole, une politique modérée et nuancée. Il était plutôt favorable à un référendum qui, sous l'égide des Nations unies et conformément aux résolutions de cette organisation, permettrait au peuple sahraoui de déterminer librement son propre avenir. A Nouakchott, on tenait pour certain que le Front Polisario sortirait vainqueur de ce référendum et qu'il opterait d'abord pour l'indépendance puis pour une voie débouchant éventuellement sur une forme de confédération avec la Mauritanie. Les considérables richesses minières du Sahara occidental renforceraient ainsi la politique d'indépendance économique et de non-alignement que le président Moktar Ould Daddah pratiquait avec succès depuis des années.

La rapide évolution de la situation politico-stratégique sur les plans régional et international a probablement pris de court les dirigeants mauritaniens et les a placés devant le dilemme suivant : ou bien, en accord avec le Maroc, occuper militairement la partie sud du Sahara occidental, ou bien assister passivement à l'occupation de l'ensemble du territoire par le seul Maroc, déjà déterminé et de surcroît encouragé par de puissants alliés. Le gouvernement de Nouakchott a-t-il cru tirer parti d'une victoire marocaine qu'il jugeait certaine, ou bien a-t-il craint de trouver le « grand frère » marocain à ses portes ? Toujours est-il que sa décision de s'aligner sur la politique marocaine a consolidé un renversement des alliances régionales, renversement nécessaire pour écarter toute nouvelle menace contre les positions de l'alliance atlantique au moment où les évolutions en cours au Portugal et en Angola risquaient déjà bien suffisamment de brouiller les cartes.

Pour le camp atlantique, il était essentiel que l'avenir du Sahara occidental fût assuré par des pays favorables à ses intérêts. A cet égard, du point de vue militaire, le Maroc était le meilleur garant. Pour Hassan II, une alliance avec la Mauritanie lui permettrait de bénéficier de l'estime dont ce pays jouit parmi les pays progressistes du tiers-monde.

(Lire la suite page 23.)

* Journaliste

Dans ce numéro :

Tandis que piétinent les négociations entre les deux communautés

CHYPRE S'ENFONCE DANS LA PARTITION DE FAIT

La situation précaire des réfugiés est aggravée par les perturbations de l'économie

Par MARCEL BARANG

ETOILE et croissant blancs sur fond rouge ; croix blanche sur fond bleu : drapeau de la Turquie et drapeau de combat de la Grèce, fichés sur leur bunker respectif, flottent à 30 mètres l'un de l'autre (mais où est donc le drapeau *chypriote, île blanche sur* fond orange ?). Entre les deux, un *no man's land* de maisons mortes. Côté grec, le nasillement d'un transistor berce une sentinelle. Deux soldats jouent aux dés dans le tripot voisin, deux autres font la sieste. Le front est « gelé » depuis bientôt trois ans, mais, de part et *d'autre, on tient ses positions.* La rue Phaneromenis était jadis une des plus passantes de la vieille ville. Aujourd'hui, les boutiquiers attendent devant leur porte un client qui ne vient plus : les gens ont peur, d'une balle perdue, d'on ne sait quoi.

En revanche, en secteur turc de la vieille ville, un autre *jour à la* même heure, les ruelles commerçantes sont animées jusqu'aux abords des barricades. Des sous-officiers turcs marchandent une paire de chaussures pour enfant. « *Ce modèle est introuvable* chez *nous* », dit un sergent qui va rentrer au pays après deux ans de service dans le secteur nord de Chypre. De petits groupes de soldats turcs plaisantent avec les commerçants : un marchand se plaint *de ne pouvoir importer de France* de la vaisselle incassable : « *Pourquoi n'en a-t-on que pour les Chypriotes grecs ?* », nous demande-t-il indigné...

A vrai dire, le contraste entre ces deux scènes est trompeur car la prospérité est au Sud, l'indigence au Nord. Mais il est révélateur d'un état d'esprit. Révélateur d'une peur diffuse parmi la communauté chypriote grecque, qui croit volontiers que le but ultime des Turcs est *l'occupation totale de* l'île. *Révélateur* aussi du sentiment de sécurité nettement perceptible parmi la minorité turque de l'île, rassurée d'être enfin entre soi et qui ne paraît nullement prête à se laisser disperser et « enclaver » à nouveau pour se retrouver bientôt « *à la merci des Grecs* ». Révélateur encore du *fossé croissant qui* sépare les deux communautés, en dépit des négociations en cours à Nicosie et à Vienne, alternative*ment.*

Certes, l'optimisme est de commande dans certains milieux diplomatiques qui soulignent que, pour *la première fois* depuis l'intervention des troupes turques (juillet et août 1974) qui a coupé l'île en deux, l'archevêque Makarios et M. Rauf Denktash, les chefs des deux communautés, se sont rencontrés ; que, lors de la dernière conversation de Vienne, chaque côté a avancé ses propositions, jugées *réciproquement irrecevables*, certes, mais, souligne-t-on, « *c'est un début* ». Après quelques tergiversations, une nouvelle entrevue a eu lieu à Nicosie le 20 mai, afin de préparer un prochain entretien à Vienne. Mais cette séance fut purement formelle, chaque interlocuteur attendant le résultat des élections législatives du 5 juin en Turquie.

Si M. Denktash y voyait une nouvelle occasion « *pour les deux côtés de se mieux informer et comprendre* », le négociateur chypriote grec, M. Tassos Papadopoulos, parlait d' « *impasse idéologique* » et de « *concepts irréductiblement étrangers* ». Pour lui, en effet, les propositions turques sont « *tout à fait en dehors désormais du cadre de discussion agréé, à savoir : la création d'un Etat fédéral bicommunal indépendant et non aligné* ». Selon lui, la partie turque veut deux Etats foncièrement séparés, chapeautés par une instance fédérale dénuée de pouvoirs essentiels, la réunification finale étant *reportée aux calendes... turques.* A quoi M. Denktash réplique : « *Ce n'est pas une attitude réaliste que de prendre pour point de départ qu'il y a à Chypre un gouvernement central et qu'il lui revient de décider de ce qu'il va octroyer à titre gracieux à la communauté turque. Ce que les Grecs appellent le gouvernement de Chypre n'est que l'aile grecque d'un Etat bicommunal dont nous sommes l'aile turque.* »

A ces divergences sur la structure constitutionnelle s'ajoute le divorce relatif à la question territoriale : les Chypriotes turcs (18 %) de la population) occupent 36,6 % de l'île (1) ; le gouvernement Makarios *leur propose d'emblée 20 %*, mais insiste sur la reconnaissance des droits de libre circulation, de propriété et d'établissement. On est encore bien loin de la « *solution d'ici la fin de l'année* » envisagée tant par le secrétaire général des Nations unies que par M. Clark Clifford, l'émissaire du président Carter pour la Méditerranée orientale. Avec la reprise de l'aide américaine à la Turquie, il apparaît nettement du côté grec que les *promesses américaines de concessions majeures de la partie turque,* qui ont permis de relancer les négociations, étaient, selon l'expression de M. Papadopoulos, surtout « *destinées à créer l'impression qu'il se passait quelque chose* » pour convaincre le Sénat américain de voter la reprise de cette aide.

Méfiance réciproque et montée des passions

Dans ces conditions, à moins d'un retournement de la situation régionale et internationale, que rien, à l'heure actuelle, ne permet de prédire, ces négociations vont traîner en longueur. Or, les réalités dans l'île même contribuent à un renforcement de la partition, essentiellement du fait de *l'administration chypriote turque* qui poursuit, péniblement mais sûrement, cette « *politique des faits accomplis* » que dénonce l'autre côté et qui lui vaut d'être mise au ban de la communauté internationale.

Le visiteur qui passe de l'une à l'autre zone — il suffit de montrer une pièce d'identité au seul point de passage autorisé, devant le Ledra Palace, l'ancien grand hôtel de Nicosie qu'occupe une partie du contingent des « casques bleus » — voyage à la fois dans l'espace et dans le temps. La zone nord vit à l'heure d'Ankara (une heure d'avance sur le reste de l'île), pèse turc, mesure turc, commerce en livres turques — mais le bon peuple continue de compter en livres chypriotes et même en shillings — comme de l'autre côté, ma foi ! Tous les noms de localités, de rues, sont en turc et la place principale du moindre village s'orne d'une tête noire d'Ata*turk sur un socle.*

Dès qu'il se mêle de débrouiller l'écheveau compliqué et sanglant des relations intercommunautaires, ce même visiteur est d'abord étourdi et perplexe. Rien ne coïncide, ni les dates historiques — pour les uns, l'histoire de Chypre commence avec le premier peuplement grec, quelque douze siècles avant Jésus-Christ ; pour les autres, le point de départ est la conquête de l'île par les Ottomans au seizième siècle... pour ne rien dire d'événements plus récents, — ni les données démographiques ou géographiques, ni, évidemment, les interprétations des faits politiques. Massacres, cruautés, discriminations de tous ordres — aucune des deux parties *n'est* aussi vierge qu'elle le prétend ni aussi sanguinairement coupable que l'autre l'en accuse.

En outre, chacune se fait de l'autre bien des idées fausses du fait de la rupture quasi totale des relations entre elles et du jeu de la propagande que facilite une tendance au secret particulièrement nette en secteur turc. Grecs et Turcs, si placides, si hospitaliers dans la vie courante, s'échauffent vite dès qu'il s'agit de l'autre, Turc ou Grec. Près de trois ans après l'écartèlement de l'île, la méfiance réciproque reste vive.

Les zélateurs de l'*Enosis* (le rattachement de l'île à la Grèce) sont *pour beaucoup dans la montée des* passions qui dressent une communauté contre l'autre ; or, l'*Enosis* fut naguère très populaire : on l'oublie trop aisément côté chypriote grec, où on veut faire croire que ce ne fut jamais que l'ambition de quelques excités. Tout aussi responsables, les dirigeants de la *communauté turque*, qui, quand on dissèque les habiletés de leur discours, s'avèrent souvent de mauvaise foi.

Un exemple entre cent : le jeune maire de Famagouste, M. Bora Atun, Rotary Club et chauvin, versait une larme sur les villages chypriotes turcs autour de sa ville, que l'administration Makarios et, avant elle, les Britanniques avaient laissé sans électricité « *en plein vingtième siècle* ». Or, peu après, un *Chypriote turc, ancien employé des* services d'électricité, nous expliquait : « *Lorsque nous voulions faire passer les lignes électriques dans un village* (chypriote turc) *enclavé, c'est l'officier turc qui contrôlait ce village qui s'y opposait. Savez-vous, au demeurant, que, aujourd'hui encore, le secteur grec continue de nous alimenter en électricité ?* »

Responsables aussi, les Britanniques, qui ont sciemment joué *une communauté contre l'autre*, règle cardinale de la gestion de leur empire, semant ici comme ailleurs les germes de la discorde ethno-religieuse qui allait exploser trois ans à peine après l'indépendance, octroyée en 1960. Responsables, les Etats-Unis qui, aujourd'hui, ont d'une *certaine façon pris la relève, utilisant et convoitant les* bases britanniques dont on parle décidément bien peu désormais. Et aussi une communauté internationale qui, de « casques bleus » en résolutions, fait de son mieux — mais est-ce assez ? — pour éviter que se rallume le brûlot chypriote dans un coin du monde où la poudre est sèche et abondante. « *Dites-moi, qu'est-ce qu'ils font pour nous, ces beaux messieurs de l'ONU ?* nous apostrophait une *ménagère toute de noir vêtue lors* de la visite d'un camp de réfugiés chypriotes grecs. *Voici trois ans que les Turcs nous ont chassés de chez nous. Pendant ce temps, on discute, on discute, et nous, nous sommes toujours ici !* »

Renforcement des structures d'un Etat séparé

Dans la foulée du coup d'Etat fomenté par la junte d'Athènes qui faillit coûter la vie au président Makarios et porta au pouvoir pour une semaine un assassin psychopathe, Nikos Sampson — aujourd'hui en prison pour vingt ans, — l' « opération de paix » de l'armée turque à Chypre le 20 juillet 1974, puis son occupation le mois suivant du tiers supérieur *de l'île ont brusquement bouleversé les* perspectives de la minorité turcophone de l'île, dont une bonne part vivait dans des enclaves depuis les troubles de la fin 1963. Les Chypriotes turcs se sont progressivement regroupés dans ce secteur, expulsant de plus en plus la plupart des Chypriotes grecs qui y demeuraient. Peu à peu, la zone nord de l'île s'est structurée en Etat de fait, avec l'aide de la Turquie, chaque camp observant l'autre à raison d'un poste tous les 200 à 500 mètres, sur 180 kilomètres de « frontière » — les quelque deux mille huit cents « casques bleus » de l'ONU assurant la surveillance de cette zone neutre qui, parfois large d'une quinzaine de kilomètres, parfois seulement de la profondeur d'une rue, représente *3,5 % de la surface arable de* l'île (2). En février 1975, l'administration Denktash a proclamé l' « Etat fédéré chypriote turc » ; des partis se sont formés ; des élections ont eu lieu : un Parlement légifère...

« *Le plan n'est pas un Etat séparé,* affirme M. Denktash, *mais le résultat pourrait bien être celui-là* » (si les négociations échouaient). Croyez-vous, lui avons-nous demandé, que la communauté internationale puisse tolérer qu'une minorité *ethnique* accède au *rang* de nation sur intervention armée de la métropole ? N'est-ce pas contraire au droit international ? « *Erreur,* nous a-t-il répondu : *en 1960, nous avons accepté l'indépendance en tant que partenaires de l'Etat chypriote. L'administration Makarios a rompu le contrat qui nous liait : nous sommes en droit de faire valoir éventuellement notre indépendance.* »

En tout état de cause, plus le temps passe, plus le secteur turc de l'île s'homogénéise et se dote des attributs et de la pérennité de l'Etat. Ainsi M. Denktash nous a laissé entendre qu'il envisageait de créer une Banque centrale chypriote turque, qui pourrait devenir éventuellement l' « *aile turque* » de la Banque centrale chypriote. Autre indice : un projet de loi doit être voté incessamment par le Parlement chypriote turc attribuant à titre permanent aux quelque quarante *mille réfugiés du Nord* les propriétés laissées vacantes par les Grecs réfugiés au Sud. On explique cette mesure par le mécontentement des Chypriotes turcs réfugiés qui se sont vu confier maisons et terres d'abord pour deux ans, puis pour cinq ans et qui, « *dans ces conditions, se refusaient à investir* ». Faudrait-il en conclure que les autorités du Nord sont plus sensibles que le gouvernement Makarios aux revendications populaires ? Ce dernier n'ayant relogé une partie de ses réfugiés qu'à titre précaire et se gardant bien de les fixer dans leur nouvel environnement — sans qu'apparemment se pose le problème d' « investissements ».

Un Etat chypriote turc indépendant *est-il économiquement viable ?* « *S'est-on interrogé*, nous a dit M. Denktash en guise de réponse, *sur la viabilité économique de nos enclaves pendant les onze années qui ont précédé l'opération de paix turque ?* » Comme nous insistions, il a ajouté : « *Nous sommes partis de zéro et vous pouvez constater que nous n'avons cessé de progresser.* »

Le « zéro » de départ était pour le moins opulent (3), en dépit des ravages suscités dans l'axe Kyrénia-Nicosie par l' « *opération de paix* » de l'armée turque et de la désorganisation consécutive aux déplacements de population. A *l'heure actuelle, la situation* économique du Nord est loin d'être brillante, mais elle n'est pas aussi *désespérée* qu'on semble vouloir le *croire au* Sud. *Au demeurant,* d'un secteur à l'autre, on est frappé davantage par les ressemblances que par les contrastes des campagnes.

Les vergers autour de Famagouste sont superbes ; autour de Morphou, sécheresse et manque de soins pendant les deux premières saisons après l'intervention de l'armée turque ont fait qu'un verger sur cinq ou sur dix n'est plus qu'un cimetière d'arbres nus.

« *Quand j'ai eu ce verger, il était presque sec* », explique un ancien vigneron chypriote turc, qui s'est vu attribuer 15 donums (1 donum *égale 40 pieds* d'arbres fruitiers) d'orangeraie à Morphou. Comme ses voisins, ce paysan reçoit une aide de 20 livres chypriotes par mois. Il a quelques économies, mais pas d'autres revenus. L'heure d'arrosage coûtant une demi-livre chypriote, on peut comprendre qu'il n'ait pu, comme il dit, « *faire des bénéfices* ».

Son histoire est exemplaire. Il nous l'a contée en présence d'une douzaine d'autres réfugiés, aux destins parallèles. Kaani Salih a passé la ligne le 28 avril 1975. *Il* habitait le village d'Aïs-Yannis, près de Paphos, tout au sud de l'île. Le *jour de la seconde poussée de* l'armée turque dans le Nord, le

(1) Ce chiffre n'est pas controversé. En revanche, le gouvernement chypriote, se fondant sur les relevés cadastraux établis depuis les années 20, affirme que les Chypriotes turcs possédaient 12,3 % des terres (ou 16,7 % des terres privées) avant l'intervention turque, tandis que l'administration Denktash avance sans autre explication le chiffre de 32,8 % — chiffre absurde concernant une minorité représentant 18 % de la population et qui se plaint, de surcroît, d'avoir subi une forte répression économique.

(2) Dans certains secteurs, notamment près d'Akaki, à l'ouest de Nicosie, *les paysans chypriotes* grecs peuvent, sous l'escorte de « casques bleus », cultiver leurs terres entre les lignes, presque sous le museau des fusils-mitrailleurs des soldats turcs des avant-postes. *Ainsi, il y a quelque mauvaise* foi de la part du gouvernement chypriote à arrondir à 40 % (36,6 % + 3,5 %) le pourcentage des terres occupées par les Chypriotes turcs.

(3) Selon le gouvernement chypriote, le secteur nord produisait, en 1974, 70 % de la production brute nationale. Même en faisant la part des exagérations à des fins de propagande, il ne fait *pas* de doute que le potentiel économique du Nord est supérieur à celui du Sud.

● *A l'occasion du troisième anniversaire de l'intervention turque dans l'île, le comité France-Chypre fait savoir qu'une semaine de solidarité se déroulera à Nicosie, du 15 au 22 juillet 1977, au cours de laquelle auront lieu : une rencontre internationale des différents comités nationaux de solidarité avec Chypre ; un séminaire international de journalistes ; différentes festivités culturelles. Renseignements au Comité, 19, rue Jacob, Paris 6e, et, le matin, au 543-59-41).*

VIOLENCE ET STRATÉGIE DE RUPTURE

AUX premières heures du 21 décembre 1963, une patrouille de police composée d'agents chypriotes grecs arrête une voiture pour un contrôle habituel, rue Hermès, la rue qui sépare le quartier des Grecs de celui des Turcs à Nicosie. Des coups de feu partent ; un policier est gravement blessé. La police riposte, un jeune Chypriote turc et une prostituée turque sont tués. En quelques minutes, les coups de feu se généralisent et s'étendent à tous les quartiers situés à l'intérieur des murailles vénitiennes de la capitale. Au lever du soleil, les accrochages entre Chypriotes grecs et turcs gagnent pratiquement tout le pays. A midi, les ministres chypriotes turcs quittent leur poste et se rendent dans le quartier turc de Nicosie : ils ne devaient plus reprendre leurs fonctions. Comment en est-on arrivé là ?

Chypre a été proclamée république indépendante en août 1960, après quatre années de lutte armée contre le régime colonial britannique et à la suite de la signature des traités de Zurich et de Londres. Trois années seulement d'indépendance démontrent que la Constitution, en réalité imposée aux Chypriotes, ne peut être appliquée. « *Il n'est pas surprenant de constater*, écrira le premier médiateur des Nations unies pour Chypre, M. Galo Plaza, *que l'application des dispositions rigides de cet arrangement constitutionnel unique se soit heurtée à des difficultés dès la naissance de la jeune république.* »

Le 4 août 1963, le président Makarios annonce pour la première fois officiellement son intention de demander une révision de la Constitution, « *du fait que ses principales dispositions se sont avérées inapplicables* ». Le 30 novembre, l'archevêque présente aux dirigeants chypriotes turcs des propositions en treize points pour l'amendement de la Constitution de l'île. Une semaine plus tard, avant même que les dirigeants chypriotes turcs aient pu répondre, le ministre des affaires étrangères de Turquie, M. Erkin, rejette publiquement ces propositions, qui ne lui étaient d'ailleurs pas destinées.

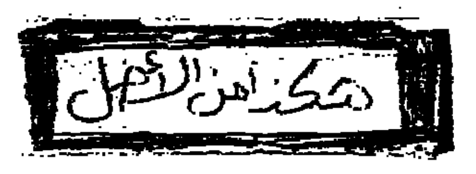
Le président Makarios fondait ses espoirs de voir accepter ses propositions sur « *la compréhension de la diplomatie britannique* », comme il l'a déclaré lui-même. Sir Arthur Clark, le haut commissaire de Grande-Bretagne à Chypre, l'a « *aidé à les rédiger et à les présenter de manière convenable* ». Les « *treize propositions* » n'étaient donc pas seulement l'œuvre du président Makarios, mais aussi celles de Sir Arthur Clark. Les Britanniques étaient-ils sincères ou jouaient-ils, comme par le passé, un double jeu visant à « *diviser pour régner* » ?

Les événements sanglants qui ont eu lieu depuis lors tendent à confirmer cette seconde hypothèse, d'autant plus que, lorsque les accrochages se sont produits, les Britanniques s'en sont « lavé les mains », déclinant toute responsabilité. Quelques jours plus tard, agissant comme un Etat dans l'Etat, ils ont dressé des barbelés entre le secteur grec et le secteur turc de l'île, créant *la* ligne de partage (connue sous le nom de « ligne verte ») entre les deux communautés. Les fondements de la partition de l'île étaient ainsi jetés. Quant aux intentions des dirigeants chypriotes turcs et à leurs objectifs dans les troubles de 1963, ils sont aujourd'hui *évidents.*

Un document chypriote turc, découvert en janvier 1964 et présenté au conseil de sécurité des Nations unies, indiquait : « *Nous avons accepté les accords de Zurich et de Londres en tant qu'étape provisoire et transitoire. S'il s'agissait d'un arrangement définitif, nous ne les aurions pas acceptés.* » Ce document, daté du 14 septembre 1963 et revêtu des signatures du vice-président de l'époque, M. Fazil Kütchük, et de M. Rauf Denktash, prévoyait, en outre, que « *lorsque des accrochages se produiraient, la communauté turque de l'île, qui était disséminée dans toutes les régions du pays, serait concentrée par la force dans une seule région, qu'elle serait obligée de défendre* ». En effet, après la création de la « ligne verte » par les Britanniques, les Chypriotes turcs ont été transportés de force dans les régions contrôlées par les « *combattants chypriotes turcs* » et les soldats turcs. Les premiers « cantons » turcs étaient ainsi créés.

Les événements de 1963 ont constitué pour Chypre une étape décisive de son histoire. C'était la première tentative visant à abolir la République et à partager l'île, une moitié étant annexée à la Grèce, l'autre à la Turquie. Pour différentes raisons, *la partition* n'a pu être *réalisée* à ce moment-là, mais les premiers « cantons » turcs étaient mis en place ainsi que les premières têtes de pont qui allaient permettre, en juillet 1974, aux troupes turques, d'envahir Chypre et de réaliser la partition. Le coup d'État dirigé contre le président Makarios, le 15 juillet 1974, ne fut qu'un des prétextes qu'Ankara attendait depuis onze ans.

DIMITRI ANDREOU.



14 août 1974, son village a été attaqué « *par des forces grecques, en tout cas, des hommes en uniforme dirigés par quatre officiers de Grèce* ». Ils ont tué « *cinq civils, dont l'instituteur du village* (4) ». « *Après, les jeunes se cachaient dans la montagne. Les plus vieux devaient obtenir la permission de quitter le village. Je suis parti dès que j'ai pu, de nuit.* » Ni lui ni les autres ne semblent très satisfaits de leur administration — ce qui ne les empêche pas d'affirmer n'avoir aucune envie de retrouver un jour leur ancienne vie.

L'un dit : « *Nous avons laissé des animaux derrière nous ; nous attendions du gouvernement qu'il nous en donne, comme promis ; rien n'est venu.* » Un autre : « *Autant que nous le sachions, l'argent que nous verse l'administration Denktash est fourni par l'ONU. Nous voulons savoir quelle est la contribution totale des Nations unies. Percevons-nous notre part ? L'ONU fait-elle aussi des dons en nature ?* (5) » Tous envisagent de convertir ultérieurement leurs orangeraies en vignes. Ils ne sont pas au bout de leurs peines.

Dans le secteur turc : inflation, crise de l'agriculture et du tourisme

Il nous a été impossible d'obtenir des statistiques globales sur l'économie du secteur nord : M. Denktash a eu beau enjoindre son « officier de l'information » de nous les communiquer, ses services économiques ne sont, semble-t-il, pas disposés à les divulguer... Force nous fut donc de nous en remettre aux informations glanées de source officieuse, essentiellement dans les milieux d'opposition chypriotes turcs.

Selon ces sources, le secteur nord aurait exporté quelque 30 000 tonnes d'agrumes en 1975 et 64 000 tonnes l'an dernier, alors que son potentiel est d'environ 150 000 tonnes. « *Notre besoin en devises*, nous a dit un député d'opposition, *est de l'ordre de 15 millions de livres chypriotes ; les exportations d'agrumes devraient couvrir la moitié de cette somme, mais à la faiblesse de la production s'ajoute la désorganisation des services d'exportation, l'insuffisance de bateaux et de camions.* » Blé, avoine, carottes : ces richesses agricoles du Nord n'ont pas couvert les besoins domestiques. Tabac, caroube et pomme de terre ont été exportés en faibles quantités.

Outre la production agricole, la seconde manne du Nord — le *tourisme — est rien moins qu'abondante*. Alors que l'administration Denktash a « hérité » des plus beaux complexes balnéaires, à Kyrénia et à Famagouste, le manque de personnel qualifié et d'autres considérations techniques, mais aussi politiques, font qu'une demi-douzaine d'hôtels seulement sont ouverts à la clientèle touristique — pour l'essentiel des Turcs venus en charter de la métropole. Varosha, le centre commercial et hôtelier de Famagouste, vidé de sa population chypriote grecque, reste strictement hors limite : pour certains, Ankara se serait opposée à sa remise en valeur ; pour d'autres, les Chypriotes turcs ne sont tout simplement pas en mesure d'exploiter cet énorme complexe. « Touristes » civils et militaires turcs de métropole n'apportent pas de devises mais suscitent une certaine activité économique, commerciale pour l'essentiel — en même temps qu'ils contribuent fortement à l'inflation.

Celle-ci aurait été de 36 % en 1976 (jusqu'à 80 % dans certains secteurs) et serait bien supérieure en 1977, toujours selon des sources d'opposition. « *Nous avons importé l'inflation de la Grande-Bretagne et de la Turquie et nous l'avons multipliée par deux du fait de notre inefficacité et des tripatouillages de la classe marchande au pouvoir* », nous a dit M. Osker Ozgur, chef du parti turc républicain, de tendance socialiste (6). De fait, les produits alimentaires, les repas de restaurant, les vêtements, sont nettement plus chers dans le nord que dans le sud de l'île (7). Il a été établi dans la zone nord qu'une famille de cinq personnes a besoin d'au moins 120 livres turques par jour, uniquement pour une consommation alimentaire décente. Or le salaire minimum quotidien est de 80 livres turques (soit un peu plus de 2 livres chypriotes), bien qu'un manœuvre non qualifié soit payé en général 70 livres turques par jour (environ 60 livres chypriotes par mois). Les employés de la fonction publique débutent à 100 ou 120 livres chypriotes par mois ; les salaires des hauts fonctionnaires dépassent 300 livres par mois (250 livres pour un député) (8).

Le chômage l'aide d'Ankara et la volonté de rester

Situation également précaire dans l'industrie, où l'administration Denktash s'est retrouvée après 1974 à la tête d'environ deux cents petites et moyennes entreprises. Les plus petites ont été données aux familles chypriotes turques réfugiées qui avaient des entreprises équivalentes dans le Sud ; les unités de taille moyenne ont été louées au secteur privé, tandis que les plus grandes sont gérées par l'« Etat », par le biais d'un holding, le Senayi, créé quelques mois après l'intervention turque. Selon un porte-parole, ce holding assure le fonctionnement de vingt-deux usines dans la zone industrielle de Nicosie, aujourd'hui en zone turque (9). Dix-huit autres se trouvent à Famagouste. Ces usines emploient à Nicosie mille deux cent cinquante personnes, dont une centaine d'ingénieurs, « *tous Chypriotes* » et quelque cent cinquante ouvriers non spécialisés. Selon une source syndicale, « *les usines du secteur public n'emploient au total pas plus de trois mille personnes, alors qu'elles pourraient en employer quelque trente mille* ». Cela donne une idée de l'ampleur du chômage : « *direct ou déguisé, il frappe jusqu'à 40 % de la main-d'œuvre* », estime cette même source. Les statistiques officielles font état de moins de trois mille chômeurs...

« *Au stade initial*, poursuit le porte-parole de Senayi Holding Ltd, *nous avons importé de Turquie des ouvriers spécialisés qui sont restés cinq ou six mois ; nous en avons encore quelques-uns sous contrat à l'heure actuelle ; en 1977, nous allons consacrer 700 000 livres turques à la formation du personnel ; d'autre part, nous investissons massivement pour moderniser l'équipement, importer des pièces détachées et des matières premières ; nos produits sont destinés à l'exportation au Proche-Orient, en Turquie et en Europe.* » Quels pays, plus précisément ? « *Je ne suis pas libre de vous le dire* », a-t-il répondu...

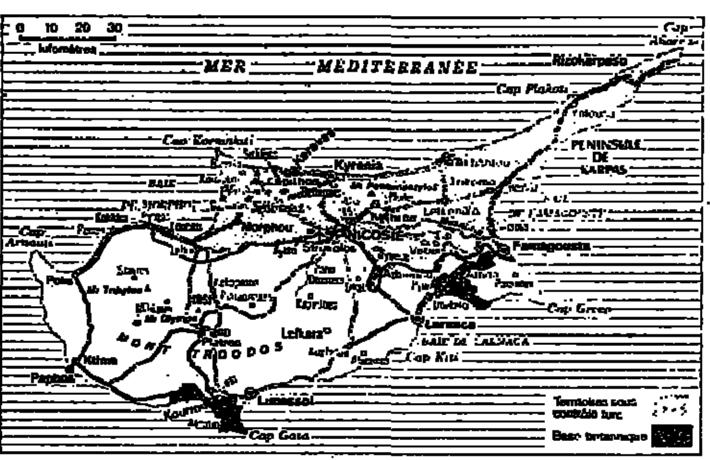
Les porte-parole de l'administration Denktash expliquent les performances très modestes de l'économie chypriote turque par le « *blocus économique* » qu'impose au secteur turc le gouvernement Makarios « *abouché aux intérêts étrangers* ». Certes, la non-reconnaissance de l'« *Etat fédéré* » par l'opinion internationale entraîne une interdiction de commercer directement avec le Nord (interdiction au demeurant tournée (10) par quelques investisseurs et industriels ouest-allemands, britanniques, voire chypriotes — mais ce sont là des cas isolés) qui a des effets paralysants certains sur l'économie du Nord. Mais l'explication est sans doute ailleurs. L'opposition chypriote turque stigmatise pour sa part l'incurie et le favoritisme caractéristiques, selon elle, de l'équipe Denktash, des « *marchands politiciens plus intéressés aux spéculations commerciales qu'à l'investissement industriel* ».

Dans une très large mesure, les résultats acquis sont dus à l'assistance massive de la Turquie. Après avoir fourni, de 1964 à 1974, quelque 10 millions de livres chypriotes par an à la communauté turque de l'île, la métropole a contribué pour les deux tiers au budget de l'administration Denktash en 1975, pour un tiers en 1976 — et environ pour un quart en 1977. L'armée turque a fortement développé l'infrastructure de la zone occupée en construisant deux nouvelles routes bitumées reliant la capitale à Morphou et à Famagouste, des ponts, au moins un réservoir de stockage de pétrole et un aéroport (l'aéroport international de Nicosie se trouvant en zone neutre). Elle a aussi participé au reboisement : quelque deux millions d'arbustes auraient été plantés.

Cette aide ne va pas sans contreparties économiques et politiques. Ainsi, le Senayi Holding n'est que pour moitié entre les mains du secteur public chypriote turc ; 49 % des capitaux sont détenus par des intérêts semi-publics (Sümer Bank) et privés turcs métropolitains. L'ambassadeur de Turquie à Nicosie gère en proconsul l'aide d'Ankara ; les chefs de l'armée turque ont aussi leur mot à dire — le tout entraînant une dilution des responsabilités, guère propice à une gestion ordonnée (11).

Dans ces conditions, on voit mal comment une indépendance éventuelle du secteur nord de l'île se traduirait autrement que par une annexion progressive par Ankara de ce marchepied insulaire.

Il n'en reste pas moins qu'en l'état actuel des choses l'administration Denktash peut s'appuyer sur un sentiment général de sécurité. La notion d'« homogénéité territoriale » semble avoir l'assentiment de tous les Chypriotes turcs. L'opposition progressiste est encore toute ravie de pouvoir « *s'exprimer à peu près librement* », comme nous l'a dit un de ses chefs. Il a ajouté : « *Un certain degré de démocratie est désormais possible, qui n'existait pas pour nous avant 1974.* »



Alors que tous les réfugiés chypriotes grecs que nous avons rencontrés au Sud disent vouloir rentrer chez eux (au Nord) à la première occasion — « *même si on me propose un pont d'or pour rester ici* », a ajouté l'un d'eux, — aucun des réfugiés chypriotes turcs librement interrogés au Nord ne s'est dit prêt à retrouver une terre et des biens que, dans certains cas pourtant — surtout parmi les vieux, — ils n'ont quittés que contraints ou sans enthousiasme. « *Nous voulons rester entre nous* », nous a-t-on répété partout en secteur turc.

Si légitime soit-elle, l'insistance du gouvernement chypriote à exiger, en sus du règlement des questions territoriale et constitutionnelle, la reconnaissance des libertés de circulation et d'établissement se heurte là à un « fait social » indéniable, dont il faudra bien tenir compte à un moment ou à un autre dans les négociations. Permettre aux Chypriotes grecs de rentrer petit à petit au Nord et inversement est perçu généralement comme le début d'un processus devant conduire plus ou moins rapidement à un retour à l'« enclavage » de la minorité turque, qui ne le tolérera pas, semble-t-il.

Dans l'entourage de M. Denktash, on affirme : « *Il n'y aura jamais à Chypre de système différent du système bizonal actuel, parce que l'expérience montre que la cohabitation est impossible. M. Makarios lui-même a créé la division par l'*Enosis *; il n'a jamais été le chef de l'Etat.* » De son côté, le parti turc républicain déclare : « *Nous pensons qu'un petit pourcentage de Chypriotes grecs devraient pouvoir revenir — et vice versa pour nous — mais pas au point de remettre en danger la communauté turque : nous ne voulons pas redevenir des citoyens de deuxième ordre.* »

L'armée, les «colons» et les droits de l'homme

Les autorités chypriotes grecques tablent fort sur les conflits qui ne peuvent manquer d'éclater, à leur avis, entre la population locale et un fort contingent d'« occupation » turc. Nous n'avons rien constaté de la sorte. Certes, toutes les routes sont jalonnées de camps militaires, installés parfois sur d'anciennes agglomérations grecques partiellement détruites, parfois autour des bourgs, parfois partiellement dans les villes. Véhicules et convois militaires sont à peu près toute la circulation qu'on voit sur ces routes. Que la présence de vingt-cinq mille à vingt-sept mille soldats (12) parmi une population d'environ cent vingt mille Chypriotes turcs n'entraîne pas d'incidents, il serait ridicule de le prétendre, mais les contacts semblent réduits au minimum.

En revanche, des problèmes réels semblent se poser entre Chypriotes turcs (et grecs) et « travailleurs saisonniers » turcs métropolitains que d'aucuns, de part et d'autre de la ligne de démarcation, appellent plus volontiers des « colons ». Cette main-d'œuvre importée est généralement estimée à trente mille personnes (pas plus de sept mille, selon M. Denktash). Un petit pourcentage est sans doute constitué de Chypriotes turcs expatriés rentrés de Turquie et d'Australie, mais la majeure partie sont des Turcs de Turquie. La plupart s'emploient dans l'agriculture, mais impossible de savoir combien sont effectivement des saisonniers occupés à des travaux requérant une qualification que la masse des chômeurs chypriotes grecs seraient incapable d'assurer. M. Denktash déclare que « *deux mille à trois mille de ces saisonniers, qui se déplacent d'un village à un autre selon les besoins, auront droit à la citoyenneté chypriote* (sic) *au bout de cinq ans de séjour* ».

Pourtant, voici Alçel Ildirim, choisie au hasard dans une file de femmes qui, dix heures par jour, cinq jours par semaine, remplissent des cartons d'oranges dans une fabrique de Morphou. Alçel est Turque (selon le contremaître, elles sont trente ouvrières turques sur huit cents employées). Elle a quatorze ans. Elle est venue à Chypre en touriste avec une amie il y a un an, a trouvé du travail dans une orangeraie et travaille dans cet atelier depuis un mois. Elle gagne 3 000 livres turques par mois. Il y a six mois, elle a fait venir ses parents, père, mère, cinq frères et sœurs : aucun d'eux ne travaille. « *Impossible, elle vous aura menti ou caché quelque chose, dites-nous qui elle est et nous tirerons cela au clair* », s'est contenté de dire M. Denktash, à qui nous demandions des éclaircissements.

Autre aspect. Au camp de réfugiés chypriotes grecs de Voroklini, près de Larnaca, dans la base britannique de Dekhelia, Cristina et Zakarias Papazakarias sont deux vieux paysans originaires d'un village chypriote grec du Karpaz, Ayir-Trias (« la Sainte-Trinité »). Ils ont quitté le 31 décembre dernier cette enclave de mille deux cents habitants (où demeurent encore quelque trois cent cinquante d'entre eux), leur millier d'oliviers et de caroubiers et leurs champs de céréales et de tabac parce que, comme ils disent joliment, « *On avait l'âme dans les mains* » — on avait peur. Leur histoire de la vie en zone turque, une longue suite de brimades et de brutalités, est corroborée par d'autres témoignages recueillis indépendamment dans d'autres foyers du camp.

« *Les colons de Turquie sont arrivés à partir du 20 mars 1976 ; on les a d'abord logés dans les maisons grecques vides, mais elles étaient en nombre insuffisant. Les officiers sont venus réclamer les titres de propriété. Quand on n'en avait pas, ils disaient* « Cette maison n'est pas à toi », *et ils l'attribuaient à un colon turc qu'ils chargeaient de* « récupérer son bien » *en expulsant le* « locataire » *grec. Même chose pour les terres.*

« *Il nous fallait une autorisation pour aller cultiver ; on nous a laissé semer, mais d'autres ont récolté ; une autorisation pour aller à l'office, à la minute près. La nuit, on jetait des pierres sur nos portes. Des colons turcs entraient, raflaient tout :* « Partez, ce n'est pas à vous. » *Ils menaçaient de nous égorger avec leur couteau. Les officiers turcs nous distribuaient les envois des Nations unies : aliments, cigarettes, alcool, café, mais ils revenaient ensuite nous les confisquer. Comme ils ne savaient pas faire le pain, ils nous obligeaient à le faire pour eux. Pas question de payer. Les autorités chypriotes turques nous disaient :* "Nous ne pouvons garantir votre sécurité". »

Nous aurions voulu vérifier ces témoignages sur place auprès des Chypriotes grecs et turcs du Karpaz. Le responsable chypriote turc de l'information, M. Husref Suleiman, nous a certifié que nous pouvions nous déplacer librement en compagnie d'une personnalité chypriote turque, « *de préférence, officielle* ». A l'entrée du Karpaz, la police chypriote turque, malgré la présence de deux accompagnateurs, nous a refoulés, sur ordre du ministère de la défense, consulté par radio... M. Denktash a bien voulu reconnaître que M. Suleiman « *s'était trompé* »...

Le même jour, deux observateurs allemands d'*ACME-Humanitas*, qui qui avaient pu se rendre brièvement dans le Karpaz, donnaient deux conférences de presse dans les secteurs turcs et grecs de Nicosie, confirmant largement les récits des réfugiés : ils concluaient à des violations constantes des droits de l'homme dans le secteur turc.

L'afflux de quelque deux cent mille réfugiés dans le Sud a posé et continue de poser maints problèmes à une communauté forte d'un demi-million d'âmes. Pratiquement, un Chypriote sur deux, au Nord comme au Sud, est un réfugié. Alors qu'en zone turque, les demeures abandonnées par les Chypriotes grecs excédaient largement le nombre de réfugiés chypriotes turcs à reloger, il a fallu, au Sud, improviser des logements pour les personnes déplacées, d'autant que celles-ci ont eu tendance à se masser aussi près que possible de la ligne de démarcation, dans l'espoir naïf mais tenace de pouvoir rentrer au plus vite le moment venu. Ce même espoir fait que le gouvernement ne parvient guère à persuader ces réfugiés de mettre en valeur les terres ingrates disponibles autour de Paphos, tout au sud de l'île.

(Lire la suite page 4.)

(4) Cette attaque figure dans les archives de l'ONU. Un porte-parole des Nations unies souligne toutefois que la distinction entre civils et militaires n'a guère de sens dans ce contexte, les villages chypriotes turcs enclavés s'étant organisés en milices d'autodéfense sous la direction d'officiers turcs.

(5) Dans la période du 6 juin au 6 décembre 1976, les Nations unies ont livré 573 tonnes de céréales et 63 660 poussins d'un jour aux coopératives chypriotes turques du Nord. Source : Conseil de sécurité. Rapport du secrétaire général sur les opérations des Nations unies à Chypre, 9 décembre 1976.

(6) Il y a quatre partis dans l'Etat fédéré chypriote turc : le Parti d'union nationale (U.B.P.) de M. Denktash, dirigé officiellement par son fils, détient vingt-neuf des quarante-six sièges du Parlement ; résolument conservateur, il représente la bourgeoisie commerçante et comprend des éléments pantouranistes et pan-islamistes, ainsi qu'une forte minorité « social-démocratique » contestataire (cinq députés) dirigée par M. Ismet Kotak. Les trois autres partis forment l'opposition : le Parti de libération communale de MM. Alpay Durduran et Agram Ural (six députés au Parlement) est né d'une scission récente du parti populiste de M. Alpert Orhon (deux députés) ; l'un et l'autre se prétendent socialistes mais sont surtout remarquables par leur faiblesse idéologique. Enfin, le parti turc républicain de M. Ozker Ozgür (deux députés), fondé en 1970 et de tendance socialiste, proche du parti de M. Ecevit en Turquie. Les communistes, s'il en existe, ne sont pas constitués en parti dans ce qu'ils considèrent comme une « *dictature fasciste* », selon la formule de M. Papapedrou.

(7) *Selon le Dr Küchük, ancien* vice-président (chypriote turc) de l'île, le coût de la vie, dans le secteur nord, serait supérieur de 116 % à celui du secteur sud.

(8) Un policier de Galatia (Karpaz), trois ans d'ancienneté, perçoit 117 livres chypriotes par mois ; un sergent de police à Nicosie, vingt ans d'ancienneté, reçoit l'équivalent de 180 livres chypriotes.

(9) La zone industrielle de Nicosie comprenait plus d'une trentaine d'usines avant 1974. Selon le porte-parole de Senayi Holding, les usines désaffectées « *ne valaient pas la peine d'être remises en marche* ». Côté chypriote grec, on affirme que la raison essentielle à leur mise en sommeil est le pillage organisé qu'elles ont subi

(10) La « zone neutre » est moins imperméable qu'on le dit, notamment entre Famagouste et Larnaca, où les autorités de la base britannique de Dekhelia ferment les yeux sur certains échanges de contrebande, tabac, alcools, filant vers le Nord, tel chargement de porcs étant passé du Nord au Sud voici encore quelques semaines...

(11) Jean Gueyras, « Chypre menacée de partition », *le Monde*, 3 et 4 septembre 1976.

(12) Au plus fort de l'intervention turque à Chypre, l'armée turque comptait quelque quarante mille soldats. Il est possible que ce corps expéditionnaire soit encore dégonflé, à mesure que se renforceront les « forces de sécurité chypriotes turques », dont les effectifs seraient de l'ordre de sept mille à huit mille hommes (supervisés par un millier d'officiers turcs). M. Denktash nous a dit que la conscription, « *actuellement de trente mois, sera très bientôt ramenée à deux ans* ».

(Suite de la page 3.)

« Ce n'est pas parce que nous vivons parmi les fleurs que nous pouvons voir la vie en rose », se hâte de dire un réfugié de la forêt d'Akna devant notre perplexité manifeste. Le spectacle est en effet surprenant : sous les pins voisinent des tentes et des baraquements frustres mais proprets, entourés de jardinets potagers et de parterres de fleurs éclatantes. Devant presque chaque « maison », une voiture, un tracteur, voir un autobus. Parfois, une clôture symbolique : le triomphe de l'individualisme petit-bourgeois provincial dans un cadre de camp de vacances....

Tous ne sont pas aussi « bien » lotis. A quelques kilomètres au sud, sur une butte non loin de la mer, l'alignement des baraques du camp de réfugiés de Vorokliní est sévère — murs en contreplaqué, toits en tôle — et le confort minimum, agrémenté des quelques meubles et ustensiles de cuisine emportés dans l'exode ou fournis par l'aide internationale et le gouvernement.

Le socialisme du régime s'arrête aux coopératives d'achat qu'on voit partout... A Larnaca, les réfugiés fonctionnaires sont logés dans un hôtel quatre étoiles (la direction leur promet un pactole pour qu'ils laissent la place aux touristes à quinze dollars la nuit) mais d'autres s'abritent comme ils peuvent dans des masures ou des ruines insalubres. Selon les statistiques officielles, au 31 mars dernier, sur cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-trois personnes déplacées, quelque vingt-neuf mille (soit 14,4 %) vivaient dans des « *conditions extrêmement insatisfaisantes* » : tentes, bidonvilles, maisons abandonnées...

Selon un porte-parole de l'ONU, plus de soixante mille réfugiés sont désormais « *autosuffisants* ». Une trentaine de milliers de réfugiés paysans ont été relogés à titre précaire dans des maisons de Chypriotes turcs et exploitent la terre. Selon M. Kallimakos, responsable de la réhabilitation des personnes déplacées, la part du propriétaire (chypriote turc) est « *mise de côté pour son retour — qui dit mieux ?* ». Une part des terres gouvernementales a été distribuée aux réfugiés, des prêts agricoles à long terme et faible taux d'intérêt consentis, une loi permet d'attribuer aux réfugiés les terres laissées incultes : les autorités ont encouragé la construction de logements par et pour les réfugiés, ce qui a permis d'occuper de la main-d'œuvre tout en relançant l'activité économique. Ces logements, dont les réfugiés ont la jouissance gratuite tant qu'ils ne disposent pas de revenus fixes, sont, dans l'esprit des autorités, destinés aux économiquement faibles le jour où une solution négociée permettra le retour des réfugiés chez eux. Pour la réhabilitation et l'emploi, divers programmes ont été établis en fonction de l'origine sociale des réfugiés. Ils ont pour point commun l'assistance de l'Etat, « *qui devra encore longtemps continuer de soutenir financièrement et matériellement une majorité de réfugiés* », selon M. Kallimakos.

Un employé des télécommunications tirait à sa manière la conclusion logique de cet état de choses lorsqu'il nous déclarait : « *Moi, je me dis qu'autant investir 10 000 livres dans une maison en contractant un prêt gouvernemental... S'il y a une invasion totale de l'île par les Turcs — cas extrême, — j'aurai des dettes : et alors ?* » Tous ne sont pas aussi désinvoltes. Un marchand de voitures, qui consacre ses économies à l'achat d'un appartement dans un immeuble en construction à Larnaca, se rassure en pensant : « *Les Turcs ne nous jetteront pas tous à la mer...* » Beaucoup vivent de petits métiers, d'emplois temporaires (le ramassage des pommes de terre, la cueillette des oranges), avec la crainte qu'un jour ou l'autre le gouvernement leur coupe les vivres s'ils gagnent trop d'argent. Pour certains, la situation reste dramatique et l'avenir bien incertain, avec au cœur la blessure d'un univers abandonné, la nostalgie de Kyrenia ou de Famagouste, et l'espoir toujours présent, poignant, illusoire sans doute, de rentrer un jour chez soi. Pourtant, l'impression générale est celle d'une grande faculté d'adaptation et d'une courageuse industrie.

Compte tenu des bouleversements subis depuis trois ans, les réussites du secteur grec sont spectaculaires — et tranchent d'autant plus sur les piètres performances du secteur turc. La prospérité retrouvée s'affiche à Nicosie — mais aussi dans des villes côtières comme Larnaca ou Limassol : ville hérissée de blocs de verre et de béton blanchi, étirant ses banlieues hors les murs en cœur d'artichaut de la vieille cité qui abrite les petits négoces et les plaisirs nocturnes ; ville animée dans la journée (le soir, on se réfugie dans les tavernes), circulation dense et bonhomme, jeunesse sagement chevelue, vêtue à la dernière mode européenne, vitrines chics bien garnies, villas fleuries — le tout contrastant avec les voitures souvent déglinguées et plus rares et les tenues vestimentaires plus traditionnelles du secteur turc de la ville.

Pourtant, le gouvernement chypriote est peut-être le seul au monde qui mette davantage l'accent sur la précarité de ses succès que sur l'évidence de sa réussite. La nécessité de continuer de jouir du soutien financier et politique international n'y est sans doute pas étrangère. « *Nous avons bénéficié de plusieurs facteurs exogènes favorables*, souligne M. Aristidou, directeur de la planification, *la crise libanaise a fortement accru nos recettes touristiques ainsi que nos exportations au Liban. Les conditions climatiques ont été excellentes en 1975 et 1976, contrairement à celles de l'année précédente. La très forte demande de l'Europe en pommes de terre nous a été également profitable. Mais nous ne pouvons tabler sur le maintien de ces facteurs.* »

Réfugiés libanais et excédent commercial

Les Libanais, ces « réfugiés de l'extérieur » — de vingt-cinq mille à quarante mille l'an dernier (selon la plupart des estimations), ils ne seraient plus que cinq mille aujourd'hui, mais représentent tout de même soixante-douze mille des cent quatre-vingt mille entrées touristiques enregistrées en 1976, selon M. Aristidou — ont eu un impact ambigu sur l'économie. Aisés, parfois très riches (ne dit-on pas qu'il a fallu une semaine entière à un comptable pour dénombrer les liasses de dollars déposées en banque pour un seul Libanais ?), ils ont indirectement contribué à la prospérité générale par leurs dépenses de vacanciers involontaires, mais, par là même, fortement contribué à la montée des prix, notamment des logements et des hôtels. Certains ont utilisé Nicosie ou Limassol pour des opérations triangulaires d'import-export, mais aucun n'a investi dans l'île.

Les exportations chypriotes au Liban (produits pharmaceutiques et alimentaires — mais les armes destinées aux deux camps libanais qui transitaient par Limassol ont-elles été comptabilisées ?) sont passées de 1,1 million de livres chypriotes en 1973 à 18 millions de livres en 1976.

On a vu apparaître dans la paysannerie chypriote grecque de véritables « émirs de la patate » : les exportations de pommes de terre ont rapporté l'an dernier 16 millions de livres chypriotes contre 5,9 millions en 1973 pour un volume équivalent (13). Le mois dernier, plusieurs centaines de camions chargés de sacs de pommes de terre s'alignaient sur une esplanade près du port de Larnaca. Cuivre, amiante, ciment, se sont également bien vendus — la demande internationale a été telle qu'il y a désormais pénurie de ciment sur le marché intérieur (14).

L'aide internationale fournie au gouvernement chypriote pour les réfugiés, l'assistance accordée par la Grèce, le recours à des emprunts du F.M.I. (15), l'utilisation de Nicosie comme plaque tournante des capitaux libanais, la reprise du tourisme, la mise en route d'unités industrielles construites avant le conflit, l'envoi de fonds de Chypriotes grecs à l'étranger (16), tout cela s'est traduit par un excédent de la balance des paiements de 18,5 millions de livres chypriotes en 1976, alors que celle-ci accusait un déficit de 14 millions de livres l'année précédente. Si le déficit de la balance commerciale va croissant, le niveau des réserves devrait rester élevé dans les deux ou trois prochaines années : il était de 126,5 millions de livres chypriotes en décembre 1976 (la dette extérieure s'élevait alors à 64,5 millions de livres chypriotes). Le produit « national » brut est toutefois de 22 % inférieur à celui de 1973 (242,8 millions de livres chypriotes et 309,5 millions respectivement). Le second « plan d'urgence » pour 1977-1978 s'est fixé pour but de confirmer l'essor économique et de réduire l'ampleur des problèmes en cours : diminution du chômage, amélioration des revenus les plus faibles, logement des réfugiés et des économiquement faibles.

En fait, le chômage a été substantiellement résorbé : dix-sept mille chômeurs en 1976, au lieu de cinquante et un mille en fin 1974. Les autorités se proposent de créer douze mille emplois en deux ans, soit une augmentation annuelle de 3,5 % de la force de travail. Certains technocrates voient la panacée dans le développement du secteur des services. « *Du fait de sa position géographique et des qualités du peuple chypriote, éduqué et industrieux*, disent-ils, *nous pouvons prétendre desservir la région et assurer des services tels que les transbordements maritimes, les réparations de navires, etc.* » Chypre, qui est aujourd'hui pour quelque temps encore la Suisse des Libanais, deviendra-t-elle demain le Singapour de la Méditerranée et du monde arabe ?

On n'en est pas là. Malgré quelques contacts politiques et accords commerciaux avec le Proche-Orient, c'est décidément vers l'Europe que l'île reste tournée. Au demeurant, membre associé de la Communauté européenne, Chypre négocie actuellement un accord intérimaire avec la C.E.E. en attendant que soient définies les modalités d'une pleine intégration douanière, ses liens privilégiés avec la Grande-Bretagne en tant que membre du Commonwealth arrivant à terme fin juin.

Là encore, le temps passant, l'économie du sud de l'île a tendance à devenir un tout : qu'ils le veuillent ou non, les planificateurs et les industriels doivent recréer les unités industrielles perdues dans le secteur nord, même si elles pouvaient faire double emploi au cas où une véritable union se préciserait.

Pour l'unité de l'île et son indépendance

Le Trésor chypriote connaît un manque à gagner non négligeable du fait de la suspension du paiement, par les Britanniques, des redevances liées à l'utilisation des facilités dans l'île. Ainsi, Londres aurait versé à cet effet à Chypre 12 millions de livres sterling dans la période 1960-1964, mais, à la faveur des événements, aurait repoussé la négociation du renouvellement de l'accord quadriennal et cessé de payer. Les Britanniques ont la souveraineté de deux importantes bases militaires : Dekkelia, entre Famagouste et Larnaca, et Akrotiri, dans le sud de l'île, deux coins d'Angleterre en terrain sec. En outre, ils disposent d'une station de radar au cœur de l'île (mont Troodos), ainsi que de diverses autres facilités, dont un héliodrome situé actuellement dans la « zone frontière » (17). Selon une source soviétique, outre que les informations du radar de Troodos seraient communiquées aux Américains dans le cadre de l'OTAN, la base d'Akrotiri abriterait, en sus des appareils britanniques, deux avions-espions « U-2 » opérant au-dessus de la Méditerranée ; leur entretien et le traitement des informations recueillies seraient assurés par cent soixante-dix techniciens américains.

Nous n'avons pu obtenir confirmation de ces allégations, non plus que de la rumeur selon laquelle des armes nucléaires seraient entreposées dans cette base (cette rumeur tient sans doute au fait que des bombardiers Vulcan stationnés sur la base peuvent être équipés d'ogives nucléaires).

Si les autorités chypriotes hésitent à faire valoir publiquement leurs démêlés avec l'ancienne puissance coloniale, elles ne soulignent guère non plus deux facteurs qui ont affecté l'économie de façon contradictoire : d'une part, la fuite illégale de plusieurs millions de livres chypriotes, surtout dans les deux premières années, parallèlement à une certaine réticence du secteur privé à investir ; d'autre part, la politique de collaboration de classe de la gauche chypriote grecque, communistes en tête.

Le parti communiste (AKEL), qui rassemble près du tiers de l'électorat, a accepté que les travailleurs abandonnent une partie souvent substantielle de leurs salaires au nom de l'effort collectif pour la survie. Bon gré mal gré, le parti socialiste de M. Lyssaridès a suivi. AKEL justifie cette politique par la nécessité de rassembler toutes les forces nationales dans cette étape historique de lutte pour la libération nationale.

Cette explication cardinale vaut pour tout : la mise à l'écart de la lutte de classes comme les alliances politiques avec la bourgeoisie réactionnaire mais favorable à la réunification et à l'indépendance de l'île (représentée par M. Kyprianou, aujourd'hui président de la Chambre, par opposition à la droite pro-occidentale et anticommuniste que rassemble actuellement M. Cléridès). Pour le jeune avocat Mikhael Papapedrou, président de l'EDON, l'organisation de jeunesse orientée par AKEL, « *la lutte des classes serait désastreuse pour Chypre ; l'impérialisme se réjouirait de nous voir délaisser pour elle la question nationale* ». De lutte armée pour aboutir à la réunification de l'île, il ne saurait être question : Chypre est une poudrière. *Nous sommes pour l'internationalisation du problème ; nous ne voulons pas être dépourvus de l'arme forte de la solidarité internationale, ce qui serait le cas si le conflit était réglé dans un cadre purement régional ou dans celui de l'OTAN.* »

Suivant de très près les positions soviétiques, les communistes chypriotes grecs ne veulent manifestement pas de vagues. Ils gouvernent, pourrait-on dire, par défaut. Aux élections du début de l'année, leurs consignes ont fait élire le candidat de la droite « amie », M. Kyprianou, et son parti, pour interdire de Parlement M. Cléridès et ses amis de droite et d'extrême droite.

De leur analyse des visées impérialistes dans l'« ère du post-colonialisme », les socialistes d'EDEK tirent une pratique politique qui n'est pas foncièrement différente de celle des communistes, bien qu'elle soit nettement moins complaisante à l'égard de la réaction. Lorsque, au début d'avril, l'archevêque Makarios a été frappé d'une crise cardiaque dont il se remet lentement, quelques groupes armés proches des socialistes ont été mobilisés (ce que M. Lyssaridès nie) pour prévenir une éventuelle tentative de putsch d'éléments d'extrême droite. Il est revenu à M. Cléridès, trois semaines plus tard de lever un lièvre publiquement pour exiger la dissolution des bandes armées. Il y a là une certaine ironie, dans la mesure où l'ancien président intérimaire et négociateur principal tombé en disgrâce rassemble aujourd'hui sous sa houlette les éléments de droite et d'extrême droite associés encore récemment aux activités de l'E.O.K.A.-B., ce corps d'activistes chypriotes grecs ressuscité par le général Grivas et les colonels grecs pour obtenir le rattachement de l'île à la Grèce.

Aujourd'hui, Grivas mort, son successeur, le général grec Karusos, reconduit en Grèce, l'organisation s'est désagrégée en petits clans isolés. Les plus modérés des extrémistes s'interrogent sur les manipulations qu'ils ont pu subir (il y a eu le fiasco de l'expérience Sampson, l'éphémère successeur du président Makarios en juillet 1974 ; il y a eu surtout l'intervention turque et la cassure de l'île), tandis que les « faucons » se cherchent un chef et une stature nouvelle, pions plus ou moins conscients des sombres complots que continuent de tramer les services de renseignements grecs (KYP) et des officiers grecs monarchistes, sous la surveillance sourcilleuse des hommes de l'archevêché...

« *Si les négociations échouent, comme nous le croyons*, nous a dit un avocat de Limassol, qui ne fait pas mystère de son appartenance à l'E.O.K.A.-B., *nous nous battrons avec les Turcs. Peut-être pas ici : que dirait-on d'un Fatah qui opérerait en Europe ou ailleurs ?* » Un autre extrémiste de droite, un médecin qui se recommande du défunt parti démocrate national (DEK), appelle de ses vœux une solution imposée par les Américains et croit qu'un conflit armé entre la Grèce et la Turquie est inévitable.

L'audience des gens de ce bord-là est manifestement très limitée, mais leur existence et leurs déclarations permettent aux Chypriotes turcs de redouter qu'un jour on leur laisse à nouveau carte blanche. Comment, au demeurant, persuader ces Chypriotes turcs que, contrairement à leur conviction, les partisans de l'*Enosis* sont désormais en marge de l'histoire, surveillés sinon traqués, et qu'il y a au sein de la communauté chypriote grecque une majorité croissante de gens convaincus que la solution ne réside plus dans le rattachement de Chypre à la Grèce mais dans l'indépendance et l'unité de l'île ?

Que l'archevêque Makarios ait formellement rejeté l'*Enosis* comme solution ultime au problème chypriote ne parvient pas à satisfaire l'« autre côté », qui s'alarme notamment de ce que le gouvernement chypriote, plutôt que de se doter de ses propres cadres militaires, continue de faire appel à un nombre important d'officiers supérieurs grecs — deux mille, selon M. Denktash, mille sept cents à mille huit cents, selon des sources diplomatiques — à la tête des dix mille hommes de la Garde nationale chypriote (18).

Peut-être un premier pas serait-il, très symboliquement, de substituer enfin au drapeau de combat grec le drapeau chypriote...

(13) La production s'est sensiblement intensifiée puisqu'un quart environ des sols à pommes de terre se sont retrouvés en zone turque.

(14) Les exportations de ciment, qui étaient de 100 000 livres chypriotes en 1973, sont passées à 10 millions de livres en 1976.

(15) Vingt millions de livres chypriotes en droits de tirage spéciaux.

(16) Depuis août 1974, quelque vingt-sept mille travailleurs qualifiés ont été embauchés à l'étranger. Selon M. Aristidou, il y aurait actuellement dix mille à douze mille ouvriers qualifiés à l'étranger, en Grèce, en Tchécoslovaquie et surtout (quelque huit mille) dans les pays arabes, Libye, Arabie Saoudite, émirats du Golfe, ainsi qu'en Irak et en Iran. D'autre part, la communauté chypriote grecque de Londres serait forte de quelque deux cent mille personnes, dont un tiers sont établis depuis 1974.

(17) Les deux bases couvrent une superficie de 99 kilomètres carrés, soit environ 1 % de la superficie totale de l'île.

(18) Les accords de Zurich et de Londres prévoyaient la présence à Chypre de neuf cents officiers grecs et de six cent cinquante officiers turcs. Dans la période qui a précédé le coup d'Etat de juillet 1974, plusieurs milliers d'officiers de la junte grecque se sont glissés semi-clandestinement dans l'île, cependant que les villages turcs enclavés recevaient leur propre chaperonnage militaire turc...

Recherches universitaires

MOSCOU ET L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Par CHARLES ZORGBIBE

DOGMATISME des années 50 : l'aspect politico-militaire de la construction européenne occidentale est dominant dans les analyses soviétiques, menées dans un climat de « guerre froide » et imprégnées d'une vision manichéenne des relations internationales ; les facteurs purement économiques qui sous-tendent la création des Communautés sont négligés ; la prophétie sur l'échec de l'institution tient lieu de recherche. Réalisme des années 60 : l'accent est mis désormais sur les « lois objectives » qui ont conduit à la création du Marché commun ; le thème de la conspiration politico-militaire contre le camp socialiste s'atténue ; celui du déterminisme économique vient au premier plan ; la nouvelle Communauté n'apparaît plus comme une construction intrinsèquement dangereuse à détruire au plus vite, mais comme une forme d'organisation historiquement positive, qu'il faudra doter, dans l'avenir, d'un contenu nouveau.

Nombre d'études avaient déjà été consacrées à la « longue marche » des Etats du COMECON (1) — des « Dix-sept thèses » de l'Institut de l'économie mondiale de Moscou, en 1957, à la « petite phrase » de Leonid Brejnev, le 20 mars 1972, devant le XVe Congrès des syndicats soviétiques, en passant par les « Trente-deux thèses » et l'article de Nikita Khrouchtchev sur les « Problèmes actuels du système socialiste mondial », en 1962 — et à leur recherche d'une stratégie face aux succès de l'intégration européenne — du tarif douanier « à double colonne » de 1961 aux arrangements techniques, conclus avec la Communauté sous des formes juridiques qui n'excluent pas un certain byzantinisme, et aux négociations sur la « deuxième corbeille » à Helsinki et à Genève... Pourtant, l'ouvrage, très dense, d'Eberhard Schulz (2) renouvelle profondément le sujet. L'auteur, directeur adjoint de l'Institut de recherche de l'Association allemande de politique étrangère, déjà connu par ses travaux sur la politique étrangère de la République fédérale, a exploité systématiquement la littérature soviétique et celle des démocraties populaires sur les rapports de l'Europe de l'Est avec la C.E.E. ; il a multiplié les contacts avec les experts des pays socialistes et effectué un séjour à l'Institut de l'économie mondiale de Moscou — au cours duquel il a pu préciser l'exégèse des travaux du principal théoricien soviétique de l'intégration européenne, Mme Maksimova. Ainsi parvient-il à construire un cadre conceptuel, intégrant toutes les variables internes et externes qui conditionnent la politique européenne de l'Union soviétique.

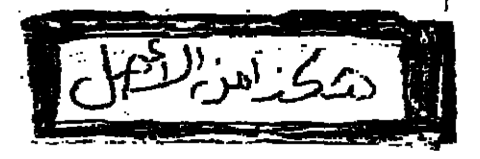
Eberhard Schulz analyse le processus de décision soviétique : répartition des tâches entre le ministère des affaires étrangères, qui reçoit ses directives essentielles du bureau politique mais utilise les moyens de la diplomatie classique, et l'appareil du comité central, auquel incombe l'action sur les partis communistes étrangers ; rôle du bureau politique, dont les décisions ont un caractère prestigieux et sont, par là même, difficiles à remettre en cause ; absence de divergences d'intérêts importantes entre les dirigeants du parti et les fonctionnaires de l'appareil gouvernemental ; multiplicité des groupes de pression — armée, services de sécurité, organisations de masse. Mais ce système a une limite fondamentale, selon l'auteur, en matière de relations internationales : la politique étrangère soviétique exclut tout « aventurisme » susceptible de mettre la paix en danger.

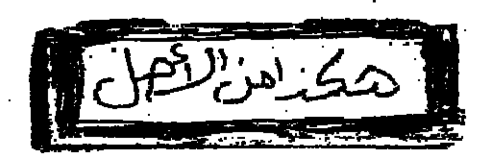
L'auteur accorde aux chercheurs soviétiques une place importante dans le système de décision, dans la mesure où ils contribuent à la perception de la situation internationale par les dirigeants soviétiques. Le concept d'« intégration » est imposé, en 1971, par Mme Maksimova : l'internationalisation de la vie économique est un phénomène historique qui suit le développement des forces productives et pousse à l'élargissement des marchés, à la concentration des entreprises, à la centralisation du capital ; l'Etat-nation est à la fois moteur et frein de l'intégration ; l'intégration doit être considérée comme un processus d'adaptation réciproque et d'optimisation des structures économiques nationales de deux ou plusieurs pays appartenant à un même système socio-économique ; l'applicabilité directe des règles, la création d'organes supra-étatiques à décision majoritaire, permettent une plus grande rapidité d'exécution et facilitent l'établissement de liens directs entre monopoles ; finalement, l'intégration, stade suprême du développement du capitalisme monopoliste d'Etat, si elle ne permet pas de régler les problèmes structurels, économiques ou sociaux, du capitalisme, et conduit à une exaspération de la lutte des classes, stimule néanmoins les économies occidentales. Et Mme Maksimova de conclure que la victoire mondiale du socialisme ne dépend pas seulement de la planification dans chaque Etat socialiste, mais aussi des progrès à faire dans la voie de l'intégration ; et d'inciter les Etats du tiers-monde à suivre également cette voie afin de constituer des communautés anti-impérialistes.

SUR l'avenir de l'intégration ouest-européenne, sur le comportement à adopter vis-à-vis des Communautés, Eberhard Schulz relève que la littérature soviétique est assez pauvre, tandis que les déclarations des gouvernants manquent d'assurance. Si l'U.R.S.S. cherche à séparer les Etats-Unis et les Etats occidentaux, elle se refuse cependant à jouer la carte d'une entité européenne unifiée, car elle craint sa concurrence et la remise en cause de l'équilibre bipolaire. L'« alternative démocratique », proposée par des auteurs tels que Ivan Saban, comporte deux composantes : une collaboration économique paneuropéenne, à même de se substituer à une communauté européenne occidentale discriminatoire et l'intégration des Etats socialistes au sein du COMECON — ce qui ne va pas sans contradictions : ainsi le Marché commun devrait-il abandonner sa politique commerciale commune, dans le temps même où le COMECON renforcerait son unité d'action. S'élevant à la dimension purement politique des rapports paneuropéens, l'auteur montre l'effet déstabilisateur que pourrait avoir, dans les pays socialistes, une Communauté européenne « de gauche » ; il suppute les chances qu'aurait l'U.R.S.S. d'entraver la construction européenne occidentale en se prononçant pour une limitation régionale des armements ; il tente de tracer les « seuils d'acceptabilité » de l'intégration occidentale par l'Est — une politique extérieure commune susciterait une « large antipathie » ; l'hypothèse d'une union politique et militaire est totalement rejetée.

(1) Cf. Bernard Dutoit, *l'Union soviétique face à l'intégration européenne*, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1964 ; et notre essai sur *l'Europe de l'Est face au Marché commun*, Armand Colin, 1971.

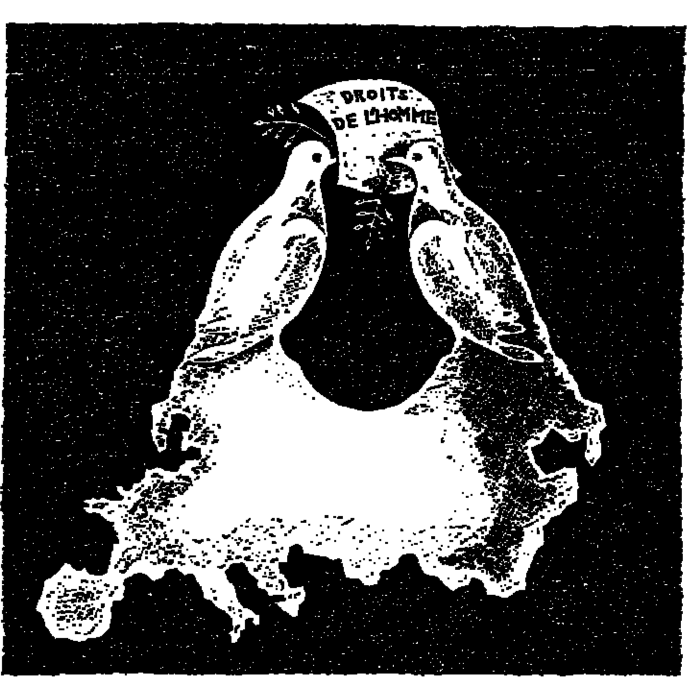
(2) *Moskau und die europäische Integration*, travaux de l'Institut de recherche de l'Association allemande de politique étrangère (volume 38), Oldenbourg Verlag.





L'Europe, d'Helsinki à Belgrade

LE DIALOGUE DIFFICILE ET NECESSAIRE



(Dessin de Julem.)

Deux ans après la publication de l'Acte final d'Helsinki, les pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) se retrouvent le 15 juin à Belgrade pour dresser un premier bilan et envisager les perspectives d'avenir. Entre les deux rencontres, un événement important a modifié les positions respectives de l'ouest et de l'est européens : les initiatives du président James Carter en faveur des droits de l'homme ont provoqué un certain raidissement des gouvernements socialistes, d'autant plus qu'en Union soviétique, comme en Tchécoslovaquie ou en Pologne, les contestataires se réclament précisément de l'Acte final d'Helsinki.

De toute évidence, les pays occidentaux ne peuvent ni ne veulent mettre un frein à leurs efforts pour le respect des droits de l'homme, la libre circulation des personnes et des idées, etc., qui font l'objet de la « troisième corbeille » de la conférence d'Helsinki. Mais les pays de l'Est, de leur côté, ne se résigneraient pas à être brutalement mis en accusation sur ce terrain. Comme l'indique clairement l'un des articles que nous publions ici, ils préparent leur défense en forme de contre-offensive, développant à ce propos une conception de la liberté que nul en Occident ne peut accepter.

La confrontation s'annonce donc délicate. Mais, aussi nécessaire que difficile, elle sera positive dans la double mesure où les Etats d'Occident eux-mêmes respecteront pleinement les droits de l'homme dans les pays soumis à leur influence et où ils allieront fermeté et prudence dans leurs relations avec leurs interlocuteurs de l'Est. L'ensemble du dialogue comporte des aspects inséparables — sécurité, libertés, coopération, etc. — dont aucun ne saurait être sacrifié aux autres. Il est probable qu'on s'efforcera de les concilier non pas en faisant de vaines concessions sur le fond mais en misant sur le temps nécessaire aux évolutions.

Le point le plus sensible dans le débat entre l'Est et l'Ouest

Les droits de l'homme et la circulation des idées

Par ALETH MANIN *

EN août 1975, on s'était accordé à reconnaître que l'Acte final d'Helsinki constituait le prélude à la détente en Europe. La conférence de Belgrade ne risque-t-elle pas d'en être le chant du cygne? Pour une bonne part, elle sera dominée, sur la scène et dans les coulisses, par le thème délicat de la « troisième corbeille » : la libre circulation des idées et des hommes et, plus généralement, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Depuis 1975, les événements se sont précipités, et le revirement des Etats participants à l'égard des suites de l'Acte final est dû à des préoccupations nouvelles.

A l'Est, l'Union soviétique, instigatrice directe de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), aborde la rencontre de Belgrade sans enthousiasme. Comme pour la phase de négociation de la C.S.C.E., elle exige une conférence courte et demande à ses partenaires de fixer une date limite de clôture. Néanmoins, les raisons qui sont aujourd'hui les siennes sont bien éloignées de ses revendications d'alors : la C.S.C.E. était la voie la plus expéditive pour consolider le *statu quo* territorial ; à Belgrade, les Soviétiques craignent de se trouver sur le banc des accusés : mieux vaut donc écourter le réquisitoire occidental.

Les autres pays de l'Est n'arrivent pas non plus en situation de force. Certains ne regrettent-ils pas d'avoir préconisé un prolongement de la C.S.C.E. dans l'espoir de continuer à parler haut et fort ? Même un Etat comme la Roumanie vient à Belgrade avec quelque appréhension en raison de la dissidence de certains milieux intellectuels.

A l'Ouest, l'évolution est tout aussi visible. En 1975, les Etats-Unis, sceptiques sur l'avenir de la « troisième corbeille », concentraient leurs efforts sur les aspects militaires de la détente. Ils ne cachaient pas que leur intérêt était ailleurs, à Vienne notamment, où se poursuit encore la discussion sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe. Ce sont les Neuf principalement qui ont alors lutté pied à pied avec les Soviétiques pour élaborer l'essentiel de la coopération humanitaire. Désormais, l'ère Nixon-Kissinger est bien close. L'administration Carter, qui examine à la loupe l'Acte final, sera à la pointe du combat, tandis que les Neuf devraient se montrer légèrement en retrait. A la réunion de Londres, en février dernier, ils se sont mis d'accord pour considérer que l'Union soviétique n'était pas allée assez loin dans le domaine de la détente, ni aussi vite qu'il était souhaitable, mais ils ont également pris la résolution de ne pas brusquer les choses et de s'abstenir de toute pression ouverte en faveur de la libéralisation en Europe de l'Est.

A l'Est comme à l'Ouest, le revirement des milieux officiels traduit finalement la prise de conscience d'une opinion publique qui sait maintenant qu'elle constitue l'enjeu majeur des négociations de Belgrade.

C'est l'Union soviétique, on s'en souvient, qui a voulu faire appel aux « peuples » pour asseoir l'autorité de l'Acte final. Chaque Etat participant devait s'engager à « *le faire connaître le plus largement possible* ». Or l'accent mis sur l'importance des succès obtenus par la diplomatie socialiste s'est retourné contre ceux qui pensaient en tirer le plus grand profit, egalement sur le plan interne. C'est en effet l'Acte final qui est invoqué dans le combat qui oppose au Kremlin ceux qui réclament, en U.R.S.S., un plus grand respect des droits de l'homme et la liberté d'émigrer. C'est au nom de l'Acte final que plus de cent mille personnes demandent à sortir de R.D.A. et qu'un groupe d'intellectuels s'interrogent, en Tchécoslovaquie, sur le sens d'un véritable socialisme. Et c'est en raisou de la place que les mass media ont accordée à ces affaires que l'opinion publique occidentale évoque les dispositions d'Helsinki et requiert de ses dirigeants une plus grande vigilance à Belgrade.

Deux pommes de discorde

DEUX points cruciaux dominent déjà une controverse où se mêlent les considérations idéologiques et les arguments juridiques.

Le premier concerne la nature des débats. Peut-on examiner les résultats de la coopération humanitaire sans tenir compte de l'état des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur le territoire de chaque Etat participant ? L'Union soviétique multiplie les avertissements et les mises en garde contre toute concentration des travaux sur la question des droits de l'homme, et les milieux officiels comme l'ensemble des moyens d'information se plaisent à souligner que les pays de l'Est n'ont pas à rougir de la situation puisqu'ils « *appliquent et matérialisent les clauses de l'Acte final* ». En serait-il autrement que toute discussion serait vouée à l'échec. La coopération humanitaire, précise-t-on à Moscou, doit être entendue dans le plein respect des principes qui gouvernent les relations entre les Etats participants, en l'occurrence en pleine conformité avec les règles posées dans la déclaration sur les relations mutuelles entre Etats, qui fait l'objet de la « première corbeille ». Or l'une de ces règles prescrit aux Etats de s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence nationale d'un autre Etat. La conclusion est claire : dans les pays de l'Est, les contacts humains, les échanges de tous ordres, ainsi que le traitement réservé aux nationaux, constituent des affaires strictement internes, soustraites de ce chef à toute discussion au niveau international.

Les Occidentaux ne l'entendent pas de cette oreille. Car, que vaudraient alors les engagements d'Helsinki ? Lorsque des correspondants de presse sont expulsés de R.D.A., lorsque des savants soviétiques sont privés de leur travail pour avoir déposé une demande d'émigration, la R.D.A. et l'U.R.S.S., pour ne citer qu'elles, ne violent-elles pas les principes d'Helsinki ? Le *décalogue* de la « première corbeille » contient en effet un septième principe — respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, — qui impose aux Etats de « *favoriser et d'encourager l'exercice effectif des libertés et droits civils, politiques, économiques et sociaux, culturels et autres...* ». Au demeurant, une discussion sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les Etats signataires de l'Acte final ne peut être qualifiée d'ingérence dans les affaires intérieures au sens ordinaire du terme. L'existence du septième principe dans un texte signé en commun prive la thèse socialiste de toute pertinence.

On doit donc s'attendre à Belgrade à une discussion ouverte. Les mesures prises à l'encontre des ressortissants étrangers qui n'ont pas voulu se plier à la règle socialiste y seront naturellement évoquées, mais aussi celles qui ont frappé certains nationaux des pays de l'Est qui se sont réclamés des dispositions de l'Acte final. Les gouvernements occidentaux, sans vouloir pour autant jeter de l'huile sur le feu, y sont fermement résolus. Aucun dialogue ne serait possible si les Etats socialistes maintenaient leur position actuelle.

Le second point épineux concerne la libre circulation des idées. Où en sont les échanges intellectuels deux ans après Helsinki ? Les pays de l'Est se plaindront sûrement des émissions de Radio Liberty et de Radio Free Europe, dont les crédits viennent d'être doublés par les Etats-Unis. De leur côté, ils se verront accusés de faire obstruction aux journaux occidentaux, qui ne reçoivent guère une meilleure diffusion qu'avant 1975. Il est vrai que M. Brejnev a écarté à l'avance un tel grief : l'Union soviétique, en particulier, n'aurait pas à rougir de la situation : elle importerait plus d'informations qu'elle n'en exporte, dix fois plus de films, deux à trois fois plus d'émissions télévisées, six à sept fois plus d'œuvres littéraires...

On risque donc de ne pas parler le même langage. On le sentira nettement à propos du statut des journalistes, autre pomme de discorde. Certes, des accords sont intervenus depuis 1975, qui faciliteront désormais leurs déplacements professionnels, en U.R.S.S. et en R.D.A. notamment. Toutefois, leur statut demeure précaire. Où doivent-ils rechercher l'information ? Dans les agences officielles. Comment doivent-ils la présenter à leurs lecteurs ou leurs auditeurs ? En évitant le « sensationnel », c'est-à-dire l'événement non contrôlé. Sinon, il leur est reproché de se livrer à une agression permanente des régimes en place et de s'immiscer indûment dans des affaires qui ne les concernent pas. Le fossé est profond sur le sens même de l'information.

Les pays de l'Est ayant d'ores et déjà adopté une attitude défensive, quelle peut être celle des Occidentaux ? Deux points de départ sont plausibles. Dresser un bilan-réquisitoire ou engager une négociation courtoise et superficielle. Le premier schéma entraînerait un durcissement de la position socialiste, qui serait préjudiciable à l'ensemble de la conférence. Le second est exclu par les pays qui entendent faire porter la discussion sur l'état des libertés dans les pays de l'Est.

C'est donc une ligne médiane qui a toutes chances d'être retenue. Elle sera d'autant plus souple que les Etats occidentaux n'ont pas une très grande liberté de manœuvre. D'un côté, il n'est pas question de lâcher la dissidence interne, dont la survie est liée aux pressions qui s'exerceront à Belgrade sur les Etats concernés. Mais, de l'autre, de quels moyens dispose-t-on ? Personne n'ignore que l'Union soviétique n'hésitera pas à couper les ponts si, acculée par les menaces, elle estime que ses intérêts vitaux sont en jeu. C'est alors le dialogue Est-Ouest qui se trouverait compromis, sans aucun avantage pour la cause défendue.

Dès lors, comment convaincre les dirigeants des pays socialistes de mettre une sourdine à ce qu'on appelle pudiquement l'intensification de la lutte idéologique ? En proposant des concessions sur le plan économique ? C'est à prévoir. Mais aussi, nécessairement, par une approche prudente de la gestion.

Cela entraîne un certain nombre de conséquences. Au niveau de la procédure, des précautions doivent être prises pour éviter que la discussion ne s'envenime tout en n'éludant aucun problème. Diverses solutions peuvent être retenues, par exemple celle qui consiste à aborder les débats politiques généraux en séances plénières et à réserver à des groupes de travail restreints l'étude approfondie et systématique des droits de l'homme.

Au fond, à quoi peut-on aboutir ? A une révision de l'Acte final ? Les Soviétiques y sont tout à fait opposés. Ils n'accepteront aucune prescription nouvelle sur le contenu des libertés. On peut donc tout au plus espérer un accord sur l'interprétation des dispositions les plus vagues de la « troisième corbeille » : à quoi correspond, par exemple, la notion de famille, qui sert de critère à certains contacts ?

Pour le reste, l'essentiel du débat ne fait que commencer. Le mérite principal d'une conférence comme celle qui va s'ouvrir à Belgrade est d'exister. Elle constitue un jalon dans cette entreprise qui veut concilier deux détentes : celle qui passe par la volonté des Etats et celle qui passe par une meilleure compréhension entre les hommes.

* Maître assistant à l'université de Paris-I.

Lire pages 6 à 8 :

P. 6-7. — La classique confrontation entre deux conceptions de la liberté, **Ryszard Wojna**. — Les « mesures de confiance » militaires et le désarmement, **Victor-Yves Ghebali**. — Pour consolider et élargir le processus de détente, **Marian Dobrosielski**. — Au cœur de la sécurité européenne : la question allemande, par **Charles Zorgbibe**.

P. 8. — L'avenir prévisible des deux alliances en Europe, **Pierre Hassner**.

La liberté de voyage et le fantôme de McCarthy aux Etats-Unis, **Schofield Coryell**.

Inquiétude devant certaines campagnes lancées à l'Ouest

La classique confrontation entre deux conceptions de la liberté

Par RYSZARD WOJNA *

A LIRE *la* presse bourgeoise occidentale, on pourrait aboutir à la conclusion que la « troisième corbeille » de l'Acte final de la C.S.C.E. est devenue l'un des critères fondamentaux de la détente. S'il en était ainsi, réellement, la paix sur notre continent aurait des fondements bien fragiles.

Cependant, on pourrait également tirer une conclusion apparemment positive : les raisons pour lesquelles les guerres éclataient le plus souvent en Europe — remises en cause des frontières, conquêtes territoriales, atteintes à la souveraineté — ont déjà trouvé des solutions solides ; aussi peut-on, aujourd'hui, s'offrir le « luxe » de conditionner la détente par des raisons afférentes à la vie spirituelle.

Mais une telle conclusion ne serait positive qu'en apparence, attendu que plus d'une guerre en Europe a été déchaînée *pour des motivations idéologiques*. Mais, à les analyser de plus près, il ne serait pas difficile de déceler ce qui s'y cachait jadis et ce qui s'y cache *aujourd'hui*, à *savoir* des rapports d'intérêt bien déterminés.

Qu'aujourd'hui l'interprétation volontariste des dispositions de la « troisième corbeille » cache des intérêts absolument contraires à la détente, le journaliste polonais peut le montrer en évoquant l'exemple des forces nationalistes de la République fédérale d'Allemagne. Et ce nullement parce que nous sommes particulièrement sensibilisés au problème allemand. Tout simplement parce que ces forces nous invitent à réfléchir sur les motifs qui inspirent certaines campagnes déchaînées *autour de la « troisième corbeille »*.

Ces motifs ont été exposés sans ambages au Congrès annuel des *sciences militaires (Wehrkunde) qui* s'est tenu en février dernier à Munich. Le Dr Kurt Biedenkopf, ancien secrétaire général de la C.D.U., actuellement président de ce parti en Rhénanie-Westphalie, a dit ouvertement que l'objectif stratégique de l'Occident devrait être la « *déstabilisation de l'aire de domination communiste* » et qu'en même temps il faudrait « *préserver la paix sociale en Europe* », occidentale, cela s'entend.

Brandissant, en l'occurrence, l'épouvantail des armements dans les pays socialistes, il expose son raisonne*ment : si nous agissons dans le sens* de la « déstabilisation » des pays socialistes — c'est-à-dire dans le sens de leur désintégration intérieure, — *il faut que nous nous dotions d'une couverture militaire suffisante, car l'Est* pourrait réagir allergiquement à toute tentative de cet ordre. C'est pourquoi l'Europe occidentale devrait faire un *effort d'armement et renforcer ses liens* avec les Etats-Unis.

Qu'en pensons-nous, nous Polonais ? Comme il n'y a pas et ne peut y avoir d'autre Pologne que celle qui existe et se développe dans le cadre du système socialiste, toute tentative faite pour la désintégrer de l'extérieur serait un attentat non seulement contre son système, mais contre la nation et contre son Etat. Dans le cas des révisionnistes ouest-allemands, tendre à la déstabilisation des pays socialistes signifie tout simplement tenter de remettre en cause l'ordre de paix existant en Europe.

A aucune étape de la situation internationale, nous ne devrions oublier que la reconstitution du Reich allemand dans ses frontières d'avant-guerre est, sans discontinuité, le programme officiel de tous les partis représentés au Bundestag, encore que chacun d'eux mette plus ou moins fort l'accent sur l'importance de cet objectif, et envisage différemment les risques liés à la poursuite de cet objectif. Pour la C.D.U. — précisément du point de vue de ses visées nationalistes — tout moyen pouvant contribuer à affaiblir les rapports des forces en Europe de l'Est est bon. Ce moyen, c'est, pour la C.D.U., parti représentant près de la moitié de la population de la R.F.A., la fameuse « *troisième corbeille* », bien qu'elle se soit opposée au Bundestag à la signature de l'Acte final par le gouvernement ouest-allemand.

Evidemment, l'aspect final particulier, allemand, de la controverse suscitée par la « troisième corbeille » ne devrait pas nous empêcher de convenir que si la confrontation idéologique s'est aiguisée, c'est, dans une certaine me*sure, le résultat logique de l'actuelle* situation internationale. On ne peut exclure qu'au fur et à mesure que se renforcera l'infrastructure de la coexis*tence pacifique, une nouvelle dialectique* façonnera les relations internationales. Puisque la guerre, à l'ère nucléaire, a cessé d'être un prolongement rentable de la politique, il est naturel que gagnent en importance les autres composantes de la sécurité des Etats et des peuples — et non principalement, comme il en fut jusqu'à présent, le facteur militaire.

Parmi ces composantes, il faut mentionner, en premier chef, le sens social de la stabilisation et de la sécurité économiques, ainsi que ce large éventail de questions humanitaires qui déterminent la « qualité de la vie ». De ce complexe de questions, l'Ouest a sorti assez arbitrairement les « droits humains », en tentant d'en faire une arme contre le socialisme.

Ces droits sont, depuis des milliers d'années, l'objet de discussions avec, au centre, le problème de l'interdépen*dance, c'est-à-dire de l'opposition ou de* l'harmonie entre la liberté de l'individu et la liberté et la sécurité du groupe social donné. S'il n'y avait pas de conflits autour de cette question, nous n'aurions pas aujourd'hui ces grandes œuvres de la littérature mondiale qui constituent notre propriété commune. L'opposition entre les raisons d'Antigone et celles de Créon ne reflète-t-elle pas la confrontation entre les raisons de l'individu et les raisons de la société ? Comme en cette matière il n'y a pas de critère absolu, l'humanité n'aboutira pas de sitôt à un consensus mondial sur le problème de la liberté.

Les imperfections du système

LE capitalisme, qui est né précisément sous le mot d'ordre de la liberté, l'identifiant avec celle de s'enrichir au détriment d'autrui et qui, sur la base d'une telle acception de la liberté, a mis en place un système de flagrantes inégalités et injustices sociales, a fait de ce mot d'ordre son emblème. On considère que ce thème — au nom duquel l'humanité et les individus ont fait les plus grands sacrifices — a tant d'attraits qu'il cache le contenu réel du capitalisme. La conséquence logique en est la reconnais*sance de la suprématie de l'individu* sur la société, et aussi le pluralisme politique.

Pour le capitalisme, la discussion de ces questions n'a pas un caractère purement philosophique. C'est sur cette notion de liberté qu'est basée la structure du système et les règles de la vie sociale et économique. Et c'est ainsi que nous sommes, depuis un certain temps, témoins de tentatives visant à *convaincre le monde du caractère prétendument* universel de la conception capitaliste de la liberté. C'est cette concep*tion que l'on* brandit pour sonner l'alarme et arguer que la conception socialiste de la liberté s'écarte de la conception admise par l'humanité (lisez : *pas le capitalisme*).

Le caractère pharisaïque de la plupart des discussions sur cette question est évident. On admet, en effet, que tous les gens honnêtes se prononcent pour le maximum de libertés, et qu'il faut juger négativement tous ceux qui sont d'avis contraire.

La liberté, dans son acception sociale, est toujours un compromis, au nom des buts du système donné, compte tenu du caractère national qui s'est façonné sous l'influence des conditionnements historiques géographiques, de la lutte pour l'existence, des coutumes, etc. Le socialisme est un système qui considère que son but suprême est de réaliser, dans toute sa plénitude, le principe de la justice sociale à mesure qu'il *en a* la possibilité. D'où la différence dans les priorités en système socialiste et en système capitaliste. Par exemple, en Pologne populaire, le droit *au travail a été* inscrit dans la Constitution alors qu'à l'Ouest, le chômage est considéré comme une chose naturelle, nullement en contradiction avec *les principes moraux fondamentaux*, comme si le droit au travail et, partant, le droit à une vie digne ne faisaient pas partie des droits fondamentaux de l'homme, comme *si l'Etat n'était pas* responsable de leur réalisation.

C'est sous cet angle qu'il faut voir le problème réel des affaires humaines dans le monde contemporain. La liberté doit être non seulement une catégorie juridique mais, dans une mesure non moins égale, une catégorie socio-économique. Seuls des droits aussi largement compris sont en conformité avec le processus du renforcement de la détente.

Or d'aucuns, à l'Ouest, nous accusent de vouloir orienter le flux de l'information, des idées et des hommes, selon une conception fixée *a priori* et subordonnée précisément à la détente, tandis qu'eux nous recommandent les valeurs du flux spontané. Nous les en remercions, nous n'en profiterons pas. Nous ne connaissons que trop bien les conséquences de l'action spontanée des forces déchaînées par le capitalisme, la guerre y compris.

Cela ne signifie pas qu'en Pologne nous ne présentons pas les conceptions et les positions de l'Ouest dans leur version originale. Depuis trente ans, nous avons, dans la plupart de nos villes, des clubs de la presse interna*tionale et du livre où l'on peut acheter* ou lire sur place — outre les journaux communistes — les quotidiens les plus sérieux paraissant à l'Ouest. En outre, depuis près de vingt ans, paraît l'hebdomadaire *Forum* qui publie en polonais des articles de la presse étrangère, y compris de la presse bourgeoise. Cet hebdomadaire a un grand tirage.

Il n'entre donc pas dans l'intention de la Pologne populaire de créer des barrières artificielles qui l'isoleraient de la confrontation avec l'Ouest. Il existe *tout au plus* des barrières économiques. Je le rappelle à titre d'exemple seulement. A notre avis, et c'est aussi l'avis de ceux qui ont élaboré, au cours de dis*cussions persévérantes*, le texte de l'Acte final, le plus important c'est l'objectif auquel ces règles de jeu sont subordonnées. Cet objectif a été for*mulé en toute clarté* dans le *mini-préambule* à la « troisième corbeille ». Il commence par ces mots : « *Les Etats participants, désireux de contribuer au renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples, ainsi qu'à l'enrichissement spirituel de la personnalité humaine, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion...* » Et, plus loin, le préambule souligne *expressis verbis* que l'accroissement des échanges dans le domaine de la culture et de l'information contribuera à atteindre les buts énumérés plus haut.

C'est à cela que se ramène tout le problème. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter une internationalisation telle de la discussion sur la « troisième corbeille », qui porterait atteinte au minimum indispensable de confiance nécessaire dans les relations entre Etats à systèmes sociaux différents s'ils désirent, d'un commun accord, œuvrer en faveur de la détente. La frontière de cette discussion, c'est la paix.

Nous savons que le monde n'est pas parfait. Nous connaissons également les *imperfections* de notre propre système. Il est constamment en état de se créer. De même, les critères de liberté ne sont pas fixés une fois pour tout. C'est un processus *dialectique* sur lequel influe aussi bien la situation intérieure que la situation internationale.

Cependant, le fait que nous accordons la priorité aux intérêts communs des plus larges masses de la société et non pas aux intérêts particuliers de certains individus qui cherchent à porter atteinte à l'harmonie entre l'intérêt général et l'intérêt individuel, qui tentent de se mettre en travers de la réalisation de ces intérêts communs supérieurs, confirme notre profonde conviction de la supériorité morale de notre système sur l'idéologie du capitalisme.

* *Journaliste, député à la Diète.*

Information réciproque en vue de réduire les tensions

Les « mesures de confiance » militaires et le désarmement

Par VICTOR-YVES GHEBALI *

L'ACTE final de la C.S.C.E. forme un tout indivisible dont les différentes parties sont d'égale *valeur. D'un point de vue purement* logique, pourtant, une certaine prééminence de fait semble revenir à la déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants. Ce texte énonce dix règles fondamentales que les trente-cinq pays de la conférence se sont engagés à respecter dans leurs rapports mutuels sous toutes les formes, à tous les niveaux et dans tous les secteurs de coopération couverts par l'Acte final. Il possède par conséquent le privilège unique de régir la mise en œuvre des trois « corbeilles » à la fois, c'est-à-dire en somme d'être la loi fondamentale de la C.S.C.E.

Cette déclaration sur les principes a été négociée par des Etats à systèmes de valeurs opposées, mais que la règle du consensus condamnait à trouver un vocabulaire commun. En fait, les parties en présence ou bien ne parlaient pas le même *langage*, ou bien utilisaient les mêmes mots pour viser des réalités différentes. Le plus souvent, on n'est parvenu à des compromis mutuel*lement acceptables qu'au prix de formules* ambiguës sauvegardant dans une même disposition ou un même principe, des conceptions très différentes. Pour compliquer le tableau, on relèvera que les six versions de l'Acte final (toutes d'égale foi) ne sont pas de la plus parfaite concordance. La déclaration sur les principes est donc certainement le produit le plus ambigu de la conférence d'Helsinki.

Les pays de l'Est considèrent les dix principes comme le résultat principal de la C.S.C.E. dans la mesure où, d'une part, ils consacrent les réalités territoriales et politiques issues de la seconde guerre mondiale (inviolabilité des frontières et intégralité territoriale) et, d'autre part, servent à combattre l'utilisation abusive par les Occidentaux du respect des droits de l'homme (égalité souveraine et non-intervention). Pour les pays de l'Ouest, le document sur les principes présente le triple avantage de préserver la possibilité d'une modification pacifique des *frontières (égalité souveraine)*, d'invalider la doctrine Brejnev (non-recours à la force, intégrité territoriale, non-intervention, autodétermination) et de fournir à la « troisième corbeille » son fondement naturel (respect des droits de l'homme). Quant aux pays neutres et non-alignés, ils perçoivent les principes sous l'angle de la démocratisation des relations paneuropéennes (égalité souveraine, non-intervention, coopération, autodétermination), ainsi que

* Chargé de recherches au Centre de recherches sur les institutions internationales de Genève.

Au cœur de la sécurité européenne

LA QUESTION ALLEMANDE

Par CHARLES ZORGBIBE *

AU cœur de la sécurité européenne, la question allemande : le mot d'ordre de l'élaboration d'un traité de sécurité collective à l'échelle du continent n'est-il pas, dans les années 50, la réponse soviétique à l'absence de traité de paix sur et avec l'Allemagne ? Le refus des puissances occidentales ne procède-t-il pas, d'abord, du souci de ne pas se faire imposer la prise en considération de la République démocratique allemande ? La reconnaissance des réalités allemandes ne figure-t-elle pas encore en bonne place, dix ans plus tard, dans la campagne incantatoire des membres du pacte de Varsovie pour la convocation d'une conférence paneuropéenne ?

La détente intervenue, c'est encore à la situation territoriale de l'Allemagne que se heurte le dialogue paneuropéen naissant. Quelle valeur juridique attribuer à la situation territoriale créée à Potsdam, au statut de Berlin, à l'organisation gouvernementale de la R.D.A. ? A ces trois questions fondamentales, les traités qui concrétisent la « politique vers l'Est » apportent une esquisse de réponse. Les négociations sur la question allemande étaient bien le préalable à l'ouverture du dialogue paneuropéen ; elles ont, en même temps, constitué un creuset forgeant quelques-uns des comportements ou des méthodes qui caractérisent aujourd'hui les discussions paneuropéennes. Mais le dialogue paneuropéen, les principes dont il a permis l'élaboration, les interprétations qui leur sont données, n'ont-ils pas, à leur tour, un impact sur la question allemande, ne tracent-ils pas un ou plusieurs chemins pour l'avenir allemand ?

La préparation de la C.S.C.E. a joué, dès 1969, un rôle de catalyseur à l'égard du problème allemand en précipitant les négociations liées à la « politique vers l'Est » de la République fédérale et en activant celles des Quatre sur Berlin. En retour, les négociations sur le problème allemand ont constitué, pour le dialogue paneuropéen, un banc d'essai, un test :

1) Une démarche pragmatique est adoptée, dans le but de dépasser les oppositions de principe héritées de la guerre froide.

Lors des négociations avec l'Union soviétique et la Pologne, apparaît, pour l'Allemagne fédérale, l'impossibilité d'une acceptation pure et simple du « statu quo », la nécessité de sauvegarder les chances d'un rétablissement de l'unité allemande par le jeu du principe de libre détermination : le gouvernement de Bonn ne pouvait pas paraître approuver les transferts territoriaux décidés par une conférence — celle de Potsdam — qui ne comportait aucune représentation allemande. Les traités de Moscou et de Varsovie surmontent l'obstacle grâce à un évident byzantisme juridique : la consolidation juridique du règlement territorial de Potsdam est obtenue non par une véritable reconnaissance de la validité des transferts opérés, mais par un appel aux principes de la Charte des Nations unies : l'obligation de respecter les situations existantes, l'engagement de s'abstenir de recourir à la force et de régler les différends par des moyens pacifiques.

Par son contenu, comme par l'approche des problèmes, le traité fondamental R.F.A.-R.D.A. est voisin des traités de Moscou et de Varsovie : la R.D.A. n'est pas reconnue juridiquement ; sa qualité étatique est constatée. Ainsi prend forme un « modus vivendi » en vertu duquel l'Allemagne, selon la formule du chancelier Brandt, est à même de transformer l'affrontement R.F.A.-R.D.A. en une coexistence réglée.

« Modus vivendi » sur Berlin

ON retrouve dans l'accord quadripartite sur Berlin le même souci de dépasser les oppositions des parties par une limitation des objectifs visés. En parvenant à un « modus vivendi » sur Berlin, c'est-à-dire sur le plus important foyer de crises en Europe depuis la fin du second conflit mondial, les Quatre ont effectué un nouveau pas vers l'élaboration d'un « modus vivendi » global pour l'ensemble de l'Europe. En revanche, dans ce cadre global, l'accord sur Berlin ne constitue pas une solution définitive : seul un objectif limité — alléger les conséquences de la division de l'ancienne capitale du Reich — a permis d'atteindre des résultats limités. A plus long terme, l'efficacité de l'accord dépendra de la détente politique en Europe.

2) Des ambiguïtés juridiques sont volontairement maintenues, en vue de concilier les dogmes juridico-politiques qui subsistent.

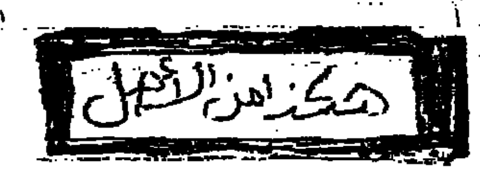
Ainsi, dans l'accord sur Berlin, les Quatre ont estimé préférable de ne pas dissimuler la diversité des positions juridiques en présence. Du même coup, ils sont contraints de passer très discrètement sur la délimitation de l'assiette territoriale de l'accord. S'agit-il de Berlin-Ouest ou de la ville entière ? La réponse de nos diplomates à la Kafka est qu'il s'agit de la « région concernée ». La confirmation des droits des trois puissances occidentales à Berlin-Ouest ne doit donc pas faire oublier la persistance du désaccord sur le statut juridique de l'ensemble de Berlin.

Même terminologie volontairement floue dans le traité de Prague : la République fédérale et la Tchécoslovaquie conservent leurs positions respectives quant aux caractères de la nullité de l'accord de Munich — nullité constatée « dans les conditions du traité ». Même ambiguïté fondamentale dans le traité R.F.A.-R.D.A. : le droit à l'autodétermination est affirmé ; mais, pour la R.D.A., ne s'agit-il pas d'une libre détermination de la nation est-allemande — d'autant plus que les divergences sur la « question nationale » sont reconnues dans le préambule ?

3) Une double lecture des traités sur la question allemande est donc possible — comme sera possible une double lecture de l'Acte final d'Helsinki. Cette ambivalence dans l'analyse juridique est facilitée par le fait que le gouvernement fédéral ne semble pas avoir une idée précise de la structure politique de l'Allemagne future — de même que les puissances occidentales n'ont guère dégagé les objectifs lointains de leur dialogue avec l'Est. Impréparation manifeste ou volonté d'éviter tout « projet » ? Il est certain que toute description véritable des buts à atteindre ne pourrait que susciter la méfiance de l'interlocuteur et nuire finalement à la réalisation desdits buts.

Il n'en reste pas moins qu'apparaît ici, en toute clarté, le double pari contradictoire formulé à Bonn et à Berlin-Est : pour la

* *Professeur aux universités de Paris-Sud et de la Sarre, maître de conférences à l'ENA.*



sous celui de l'indivisibilité de la sécurité et de la coopération dans le monde entier (reconnaissance par la C.S.C.E. du magistère de l'ONU).

Les dix principes se trouvent incorporés dans un texte à caractère général et abstrait qui n'appelle pas de mesures précises de mise en œuvre. C'est pourquoi ses effets ne peuvent être évalués qu'en termes négatifs, c'est-à-dire d'infraction. De fait, depuis Helsinki, la plupart des signataires n'ont cessé de se porter des accusations mutuelles à cet égard.

Les griefs de l'Est peuvent ainsi se résumer. Le principe de non-intervention est constamment violé par les Occidentaux non seulement dans leurs relations avec les pays socialistes (interventionnisme moralisant de l'administration Carter), mais encore dans leurs rapports réciproques (attitude de l'OTAN et de la C.E.E. à l'égard du Portugal ou de l'Italie). Comment du reste concilier le principe de l'égalité souveraine avec les tentatives de l'OTAN visant à priver Chypre de sa souveraineté ? Comment justifier, eu égard aux principes de la coopération et de la bonne foi, la politique discriminatoire de la C.E.E. à l'égard des pays socialistes ? Comment prétendre qu'il existe des violations des droits de l'homme à l'Est alors que ces mêmes droits sont, à l'Ouest, soit protégés d'une façon formelle, soit bafoués comme en Ulster ou à Chypre ? L'attitude réservée à l'égard des deux pactes internationaux des Nations unies relatifs aux droits de l'homme n'est-elle pas le fait des seuls pays occidentaux ?

Du côté de l'Ouest, les récriminations sont tout aussi vives. Le principe du respect des droits de l'homme est constamment invoqué en relation avec le regain de contestation et de répression en U.R.S.S., en R.D.A., en Tchécoslovaquie et en Pologne. La proposition socialiste visant le non-élargissement de l'OTAN et du pacte de Varsovie a été rejetée comme contrevenant au droit des Etats d'appartenir à des alliances, droit inscrit dans le principe de l'égalité souveraine. Le traité U.R.S.S.-R.D.A. du 7 octobre 1975 se trouve en contradiction flagrante avec la lettre et l'esprit des principes d'Helsinki : ne faisant aucune allusion (contrairement aux accords de 1959 et de 1964 conclus entre les mêmes pays) à l'éventualité d'une réunification de l'Allemagne, il pose l'idée — non retenue par la C.S.C.E. — que l'intangibilité des frontières équivaut à leur immutabilité ; par ailleurs, il apporte une consécration juridique bilatérale à la « doctrine Brejnev ».

Les neutres et les non-alignés ne sont pas demeurés en reste. Grande est leur déception de constater que l'esprit d'Helsinki ne s'est pas traduit dans les faits, c'est-à-dire que les relations paneuropéennes continuent plus que jamais à être conçues et menées en termes de blocs. Pour sa part, la Yougoslavie a accusé l'Autriche de violer le principe des droits de l'homme en appliquant un traitement discriminatoire à ses minorités croate et slovène.

L'un des rares exemples de l'application positive des principes d'Helsinki est celui du règlement du conflit de Trieste (dernier litige territorial de la seconde guerre mondiale) intervenu entre la Yougoslavie et l'Italie en novembre 1975 avec les accords d'Osimo. Mais on pourrait en réalité soutenir qu'il s'agit d'un développement dont la C.S.C.E. n'a fait que hâter la matérialisation.

Somme toute, on se trouve amené à constater — un peu abruptement peut-être — que les principes d'Helsinki ont jusqu'à présent alimenté la polémique plus qu'ils n'ont été des facteurs de détente. Ne sont en cause ni la nature ou le contenu intrinsèque des principes, ni même la bonne foi des signataires. La déclaration sur les principes souffre d'une tare congénitale, qui est de passer pour une codification de l'incodifiable : la détente telle qu'elle est conçue *à la fois* par l'Est et l'Ouest. L'antinomie des conceptions Est-Ouest paraît avoir été aggravée par la C.S.C.E. en ce sens que l'acte final a introduit le mirage d'une définition générale commune et d'une codification des principes qui en découleraient. Les remous de l'affaire angolaise offrent une illustration exemplaire d'une telle affirmation. Le soutien actif accordé par l'U.R.S.S. au M.P.L.A. n'a pas été seulement ressenti comme une tentative d'extension de la sphère d'influence soviétique en Afrique, *mais* aussi comme une violation des dix principes : à quoi sert, fit-on valoir, de prêcher la non-intervention en Europe si, en même temps, on pratique sans gêne l'intervention en Angola ? La réponse soviétique ne manque pas non plus de logique interne : la détente ne signifie et ne signifiera jamais l'abandon du combat pour la victoire mondiale du socialisme, laquelle passe notamment par le succès des mouvements de libération nationale. Avant Helsinki, le fond du débat n'aurait guère été différent, mais, à coup sûr, il se serait déroulé avec moins d'ambiguïté et d'illusions réciproques.

Un mécanisme original

L'ACTE final d'Helsinki énonce quatre sortes de « mesures de confiance », dont l'une — la notification préalable des manœuvres militaires d'envergure — représente pour les Etats signataires un engagement politique contraignant, dans les limites toutefois d'un certain nombre de paramètres bien précis (seuil de vingt-cinq mille hommes des formations terrestres, préavis de vingt-huit jours, transmission par voie diplomatique, etc.). Toutes les autres n'ont en revanche qu'un caractère purement facultatif : la notification préalable des manœuvres militaires d'envergure non touchées par le système des paramètres, celle des mouvements militaires d'envergure et, enfin, les échanges d'observateurs aux manœuvres militaires quelle que soit leur ampleur. L'Acte final ne définit d'aucune façon le concept de manœuvre ou celui de mouvement. Les travaux préparatoires autorisent néanmoins à croire que les Etats participants estimaient d'une façon générale qu'une « manœuvre » était un déplacement de forces sur pied de guerre à des fins d'exercice et qu'un « mouvement » consistait en un transfert d'unités prêtes au combat hors de leur base permanente en vue d'un nouveau déploiement.

En dépit de différences sensibles d'approche, la mise en œuvre des mesures de confiance se révèle à l'heure actuelle correcte dans l'ensemble. L'approche occidentale a toujours été et reste plus politique que militaire. En lançant l'idée même de mesures de confiance, les pays de l'Ouest avaient en vue de favoriser entre les hiérarchies militaires de l'Europe un climat *général* de confiance à l'aide d'habitudes de contacts directs (échange d'observateurs) et de réflexes d'information mutuelle. Pour eux, il s'agissait moins de recueillir des renseignements d'ordre militaire sur l'autre camp (les alliances sont bien outillées à cet égard) que d'introduire l'esprit de la « troisième corbeille » dans une sphère de relations où malentendus et tensions peuvent avoir les conséquences les plus néfastes. A partir de ces prémices, inspirées directement des pratiques de l'OTAN, les Occidentaux ne pouvaient que s'attacher à donner l'interprétation la plus large possible aux dispositions de l'Acte final, avec d'ailleurs l'espoir d'être imités par l'Est. Dès l'automne 1975, les membres de l'alliance atlantique ont ainsi notifié l'ensemble de leurs manœuvres à partir de dix mille (et non de vingt-cinq mille) hommes. Ce seuil s'abaissa même à huit mille hommes avec l'*exercice* multilatéral « Batten Bolt 75 », qui eut lieu en Norvège en octobre 1975. A l'heure actuelle, les manœuvres notifiées seraient au nombre de treize. Les nombreux observateurs invités à cinq de ces manœuvres reçurent à cet égard les plus larges facilités possible.

La période intérimaire entre Helsinki et Belgrade montre d'autre part que les pays du pacte de Varsovie demeurent (à l'exception peut-être de la Roumanie) plus ou moins prisonniers d'une conception militaire de la question des mesures de confiance. Pendant longtemps, à la conférence, l'Est n'avait vu dans ces mesures qu'un système destiné avant tout à institutionnaliser une sorte de *pratique* indirecte d'espionnage visant ses activités militaires, en règle générale entourées, contrairement à celles de l'OTAN, de secret. C'est pourquoi d'aucuns pronostiquèrent que les pays socialistes tenteraient d'esquiver leurs engagements. Tel n'a pas été le cas. Mais l'attitude de l'Est peut être taxée de restrictive en ce sens que le respect — scrupuleux — des paramètres s'est doublé d'une interprétation étroite des dispositions facultatives. Lancées seulement à partir de janvier 1976, les notifications obligatoires n'ont jusqu'à présent concerné que quatre manœuvres d'envergure (trois soviétiques et une multilatérale en Pologne) ; en fait, il semble que, au lendemain du « sommet » d'Helsinki, le commandement du pacte de Varsovie ait adressé aux Etats membres une directive leur recommandant de modérer l'ampleur et la fréquence de leurs manœuvres. Pour ce qui est des échanges d'observateurs, les invitations furent en général adressées aux pays voisins (et notamment à des pays comme la Turquie ou la Grèce, alors en plein réexamen de leurs relations avec les Etats-Unis) pour une brève période et avec de strictes conditions d'observation ; par ailleurs, les pays de l'Est ont jusqu'ici systématiquement refusé d'envoyer des observateurs aux manœuvres de l'OTAN afin, semble-t-il, de se réserver toute latitude de dénoncer leur caractère jugé agressif et anti-détente. Seule entre tous la Hongrie a esquissé un pas en avant en notifiant deux manœuvres qui, avec respectivement dix mille et dix-huit mille hommes, ne tombaient pas dans le champ des paramètres obligatoires. La portée pratique de ces deux notifications, sans préavis ni détails, est sans doute très faible. Mais il y a là un geste dont on aurait peut-être tort de sous-estimer la valeur symbolique.

Quant aux pays neutres et non alignés, ils ont, dans les limites de leurs activités militaires, relativement restreintes, honoré leurs engagements sans faille. Toutefois, ils demeurent profondément insatisfaits du système, qui leur apparaît comme trop peu contraignant. Les questions militaires et de désarmement seront sans nul doute le terrain privilégié sur lequel les neutres et non-alignés (et d'autres petits pays) porteront l'offensive au cours de la prochaine réunion diplomatique de Belgrade.

On peut tirer deux enseignements du bilan général des mesures de confiance. En premier lieu, le fait que les parties en présence interprètent, l'une restrictivement et l'autre extensivement, les dispositions d'Helsinki importe peu. L'essentiel reste qu'un mécanisme original de contacts et d'informations a été mis en branle dans la sphère même des tensions les plus immédiates. Une pratique nouvelle tend à s'établir en Europe grâce à la C.S.C.E. En second lieu, il paraît douteux que les mesures de confiance aient rempli leur fonction réelle : le renforcement de la confiance. D'une part, elles ne sont pas autre chose que des mesures de type « collatéral » : elles ne peuvent se révéler pleinement utiles qu'une fois associées ou superposées à un mécanisme de désarmement ou de désengagement ; il n'est d'ailleurs pas fortuit qu'on les retrouve en partie sous la dénomination de « mesures associées » (ou « de stabilisation ») dans les propositions occidentales à la conférence sur la réduction mutuelle et *équilibrée* des forces (M.B.F.R.). De toute façon, pour *renforcer* la confiance, encore faut-il qu'un tel climat préexiste tant soit peu. Or on sait que les pays de l'Ouest suspectent l'U.R.S.S. de vouloir affaiblir leur volonté et leur capacité de défense. Les Soviétiques renvoient la balle en critiquant la mauvaise foi des Occidentaux, qui restent imperméables aux propositions socialistes de conférence mondiale sur le désarmement, de traité universel de non-recours à la force ou encore de non-utilisation de l'arme nucléaire en premier recours.

Avec les mesures de confiance, la C.S.C.E. s'attaque par un biais symbolique à un problème dont on avait tenu à la garder soigneusement à l'écart et dont les modalités sont négociées dans un cadre plus restreint à Genève (SALT) ou à Vienne (M.B.F.R.). Il est évident que la C.S.C.E. ne pourra apporter de contribution propre à la détente militaire tant que durera une dichotomie de surcroît étanche. Il faudrait qu'au préalable les trente-cinq Etats participants acceptent d'ouvrir un dialogue multilatéral approfondi au sujet du désengagement et du désarmement en Europe.

VICTOR-YVES GHEBALI.

Le cadre et les méthodes d'une compétition dans la paix

Pour consolider et élargir le processus de détente

Par MARIAN DOBROSIELSKI *

LES résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont été accueillis en Pologne avec satisfaction et espoir. Ils sont considérés comme un tournant historique, introduisant une nouvelle qualité dans les relations entre les Etats qui ont participé à cette conférence. Les résolutions de l'Acte final ont formellement terminé la période de la guerre froide, confirmé définitivement la reconnaissance générale des réalités territoriales et politiques qui se sont formées en Europe à l'issue de la seconde guerre mondiale et de l'évolution d'après-guerre. La C.S.C.E. a été un événement sans précédent dans l'histoire. C'est, en effet, pour la première fois que s'étaient rencontrés, à l'échelon politique le plus élevé, les représentants de trente-cinq Etats, non pas en qualité de vainqueurs pour préjuger du sort des vaincus, ni en tant que représentants d'une idéologie ou d'une conception du monde, pour les imposer à d'autres, ni, non plus, en tant que représentants de certains intérêts économiques pour se concerter sur les moyens de se saisir de marchés ou de colonies. Ils se sont rencontrés pour adopter et mettre en œuvre les dispositions d'un document que M. Edward Gierek a appelé à Helsinki la grande charte de la paix en Europe pour poursuivre la politique de détente, de sécurité et de compréhension mutuelles.

L'Acte final de la C.S.C.E. concerne pratiquement tous les domaines des relations internationales. Il a codifié ce qui avait été reconnu comme positif et favorable dans le passé ; il a défini les directions et les règles de la réalisation de l'évolution pacifique de l'Europe pour des décennies entières. Il est clair que la C.S.C.E. n'a pas changé immédiatement et de façon spectaculaire la situation internationale. Elle n'a pas éliminé — car elle ne le pouvait pas — les contradictions et les rivalités entre pays à systèmes socio-politiques différents. Néanmoins, elle a fixé le cadre et défini les moyens et les méthodes permettant de poursuivre cette compétition dans la paix. Il faudra encore beaucoup de bonne volonté de part et d'autre, beaucoup d'efforts pour approfondir la confiance et la compréhension mutuelles afin de liquider définitivement les anachronismes de la guerre froide.

C'est le désir de passer progressivement de la confrontation à la coopération, qui a dominé la naissance de l'idée de la C.S.C.E. Il fut possible de convoquer cette conférence parce que la politique de détente et de coexistence pacifique avait été couronnée par une série de réalisations concrètes, entre autres la série de traités conclus entre les pays socialistes et la R.F.A. ou encore l'accord quadripartite sur Berlin-Ouest.

Le processus de la détente est et doit rester la tendance dominante, malgré la marée montante de diverses déclarations et de certaines activités à l'Ouest visant à en déformer le sens profond. Les partisans de certaines pratiques politiques qui ont leur source dans la guerre froide, non seulement n'ont pas cessé, mais ont multiplié leurs efforts pour freiner et contrecarrer la détente, pour attiser la méfiance et tendre à la confrontation, pour minimiser la signification et les résultats de la C.S.C.E., pour déformer ses dispositions et induire en erreur l'opinion publique de leurs pays

Il s'est encore écoulé trop peu de temps depuis le « sommet » d'Helsinki pour que nous puissions évaluer pleinement l'influence des résultats de la C.S.C.E. sur l'évolution de la situation en Europe. C'est pour cette raison que nous avons affaire aux opinions et aux sentiments les plus divers, souvent à une certaine indifférence, à des critiques, à des désenchantements. Il est caractéristique que ceux qui, aujourd'hui déclarent attendre beaucoup de la réalisation de l'Acte final, qui manifestent très fortement leur mécontentement, sont précisément ceux qui, il n'y a pas bien longtemps encore, étaient des adversaires déclarés de la C.S.C.E., comme par exemple les représentants de la C.D.U. et de la C.S.U. en Allemagne fédérale ou certains groupements politiques et sociaux aux Etats-Unis.

(Lire la suite page 8.)

* Directeur de l'Institut polonais des affaires internationales.

R.D.A., le fait d'accéder à la vie internationale consolidera les structures de l'Etat est-allemand ; pour la R.F.A., la « politique vers l'Est » a le mérite d'humaniser la condition des « frères séparés » et de préserver l'avenir. Consacrer la séparation juridique pour permettre un rapprochement sociologique, en profondeur, des différentes fractions de la nation : tel est le paradoxe panallemand. Reconnaître les réalités territoriales pour remettre en marche les peuples européens : tel est le paradoxe paneuropéen.

Les frontières et les alliances

LES négociateurs occidentaux ont réussi, au cours des travaux de la C.S.C.E., à maintenir ouvert l'avenir allemand : les chances d'un changement pacifique sont préservées dans l'Acte final d'Helsinki — comme elles l'étaient dans les traités constitutifs de la « politique de l'Est ».

Cependant, la C.S.C.E. ne pouvait miraculeusement lever les ambiguïtés juridiques préexistantes, surtout lorsqu'elles masquent des divergences politiques de fond : les unes et les autres ont rapidement resurgi — comme le prouvent les termes du traité R.D.A.-U.R.S.S. de 1975 ou l'altération du principe du changement pacifique dans les interprétations doctrinales de l'Est.

A) Les Occidentaux ont réussi à concilier, dans l'Acte final d'Helsinki, les impératifs du changement pacifique et de la sécurité collective en Europe.

Dès le début de la seconde phase de la C.S.C.E., à l'automne 1973, le principe de l'inviolabilité des frontières, affirmé par les projets soviétique et français, avait suscité de vives divergences d'appréciation au sein de la première commission — la France faisant référence à la possibilité de modifier les frontières par des moyens pacifiques, les Soviétiques exigeant au contraire l'inclusion d'une déclaration par laquelle les Etats s'engageraient à ne plus avancer de prétention territoriale.

Début 1974, la rédaction du troisième principe — relatif à l'inviolabilité des frontières — reste le point sensible des négociations. Pour les Soviétiques, les éventualités de changement sont fort théoriques et devraient être subordonnées à de nouvelles réunions paneuropéennes : un droit de veto serait ainsi conféré à chacun des Etats européens sur toute modification de la carte du continent. Finalement, une formule lancée par la France — les Etats participants « considèrent que leurs frontières peuvent être modifiées, conformément au droit international, par des moyens pacifiques et par voie d'accord » — est adoptée sous la forme d'une « phrase flottante », qui ne trouvera sa place dans l'Acte final (à l'intérieur du premier principe, relatif à l'égalité souveraine) que dans les ultimes séances de juillet 1975... et après que la première commission eut fait ressortir, à la demande de l'Allemagne fédérale, l'égale valeur des dix principes régissant les rapports entre Etats.

Une autre difficulté était apparue, entre temps, au sein de la première commission, née du souhait des quatre Grands du second conflit mondial de réaffirmer les droits, responsabilités et obligations résultant de traités, accords ou arrangements antérieurs. Préoccupation légitime — liée au problème allemand puisque visant au maintien symbolique de la responsabilité des Quatre pour l'ensemble de l'Allemagne, — mais préoccupation maladroitement exprimée puisqu'elle paraissait pouvoir s'appliquer également à d'autres « responsabilités » dont l'irréversibilité n'est pas souhaitée et qu'elle créait entre les partis une discrimination contraire à l'esprit de la C.S.C.E.

Reste que, au-delà de ces péripéties, la reconnaissance de l'ordre établi en Europe est loin de se limiter, dans l'Acte final, au respect du « statu quo » territorial, au « gel » des frontières existantes. Le principe du changement pacifique est admis — même si ces moyens ne sont pas clairement définis. Il tire encore plus de force de son association au respect des droits de l'homme (septième principe) et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (huitième principe). Et les mesures de la « troisième corbeille », en concourant à la libre détermination des citoyens, donnent son assise sociologique au principe du changement pacifique.

B) Une autre lecture des principes paneuropéens est, cependant, tentée par les Etats socialistes : le traité conclu par l'U.R.S.S. et la R.D.A. le 7 octobre 1975, deux mois à peine après le « sommet » d'Helsinki, en offre une double illustration.

D'une part, à l'encontre du paragraphe 5 du préambule de l'Acte final qui étend l'application des principes paneuropéens à l'ensemble des rapports entre Etats, « indépendamment de leur système politique, économique ou social », le traité de 1973 met l'accent sur la spécificité des rapports entre Etats socialistes. Réaffirmation de la doctrine dite de la souveraineté limitée ou, si l'on préfère, de l'aide fraternelle entre Etats socialistes, à même de figer l'idéologie dominante et les structures étatiques de la R.D.A., à l'ombre du pacte de Varsovie.

D'autre part, le traité de 1975 érige, à son article 6, l'inviolabilité des frontières en « condition essentielle de la sécurité européenne ». Emerge ainsi l'idée implicite que l'intangibilité des frontières équivaut à leur immutabilité. Dans le même sens, la doctrine de la R.D.A., malgré la stipulation de l'Acte final sur l'égale importance des dix principes, entend établir une double hiérarchie des normes : non seulement par la primauté de la « première corbeille » sur les deux autres — seuls les dix principes énonçant un droit immédiatement applicable, — mais aussi par une hiérarchisation au sein des dix principes, seuls cinq d'entre eux étant fondamentaux, parmi lesquels celui de non-ingérence qui apparaîtrait comme la conséquence primordiale de l'Acte d'Helsinki.

C) Le débat est fondamental pour l'avenir allemand. S'agit-il réellement de privilégier le principe de non-ingérence ? L'hypothèse d'une consolidation des alliances existantes et d'une consécration de la division de l'Allemagne, que redoutait Egon Bahr dans ses « modèles » de 1968, serait réalisée. S'agit-il de mettre l'accent sur les droits de l'homme et le changement pacifique ? L'Union soviétique obtient la consécration du « statu quo » mais elle est contrainte de laisser la porte ouverte au dépassement de ce dernier ; l'aménagement d'une coopération pratique entre les deux fractions de la nation allemande crée les conditions d'une réunification.

A partir de ces contradictions persistantes, quelles lignes d'action à long terme dégager pour l'Occident ? D'autres exigences ont parfois été avancées par certains observateurs. Telle la reconnaissance des « limitations inhérentes à toute structure politique », condition de l'affirmation d'un vouloir-vivre commun au-delà de l'hétérogénéité des idéologies et des univers culturels. Telle encore la codification des rapports à établir, au sein d'une même alliance, entre l'Etat leader et ses associés : c'est le thème de la sécurité « intrablocs ».

Sans doute de telles démarches auraient permis de donner leur véritable signification aux négociations d'Helsinki ; mais il n'est pas trop tard : de nouveaux objectifs à long terme pourraient être avancés par les Etats occidentaux lors des futures négociations paneuropéenes.

CHARLES ZORGBIBE.

(Suite de la page 7.)

Ce genre de désenchantement ne peut caractériser que les hommes de mauvaise volonté ou dépourvus de réalisme. Si *nous* essayons de regarder objectivement la réalité, nous constaterons que la conférence d'Helsinki a déjà donné maints résultats positifs. Car il est indéniable que, depuis *sa* tenue, la *paix* s'est renforcée, que la crainte mutuelle d'une menace militaire directe a diminué, que les formes de consultations *politiques se sont enrichies et élargies*, tout comme la coopération économique, scientifico-technique, culturelle, l'échange dans le domaine de l'information, de *l'éducation, etc. Il est évident que l'on* peut et qu'il faudrait faire plus, et l'impatience qui se manifeste dans certains cas peut être compréhensible. *Cependant, si nous comparons la situation* actuelle sur notre continent, avec toutes ses insuffisances, avec celle d'il y a dix-quinze années, nous nous devons *de constater combien elle a changé* avantageusement.

La déclaration de principes adoptée à *Helsinki* est, *dans la situation* actuelle, la meilleure concrétisation de l'idée de la coexistence pacifique.. La meilleure, parce qu'elle a été élaborée d'un *commun accord par tous les Etats* qui ont participé à la C.S.C.E. L'observation et la réalisation de l'*ensemble* des dix principes par *tous* les Etats participants à la conférence créeraient des bases larges et durables pour la paix, la sécurité, une coopération mutuellement avantageuse dans tous les domaines à l'échelle du continent. Parmi ces dix principes, il y a ceux de l'égalité souveraine, de l'inviolabilité des frontières, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité des droits, de la coopération entre les Etats, et non seulement le principe des droits de l'homme, conçus d'ailleurs dans la propagande à l'Ouest sous une forme déformée et limitée — et sur lequel se concentre une action pleine d'hypocrisie dirigée contre les pays socialistes. Dans ce contexte, il conviendrait de rappeler ce vieux dicton anglais : « *Charity begins at home* » ou *peut-être cette sentence de la Bible : « Que celui qui est sans faute jette la première pierre.* » L'approche socialiste des droits de l'homme est différente, *mais plus pleine, plus* concrète que l'approche toute formelle du libéralisme. Bref, elle n'est pas seulement pour la « liberté » formelle mais aussi *pour « l'égalité » réelle.*

Il conviendrait d'indiquer également que le septième principe traite non seulement *des droits politiques, mais aussi* des droits économiques, sociaux, culturels. La condition fondamentale d'un élargissement et d'un approfondissement de la sphère des droits de l'homme est, pour des millions d'hommes, dans tous les Etats participant à la C.S.C.E., comme dans les Etats du monde entier, de mener et d'approfondir la politique de détente et de coopération. C'est *là* une conviction qui procède de faits historiques. La politique de détente en Europe a apporté, entre autres, le renversement du fascisme en Grèce et au Portugal ; elle a inauguré le processus de démocratisation en Espagne ; elle a élargi la sphère des droits de l'homme et des libertés fondamentales aussi bien dans les pays de l'Ouest que dans les pays de l'Est pour des millions d'hommes. Aussi faut-il le répéter une fois de plus : quiconque est vraiment pour les « droits de l'homme » doit être avant tout pour une politique de paix, de sécurité, de coopération internationale, de désarmement. La réalisation du droit de vivre en paix et en sécurité, du droit au logement, à la protection de la santé, à l'instruction, au travail, à l'accès à la culture, crée des conditions réelles au libre épanouissement de l'individu, de son sens de la dignité, à l'exercice réel et effectif de ses libertés fondamentales.

En ce qui concerne la « *deuxième corbeille* », *nous avons là de sérieuses* possibilités de développement. Elle devra gagner constamment en importance. La pleine réalisation des dispositions très concrètes de cette deuxième corbeille » *pourrait créer en Europe l'infrastructure* de la paix. La « troisième corbeille » prête à pas mal de controverses. Chose assez paradoxale : on reproche aux pays socialistes de ne pas réaliser les dispositions de cette partie de l'Acte final. Il a été beaucoup fait dans notre pays dans ce domaine. Or, certains pays occidentaux — non contents d'accuser les pays socialistes — font bien peu dans ce domaine. Je ne donnerai ici qu'un seul exemple. Prenons la question des visas. Il est bien plus difficile à un Polonais d'obtenir un visa pour les Etats-Unis (il doit aussi répondre à diverses questions humiliantes), pour la Grande-Bretagne et aussi pour la France, qu'aux citoyens de ces pays qui veulent venir en Pologne.

Pour terminer, il faut souligner que la Pologne a abordé très sérieusement la question de la mise en œuvre des dispositions de l'Acte final. Déjà, à Helsinki, M. Edward Gierek avait, au nom de la Pologne, approuvé l'Acte final dans toute son étendue et avait exprimé la « *ferme volonté* » de notre pays de réaliser *toutes* ses dispositions. Il a déclaré, à cette occasion, que l'objectif de notre politique était *d'œuvrer à ce que « les hommes en Pologne, en Europe et dans le monde vivent en paix et dans la liberté, en sécurité, dans la dignité, dans l'aisance »*.

Sur recommandation du VII[e] Congrès du parti ouvrier unifié polonais et sur décision de la Diète (Parlement), le conseil des ministres a adopté une résolution spéciale concernant le programme concret de la réalisation de l'Acte final et l'a adressée aux différents ministères, institutions et organisations. La coordination de la réalisation de ce programme a été confiée au ministre des affaires étrangères. Nous envisageons la conférence de Belgrade avec optimisme mais sans illusions. La Pologne, tout comme les autres pays socialistes, tendra à ce qu'à la rencontre de Belgrade triomphent le réalisme, le bon sens, l'intérêt de la paix, de la sécurité internationale, du progrès social, d'une coopération avantageuse pour tous. Avec tous les participants, nous désirons procéder non seulement à un échange de vues et d'expériences sur la réalisation de l'Acte final et sur les tâches définies par la conférence d'Helsinki, mais aussi réfléchir ensemble comment nous pouvons réaliser mieux, plus concrètement, les dispositions de cet Acte. Nous voudrions que la conférence de Belgrade imprime une nouvelle impulsion au dynamisme, à la consolidation et à l'élargissement du *processus de la détente.*

MARIAN DOBROSIELSKI.

Sous l'influence de la détente et des évolutions politiques dans les divers pays

L'avenir prévisible des deux alliances en Europe

Par PIERRE HASSNER *

L'ALLIANCE atlantique retrouve aujourd'hui un problème classique pour les alliances organisées par les Etats-Unis dans le tiers-monde ou en Amérique latine : son but est-il bien la défense contre une *menace militaire extérieure*, ou est-elle dirigée contre une menace intérieure et, dans ce cas, défend-elle la démocratie contre le danger du totalitarisme, ou le *statu quo* économique et social contre la révolution, ou la domination américaine contre les aspirations à l'indépendance nationale ? Si on accepte la première réponse, la question qui se pose aux Etats-Unis et à leurs alliés est de savoir si, pour des raisons stratégiques, il faut défendre des régimes *corrompus et tyranniques* de peur que leurs remplaçants éventuels n'accordent des avantages décisifs, par exemple des bases, à l'Union soviétique (1).

Personnellement, contrairement aux auteurs de l'école révisionniste, nous croyons que la sécurité devant l'Union soviétique a été la motivation essentielle de l'alliance atlantique ; mais, dès le début dans certains cas, et progressivement dans d'autres, les autres considérations ont pris une importance égale ou supérieure. Dans les années 50, des auteurs comme Raymond Aron et Henry Morgenthau soulignaient combien il était *erroné d'imiter en Asie l'alliance* conclue en Europe pour y appliquer le même type d'endiguement des puissances communistes : en Europe, il s'agissait de faire équilibre à l'Armée rouge en donnant confiance à des populations favorables à l'Occident — en Asie, le problème du communisme était inextricablement lié, de pays à pays, à ceux de la décolonisation, du nationalisme et du développement.

Cette différence a toujours été *moins nette en Europe* du Sud (où souvent, dans l'esprit des forces locales, l'alliance atlantique a surtout servi de garantie à des régimes réactionnaires ou simplement au *statu quo* social) que dans le centre et le nord du continent. Mais ce qui est sûr, c'est que, aujourd'hui, l'ensemble de celui-ci, et plus particulièrement sa partie méridionale, ressemble plus à un tiers-monde parcouru de passions et de conflits contradictoires qu'à un Occident uni par le sentiment de la menace soviétique et la volonté d'y résister.

C'est que la crise des institutions et des élites politiques, radicale mais réprimée à l'Est, apparente mais *diffuse et plus ou moins désamorcée* dans une partie de l'Occident, est plus spectaculaire et plus pressante au Sud par suite d'un certain *nombre de facteurs* : chute des dictateurs, succession biologique, érosion d'équipes au pouvoir depuis une génération, sociétés en transition entre la tradition et la modernité, aspirant à l'administration ou à la consommation modernes ou, parfois en même temps, se retrouvant des racines traditionnelles, parfois mythiques, et des rivalités ou des solidarités régionales ou religieuses, méditerranéennes, africaines ou islamiques.

Tous ces conflits et ces aspirations existaient déjà dans les années 60, mais ils étaient refoulés par le primat du conflit Est-Ouest. Aujourd'hui, d'une part, les problèmes vécus le plus intensément tiennent aux relations d'inégalité ou de dépendance qui, à l'intérieur des pays ou du monde atlantique, ont un caractère Nord-Sud plutôt qu'Est-Ouest, ou aux rivalités nationales comme le conflit gréco-turc à l'intérieur de l'Ouest. D'autre part, la détente, en *diminuant* la *perception* de la menace extérieure et son rôle unificateur, a libéré ces autres conflits ou ces autres priorités en leur permettant de se manifester, enfin elle a contribué à légitimer les partis communistes et donc la possibilité d'un changement de société là où celle-ci, faute d'alternative, semblait bloquée.

Mais en même temps ce nouveau tiers-monde se trouve en Europe, c'est-à-dire dans le continent qui reste le terrain privilégié de la bipolarité par la présence physique et nucléaire directe des deux Grands.

La conscience de cette réalité est encore renforcée, d'une part par la croissance de la puissance soviétique et de l'entreprise de « rapprochement » de la communauté socialiste, d'autre part par l'interdépendance économique du monde capitaliste et la vulnérabilité particulière des économies instables aux pressions américaines. Le degré extrême de cette conscience est exprimé par la déclaration d'Enrico Berlinguer au *Corriere della Sera*, à la veille des élections italiennes, selon laquelle il était plus facile de construire un socialisme pluraliste à l'ombre de l'OTAN.

Sans aller jusque-là, il semble que, à quelques exceptions romantiques près, les forces politiques de changement en Europe auraient à cœur *de maintenir les alliances existantes* et de ne modifier l'alignement diplomatique et militaire de leurs pays que dans la double mesure où il s'agirait de retombées involontaires et inévitables des transformations intérieures ou de la recherche de partenaires extérieurs destinés à augmenter leur pouvoir de négociation à l'égard de leurs alliés ou leur capacité de résistance en cas de pressions hostiles de leur part.

Mais cela suffit à créer, en Europe *occidentale, une série de positions* spéciales ou de degrés de participation à l'alliance atlantique, qui représentent différents compromis entre les exigences de la situation géographique, les possibilités de la diplomatie et les pressions de l'évolution intérieure et des réactions extérieures. Le Portugal exclu de la planification nucléaire de l'OTAN, la Grèce quittant l'organisation militaire, la Turquie fermant ses bases, semblent manifester une tendance à laquelle les Etats-Unis ont réagi en déclarant qu'il ne peut y avoir *de membres partiels de l'alliance*, en tentant d'en faire exclure le Portugal pendant sa période révolutionnaire, en menaçant d'en faire autant pour l'Italie si les communistes participaient au gouvernement et, plus généralement, de retirer leurs troupes en cas d'accession des communistes au pouvoir dans des pays d'Europe occidentale.

Pourtant, la multiplicité des degrés de participation n'est pas une nouveauté pour l'alliance atlantique ni même pour l'OTAN. Si la décision de la France, en 1966, de quitter l'organisation militaire de l'alliance tout en restant dans son organisation politique est le cas le plus spectaculaire, le flanc nord de l'alliance offre un dégradé savant de cas particuliers — avec la Norvège et le Danemark, qui n'admettent pas d'armes atomiques ou de troupes étrangères sur leur sol, et l'Islande, qui n'a pas d'armée. Surtout, sur le flanc sud, l'intégration et la défense *collective ont toujours été plus ou* moins un mythe, dissimulant mal la réalité d'un lien bilatéral entre les Etats-Unis et les différents pays dont la contribution essentielle (par exemple pour l'Italie) était davantage leur position stratégique et leur stabilité intérieure que leur effort militaire propre.

Il semblerait donc que les tendances nouvelles, qui sont d'ailleurs loin d'être toujours irréversibles (comme le montrent le retour du Portugal et le semi-retour de *la* Grèce à leur participation normale), devraient pouvoir être assimilées par l'alliance atlantique conformément à la *technique* traditionnelle de la « stratégie associative » ou de la récupération de la contestation.

La clef en serait, des deux côtés, une série de compromis empiriques entre les exigences de la position stratégique (qui pourraient prévaloir dans le cas de la Turquie) et celles du changement social et politique (qui pourraient prévaloir dans le cas de l'Italie).

A l'Est et pour l'Est, la méthode soviétique semble, actuellement du moins, nettement plus efficace. Mais elle aussi va tellement à l'encontre *des tendances de la société moderne* et des aspirations des populations qu'elle semble condamnée au cycle explosion-répression jusqu'au jour où des transformations intérieures à l'Union soviétique amèneraient celle-ci à une conception plus ouverte et plus tolérante de sa sécurité et de ses alliances.

Certes, si les dix dernières années nous ont enseigné quelque chose, c'est qu'il faut se garder de l'illusion de la symétrie. De même que Khrouchtchev n'avait pas réussi *dans* son effort pour imiter l'intégration supranationale du Marché commun à cause des différences de structure entre les deux types de société, de même aucun Kissinger ne saurait réussir à imposer à l'Occident un monolithisme du type brejnevien, mais de même aussi un Dubcek soviétique aurait du mal à transformer le système de l'Est en alliance pluraliste. Une certaine dissymétrie reste, même à très long terme, fort *probable*, entre types *d'alliances* comme entre types de société. Mais sa portée et ses conséquences peuvent être réduites par la différenciation interne, par le dialogue, par l'interpénétration.

Si donc, en conclusion, nous ne pouvons certes exclure un retour vers deux blocs monolithiques et hostiles qui semble se dessiner à certains égards, l'hypothèse la plus vraisemblable nous semble plutôt consister, à moyen terme, en la coexistence d'un bloc de plus en plus monolithique à l'Est, avec, à l'Ouest, un système plus différencié qui comporterait deux versions : l'une, plus optimiste pour lui, serait celle d'un « compromis historique à l'échelle européenne » ou d'une conciliation entre évolutions autonomes des différents pays (de la Communauté européenne) et des Etats-Unis ; l'autre, plus polarisée, opposerait le noyau dur d'une Europe américaine ou américano-allemande et une multiplicité d'aventures nationales oscillant entre l'isolement, l'influence soviétique et le retour au giron américain à travers l'échec économique.

(1) La *thèse développée ici a fait* l'objet d'un rapport au congrès international de science politique, Edimbourg, août 1976 (*Revue française de science politique*, décembre 1976).

* Maître de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques, professeur à l'université John Hopkins (centre de Bologne).

Principes d'Helsinki et loi McCarran

LA LIBERTÉ DE VOYAGE ET LE FANTOME DE McCARTHY AUX ÉTATS-UNIS

Par SCHOFIELD CORYELL

LA nouvelle administration américaine se trouve confrontée à un dilemme moral et politique qui *risque de la gêner chaque fois que le* président invoque, contre les pays socialistes, les principes de la conférence d'Helsinki relatifs à la « *libre circulation des hommes et des idées* » à travers le globe. Le principe d'une discrimination idéologique inspirée de l'anticommunisme des années 50 reste, en effet, inscrit dans la législation américaine : la loi McCarran sur l'immigration et la nationalité, de 1952, interdit l'entrée aux Etats-Unis de tout étranger considéré *comme « anarchiste », « communiste »* ou susceptible de « *se livrer à des activités subversives* ». Au fil des années, cette loi a fermé les portes du pays à de nom*breux étrangers — savants, écrivains ou* simples militants inconnus.

Conscient du handicap diplomatique que représente cette loi anachronique, le *président* James Carter a *préconisé*, à plusieurs reprises, son abrogation. Dans une conférence de presse du début de mars il déclarait : « *Nous sommes un des signataires des accords d'Helsinki. Mais nous sommes nous-mêmes coupables (...) de restrictions, inutiles à mon avis, au droit de ceux qui sont en désaccord avec nous politiquement de visiter notre pays.* »

Reste à savoir si de telles paroles se traduiront en actes, malgré la pression des éléments xénophobes et intolérants *toujours très influents dans la vie politique* des Etats-Unis. C'est ainsi que, en contradiction flagrante avec les déclarations présidentielles, le département d'Etat *vient de refuser le visa à une délégation* de trois syndicalistes soviétiques invités par M. Harry Bridges, le président progressiste du syndicat des dockers de la côte ouest, à assister au congrès de ce syndicat. Un journaliste du *New York Times*, Bernard Gwertzman, explique à ce propos que la ligne politique du dépar*tement d'Etat, dans les cas de ce genre*, consiste, depuis longtemps, à en déférer à l'anticommunisme virulent de la puissante centrale syndicale A.F.L.-C.I.O., « *ce qui a effectivement empêché jusqu'ici les dirigeants syndicaux d'obédience communiste de se rendre en mission aux Etats-Unis* ».

Cette décision fait suite au refus de visa opposé début mars à un communiste australien, M. Jack Mundey, autrefois président du syndicat des travail*leurs du bâtiment et, actuellement*, dirigeant d'une organisation australienne ayant pour but d'établir une liaison entre les syndicalistes et les défenseurs de l'en*vironnement. Ce même Mundey avait* cependant pu visiter les Etats-Unis en novembre dernier comme invité d'une organisation américaine pour la protec*tion de l'environnement, et il avait béné*ficié, à cette occasion, d'une dérogation à la loi McCarran. *Le Washington Post* commente ainsi cette affaire : « *Faut-il conclure qu'il est permis à M. Mundey de venir chez nous parler aux observateurs des mœurs des oiseaux, mais qu'il lui est interdit de dire les mêmes choses à nos syndicalistes ?* »

Depuis des années, la loi McCarran a été rigoureusement appliquée à l'égard des politiciens communistes d'Europe *occidentale. C'est ainsi que, en août 1974*, Mme Mireille Bertrand, membre du bureau politique du P.C.F., n'a pu obtenir un visa pour se rendre à New-York auprès *du secrétaire général des Nations unies*, au sein d'une délégation de la conférence paneuropéenne de solidarité avec le Chili ; les membres non communistes de la délégation ayant obtenu le leur. Et M. René Piquet, également membre du bureau politique, n'a pas été *autorisé* à aller aux Etats-Unis pour assister au congrès du parti communiste américain qui avait lieu en juin 1975.

Mais les communistes ne sont pas les cibles exclusives de la loi McCarran. Le romancier mexicain, Carlos Fuentes — à qui on avait refusé un visa d'entrée pour la première fois en 1962 — figure toujours, à notre connaissance, sur la « liste des indésirables », malgré les protestations répétées d'éditeurs et d'universitaires américains. M. Régis Debray n'a pu obtenir un visa en février 1974, lorsqu'il en a fait la demande dans le but de rendre visite à sa femme, étudiante à l'université de Californie, et à son éditeur, Random House. Dans un éditorial du *New York Times*, C. L. Sulbzberger écrivait ironiquement à l'époque : « *Il est totalement illogique d'interdire l'entrée aux Etats-Unis à un homme dont les idées y sont librement diffusées — ce qui ne veut pas dire que je préconise... l'interdiction de ses idées.* »

LA loi McCarran est appliquée de façon tellement inégale qu'il est difficile de *déceler un fil conducteur. A côté de refus* caractérisés dans le plus pur style maccarthyste, on a pu noter récemment quelques signes d'un assouplissement *relatif*, *surtout* parce que les dérogations semblent être accordées plus fréquemment qu'auparavant. Ainsi la journaliste communiste, Martine Monod, à qui un visa avait été refusé en 1974 et de nouveau en 1975, l'a finalement obtenu, après quelques jours d'attente, pour se rendre aux Etats-Unis comme envoyée spéciale de *l'Humanité dimanche* au moment de la campagne électorale de novembre 1976 ; son collègue de *l'Humanité*, Claude Kroes, l'a également obtenu à la même *occasion. Le correspondant diplomatique* de *l'Humanité* ne peut, en principe, dépasser un périmètre restreint lorsqu'il va à New-York au siège des Nations *unies, mais il semble que, dans la pra*tique, cette règle n'est plus appliquée avec la même rigueur qu'auparavant.

Non moins intéressants sont les cas récents de politiciens communistes de l'Europe de l'Ouest. Ainsi, le maire communiste de Florence, M. Elio Gabbuggiani, a pu se rendre aux Etats-Unis fin mars sur invitation du maire de Detroit, M. Coleman Young, à l'occasion du jumelage des deux villes. Et le département d'Etat vient aussi d'autoriser l'octroi d'un visa à un dirigeant du parti communiste italien, M. Carlo Santoro, qui désirait se rendre aux Etats-Unis dans l'intention expresse de prendre la parole devant des groupes spécialisés en politique étrangère. En outre, au mois de mars, trois parlementaires communistes — deux italiens et un Français, M. Serge Boucheny — ont pu faire un voyage d'information aux Etats-Unis au sein d'une délégation organisée par la Commission de défense et des armements de l'union de l'Europe occidentale. Les délégués ont discuté des « problèmes de défense » avec les responsables du Pentagone et ont inspecté des installations aéro-spatiales militaires. Faut-il y voir un geste en faveur de « l'eurocommuniste » ? On ne peut l'affirmer. Cependant, une délégation de la C.G.T. a, elle aussi, pu se rendre aux Etats-Unis au mois d'avril pour une « tournée d'étude ».

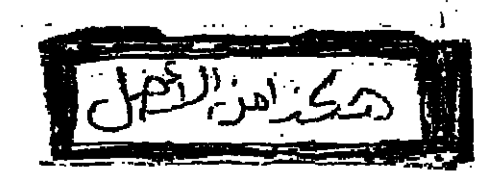
Au service des visas de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, les fonctionnaires soulignent qu'en ce qui les concerne la loi McCarran reste entièrement en vigueur. Ils continuent à l'appli*quer à la lettre, référant à Washington* les cas de demandeurs de visa appartenant à des catégories « *indésirables* » aux termes de cette loi.

*Il y a pourtant un domaine où le pro*grès est réel par rapport à ce qui se passait auparavant : celui du droit de voyager des citoyens américains eux-*mêmes. M. Carter a*, en effet, levé en mars les dernières restrictions au voyage des citoyens américains dans certains pays tabous. Depuis l'époque de la « chasse aux sorcières » des années 50, la liste des pays « hors limite » a varié d'une année à l'autre, suivant l'évolution de la situation internationale. Elle comprenait, au début, tous les pays du bloc socialiste, mais s'est restreinte au cours des années. Les Américains qui se rendaient dans les pays interdits, à Cuba par exemple ou au Vietnam du *Nord*, se voyaient retirer leur passeport dès leur retour. Les derniers pays « interdits », dont la liste figurait sur chaque passeport américain, étaient le Vietnam, le Cambodge, la Corée du Nord et toujours Cuba. Ces restrictions avaient été imposées par décret présidentiel dans le cadre d'une *loi* sur le « *commerce avec l'ennemi* ».

Actuellement, pour la première fois, les citoyens américains ne sont plus privés par leur propre gouvernement du droit de voyager partout dans le monde. Mais, tant que les portes des Etats-Unis ne s'ouvrent pas aux visiteurs étrangers d'idéologies diverses et que la loi McCarran n'est pas purement et simplement abrogée, comment les Etats-Unis peuvent-ils invoquer les principes de la conférence d'Helsinki ?







LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET LES ÉCHANGES EST-OUEST

En dépit des incertitudes politiques qui pèsent sur les relations Est-Ouest, les échanges économiques se poursuivent, et c'est un domaine dans lequel un travail discret mais efficace est accompli par la Chambre de commerce internationale (C.C.I., 38, cours Albert-Ier, Paris-8e) et par les chambres de commerce des pays socialistes. Si le climat politique n'est évidemment pas sans incidence sur cette action, il s'agit d'abord, pour les responsables d'entreprises, d'un côté et de l'autre, d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures concrètes capables de faciliter et d'intensifier les échanges. Mal connus, les efforts déployés en ce sens ont à leur tour une influence politique difficile à préciser mais réelle.

Les progrès enregistrés au cours des dernières années, et la conviction qu'une tâche importante restait encore à accomplir, ont abouti à la création d'un comité de liaison entre la C.C.I. et les chambres de commerce des pays de l'Est. Les deux coprésidents de ce comité, M. Hans Rudolph Freiherr von Schröder (Allemagne de l'Ouest) et M. Odon Kallos (Hongrie) évoquent ici les résultats acquis et envisagent les possibilités d'avenir.

Supprimer les obstacles

LES chambres de commerce des pays socialistes entretiennent des relations avec la Chambre de commerce internationale depuis 1964. Les relations ont d'abord tenu au fait que c'est la C.C.I. qui élabore les normes et règles du commerce international, appliquées également par les entreprises des pays socialistes. De tels rapports n'ayant pas existé précédemment, les chambres de commerce des pays socialistes n'avaient pas été en mesure de prendre part, jusqu'à cette date, à l'établissement de ces règles. Ce n'est que depuis la constitution du Comité de liaison qu'elles peuvent contribuer de manière institutionnelle à la définition et à la modification des normes et règles du commerce international. La C.C.I. prend régulièrement en considération leurs remarques dans ce domaine.

La création formelle du Comité de liaison remonte à 1969, tandis que son organisation paritaire actuelle n'a été établie qu'en 1975. Son premier rapport annuel est publié cette année.

Il a donc fallu plus de dix ans pour arriver à la structure paritaire du Comité de liaison et définir son programme de travail. Au cours de ces dix ans, des changements fondamentaux sont intervenus dans la politique mondiale, changements qui n'ont pas été sans incidence sur les rapports entre la C.C.I. et les chambres de commerce des pays socialistes. L'idée de détente a gagné du terrain dans les relations internationales, les pays des deux systèmes du monde sont en train de transformer la coexistence pacifique en coopération pacifique.

Ce processus historique a été reconnu par les milieux d'affaires intéressés au commerce Est-Ouest. Les accords d'Helsinki (1975) marquent une étape importante dans le déroulement de la coexistence pacifique. Il est assez symbolique que la réorganisation du Comité de liaison sur une base paritaire ainsi que l'élargissement de sa compétence aient été réalisés l'année même de la signature des accords d'Helsinki. Le programme de travail du Comité de liaison indique son désir de déployer ses activités à la lumière et dans l'esprit des recommandations de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les tâches, dans ce domaine, sont nombreuses. Le document final d'Helsinki souligne, quant à la réalisation des principes du chapitre économique ou « deuxième corbeille », le rôle de la commission économique des Nations unies pour l'Europe, dont le travail doit certainement pouvoir s'appuyer sur l'opinion des milieux d'affaires intéressés au commerce Est-Ouest. Le document mentionne d'ailleurs par deux fois les chambres de commerce, et la réalisation des principes de la « deuxième corbeille » fait souvent appel à une mission classique des chambres.

Entre la Commission économique des Nations unies pour l'Europe et le Comité de liaison existe, en outre, un lien organique. En effet, grâce au statut consultatif de la C.C.I. auprès des organes de l'ONU, le Comité de liaison a le moyen de faire connaître aux gouvernements l'avis des milieux d'affaires sur le commerce Est-Ouest.

S'il est évident que l'épanouissement de rapports commerciaux durables et mutuellement avantageux est la conséquence naturelle de la détente politique, on ressent cependant le besoin d'un « ciment » qui rende ce processus irréversible. Les efforts entrepris dans ce sens ont produit des résultats positifs. Le Comité de liaison constitue aujourd'hui un forum unique pour les milieux d'affaires intéressés au commerce Est-Ouest. Tel est d'ailleurs son objet. Les chambres de commerce des pays socialistes avaient bien noué des relations utiles avec leurs homologues en Europe de l'Ouest et en Amérique, créé des sections mutuelles et conclu des accords de coopération pour le développement des échanges économiques bilatéraux. Il manquait cependant une forme d'organisation multilatérale capable de rassembler toutes les parties intéressées au commerce Est-Ouest.

Le Comité de liaison de la Chambre de commerce internationale est précisément cet organisme. Il ne traite pas de politique commerciale, celle-ci restant l'affaire des gouvernements, mais il est à même de l'influencer. Tel est d'ailleurs le droit et le devoir des milieux d'affaires, puisque ce sont eux qui, dans bien des cas, doivent mettre en œuvre les décisions prises par les gouvernements.

Pratiquement, qu'est-ce que les chambres de commerce des pays socialistes attendent de l'activité du Comité de liaison ? Tout d'abord l'application des principes qui sous-tendent son programme de travail. C'est-à-dire qu'il s'agit d'obtenir que le commerce Est-Ouest soit vraiment fondé sur les principes de l'égalité des droits, de l'avantage réciproque, de la non-discrimination et de la clause de la nation la plus favorisée. Cela signifie qu'il faut élaborer des propositions dont l'application entraînerait la suppression des obstacles qui existent encore dans le commerce Est-Ouest. Le Comité doit, à brève échéance, examiner les difficultés liées aux restrictions appliquées par quelques pays occidentaux à l'importation de certains produits provenant, entre autres, des pays socialistes. De même, nous tenons à mettre en cause certaines mesures qui pèsent défavorablement sur l'exportation des produits agricoles des pays socialistes vers l'Ouest. Nous considérons, enfin, que les restrictions pratiquées par différents pays occidentaux, quant à l'exportation de certains de leurs produits vers les pays socialistes, constituent des entraves au développement du commerce entre les deux parties. Il est d'autre part évident que l'élargissement des liens économiques, les formes plus complexes de la coopération, comme par exemple la coopération industrielle, nécessitent une présence renforcée sur les marchés. Cette constatation a conduit le Comité de liaison à lancer une enquête sur les possibilités d'établissement d'agences commerciales et de séjour du personnel des sociétés d'origine. La plus grande facilité dans l'obtention de visas par les hommes d'affaires, proposée par le Comité de liaison, va dans ce sens. Le Comité s'efforce également de surmonter les obstacles au développement des accords de coopération industrielle, qui témoignent de l'évolution dans la nature et les formes des relations Est-Ouest.

> *Les pays de l'Est doivent savoir lancer leurs produits sur les marchés de l'Ouest*

ON ne peut plus dire aujourd'hui que les relations économiques entre pays à systèmes sociaux différents aient un caractère accidentel ni qu'elles portent seulement sur l'échange de certains produits. Le commerce Est-Ouest signifie de plus en plus une division du travail fondée sur un intérêt à long terme de sorte que les pays qui y participent puissent bénéficier pleinement des avantages comparatifs de tels échanges.

Au stade actuel, on peut valablement bâtir sur le commerce Est-Ouest une stratégie nationale de développement. Les différentes formes de coopération industrielle ne représentent encore qu'une petite partie de l'ensemble des échanges économiques. Cela tient, pour une part, à la structure relativement complexe de ces contrats et, pour une autre part, au manque d'informations sur les secteurs d'activité où des relations d'affaires à long terme pourraient s'établir entre des entreprises des deux groupes de pays. Le Comité de liaison, dans ses fonctions de forum multilatéral des milieux d'affaires, peut certainement jouer un rôle efficace à cet égard.

Le Comité de liaison a déjà accompli un travail exceptionnel pour la mise en œuvre de mesures pratiques visant à faciliter la tâche des entreprises intéressées au commerce Est-Ouest. L'introduction du système des carnets ATA pour l'importation temporaire de matériel a été la première réalisation.

Son groupe de travail sur les pratiques et techniques bancaires joue également un rôle important. C'est, à notre avis, un modèle qui peut servir d'exemple aux autres groupes de travail. Il a été le cadre des discussions avec les banques des pays socialistes pour la révision des règles des crédits documentaires en 1973. Les experts bancaires du Comité de liaison s'attachent actuellement aux problèmes liés à l'application de ces règles de la C.C.I., ainsi qu'à l'établissement de nouvelles règles internationales uniformes relatives aux garanties contractuelles et à la révision des règles de la C.C.I. pour l'encaissement de papier commercial.

Le développement du commerce Est-Ouest ne sera maintenu que si les entreprises des deux côtés procèdent à une étude intensive et approfondie de leurs marchés respectifs, dressant un bilan de la demande pour leurs produits, et adaptent leur production à cette demande. Il est indispensable que les entreprises des pays socialistes présentent leurs produits aux consommateurs occidentaux de manière efficace, qu'elles ne se contentent pas de satisfaire aux exigences actuelles, mais suscitent la demande de leurs produits par des moyens appropriés de publicité et de promotion. En bref, elles doivent s'appliquer à mettre en œuvre les méthodes modernes de marketing. Les initiatives prises par notre groupe de travail « Marketing » sont à ce titre d'une importance primordiale ; au nombre de celles-ci, citons pour cette année un séminaire « Marketing Est-Ouest » qui se tiendra en novembre à Sofia.

NON moins importante est, enfin, l'activité déployée par le groupe de travail pour l'arbitrage international.

Personne ne doute plus des possibilités offertes par le commerce Est-Ouest, pour le présent et plus encore pour l'avenir. Bien entendu, d'aucuns peuvent adopter sur certaines questions des points de vue partiaux, erronés ou de mauvaise foi, quelquefois répandus intentionnellement. Le Comité de liaison a pour tâche d'apporter aux milieux d'affaires une information objective. Or le développement dynamique des échanges commerciaux peut être influencé largement par les milieux d'affaires. C'est ce rôle positif que le Comité de liaison s'est donné pour tâche de remplir.

ODON KALLOS.

Sortir de la stagnation

UNE des principales missions de la Chambre de commerce internationale, fondée voilà près de soixante ans, consiste à promouvoir les échanges internationaux dans l'ensemble du monde. Les milieux d'affaires de plus de cinquante pays, qui ont constitué des comités nationaux de la C.C.I., participent activement à ses travaux.

L'activité de la C.C.I. est fondée sur les principes de l'économie de marché, de la liberté du commerce mondial et de la liberté des mers. C'est au respect de ces principes, et à leur défense lorsqu'ils se trouvent menacés, que la C.C.I. applique ses efforts constants en suscitant la coopération entre les parties prenantes au commerce international et en collaborant avec un grand nombre d'organisations intergouvernementales, dont les Nations unies. Ces efforts se traduisent par une liaison permanente avec les gouvernements et des organismes publics dans le monde entier.

Depuis vingt ans, et surtout au cours de la dernière décennie, le commerce avec les pays socialistes, en particulier ceux d'Europe, regroupés au sein du Comité d'aide économique mutuelle (CAEM), a pris une importance croissante. Ce phénomène constitue un élément nouveau dans l'économie mondiale, dont la C.C.I. devait tenir compte pour l'exercice de sa mission et pour la réalisation des objectifs que ses membres lui ont assignés.

Les oppositions idéologiques et les différences qui en résultent en matière de structures politiques, sociales et économiques entre les pays socialistes et ceux dont les milieux d'affaires sont représentés à la C.C.I. ont conduit et conduisent encore à certaines difficultés dans la mise en place de relations commerciales et dans le déroulement technique des transactions. A cela s'ajoutent les problèmes de la politique commerciale entre l'Est et l'Ouest, étroitement liée à la politique tout court. Dans ces conditions, toute contribution au dépassement des difficultés et des obstacles qui entravent le commerce Est-Ouest supposait qu'un dialogue se nouât entre les deux groupes sur le plan des chambres de commerce.

En 1964, des rencontres préliminaires eurent lieu entre représentants des deux parties et les premiers résultats furent rapides. Les conversations se tinrent d'abord dans le cadre du Bureau international des chambres de commerce, et c'est en 1969 que le Comité de liaison avec les chambres de commerce des pays socialistes fut établi en tant que tel au sein de la Chambre de commerce internationale, son président étant lui-même un membre de la C.C.I. Depuis 1975, la présidence est partagée entre deux co-présidents, l'un nommé par la C.C.I., l'autre par les représentants des Chambres de commerce des pays socialistes.

A l'heure actuelle, les membres du comité sont issus de vingt-trois pays : Bulgarie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Pologne, Roumanie, Union soviétique, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, République fédérale d'Allemagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis et Japon.

Les rencontres ont lieu habituellement à Paris, au siège de la C.C.I., au printemps et à l'automne de chaque année. Les résultats en sont transmis aux commissions compétentes de la C.C.I. afin qu'elles les intègrent dans les résolutions et prises de position de cette dernière. Un exemple typique de ce processus concerne la nouvelle version des « Règles et usages uniformes relatifs aux crédits documentaires ». Ces règles sont utilisées par les banques du monde entier et constituent un élément important de la circulation des produits dans le commerce international. Elles ont été examinées en profondeur par une commission *ad hoc* du Comité de liaison avec des représentants des banques nationales et du commerce extérieur des pays socialistes, qui en ont accepté la version aujourd'hui en vigueur. Si des difficultés ou des doutes se font jour à l'occasion de leur mise en œuvre, des conversations, qui ont lieu également à Paris, leur apportent les solutions appropriées.

LES questions douanières sont un autre important domaine d'intervention du Comité de liaison. C'est ainsi, par exemple, que les documents douaniers, connus sous le nom de carnets ATA, qui permettent l'admission temporaire d'échantillons, matériel d'exposition et autres, créés depuis longtemps déjà par le Conseil de coopération douanière et mis en œuvre par la C.C.I., sont largement acceptés dans les pays d'Europe de l'Est grâce aux efforts du Comité de liaison.

Notre propos n'est pas de faire ici une revue complète de tous les sujets traités ou à traiter par le Comité de liaison. Qu'il suffise de citer le marketing, l'arbitrage international, les garanties bancaires, l'octroi de visas aux hommes d'affaires, les sociétés conjointes, la création d'agences commerciales, etc. En un mot : tous les sujets dont doivent se préoccuper tous les milieux économiques de l'Est ou de l'Ouest concernés par les échanges internationaux.

Au cours des dernières années, la coopération du Comité avec diverses organisations des Nations unies s'est développée de manière satisfaisante. Il s'agit tout spécialement de la commission économique pour l'Europe, à Genève, avec laquelle les relations sont constantes et qui se tient informée des travaux du Comité.

Le secrétaire général de la Chambre de commerce internationale a, au cours des deux dernières années, visité tous les pays socialistes membres du Comité. Il a pu, à cette occasion, procéder avec des représentants des gouvernements à de fructueux échanges de vues, particulièrement importants pour les travaux du Comité de liaison. Des relations étroites avec les autorités gouvernementales des deux côtés sont indispensables à l'action du Comité.

Il faut souligner que le travail du Comité de liaison est facilité par l'esprit pratique et ouvert qui y règne ainsi que par la volonté commune d'atteindre des solutions satisfaisantes pour toutes les parties.

Un groupe spécialement créé par le Comité de liaison a commencé à étudier comment améliorer la commercialisation des produits des pays socialistes à l'Ouest. Un séminaire sur ce sujet est prévu pour cette année. Il s'agit par là d'élargir et d'approfondir la connaissance réciproque des conditions particulières des marchés.

Les accords de coopération industrielle prennent des deux côtés une place de plus en plus significative. Toute une série d'affaires importantes ont été conclues de cette manière dans le passé. Quelle que soit leur importance pour l'activation des relations économiques, de telles transactions ne sauraient cependant, et c'est là un avis personnel, se substituer à long terme à un courant régulier d'échanges réciproques, en particulier dans le domaine des biens de consommation. Ces questions sont en permanence à l'ordre du jour du Comité de liaison.

> *Les progrès enregistrés peuvent encore être développés dans l'esprit d'Helsinki*

Il apparaît actuellement que le commerce Est-Ouest, dont le développement a été spectaculaire dans le passé avec des répercussions directes ou indirectes sur l'ensemble du commerce mondial, soit marqué par la stagnation ou même une réduction de son volume. Cela tient sans doute à la stagnation généralisée de l'économie mondiale, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, aux troubles et aux tensions qui marquent la vie politique et sociale et auxquels le commerce international a toujours été très sensible. Mais cela tient aussi à un certain déséquilibre entre importations et exportations dans les échanges Est-Ouest et au volume non négligeable du crédit accordé par l'Ouest. Ce crédit fait actuellement l'objet de discussions, en particulier du fait qu'il intervient par l'intermédiaire de l'« euromarché » et a par conséquent des implications mondiales. Le Comité de liaison examinera prochainement en détail cette situation afin de rechercher les moyens d'aboutir à une solution.

On peut se demander si la stagnation actuelle est un phénomène conjoncturel et transitoire ou s'il existe une difficulté structurelle qui ferait que ce commerce bute sur ses limites.

TOUT ce qui précède montre assez que le commerce Est-Ouest joue un rôle particulier dans le commerce mondial. Outre ses caractéristiques spécifiques décrites plus haut, cette particularité tient, et c'est là un avis personnel, à la nature surtout bilatérale des relations commerciales entre l'Est et l'Ouest. Même si d'importantes affaires trilatérales sont occasionnellement conclues et s'il existe un commerce de transit non négligeable, cette constatation reste vraie. Un des principaux obstacles à une modification de cet état de choses est, toujours à notre avis, à chercher dans le fait que les monnaies des pays socialistes ne sont pas convertibles. Si la convertibilité de ces monnaies pouvait un jour être établie, au moment opportun et de manière appropriée, une telle mesure pourrait activer le commerce et les autres relations économiques. Elle ferait, en effet, éclater les limites qui enserrent actuellement les échanges bilatéraux. De telles considérations peuvent être aujourd'hui éloignées de la réalité. On ne doit cependant pas les perdre de vue pour l'avenir.

Au moment où le Comité de liaison publie pour la première fois un rapport annuel de son activité, on peut espérer que ses travaux soient plus largement reconnus dans le monde et qu'il en reçoive de nouvelles impulsions, génératrices de nouveaux progrès.

Il existe dans les pays les plus divers toutes sortes de groupes bilatéraux qui font un travail précieux pour l'extension et la facilitation du commerce. Le Comité de liaison demeure cependant une institution originale, où des hommes d'affaires de l'Ouest peuvent rencontrer des représentants des économies d'Europe de l'Est et traiter avec eux de sujets d'intérêt commun à l'échelle mondiale. Il peut à ce titre contribuer utilement à la mise en œuvre des principes établis en matière de relations économiques dans l'Acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe.

HANS RUDOLPH FREIHERR VON SCHRODER.

Naissance d'un pouvoir impérial ?

L'ALLEMAGNE A LA CONQUÊTE DE L'EUROPE

Par JEAN-PIERRE VIGIER

DEUTSCHEMARK über alles ? Si l'histoire ne se répète pas, elle continue : la puissance allemande frappe l'observateur le moins averti. Force de frappe de cette puissance, un mark qui s'est valorisé de 20 % depuis 1971 par rapport à l'ensemble des monnaies, de 40 % depuis 1969 par rapport au franc. Les réserves de la Bundesbank, les plus importantes du monde, représentent à elles seules la moitié des réserves de la C.E.E.

Ce n'est, semble-t-il, qu'un début. Car l'expansion se poursuit — l'Allemagne fédérale exporte le quart de sa production, parfois la moitié (voitures, camions) ; elle s'accélère, — *de 1971 à 1974*, les investissements à l'étranger se sont multipliés par quatre et ont atteint 11 milliards de D.M., soit le tiers des investissements de la période 1952-1974 ; elle se diversifie et se lance, visible (*biens d'équipements*) ou discrète (capitaux, technologie) à la conquête de nouveaux débouchés.

Solidement implantée dans les pays industriels, qui reçoivent 73 % de ses exportations, l'Allemagne fédérale a pris pied en Afrique, au Proche-Orient, en Amérique latine, où elle concurrence les Etats-Unis — à Pretoria comme à Brasilia, elle leur dispute des marchés nucléaires, — à moins qu'elle ne les relaie : le soutien qu'elle apporte aux dictatures du Brésil et du Chili permet à l'équipe Carter de « moraliser », le temps d'une illusion, la diplomatie américaine.

Il est évident que l'essor économique allemand — avec la puissance politique qui en résulte — modifie profondément l'équilibre mondial qui s'est institué il y a trente ans : redistribution des rôles (et des places) entre les pays industriels, crise économique, construction de l'Europe, tension Est-Ouest ; les données actuelles de la situation internationale manifestent la puissance *impériale* de l'Allemagne, qui, au lendemain même de la défaite nazie, renaît déjà de ses cendres.

Le « miracle économique »

PEU importe que les miracles n'aient lieu qu'une fois, s'ils ont lieu. La bourgeoisie allemande n'en disconviendrait pas : menacée dans son existence même, elle s'apprête, en 1945, à assister au démantèlement de son appareil industriel, quand la « guerre froide » éclate... et la sauve. D'adversaire vaincu, elle devient l'allié privilégié des Etats-Unis. Et Adenauer, déjà, se voit chargé d'unifier l'Europe.

Homme providentiel ? Mais si les *hommes font l'histoire*, les circonstances les aident ; et, dans l'Allemagne à reconstruire, elles sont plus que favorables.

Privée, dès avant la guerre, de ses cadres — *les premiers à être envoyés* dans les camps de la mort, — étroitement associée à l'aventure nazie, la classe ouvrière est toute prête — comme ailleurs — à participer à l'« effort de reconstruction nationale ». En même temps, les capitaux affluent, et chacun y trouve son compte : la bourgeoisie allemande, qui reconstitue sans difficultés majeures ses bases industrielles ; les Américains, qui font coup double. En échange de leur « aide », ils obtiennent de substantiels profits (l'importation de travailleurs étrangers limite la hausse des salaires allemands) et s'implantent en Europe : entreprise avec la participation des principales sociétés d'outre-Atlantique, la reconstruction de l'Allemagne fédé*rale jette les bases du développement* multinational du capitalisme américain.

Dès lors, un double processus se développe. Le premier, à l'intérieur des milieux d'affaires allemands ; le second, entre ces milieux et le capitalisme américain.

Déjà favorisée par Hitler, la concentration bancaire et industrielle reprend activement. De nombreuses fusions s'opèrent : Thyssen et Rheinstahl, dans la sidérurgie : Bosch, Siemens, A.E.G. et Telefunken, dans l'électro*nique* : d'autres *groupes se créent* : V.B.A., dans le pétrole. Peu à peu, la bourgeoisie financière reconstitue son hégémonie : la Deutschebank (qui contrôle Rheinstahl, Siemens, Hoechst et Demag) ; la Commerzbank (Bayle, les grandes surfaces) ; la Dresdnerbank (A.E.G. - Telefunken, Krupp) disposent bientôt d'un budget global supérieur à celui de la République fédérale.

Leur puissance est d'autant plus grande qu'avec le soutien du gouvernement de Bonn les capitaux allemands s'associent aux capitaux américains et se lancent dans des projets de restructuration industrielle à l'échelle de l'Europe, dans les domaines de la sidérurgie, de l'aéronautique et du nucléaire.

La Deutschebank, avec le trust Flick (armement) et Volkswagen Gandt (mécanique), constitue le centre d'un nouveau complexe militaro-industriel. Volkswagen absorbe N.S.U. et s'implante à l'étranger (Etats-Unis, Mexique, Brésil, Afrique du Sud).

Ainsi s'organise peu à peu un réseau de monopoles germano-américains d'une puissance sans précédent dans l'histoire de l'Allemagne. Un certain nombre de sociétés — B.A.S.F., Daimler-Benz, Krupp... — forment désormais le noyau le plus puissant du *capitalisme occidental*. Huit groupes allemands (Volkswagen, Daimler-Benz, Hoechst, Bayer, Siemens, A.E.G.-Telefunken, Bosch, Veb-Esselberg, Rheinstahl - Thyssen) figurent parmi les plus grands groupes multinationaux, derrière les Américains (vingt groupes), mais devant les Anglais (trois), les Italiens et les Français (deux).

Parallèlement à l'internationalisation du capital allemand, la concentration des entreprises, en Allemagne même, se poursuit à un rythme rapide : en 1970, trois groupes (contre six en 1960) contrôlent 56 % du chiffre d'affaires dans la métallurgie ; trois (au lieu de huit) dominent la chimie ; dans les mines, les six premières entreprises accaparent 84,8 % du marché (72,3 % en 1962) et dans la construction aéronautique 85 %.

Essentiellement tournée vers l'exportation, l'industrie allemande — *concurrence oblige — diversifie progressivement sa production* : à l'accumulation tous azimuts des années 60 (sidérurgie, électronique, informatique, textile, cuir, bois) succède bientôt un développement sélectif. Si les produits industriels représentent encore 59 % des ventes à l'étranger (les groupes *allemands* sont au *premier* rang pour l'exportation de biens d'équipement, de matériel de transport, de produits pharmaceutiques), les industries de pointe — machines - outils, nucléaire, *production d'armes et d'avions de combat* — absorbent désormais l'essentiel des investissements.

L'industrie nucléaire en est un exemple frappant. La bourgeoisie allemande s'y *intéresse* dès *le début* de son nouvel essor économique. En 1956, M. Strauss, alors ministre de la défense, obtient des autorités de l'OTAN des armes atomiques pour la Bundeswehr ; *en 1958, certaines unités* reçoivent des vecteurs lanceurs de bombes nucléaires ; la même année, une convention franco-germano-italienne prévoit la production commune de fusées SS 10 et 11, de fusées sol-sol et sol-air Nike et Hawk.

Depuis 1964, la Bundeswehr dispose de cinq cents appareils susceptibles de porter des bombes atomiques ; trente, équipés de bombes américaines, sont en état d'alerte permanent : *« L'armement de l'armée allemande*, écrit H. Schmidt, *est orienté vers la préparation d'une guerre nucléaire. »*

L'industrie se charge d'y pourvoir : dès 1962, trois mille personnes travaillent dans des centres de recherche nucléaire ; l'un des buts essentiels du programme est la production de plutonium pur à partir de matériel irradié dans les piles productrices d'énergie. De nombreuses centrales nucléaires se construisent : d'autres s'exportent.

Pieuvre ? Araignée ? Arbre géant aux ramifications innombrables ? Peu importe l'image : un nouvel impérialisme allemand est né. Comme l'écrit C. Mills, *« toute sa diplomatie est mise au service d'une politique de redéploiement : course aux marchés de l'Amérique latine et de l'Afrique du Sud, renforcement de l'implantation aux Etats-Unis, en Europe, dans les pays de l'OPEP et les pays socialistes »*.

Ce qui ne va pas, on s'en doute, sans conséquences politiques importantes.

Les unes concernent la situation intérieure de la République fédérale : les milieux d'affaires n'ont plus besoin, désormais, de la social - démocratie. Certes, la bourgeoisie, comme cela s'est vu (ou se verra) ailleurs, lui doit beaucoup : elle a retrouvé, grâce à *elle, sa respectabilité et sa place* — l'une des premières — dans le jeu politique mondial ; elle n'a pas eu à se salir les mains en pourchassant les progressistes : les sociaux-démocrates s'en sont chargés (loi sur les interdictions professionnelles) ; mais, trop inféodés aux Américains, ils deviennent inutiles dès lors que la bourgeoisie ouest - allemande, sa puissance refaite, décide d'agir de façon autonome.

De cette puissance, les pays européens, à leur tour, font les frais. Non que *l'Allemagne fédérale soit directement* responsable de la crise qui les frappe — avant, peut - être, de les achever. Dévaluation du dollar, encouragement à la hausse du prix du pétrole : les Etats-Unis, les premiers, ébranlent le Vieux Continent et le saignent ; contraints de payer leurs achats en dollars, les pays européens épuisent leurs réserves et s'appauvrissent.

L'Allemagne paie aussi — mais ne s'appauvrit pas : *riche*, elle appelle la richesse, et les exportateurs de pétrole réinvestissent chez elle, ainsi qu'au Japon et aux Etats-Unis, les dollars qu'ils ont gagnés. Si bien que le mark, comme le yen, tend à devenir une monnaie internationale.

On assiste donc à une redistribution des cartes — et de la puissance — à l'intérieur du système capitaliste mondial. Trois pays mènent le jeu : les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, le Japon (tous deux maintiennent l'excédent de leur balance commerciale qui, en 1974, s'élève à 56 milliards de deutschemarks pour la R.F.A.).

Les autres — Angleterre, France, Italie — suivent de loin, ou plutôt décrochent : stagflation, déqualifica*tion professionnelle (leurs industries* sont de plus en plus réduites à la sous-traitance), endettement croissant les aliènent chaque jour davantage. Déclassés, ils sont aux « grands » ce que le tiers - monde est pour eux. Depuis 1974, le déficit de leur balance *commerciale s'accentue, les* termes de l'échange se dégradent : la dette d'un pays comme la France, par exemple, est plus forte vis-à-vis des Etats-Unis, du Japon et de la R.F.A. qu'à l'égard des pays de l'OPEP.

Endettement et chute des investissements : la signification des plans d'austérité imposés par MM. Barre, J. Callaghan ou G. Andreotti est dès lors très claire : il s'agit moins de permettre un redressement ultérieur de l'économie que de faire payer aux peuples la *facture* du nouvel ordre impérial germano-américain. Les gouvernements pro - américains de l'Europe du Sud ne restent pas insensibles aux « recommandations » du F.M.I., c'est-à-dire aux ordres de Washington et de ses alliés. Le dernier *« sommet »* de Londres en est une nouvelle confirmation.

Associés mais rivaux

MAIS si la « base » s'aligne, l'accord entre « grands » est *loin* d'être parfait. Jusque-là confondus, les intérêts des Etats-Unis et de l'Allemagne fédérale ne se recoupent plus intégralement : associés pour imposer leur suprématie aux puissances moyennes, les maîtres du jeu international sont également *rivaux*.

Pour la première fois depuis 1945, en effet, les dirigeants du capitalisme allemand se sentent assez forts pour tenir tête aux Etats-Unis. Depuis trois ans, ils leur disputent des marchés dans des régions qui, jusque-là, étaient leur chasse gardée : au Brésil, l'Allemagne fédérale refuse d'abandonner un projet de huit centrales nucléaires, qui fourniraient au régime militaire les armes nécessaires pour réaliser ses *ambitions à l'échelle du sous-continent* ; et si elle a tenté, sans succès, un coup d'Etat anti - américain en Bolivie, elle a réussi à s'introduire au Chili, en Colombie, au Venezuela.

Aussi les projets de M. James Carter, tels qu'ils ont été définis par la Commission trilatérale, sont - ils déjà menacés par les événements (1) : les proconsulats offerts par les Etats-Unis au Japon et à la R.F.A. ne semblent plus susceptibles de les satisfaire. De fait, c'est un triumvirat de super - puissances capitalistes qui se *met en place actuellement*.

L'équilibre interne du système est évidemment vulnérable : ni le chômage, ni l'inflation, ni les déséquilibres commerciaux et financiers ne sont en voie d'être *résolus à l'échelle* de l'ensemble du système capitaliste. L'intensification de la crise peut donc remettre en cause le processus en cours, comme en témoigne la férocité des luttes commerciales engagées pour le partage du marché mondial.

Citons, à titre d'exemple, l'offensive du Japon sur les marchés européen et américain de l'acier, qui, indirectement, fait le jeu de l'Allemagne fédérale : elle en attend un regroupement des producteurs européens sous sa propre direction.

Toutefois, quelles que soient les rivalités des « grands », leur alliance est, pour l'instant, solide : elle se fonde, en particulier, sur la nécessité de contenir les revendications du tiers-monde et de maintenir l'ordre social dans les nouveaux Etats satellisés : Grande-Bretagne, Italie et France.

Dès lors, on s'explique mieux, par exemple, les réactions « humanistes » de M. James Carter — qui ne dit mot de Pinochet — devant les atteintes aux droits de l'homme en Union soviétique. L'empire américain cherche, dans un renouveau de la tension internationale, les moyens de consolider l'unité de son camp.

L'échec des négociations de Moscou n'a pas d'autre sens : en soutenant les dissidents soviétiques, M. James Carter justifie devant l'opinion américaine l'abandon de ses promesses électorales (réduction du budget militaire, limitation de la course aux armements) et réhabilite, devant l'opinion européenne, l'image de marque de la Maison Blanche. L'impérialisme — une fois de plus — se donne des airs de vertu.

La construction de l'Europe sert *également ses desseins : garantir l'hégémonie* germano-américaine, la préserver des réactions « intempestives » des peuples condamnés — pour longtemps ? — à la portion congrue.

Contrairement à une opinion encore largement répandue, l'unification de l'Europe ne la rendrait pas indépendante des Etats-Unis, pas davantage *qu'elle ne favoriserait l'organisation* commune des luttes populaires. Vassalisée, « atlantisée », l'Europe serait encore moins européenne. Cette Europe servira de tremplin aux ambitions mondiales des dirigeants de la R.F.A., et ce, précisément, à l'heure où M. Carter s'engage dans une nouvelle confrontation avec les pays socialistes et avec le tiers-monde.

Les grandes puissances, Etats-Unis et R.F.A. en tête, poussent à son intégration. Elles comptent, pour y parvenir, sur une illusion et une démission.

L'illusion : celle d'une légitimité démocratique que conférerait à l'édifice l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Cette « Europe politique » noiera, en fait, les forces de progrès de la Grande-Bretagne et de l'Europe du Sud dans une structure dominée par les forces de droite et par la social-démocratie allemande.

La démission : celle des partis communistes d'Occident, prêts à faire montre de « sagesse » pour participer à tout prix au pouvoir. Devenus force *d'appoint de la social-démocratie (en* France), de la démocratie chrétienne (en Italie) ou de l'aile libérale du franquisme (en Espagne), les partis de l'eurocommunisme sont engagés, à petits pas, dans une révision déchirante de leurs principes et de leur politique : ils acceptent sans résistance l'ordre germano-américain en Europe. Au - delà de réserves verbales, leurs actes parlent pour eux.

L'Europe germano - américaine en construction fournit les moyens de paralyser tout effort d'un gouvernement de gauche qui tendrait à modifier les structures sociales existantes. En parrainant le nouvel ordre européen, de tels gouvernements acceptent d'avance (qu'ils le veuillent ou non) de développer leur action dans un contexte truqué qui organise par avance les pressions financières et les évasions de capitaux. Ils se trouveront rapidement dans la situation de se démettre (s'ils veulent rester fidèles à leurs engagements) ou de se soumettre : c'est-à-dire d'accepter de gérer, pour le compte de leurs adversaires, la crise et l'austérité imposées par les firmes multinationales. Quoi qu'ils fassent, cependant, la lutte des masses ouvrières et paysannes du sud de l'Europe se développera nécessairement, car l'austérité, le chômage et l'inflation constituent désormais le complément permanent, indispensable et nécessaire de l'ordre nouveau que leur préparent les maîtres américains et allemands de « l'Europe des riches » qui se construit sous nos yeux.

(1) *Cf. le Monde diplomatique*, numéros de novembre et de décembre 1976.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur de la publication : JACQUES FAUVET
Rédacteur en chef : CLAUDE JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : MICHELINE PAUNET

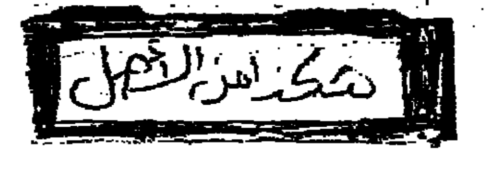
Prix de l'abonnement annuel (en francs)

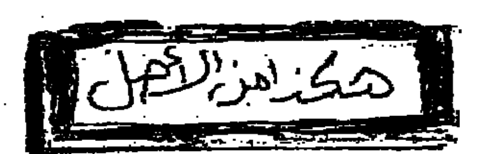
France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, *Gabon, Mauritanie, République* malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, Poste militaire, Poste navale, Andorre, Monaco 55
Autres pays 73

PAR AVION (Abonnement et taxes)

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, *Açores, Canaries, Madère*, Algérie, Maroc, Tunisie 87
DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, Territoires français des Afars et des Issas 96
TOM (sauf T.F.A.I.), République malgache, Etat comorien 116
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Liban, Syrie 101
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge 140
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie 121

Rédaction et administration : 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
(Chèque postal : Paris n° 4207-23)
Tél. Rédaction : 246-72-23
Tél. Abonnements : 820-63-03
Télex : Le Monde 650-572 Paris
Adr. télégraphique : Journmonde Paris





UNE OU PLUSIEURS HISTOIRES ?

France économique et sociale, France rurale

Par FREDERIC LANGER

LA publication de l'*Histoire économique et sociale de la France* (1), dirigée par Fernand Braudel et Ernest Labrousse, approche de son terme. Seul le tome IV (de 1880 à nos jours et conclusions générales) reste à paraître. A en juger d'après les volumes déjà publiés, l'ensemble comptera près de quatre mille pages, œuvre de vingt-quatre professeurs d'université.

S'agissant d'une œuvre d'initiation plus que d'érudition, destinée au « grand public historien » et, au-delà, au « grand public cultivé », l'accent a été mis sur la lisibilité du texte (assorti de quelques belles et grandes images) et des graphiques : l'appareillage statistique, inévitablement assez important, est présenté de manière extrêmement claire et intégré dans le texte de manière que le lecteur puisse suivre pas à pas l'auteur dans la construction de séries longues, l'estimation des données manquantes, l'appréciation de la fiabilité des sources. Bon nombre d'économistes pourraient se mettre à l'école de tels historiens pour le sens critique à l'égard des « faits » économiques.

Sur le fond, il s'agissait de faire la synthèse des recherches menées dans ce domaine depuis environ trente ans (soit depuis la parution en 1939 de l'*Histoire économique et sociale de la France*, de Henri Sée), c'est-à-dire de faire le point des connaissances actuelles. A ce titre, l'œuvre est donc importante, et chacun peut y trouver réponse à de nombreuses questions sur la formation de l'Etat en France, le développement du commerce et des villes aux seizième et dix-septième siècles, l'évolution du monde rural et ses grandes crises, l'industrialisation, la mise en place des mécanismes de crédit au dix-neuvième siècle, les caractères de la société bourgeoise, du monde du travail urbain, l'évolution du commerce extérieur, la démographie, bien d'autres encore.

Mais l'œuvre est importante également par les questions qu'elle pose du fait de son existence même. Faire le choix de ne présenter que les faits économiques et sociaux, en omettant volontairement le « niveau » politique par exemple, c'est vouloir en effet, comme le dit Fernand Braudel dans sa préface au tome I, faire surgir *« une autre France, d'autres Frances, que l'histoire traditionnelle, surtout politique, nous avait auparavant dérobées sans trop le savoir »*. Projet qui s'appuie sur tout un courant de pensée déjà ancien : non seulement faire l'histoire « *des peuples* » plutôt que celle « *des rois* », mais montrer comment le mouvement de l'économie entraîne celui de la société. On y retrouve un écho assourdi de la « *détermination en dernière instance par l'économie* », chère aux marxistes. Marx lui-même n'a-t-il pas été un des premiers à faire de l'histoire économique et sociale ? Les pages du *Capital* décrivant « *la législation sanguinaire contre les expropriés* » en Europe à la fin du quinzième siècle et pendant le seizième siècle font encore quelque peu pâlir, malgré les progrès de la connaissance, celles que E. Le Roy Ladurie consacre à la France de cette période. Mais, précisément, l'écho est assourdi, et une ambiguïté s'installe. Donner au peuple et au travail (c'est-à-dire d'un certain point de vue à l'économie) leur vraie place dans l'histoire, c'était, et pas seulement pour Marx, viser à leur donner leur vraie place tout court, leur vraie place dans l'histoire. Décrochée de sa visée politique, la tentative a-t-elle encore un sens dans la France d'aujourd'hui ? Une cruelle coïncidence fait paraître l'*Histoire économique et sociale de la France* au moment où l'enseignement de l'histoire est en train d'être démantelé. L'économie est aujourd'hui aux postes de commande dans bon nombre de secteurs qui étaient organisés sur une autre logique, et notamment dans la formation, « *industrie d'avenir* ».

Le discours économique est omniprésent. De grands « progrès » ont été faits en France, depuis quelques années, dans l'art de le faire servir à consolider l'ordre établi. Dans un tel contexte, la tentative des historiens n'aboutit-elle pas à lui donner les lettres de noblesse qui lui manquaient ?

Le piège dans lequel l'histoire a ainsi enfermé les historiens se lit à chaque page de leur travail. Sans visée politique, leur tentative se prive du même coup des moyens de critiquer la science économique établie : elle devient dépendante des catégories que celle-ci définit, elle ne peut qu'en importer les concepts. Fernand Braudel flaire le piège quand il écrit : « *Mais l'économie politique, aux prises avec les problèmes de l'actualité, ne cesse de compliquer son langage, de varier ses méthodes et ses principes. Nous ne suivons pas, historiens, nous ne pouvons pas suivre au pied levé ces progrès, parce qu'ils sont rapides, et surtout parce que nous ne sommes pas sûrs que ces méthodes et ces principes puissent se transférer aussitôt dans le champ lointain de nos recherches.* » Et pourtant, de l'étude de la paysannerie au quinzième siècle à celle du commerce extérieur au dix-neuvième, au-delà des termes mêmes *(« trend », « feedback », « take-off »...)*, il n'est question que de la croissance, de l'affermissement de l'industrialisation, de dynamisme, de progrès, de cycles, de débouchés, « *des élans et des vicissitudes de la croissance* ». S'il est un économiste qui sort vainqueur de cette confrontation, c'est bien l'un des plus réactionnaires, W. W. Rostow, père de la nation du décollage économique. On ne saurait s'en étonner puisque, en général, les économistes officiant comme tels dans notre société ne s'intéressent à l'histoire économique (surtout lointaine) que pour y déceler les premiers frémissements de la croissance capitaliste dont ils sont les hérauts.

L'*HISTOIRE de la France rurale* (2), dont les deux derniers tomes sont désormais parus, fournit un autre exemple de cette ambiguïté mais montre aussi comment elle peut être levée. Ici encore préexiste un découpage : c'est la France rurale, et point d'autre. Découpage plus immédiatement justifié, parce que plus évocateur : ces moissonneurs en bras de chemise entassant la récolte sur un char à bœufs sont les arrière-grands-pères d'une bonne part du public urbain et cultivé qui lira ce livre.

Nostalgie d'une certaine beauté, d'un monde qui finit : les très nombreuses et magnifiques illustrations font de ces livres de véritables albums.

Mais que la définition de l'objet soit évidente au niveau de la sensibilité des contemporains ne suffit pas : en écrire l'histoire, c'est dire quelque chose sur la France rurale. Or, si l'on ouvre le tome III, on est plongé, sans recul ni regard critique, dans une description plus qu'une analyse des évolutions internes du monde rural, pris comme donné et non défini, non situé par rapport à la société globale : au dix-huitième siècle, « *l'économie agricole restait étriquée, la paysannerie demeurait soumise, écrasée de droits* »... ; de 1789 à 1914, en revanche, on assiste à de profonds bouleversements, soit, en bref, le passage « *d'une économie agricole fragile* » et « *d'une paysannerie dépendante* »... à « *une agriculture déjà largement modernisée* » devenue le fait d'une paysannerie « *maîtresse de son sol* » et qui « *pèse lourd dans la vie politique du pays* ». Mais le déclin s'annonce : « *L'agriculture est de plus en plus dépendante de l'industrie et de la distribution. Les vieilles civilisations sont en train de se fondre dans un vaste creuset national. L'ère contemporaine est commencée.* »

A partir de là peuvent se dérouler les histoires particulières, celle de la moissonneuse-batteuse, de la crise du phylloxéra, de Gambetta et des instituteurs de la IIIe République, et les auteurs s'y emploient avec talent. Mais c'est le point de départ qui reste dans le flou. Quoi d'étonnant, dans ces conditions, si c'est au discours dominant aujourd'hui sur l'agriculture que les historiens se rattachent, et ils ne font que le répéter. Les paysans ont passé la main : c'est du haut de vingt années de croissance industrielle de la France que les historiens les contemplent et c'est un éloge funèbre qu'ils prononcent. Et de reprendre par exemple l'inévitable couplet sur le protectionnisme de Méline, « *politique à courte vue* » dont l'effet, à moyen et long terme, « *n'a pu être que nuisible dans la mesure où les agriculteurs, abrités derrière leurs barrières douanières, ont cru que la solution de leurs maux était trouvée* ». En bref, la politique protectionniste « *a freiné la modernisation de l'agriculture* » : la France rurale aurait dû mourir plus vite...



LE REPAS DES MOISSONNEURS, DE BRUEGHEL. *(Cliché Roger Viollet.)*

IRONIE du sort : Paul Bairoch (dont les travaux sont souvent cités dans ces histoires) vient de publier (3) le résultat de dix ans de recherches sur l'effet des politiques douanières sur la croissance économique de l'Europe au dix-neuvième siècle. Bien que formé dans ce sérail libre-échangiste que sont les universités américaines, Bairoch constate que « *la libéralisation des échanges (impulsée par l'Angleterre) a eu un effet négatif sur la croissance économique de l'Europe continentale* », et qu'au contraire, la croissance économique s'est accélérée avec la réintroduction du protectionnisme dans les vingt dernières années du siècle. Pourquoi ? Parce que « *l'afflux de céréales, en provenance surtout des Etats-Unis, a été la cause principale du très fort ralentissement de la croissance de la production agricole de l'Europe continentale dans les années 1870-1890. Ralentissement qui, en raison de l'importance de ce secteur, a entraîné un ralentissement de l'ensemble de l'économie* ».

Pas un mot sur tout cela dans le court chapitre que le tome III de l'*Histoire de la France rurale* consacre à ce problème : volonté de ne pas entrer dans des détails trop strictement économiques ou souci d'éluder toute difficulté qui amènerait à remettre en cause ce schéma si commode de l'agriculture, activité traditionnelle qui n'a pu que retarder l'inéluctable moment où elle serait soumise aux grands vents de la sacro-sainte concurrence internationale ?

AVEC le tome IV, tout change. Peut-être tout simplement parce qu'il est plus difficile de tenir un discours modernisateur (et moralisateur) sur les paysans d'aujourd'hui que sur ceux d'une époque révolue. Dès l'introduction, la question clé est posée : « *A la fin du dix-neuvième siècle, un schéma est déjà construit qui servira jusqu'à nos jours à la fois pour décrire et pour expliquer les rapports entre l'histoire rurale et celle de l'ensemble de la société française. C'est celui de l'opposition villes/campagnes. Pouvons-nous le faire nôtre ?* »

Analysant les représentations de la société auxquelles conduit cette opposition, à travers l'idéologie de droite, l'idéologie socialiste, le développement après-guerre d'une économie et d'une sociologie « rurales », les auteurs concluent que cette dichotomie est elle-même un objet de l'histoire et non un instrument d'analyse. L'opposition villes/campagnes n'est donc pas explicative. Au contraire, les évolutions différentes dans les villes et dans les campagnes sont solidaires « *car elles sont toutes deux consécutives à une accentuation de l'inscription dans l'espace de la division du travail social telle que l'opère le développement du capitalisme* ». En bref, il n'y a pas de France rurale en soi (pas plus qu'il n'y a de France économique et sociale) et, avant d'en écrire l'histoire, il faut en construire l'objet et faire certains choix théoriques (et politiques).

C'est ce que font les auteurs du tome IV, écrivant notamment : « *L'exploitation (agricole) et le village assurent la production agricole et la gestion de l'espace rural au mieux des intérêts qui gouvernent le système économique et dans les meilleures conditions pour ce qui les concerne. Ils évoluent dans la mesure où les besoins de ce système évoluent...* » On conçoit dans cette perspective que, de 1914 à 1974, la place et la fonction de l'agriculture ne sont pas les mêmes, parce que l'économie française n'a pas la même structure et qu'elle n'occupe pas la même position sur la scène internationale. Sans occuper une place excessive, ces considérations théoriques (treize pages) permettent ensuite au lecteur de suivre le déroulement des histoires particulières, racontées ici avec autant de talent que dans les volumes précédents, et le mettent en mesure de se faire une opinion sur la validité des hypothèses et leur concordance avec les faits. D'où le plan de l'ouvrage, qui ne suit pas un découpage chronologique, mais s'ordonne en cinq volets (place de l'agriculture française dans l'économie nationale ; structure de production et famille ; village et espace rural ; forces, organisations et actions professionnelles ; forces politiques et politiques agricoles), cinq volets « *qui sont à la fois cinq histoires parallèles, cinq fois la même histoire, et ensemble une histoire* ».

---

(1) *Histoire économique et sociale de la France*, dirigée par F. Braudel et E. Labrousse, PUF, Paris ; tome I (1450-1660) : deux volumes, 1977, 1 035 pages, 170 F ; tome II (1660-1789) : un volume, 1970, 779 pages, 150 F ; tome III (1789-années 1880) : deux volumes, 1976, 1 071 pages, 150 et 165 F.

(2) *Histoire de la France rurale*, dirigée par G. Duby et A. Wallon, Le Seuil, Paris ; tome III (1789-1914) : 1976, 568 pages, 120 F ; tome IV (de 1914 à nos jours) : 1977, 666 pages, 120 F.

(3) *Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au dix-neuvième siècle*, Paul Bairoch, éd. Mouton/Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 1976, 355 pages, 92 F.

Correspondance

Le capitalisme et la démocratie

A la suite de l'enquête de Maurice T. Maschino « Le capitalisme contre la démocratie ? », publiée dans le Monde diplomatique *de mars 1977, M. Jacques Gauthier, professeur agrégé de philosophie à Besançon, nous adresse la lettre suivante :*

Maurice T. Maschino décrit l'Etat tel qu'on le sent, comme un monstre froid, étranger. Mais, à postuler que le pouvoir d'Etat est réparti entre trois « technostructures » (hauts fonctionnaires cooptés, managers capitalistes, leaders sociaux incontrôlables par leur base), l'auteur n'est-il pas conduit à confondre la réalité avec l'apparence qu'elle prend sur le petit écran ? La politique y apparaît comme un jeu, dont les partenaires sont ces « personnalités » au pouvoir absolu qui parlent et pensent pour nous ou à notre place. Mais de là à affirmer que les syndicats ont une partie du pouvoir... Certes, selon le rapport des forces, des compromis sont passés ; des actions plus ou moins conventionnelles sont entreprises contre les forces qui définissent les orientations stratégiques (les multinationales, l'Europe, l'O.C.D.E.) à travers l'appareil d'Etat. Mais il ne faut pas rêver : jamais le syndicat n'a le pouvoir de remettre en cause ces orientations stratégiques.

Il est vrai que l'Etat, pour maintenir ses options fondamentales, doit tenir compte des luttes économiques et politiques et des affrontements existant en son sein. Ainsi, aujourd'hui, *il cherche un consensus sur les objectifs réformistes* : on le voit à la lecture des textes de la DATAR, où le discours sur un cadre de vie plus humain et sur la réduction des inégalités a pour fonction d'empêcher une remise en cause de la logique capitaliste de développement. Des préfets omnipotents, des assemblées aussi peu démocratiques que les conseils régionaux imposent les orientations étatiques aux collectivités : les pratiques bureaucratiques vont de pair avec les discours réformistes.

Maurice Maschino a le mérite de montrer certains mécanismes par lesquels le capitalisme peut « digérer », grâce à un réformisme, des aspirations populaires importantes. Mais il grossit l'affaire, car, à se répéter que tout le monde a intérêt à bafouer la démocratie, on se masque les contradictions radicales dans lesquelles le système et l'Etat lui-même s'empêtrent. Et la difficulté à intégrer les luttes syndicales n'est pas la moindre. Vivant le mythe d'un Etat reproduisant éternellement ses raisons d'être, les personnes contactées par l'enquête ne peuvent nous proposer que les maigres satisfactions du libéralisme avancé ; ou alors d'en « découdre » avec le monstre, sans trop savoir quelles formes sûrement peu démocratiques ce règlement de comptes prendrait !

Mais pourquoi fuir la réalité ? Aujourd'hui, la lutte prend appui sur la contradiction radicale entre l'aspiration grandissante à la démocratie et l'Etat actuel. Le pouvoir d'Etat est devenu difficile à supporter, car il rejette les hommes au nom des « impératifs économiques », il bafoue la démocratie. Ne voit-on pas s'amorcer dans les luttes le rassemblement, l'union de groupes sociaux divers, de personnes de sensibilités diverses ? Cette diversité, parce qu'elle reflète la richesse des contradictions du réel, est le terreau des luttes autour du pouvoir d'Etat : le pluralisme commence à exister du côté de la réalité. Il n'est pas un slogan inventé pour la bonne cause.

Dans un article de novembre 1976 des *Cahiers du communisme*, Gilles Masson affirme l'absolue nécessité d'un socialisme pluraliste, où toutes les minorités auraient le droit de propager leurs idées; car toutes les vérités, toutes les idées conquérantes, ont commencé par être minoritaires, et aucun parti ne peut en avoir l'exclusivité : elles sont propriété des masses.

Je prends au sérieux l'aspiration autogestionnaire à ce que chacun participe au pouvoir d'Etat, à l'élaboration et à l'application des décisions. C'est pour cette raison que je demande au courant du socialisme autogestionnaire d'échapper aux oppositions naïves mais non innocentes entre Etat et individu, centralisation et autogestion...

— *En premier lieu*, on ne peut confondre la notion de représentation, telle qu'elle fonctionne dans le système parlementaire, avec une simple délegation de pouvoir. Elire un représentant n'est pas délivrer un chèque en blanc; c'est affirmer une situation de classe complexe qui suppose une articulation (qui reste à établir) entre l'élection et la lutte de masse.

— *En second lieu*, on doit distinguer l'aspiration au dépérissement de l'Etat, qui a ses bases objectives dans la nécessité d'un Etat *démocratique*, de l'idée — à la mode — d'éclatement des pouvoirs : ce n'est pas parce que je pourrai prendre mes responsabilités dans la vie politique et dans la gestion des affaires communes que je deviendrai une parcelle du pouvoir d'Etat ; la philosophie politique a fait des progrès depuis le dix-huitième siècle. On sait aujourd'hui, comme le rappelle Nikos Poulantzas dans *le Monde* du 11 mars, que l'Etat a une matérialité, une objectivité de classe. L'Etat n'est pas la somme des pouvoirs individuels qui s'exercent dans l'autogestion, il est une entité d'un autre ordre ; un Etat démocratique organise la vie publique, produit de la rationalité, libère les hommes et les femmes en les éduquant à la démocratie. Il semble que la commune, et sans doute aussi demain la région, puisse devenir avec le socialisme un lieu privilégié où les personnes, les associations les plus diverses seront confrontées à l'Etat, planificateur, démocratique, représentant du peuple travailleur.

Réformes agraires en Amérique latine ?

LES NOUVELLES FORMES D'EXPLOITATION

POUR certains critiques réformistes ou marxistes, l'agriculture latino-américaine serait anachronique : *fondée sur des méthodes inefficaces de production, elle constituerait un frein majeur au développement et une source de stagnation économique ; secteur semi-féodal, elle empêcherait la croissance d'une économie moderne.* Ce point de vue lie les problèmes de l'expansion économique (« modernisation ») et de l'équité sociale à des propositions de « réforme agraire » : redistribution de la terre et réorganisation de l'agriculture en fermes familiales ou en coopératives. Cette réforme agraire créerait la base du développement économique, de la participation populaire et de la justice sociale. Pour les réformistes, la redistribution de la terre permet de surmonter les obstacles à l'accumulation du capital. Ils considèrent que la classe des *propriétaires terriens faillit à sa fonction* d'entrepreneur : elle ne répond pas aux exigences du marché, s'adonne à une consommation excessive aux dépens des *investissements et se livre à des activités* spéculatives (1).

La réalité est tout autre : l'agriculture se transforme de plus en plus en une entreprise mécanisée à forte utilisation de capitaux avec des liens en amont (tracteurs, engrais, insecticides, aliments pour bétail, etc.) et en aval (produits alimentaires, papier, pulpe, etc.) avec l'industrie. Les relations de production se fondent de façon croissante sur le travail salarié ; une *réserve permanente de chômeurs (main-*d'œuvre flottante, migratoire) se substitue aux métayers fixés dans l'hacienda. Les grandes entreprises agraires (appelons-les « agro-entreprises ») sont des unités à forte croissance liées aux marchés internationaux par le réseau du marketing métropolitain, de la finance et du transport maritime. Alors que les fermes produisant pour les marchés locaux sont des unités à croissance faible, les agro-entreprises sont les unités dominantes, dont la « stagnation » est fonction de la demande mondiale, non des relations internes de production.

La transformation de la paysannerie (petits propriétaires, tenanciers, etc.) en une force de travail essentiellement salariée au service d'un ensemble complexe *d'entreprises capitalistes rend anachronique* la traditionnelle exigence de réforme agraire. Les nouvelles agro-entreprises sont parties prenantes de l'industrialisation de la société : elles absorbent des produits usinés et fournissent la matière traitée en usine. Le problème aujourd'hui est de socialiser le secteur agro-industriel et non de redistribuer la terre, ce qui serait un retour à une forme dépassée d'organisation de la production.

De surcroît, la seule transformation de la propriété terrienne ne répond pas aux questions qui se posent du fait que, *d'une part, la population rurale en excédent*, non incorporée dans l'unité de réforme, est sujette à l'exploitation du nouveau propriétaire (individu ou coopérative) ou exclue de l'activité productive (2) et que, d'autre part, les bénéficiaires de la réforme dépendent des fabricants de produits agricoles, des industriels de l'alimentation et des exportateurs qui peuvent extraire la plus-value sans avoir à se préoccuper des risques d'intempéries, *des problèmes de l'emploi et des préoccupations* politiques existant au point de production. Du fait de l'intégration de l'agriculture au réseau industriel et commercial, les problèmes agraires ne peuvent être considérés que dans le contexte plus général des problèmes d'une société capitaliste. Le problème n'est plus le sous-développement d'un secteur agraire arriéré, mais plutôt les formes particulières d'exploitation qui maintiennent la force de travail en position subordonnée dans une société exploiteuse plus vaste.

Le processus de l'accumulation du *capital est fondé sur l'appropriation de* la plus-value produite par la main-d'œuvre salariée employée directement ou par les fermiers sous contrat qui deviennent des appendices des sociétés multinationales. L'expansion du capitalisme agraire s'accompagne de la prolifération d'entreprises impériales dans le secteur manufacturier agricole, dans celui de l'industrie alimentaire, dans l'activité financière et commerciale et dans l'exploitation directe de la terre. L'agriculture étant de plus en plus intégrée à ce réseau impérial, le problème de sa transformation devient de plus en plus na*tional, comme l'ont compris les mouve*ments anti-impérialistes ; dans la mesure où il reste sectoriel ou régional, il est condamné. Dans certains cas, les firmes impériales ont des relations contractuelles avec les capitalistes agraires locaux qui exploitent directement la main-d'œuvre. La transformation de l'agriculture se caractérise ainsi par une évolution vers des formes d'exploitation économique du secteur rural non liées *à la propriété directe de la terre.*

Paradoxalement, cette évolution ne s'est pas traduite par un accroissement mais *bien, semble-t-il,* par une diminution de la production alimentaire. C'est, en effet, la demande des pays capitalistes dominants qui impulse le changement. Il s'est produit une *nouvelle division du* travail mondial dans l'agriculture en fonction de laquelle les pays d'Amérique latine se spécialisent dans des cultures commerciales destinées à l'exportation et importent une part croissante de leur alimentation des Etats-Unis — ou s'en passent. L'Agence américaine pour le développement, note un responsable américain, *« aide le gouvernement de la Colombie à suivre une stratégie du développement qui encourage le passage de la production de blé à d'autres cultures pouvant être produites plus économiquement — si bien que la Colombie importe actuellement plus de 85 % de ses besoins en blé* (3) ». Plusieurs facteurs convergents contribuent à lancer ce processus : les propriétaires terriens, séduits *par les possibilités de maximalisation* du profit sur le marché mondial ; l'Etat local, qui a intérêt à disposer de devises fortes ; les multinationales, qui veulent vendre *sur le marché domestique ; les* banques internationales, l'Etat impérial et tous ceux qui financent le développement agricole ; etc. Résultat : la croissance et la transformation de l'agriculture conduisent au déclin de la fourniture locale de denrées alimentaires et du *niveau de consommation des masses.*

L'existence et la croissance de la production capitaliste dans et autour des unités agricoles ne signifient pas, toutefois, l'élimination de l'agriculture de subsistance. Au contraire, l'exploitation maximale de la main-d'œuvre encourage le maintien des tenures de subsistance : le capitaliste et son Etat n'ont pas à en assumer les coûts de reproduction. Une étude sur la main-d'œuvre agricole dans le nord-ouest du Mexique note que *« la majorité des travailleurs sont des membres permanents du prolétariat — ce qui ne veut pas dire qu'ils sont employés en permanence, mais seulement qu'ils sont en permanence sans terre et ne peuvent recourir à d'autres sources de revenus. Mais un pourcentage important de la force de travail rurale, approximativement 40 % dans le Sinaloa, est encore constitué* d'ejidatorios [de *ejido*, terrain communal] *dont les lopins de terre produisent moins qu'il ne leur est nécessaire pour survivre ou bien sont loués aux grands propriétaires »* (4).

Les changements de l'économie internationale et leur impact sur le latifundium

UN changement fondamental est en cours dans l'économie internationale : le déplacement de la production agricole et industrielle fortement utilisatrice de main-d'œuvre vers les zones à excédent de main-d'œuvre (5). La nouvelle spécialisation de la production se traduit par l'essor des récoltes céréalières fortement mécanisées dans la métropole et par le développement des *cultures d'exportation nécessitant* une main-d'œuvre importante dans la périphérie (6). La demande croissante de la métropole, jointe aux larges excédents de capitaux des investisseurs agro-industriels, conduisent à des investissements de grande ampleur entraînant la modernisation des forces de production. Parallèlement au flot croissant de capital métropolitain, se développe un nouveau type de firme capitaliste tributaire des banques internationales et des multinationales, utilisant une machinerie moderne et liée aux conglomérats du *marketing international. Cela contribue* à renforcer l'orientation vers le marché extérieur de la nouvelle bourgeoisie agraire et à réduire la production destinée aux marchés locaux. Ce changement est cautionné par les programmes de prêts de développement de la Banque interaméricaine et de la Banque mondiale, qui encouragent les investissements dans le secteur d'exportation et fournissent les fonds pour les routes, les ponts, les barrages et les autres travaux d'infrastructure nécessaires à sa promotion (7).

---

(1) *Cf.* notamment Gerrit Huizer, *Peasant Rebellion in Latin America* (Middlesex, Angleterre, Pelican Books, 1973) ; Oscar Delgado, « Revolution, Reform, Conservatism » *in* Petras & Zeitlin, *Latin America : Reform or Revolution* (New-York, Fawcett Publications, 1968), pages 381-398 ; Rodolfo Stavenhagen (ouvrage collectif), *Agrarian Problems and Peasant Movements* (New-York, Doubleday Anchor, 1970).

(2) James Petras et Hugo Zemelman *Peasants in Revolt* (Austin, University of Texas Press, 1972), et James Petras et Robert Laporte, *Cultivating Revolution* (New-York, Random House, 1971), Ch. 6, « The Peruvian Military as a Revolutionary Modernizer ».

(3) Sénat américain, commission sur l'agriculture et la forêt, session de la sous-commission sur la politique agricole étrangère, *U.S. Foreign Agricultural Trade Policy*, mars et avril 1973 (Washinton, D.C., Government Printing Office, 1973), page 160, cité *in NACLA Latin America and Empire Report*, Vol. IX, no 7, octobre 1975, page 4.

(4) « Harvest of Anger : Agro-Imperialism in Mexico's Northwest », *NACLA's Latin America and Empire Report*, Vol. X, nº 6, juillet-août 1976, page 18.

(5) *United States International Economic Policy in an Interdependent World*, Rapport au président soumis par la commission sur le commerce international et la politique d'investissement (Washington, D.C., Government Printing Office, juillet 1971).

(6) Pour de plus amples développements, voir *U.S. Grain Arsenal, NACLA Latin America and Empire Report*, vol. IX, nº 7, octobre 1975, pages 3-6.

(7) Sous l'influence de la Banque interaméricaine de développement, les produits exportés ont augmenté, tandis que les denrées pour l'alimentation locale ont stagné ou diminué :

EXPORTATIONS (en millions de colones)

	1967	1972
Bananes	220	335
Sucre	68	91
Bœuf	163	228

CONSOMMATION LOCALE

	1967	1972
Haricots	17	6
Blé	37	18
Riz	69	63

Voir Peter Dewitt, *Policy Directions in International Lending*, SUNY/Binghamton, département des sciences politiques, 1975.

L'agro-business et la faim dans le monde

De l'échec de la «révolution verte» à l'hégémonie mondiale

« PRODIGIEUX développement des petfoods », titrait récemment 30 Jours d'Europe (1), soulignant l'essor d'un nouveau marché dans la C.E.E., celui des conserves alimentaires destinées aux animaux favoris. Un marché déjà fort développé aux Etats-Unis : « Ne dit-on pas qu'outre-Atlantique un chat reçoit deux fois plus de vitamines par jour qu'un Indien ou un Pakistanais ? » Le journal précisait que « le marché mondial est, en fait, entre les mains d'entreprises multinationales dominant le marché européen : trois sont américaines (Ralston Purina, Carnation et la Mars Corporation), la quatrième est hollandaise (Quaker Oats, célèbre pour son corn-flake et son porridge)... Tout est dit, on ne saurait mieux résumer en si peu de mots la situation alimentaire mondiale.

Les mythes, cependant, ont la vie dure. Si, à la F.A.O., on commence à déchanter devant les piètres résultats des réformes agraires et de la « révolution verte » (la production agricole du tiers-monde est en baisse constante), on attend maintenant du « nouvel ordre économique international » un puissant coup de pouce. Sans toucher à l'essence du système, au principe sacro-saint de l'économie libérale, la loi du marché, qui condamne à l'échec les efforts de tous : dirigeants du tiers-monde, chercheurs, paysans.

C'est l'avis de Susan George, qui, s'appuyant sur des travaux d'agronomes ayant tiré les conclusions politiques des échecs, entreprend d'expliquer « comment meurt l'autre moitié de l'humanité » (2), ce milliard d'hommes, au bas mot, dont le revenu annuel par tête ne dépasse pas 200 dollars et qui, de l'Amérique latine à l'Extrême-Orient, représentent la majorité de la population du tiers-monde. Hors des villes, bien entendu, ces vitrines du développement à l'occidentale où s'épanouit une bourgeoisie acquise au système : Albert Provent et François de Ravignan *(lui aussi agronome) insistent sur* cette précision dans le Nouvel Ordre de la faim (3), et ils ne contredisent point en cela Susan George. Nourrir les riches, dit l'un ; nourrir les villes, disent les autres, et cela revient au même puisque toute la production agricole s'ordonne aujourd'hui en fonction d'un critère primordial : le marché. En sont exclus, par définition, ceux qui ne peuvent payer, cette « autre moitié » vivant à l'écart de la société urbaine industrielle.

Faut-il attendre des progrès de l'industrialisation une solution au problème de la faim ? Les auteurs citent les statistiques publiées dans les documents préparatoires à la conférence mondiale de l'alimentation, réunie à Rome en novembre 1974, et qui ne laissent pas de doute sur *la gravité du problème. Malgré les reculs de* l'agriculture traditionnelle, qui entraîne la chute de la production vivrière, et compte tenu des efforts d'industrialisation et de l'exode rural qui l'accompagne, les paysans du tiers-monde, qui forment aujourd'hui la moitié de la population mondiale, représenteront toujours la même proportion en 1985. La Terre comptera alors 4,85 milliards d'hommes, dont 2,5 milliards de « paysans » du tiers-monde.

LA loi du marché permettra-t-elle de mieux nourrir cette masse de déshérités ? La question cruciale est ici de savoir à qui profite ce marché en fonction duquel tout s'ordonne et se décide aux plus hauts niveaux, dans les ministères et les organisations internationales. Les trois auteurs se rejoignent à nouveau pour en voir les grands responsables dans les sociétés

Par MICHELINE PAUNET

multinationales de l'agro-business, Susan George, qui a pris soin de compléter les observations des spécialistes dont elle s'inspire par une enquête personnelle dans les milieux intéressés, ne rate pas une occasion de relever — citations à l'appui — le cynisme des hommes d'affaires qui font la loi à Washington où s'élabore — qui en douterait ? — la politique alimentaire mondiale. On résumera très schématiquement son propos en faisant remonter la naissance de cette politique à la découverte en 1945 (par une équipe de chercheurs financée avec l'aide de la Fondation Rockefeller) des semences à haut rendement sur lesquelles allait se fonder la « révolution verte » : réformes agraires, utilisation massive d'engrais et de machines. La voie était tracée à la pénétration des sociétés de l'agro-business dans le tiers-monde, soutenues puissamment par l'« *aide » officielle des gouvernements et insti*tutions internationales qui, par le biais des crédits et de l'assistance technique, facilitait l'achat du matériel et des engrais. Opérations coûteuses pour les pays « bénéficiaires » et qui supposaient, pour réussir, des dirigeants à la fois acquis au système occidental et capables d'imposer à leurs féodaux des réformes agraires dans l'intérêt de la paysannerie.

Les réformes agraires réussies se comptent sur les doigts de la main. Mais la mécanisation a chassé de la terre des masses de paysans, qui s'agglutinent aux portes des grands villes, tandis que la solution au problème de la rentabilité se trouve désormais dans le prodigieux développement des cultures d'exportation où peuvent, certes, s'appliquer certains principes de la « *révolution verte* » (grandes unités agro-industrielles, engrais et machines), mais au bénéfice des plus riches : les populations des pays industrialisés — dont on oublie qu'elles augmentent aussi — et les bourgeoisies du tiers-monde.

TEL est le bilan de trente ans. Toute l'agriculture mondiale — en dehors de quelques pays « socialistes », dont la Chine — est maintenant engagée dans une voie qui, manifestement, mène à l'impasse. Que faire ? Les auteurs du *Nouvel Ordre de la faim* comme Susan George dans Comment meurt l'autre moitié se posent la question. Les premiers proclament leur foi dans les révolutions paysannes inspirées du *modèle chinois (mais non calqué sur lui,* disent-ils) et soutenues par ceux qui, dans les pays industrialisés, aspirent aussi au changement (4). Susan George conclut aussi à la *nécessité pour les pays sous-développés* de compter davantage sur leurs propres forces, mais suggère également, avec beaucoup de réalisme compte tenu de ses critiques radicales, qu'on puisse tirer profit de l'expérience passée en améliorant les instruments de la coopération internationale actuelle.

En fait, le problème risque de se compliquer singulièrement au cours des prochaines années avec les nouvelles tendances qui s'affirment aux Etats-Unis pour assurer l'hégémonie américaine sur la production alimentaire mondiale (5). Les propos de M. Earl Butz, secrétaire à l'agriculture, menaçant de recourir à l'« arme alimentaire », sont encore dans toutes les mémoires. Emma Rothschild a montré depuis lors que ce n'étaient pas paroles en l'air (6). Et d'intéressantes précisions ont été fournies à ce propos dans Economia (7) par Hervé Donnard, qui, après trois mois d'enquête aux Etats-Unis, a rapporté les projets qui s'élaborent dans les administrations et les universités — tel ce scénario intitulé « Maximum Efficiency Future », — projets qui prévoient la disparition complète de la petite exploitation agricole individuelle aux Etats-Unis, l'introduction de nouvelles *machines gigantesques* et de nouvelles technologies à l'échelle de l'appétit des firmes de l'agro-business. Coup double à l'horizon 1985 : un nouveau et riche marché, *à portée de main cette fois, s'ouvre aux* multinationales tandis que se perfectionnent les instruments de la domination américaine sur le reste du monde...

---

(1) *30 Jours d'Europe*, journal des Communautés européennes, janvier 1976.

(2) Susan George, *How the Other Half Dies, The Real Reasons for World Hunger*, Penguin Books (Pelican), Harmondsworth, 1976, 348 pages, 1 livre.

(3) Albert Provent et François de Ravignan, *le Nouvel Ordre de la faim, Révolutions paysannes*, Le Seuil, coll. « Techno-critique », Paris 1977, 149 p.

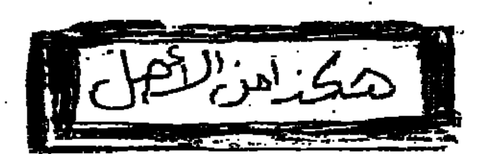
(4) Sur l'emprise des géants de l'alimentation en Europe, voir le livre récent d'A. Cohen et F. Loubet : *Bon appétit, messieurs ! Les empires alimentaires*, Balland, Paris, 1976, 185 pages.

(5) Cf. la brochure éditée en 1975 par le Worldwatch Institute, que finance, entre autres, la Fondation Rockefeller : *The Politics and Responsability of the North American Breadbasket*. L'auteur, Lester R. Brown, président du Worldwatch Institute, fut, dès le début, l'un des thuriféraires de la « révolution verte » avant qu'on ne reconnaisse ses échecs.

(6) Emma Rothschild, *The Economics of Starvation*, « *International Herald Tribune* » des 12 et 14 janvier 1977, à propos de l'« aide » américaine au Bangladesh lors de la famine de 1974.

(7) Hervé Donnard, « *Agriculture : ce que les Américains nous préparent* », « Economia », nº 33, Paris, avril 1977.





LOITATION

DES PAYSANS PAR LE CAPITALISME MONDIAL

Par JAMES F. PETRAS *

La croissance de l'agro-business suscite donc un double processus de concentration impériale en amont et en aval de l'agriculture et l'apparition d'un nouveau groupe de « fermiers d'affaires » latino-américains qui ont accumulé richesses, terres et capital (8). Ainsi, dans la vallée du Banjiio, au nord du Mexique, « *trois firmes multinationales de l'industrie alimentaire — Del Monte, Campbell's et General Foods — gèrent des usines alimentaires. Les tracteurs Ford et John Deere labourent la terre ; on utilise des insecticides Bayer pour les plantes et le bétail a droit à des aliments spéciaux mis au point par Ralston Purina et Anderson Clayton* » (9). Les nouveaux agriculteurs monopolistes ne se conforment pas à l'image stéréotypée de l'*haciendado* ou du *gamonal* ; l'unité agricole est fondamentalement une unité économique, un investissement — bien souvent intégré à un ensemble. Le nord du Mexique est encore un bon exemple : « *Ces mêmes cultivateurs, partenaires de compagnies d'agro-business américaines, ont aussi d'importants investissements dans le commerce, l'industrie et la banque de la région. Les familles (...) possèdent l'exclusivité de la distribution d'équipement agricole, d'automobiles, d'engrais et d'insecticides américains* » (10). Au vieux système américain des obligations et des devoirs, de la déférence et du paternalisme, se sont substituées les relations impersonnelles de marché dans lesquelles priment les rapports d'argent entre propriétaires et travailleurs.

Le nouveau contexte de classe

L'AGRO-BUSINESS a suscité une nouvelle structure sociale. Au sommet se trouvent les fonctionnaires des banques internationales et privées, les fournisseurs de produits agricoles, les industriels de l'alimentation et les exportateurs, ainsi que les grands propriétaires fonciers. Juste au-dessous se tiennent les fermiers sous contrat, financés et fournis par les groupes précités, et qui approvisionnent l'industrie alimentaire et les exportateurs. Encore au-dessous se trouvent les petits usuriers, les commerçants et les gestionnaires des grandes et moyennes entreprises. Puis vient la main-d'œuvre stable des travailleurs salariés, des ouvriers agricoles spécialisés et des contremaîtres. Tout en bas se tient la grande masse mouvante des travailleurs saisonniers, qui combinent à l'occasion agriculture de subsistance et travail rémunéré.

En termes de classes sociales, le premier groupe, dans lequel le capital international est soit hégémonique soit associé au capital local, est celui des capitalistes monopolistes. On peut considérer le second groupe comme une bourgeoisie locale en concurrence avec le premier groupe ; elle a accès à l'appareil politique local mais dépend fortement du secteur monopoliste pour le financement, les marchés et les machines ; son degré d'autonomie est donc extrêmement restreint ; ses bénéfices sont soumis à des fonctions et la plantation et la vente des produits lui sont virtuellement dictées par le capital monopoliste (11). Même si, en certains cas, elle est capable de s'associer à des segments du capital monopoliste (surtout dans les secteurs des fournitures agricoles et de l'industrie alimentaire) par le biais des privilèges, son trait dominant est la dépendance, comme en témoigne son opposition aux mesures les plus nationalistes, surtout lorsque celles-ci lèsent les intérêts des secteurs monopolistes.

La croissance du capitalisme agro-industriel s'effectue sous diverses formes. *Première variante* : de vastes propriétés terriennes sont louées ou vendues à des fermiers et à des entreprises agro-industrielles locales qui, à leur tour, exploitent la main-d'œuvre ; Del Monte et les sociétés bananières ont développé cette pratique en Amérique centrale (Guatemala et Costa-Rica), qualifiant leurs partenaires de « producteurs associés ». *Deuxième variante* : la possession directe de la terre par l'agro-entreprise qui exploite directement la main-d'œuvre ; c'est encore le cas dans certaines parties d'Amérique centrale et du Sud, mais moins qu'autrefois. *Troisième variante* : le transfert du capital d'affaires local aux entreprises agricoles ; modèle de plus en plus répandu dans toute l'Amérique latine. *Quatrième variante* : la conversion d'une agriculture extensive de type hacienda en une ferme moderne appartenant à une grande firme ; c'est surtout le cas en Argentine, au Brésil, en Colombie et en Amérique centrale. *Cinquième variante* : la coopérative dirigée par l'Etat et fonctionnant à la façon d'une entreprise capitaliste, fruit de l'expropriation de terres privées ; c'est clairement le cas au Pérou, au Mexique et dans d'autres pays « post-réformistes ».

Toutes ces variantes ont en commun un certain nombre de caractéristiques : organisation et opération sur le mode d'une entreprise capitaliste ; intégration à un réseau de firmes capitalistes ; dépendance presque totale envers les marchés extérieurs pour la croissance ; élimination des petits producteurs incorporés dans la force de travail en tant que main-d'œuvre salariée ou de réserve. Le passage de l'unité agricole extensive traditionnelle à l'entreprise moderne d'agro-business connaît son expression la plus achevée dans le nord-ouest du Mexique et en de nombreux endroits de l'Amérique centrale, du Brésil, du sud de la Bolivie et des zones côtières du Pérou notamment.

Avec la croissance de l'agro-business est apparue une main-d'œuvre salariée de plus en plus réceptive aux appels d'organisations ayant des bases de classe et dont les revendications ne peuvent être satisfaites que par la socialisation de l'agriculture. La mécanisation et la spécialisation agraires, ainsi que l'essor des industries alimentaires, ont produit de grandes concentrations de travailleurs salariés de plus en plus coupés de la terre. Une étude sur le Mexique, citant des statistiques officielles, affirme que le nombre des travailleurs agricoles sans terre est passé, depuis 1950, de 1,5 million, soit 30 % de la force de travail, à près de 5 millions, plus de la moitié de la force de travail. La main-d'œuvre flottante (« *force de travail migratoire* ») a doublé entre 1940-1950 et 1960-1970, passant de 3,5 à 7,5 millions (12).

Néanmoins, ce processus de prolétarisation est loin d'être terminé pour le gros de la force de travail, surtout en ce qui concerne la main-d'œuvre saisonnière flottante qui garde encore un lopin de terre pour compléter des revenus salariaux inadéquats. Ainsi les mouvements sociaux qui émergent présentent-ils des traits propres aux syndicats, les exigences sur le salaire et le bien-être s'ajoutant à la revendication de l'expropriation terrienne. Leur avenir dépendra des liens de ces mouvements avec le reste de la société. Faute d'une idéologie ouvrière, le mouvement agrarien se dirige vers certaines formes de coopératives dépendant des forces du marché. Dans certains cas, des dirigeants et certains éléments sont cooptés et deviennent des fermiers sous contrat, rejoignant de la sorte la bourgeoisie dépendante (13). L'orientation sociale de la main-d'œuvre agraire salariée est ainsi influencée par des valeurs dépassées — l'idéologie agrarienne et le maintien du lien à la propriété terrienne de subsistance, — ce qui empêche l'émergence franche d'une orientation ouvrière *socialiste, pourtant appropriée à sa position* objective.

La croissance de l'agriculture industrielle capitaliste reçoit son plus grand soutien de l'Etat. L'expansion de l'infrastructure, les programmes d'imposition et d'investissement, toutes les facilités nécessaires à son développement dépendent de l'existence d'un Etat prêt à élaborer les programmes prescrits. Dans tous les cas, il s'agit d'un Etat *fort* — dictature militaire, comme en Amérique centrale ou au Brésil, ou Etat à parti unique, comme au Mexique — capable de contenir l'inévitable agitation paysanne et de garantir la sécurité des énormes investissements à long terme nécessaires à la croissance des firmes. Les réalisations structurelles de grande ampleur nécessitant le recours à des prêts étrangers, le régime doit être en mesure d'ouvrir ses portes aux investisseurs étrangers et d'étouffer toute protestation nationaliste. Ces prêts sont, en effet, prescrits en fonction de l'accueil réservé aux investissements étrangers. Ainsi, le régime doit servir d'intermédiaire entre diverses fractions des intérêts capitalistes monopolistiques

Cet Etat possède une double caractéristique : intermédiaire flexible dans la promotion de l'expansion des firmes et contrôleur inflexible des classes rurales non encore à leur service. De la flexibilité de l'Etat témoigne la capacité des multinationales à modeler la production agricole afin qu'elle satisfasse à leurs besoins et que disparaisse l'autonomie des cultivateurs locaux, qui doivent se plier aux exigences de la métropole. L'Etat n'intervient alors que pour faciliter le processus, tout en s'efforçant de participer aux bénéfices par la levée d'impôts supplémentaires — ou, dans le cas de fonctionnaires individuels, par le biais d'associations lucratives.

Les pôles de la croissance capitaliste

LES liens horizontaux et verticaux entre les secteurs économiques expriment essentiellement la domination formelle du capital monopoliste à l'échelle nationale et globale. Du coup, tout mouvement agraire va se trouver confronté à l'opposition unie de l'ensemble de la bourgeoisie, comme ce fut le cas au Mexique lors des boycottages des employeurs en novembre 1976 et au Brésil en 1963-1964 (14). Pour réussir, il lui faudra absolument dépasser le contexte de la seule production agricole.

Depuis que les firmes nord-américaines ont entrepris de se dépouiller de leurs propriétés terriennes après la seconde guerre mondiale, la plupart des débats sur la question agraire ont esquivé le problème de ses relations avec l'impérialisme. Alors que, pour certains types de produits et dans certaines régions, les sociétés nord-américaines ont abandonné la production directe, ce n'est pas le cas dans d'autres régions. Les changements intervenus en Amérique centrale et au Mexique sont liés à différents types de production : l'exploitation directe par les Etats-Unis des légumes et des fruits a augmenté, alors que celle de la banane *décline. Si la plupart* des propriétés foncières sont latino-américaines, les firmes clés nord-américaines telles que Cargill, Anderson and Clayton, King Ranch, General Foods, Ralston Purina, etc., continuent de jouer un rôle important dans les industries d'exportation à forte croissance et à profits élevés. En outre, l'expansion nord-américaine est substantielle dans les secteurs dynamiques qui entourent la production agricole : vente et production de machines agricoles au Mexique, en Amérique centrale et en de nombreuses régions d'Amérique du Sud, par Carterpillar Tractor, John Deere and C° : équipement de transport agricole dans toute la région par Kaiser, etc. ; vente de semences en Argentine, où Cargill est le principal exportateur de blé, d'orge, de maïs et d'autres céréales : production et/ou vente d'engrais, d'aliments pour le bétail et d'insecticides dans toute l'Amérique latine par Ralston Purina, Borden, Monsanto, Dow Chemicals ; activités bancaires et financement de la croissance agricole dans toute la région, où la Bank of America a quarante-six succursales ; étude de marché et industrie alimentaire dans toute la région (15).

Les Etats-Unis ne se sont pas retirés de l'agriculture mais sont simplement passés des secteurs les moins profitables et les plus risqués aux secteurs sûrs à forts bénéfices. L'afflux considérable de capital américain dans toute l'économie entourant la production agricole s'est accompagné parfois de changements politiques — y compris l'avènement de régimes militaires — qui ont sapé les oligarchies au profit de l'expansion capitaliste des firmes. En ce sens, les coups d'Etat militaires sont des instruments de l'accumulation du capital d'en haut et du dehors (16).

L'expansion du capitalisme d'agro-entreprise n'a ni diminué le contrôle impérial ni neutralisé la lutte des classes dans les campagnes. Celle-ci est passée à un niveau supérieur ou plus général : des luttes *pour* la propriété individuelle (« la terre à qui la travaille ») deviennent des luttes pour la propriété collective. L'intensification de l'exploitation dont témoigne la croissance de la plus-value extraite de la main-d'œuvre salariée a provoqué des mouvements de masse de paysans sans terre au Mexique et au Salvador et la reprise des mouvements de guérilla au Guatemala (17). L'intégration croissante de l'agro-business au capital impérial, l'essor de l'Etat quasi totalitaire et les programmes d'ensemble pour l'expansion des agro-entreprises posent la vraie question l'exploitation de la main-d'œuvre salariée par le capital agro-industriel et la nature de classe de l'Etat qui préside à l'exploitation.

* Professeur, département de sociologie, université de l'Etat de New-York à Binghamton.

(8) Pour une série d'études de cas, voir *Harvest of Anger*, *NACLA*, *op. cit.*, pages 13-16 ; *Del Monte : Bitter Fruits*, *NACLA*, vol. X, n° 7, septembre 1976, pages 12-15 et 24-30 ; *Brazil : Development for Whom*, *NACLA*, vol. VII, n° 4, avril 1973, surtout pages 23-31 (« Anderson Clayton Knows No Bounds »).

(9) *NACLA*, *Del Monte*, *op. cit.*, page 12.

(10) *Ibid.*, page 10.

(11) Selon les calculs d'une étude sur la culture d'exportation de la tomate au Mexique, la majeure partie des bénéfices va aux non-producteurs (voir *NACLA*, *Harvest of Anger*, op. cit., page 16). Une autre estimation concernant la banane considère que 11,5 % seulement des revenus demeurent dans les pays producteurs. Voir *NACLA*, *Del Monte*, *op. cit.*, page 28.

(12) *NACLA*, *Harvest of Anger*, *op. cit.*, pages 18-19.

(13) Pendant le mouvement d'occupation de terres dans le nord-ouest du Mexique, le *New York Times* notait que : « *Seuls les dirigeants ont obtenu des terres.* » Il citait ces propos d'un paysan : « *Nous revendiquons la terre collectivement depuis 1958. Nous avons payé notre chef dix pesos par semaine pour poursuivre la lutte. A présent, on l'a acheté avec un peu de terre et il nous a abandonnés.* » *New York Times*, 26 novembre 1976.

(14) *Latin America*, 5 novembre 1976, vol. X, n° 43 et 26 novembre 1976, vol. X, n° 26. Outre le boycottage suivi par vingt-huit mille propriétaires terriens et l'envoi à l'étranger de 300 millions de dollars, de nombreuses affaires ont dû fermer leurs portes.

(15) *NACLA*, *Bank of America*, vol. IV, n° 5, septembre 1970, pages 4-7.

(16) Au Guatemala, les prises de contrôle nord-américaines ont été nombreuses, environ trente-quatre entre 1960 et 1969. Parmi les principales firmes nord-américaines acquérant des entreprises liées à l'agriculture figurent Beatrice Foods, Cargill Central Soya, Coca-Cola, General Mills et Pillsbury. Les opérations portaient sur la production de céréales, de papier, d'aliments pour le bétail, de conserves, de café soluble, de mélanges de farine pâtissière, de plats préparés, d'huile de table, etc. Voir *NACLA*, *U.S. Strategies for Central America*, vol. VII, n° 5, mai-juin 1973, page 29.

(17) *Latin America*, vol. X, n° 49, 17 décembre 1976, pages 388-389 et vol. XI, n° 1, 7 janvier 1977, page 4. Le rapport déclare : « *La croissance rapide de l'offensive des maquisards* (au Guatemala) *au cours de l'année écoulée en a fait un facteur important sur la scène politique agitée du pays pour la première fois depuis la fin des années 60.* »



Des chrétiens face à la dictature chilienne

Le message pastoral trahi par la hiérarchie ?

Par ARMANDO URIBE *

LE nombre de livres écrits pendant les trois dernières années sur le Chili et par des Chiliens à l'étranger n'a pas de précédent dans l'histoire de ce pays. L'exil s'est révélé fécond, au moins dans le domaine intellectuel.

Bien qu'on ne dispose pas d'études sociologiques suffisantes, on peut supposer que l'intelligentsia était au Chili plus nombreuse et variée que dans d'autres pays latino-américains. Après le coup d'Etat de 1973, une fraction considérable des intellectuels créateurs fut bannie ; mais, jusqu'à présent, le traumatisme du déracinement les a plutôt aiguillonnés que paralysés.

Le Chili avait d'ailleurs une tradition ininterrompue d'accueil aux intellectuels étrangers, principalement latino-américains. Le phénomène de concentration de plusieurs milliers de professeurs universitaires, hommes politiques, économistes, sociologues, étudiants, etc., à l'époque du gouvernement Allende en fut le couronnement. Le coup d'Etat en marqua la fin. L'ignoble persécution des étrangers par la junte à ses débuts confirme jusqu'à quel point le régime militaire a rompu avec l'histoire républicaine chilienne en retournant à la période coloniale. Au dix-neuvième siècle déjà, le Chili permettait l'épanouissement d'hommes politiques proscrits — comme le grand Argentin Sarmiento — et des émigrés intellectuels comme le poète Ruben Dario. Des livres de portée continentale étaient publiés à Santiago ou Valparaiso. Aujourd'hui, presque tous les livres sur le Chili doivent être édités à l'étranger, et les intellectuels d'autres pays se gardent bien de vivre dans le faux Chili de Pinochet.

Une bonne partie de ces livres a pour auteurs des Européens qui avaient vécu ou travaillé dans le pays. A peu d'exceptions près, ils offrent des caractéristiques similaires à celles des œuvres des Chiliens exilés. Il s'agit d'essais où coexistent le témoignage, la documentation et l'analyse. C'est le cas de deux des ouvrages les plus récents publiés en France (1). Le premier contient les propos de M. Jacques Chonchol, ancien ministre de l'agriculture du président Allende, recueillis par Mme Thérèse Nallet. Le deuxième est une longue étude sur l'Eglise catholique au Chili au cours des dix-huit dernières années et a pour auteur un Français qui connaît le Chili et l'Eglise en profondeur, M. Charles Condamines.

BIEN que ces deux livres portent sur des questions sociales et politiques très variées, et même, en particulier pour M. Chonchol, sur des sujets économiques importants (comme la réforme agraire dans laquelle il joua un rôle de premier plan), leur préoccupation commune est le rôle du christianisme, voire du Christ, au Chili.

Le christianisme et la politique, les chrétiens dans les partis de gauche et de droite, l'origine de classe des militants catholiques et de la hiérarchie, le déchirement ou le passéisme spirituel, la projection des idéologies sociales ou économiques à travers l'écran des valeurs morales, l'Eglise institutionnelle enfin sont des sujets qui touchent *profondément l'expérience et* la réflexion de ces deux auteurs chrétiens.

Dans le livre de M. Chonchol domine le témoignage personnel dépourvu de passion, M. Condamines mettant plutôt l'accent sur l'analyse des actions et le rappel des déclarations de l'Eglise. Cependant, ce dernier émaille son étude de points d'exclamation et de points de suspension qui en disent long sur le degré de son engagement vis-à-vis des réalités décrites.

La documentation de source officielle recueillie par M. Condamines est dans l'ensemble accablante pour l'institution ecclésiale chilienne. Bien sûr, des évêques considérés individuellement montrent parfois une réelle cohérence entre la doctrine prêchée et la pratique pastorale. Il arrive qu'à certains moments, perçus par la hiérarchie comme critiques, sa majorité se propose une conduite moralement courageuse. Mais bien plus souvent ce sont les ambiguïtés, les « mezzo termini », les prudences rampantes qui dominent. En relisant les déclarations de l'épiscopat, on se demande si la hiérarchie met en avant la survivance d'une institution historique particulière, nommée Eglise chilienne, ou les vagues intérêts d'une espèce de multinationale des âmes, plutôt que la doctrine qu'elle prêche. Mais répondre à cette question serait faire un procès d'intention.

Il est bien connu que les Chiliens qui, à l'étranger, apprécient le plus les démarches de la hiérarchie sont les non-chrétiens. Pour eux, certes, n'importe quelle position créant des clivages entre la seule institution nationale organisée qui reste au Chili (en dehors de l'armée) et l'action du gouvernement dictatorial est ressentie comme positive. Pour un non-chrétien, l'Eglise n'est qu'une institution. Mais pour les chrétiens, ce que font leurs pasteurs les engagent *dans ce monde et dans l'autre*. Puisque pour eux le surnaturel existe, une Eglise qui se pose surtout en nourrice de l'histoire contingente n'est pas tout à fait « corps mystique ». De là vient la susceptibilité critique des chrétiens quand ils parlent de l'Eglise.

L'ALLUSION aux croyances au surnaturel en parlant de situations politiques comme celle du Chili semblera peut-être dérisoire et archaïque dans l'Europe d'aujourd'hui.

Il faut lire les livres de MM. Condamines et Chonchol pour comprendre qu'en Amérique latine le sens du religieux est politiquement capital. Fidel Castro et Salvador Allende l'avaient signalé à bien des reprises. Maintenant, ce sont surtout des laïques pratiquants qui le soulignent. Ce n'est pas pour des raisons « tactiques », voire stratégiques. Non seulement en tant que problèmes d'idéologie ou de « valeurs sociologiques chrétiennes », mais en termes de foi, de témoignage, de martyre.

Est-ce compris par l'Eglise institutionnelle, par la hiérarchie qui mange à la table de ces nouveaux rois casqués — les militaires latino-américains d'à présent se gavant d'hosties à chaque fête patriotique et les évêques les sermonnant du haut de la chaire à chaque cérémonie religieuse ?

La trajectoire morale et politique que M. Jacques Chonchol nous présente dans ses propos, imprégnée d'une foi tranquille et constante, le rend probablement optimiste à ce sujet. La documentation analysée par M. Charles Condamines semble le faire pencher vers l'amertume momentanée des nuits de l'exode.

Mais c'est à tous les chrétiens, les plus humbles pécheurs comme les plus hauts en dignité, qu'il appartient de faire leur Eglise.

On peut soupçonner que cette ancienne ascèse autocritique, aller à confesse, est à nouveau en train de bouleverser bien des âmes, bien des *esprits ou des idéologies au sein de catholiques* latino-américains. Ce serait au moins la « morale » d'un petit fait réel qui s'est produit dans un confessionnal chilien il y a quelques semaines. Le secret de la confession ne fut pas trahi par le prêtre, mais révélé par le pénitent lui-même qui commença sa confession en disant : « Je m'excuse, mais c'est comme ça : je hais ces militaires tyrans. Ce serait pour moi un heureux jour celui qui verrait Pinochet pendu à un arbre de la Plaza de Armas. » Le prêtre, après un moment d'hésitation, lui répondit : « Ne vous gênez pas, mon fils. Si vous saviez ce qu'on me dit du cardinal... »

* Ancien ambassadeur du gouvernement Allende à Pékin, professeur associé à l'université de Paris-I.

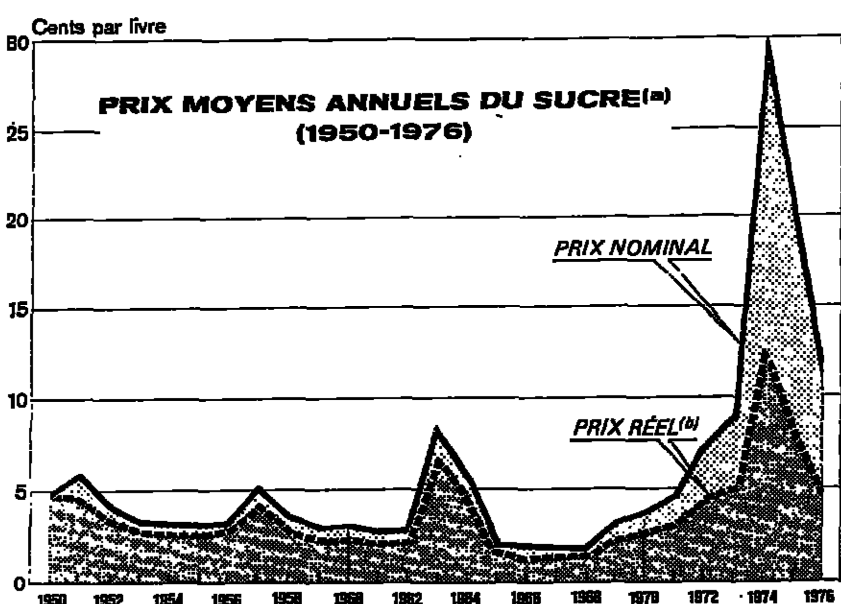
(1) Jacques Chonchol, *Chili : de l'échec à l'espoir* Editions du Cerf, Paris, 1977, 184 pages, 38 F. Charles Condamines, *Chili : l'Eglise catholique 1958-1976, complicité ou résistance ?* L'Harmattan, Paris, 1977, 278 pages, 38 F.

Spéculations effrénées, variations de l'offre et de la demande

COMMENT LES FORTES FLUCTUATIONS DU PRIX DU SUCRE PÉNALISENT LES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS EXPORTATEURS

Par EDMOND DE CLAIRMONT

RIEN ne révèle mieux l'ampleur des fluctuations des prix des produits de base que le sort récent du café et du sucre, qui représentent une part importante du commerce international. Au niveau du marketing et de la distribution, les entreprises transnationales contrôlent directement ou indirectement environ 70 % du café mis sur le marché mondial et environ 55 % du sucre (ce pourcentage moins élevé s'expliquant par la nouvelle stratégie de vente de Cuba). Les exemples du café et du sucre révèlent aussi les limites des accords sur les produits de base conclus jusqu'à présent. Un accord international sur le sucre est en cours de négociation à Genève, mais il reste à voir si les propositions économiques qu'on va y introduire seront jamais un facteur de stabilisation des cours mondiaux.



a) f.o.b. des ports caraïbes, sur la base du brut. (Prix indicateur au titre de l'ISA.)
b) Prix nominaux divisés par l'indice ONU des valeurs unitaires à l'exportation des produits manufacturés.
Source : CNUCED, *Bulletin mensuel des prix des matières premières.*

Les fluctuations des prix du sucre ont eu un effet catastrophique sur certains pays producteurs de cette denrée, y compris Cuba, où la chute brutale des cours du marché mondial n'a été palliée que par une augmentation des prix pratiqués pour le sucre cubain par les pays socialistes.

Les objectifs de l'accord international sur le sucre en cours de négociation *sont* : la stabilité du commerce international, afin, notamment, d'éviter des fluctuations de prix excessives ; la définition de niveaux de prix rémunérateurs pour les producteurs, équitables pour les consommateurs mais non susceptibles d'induire *une* nouvelle expansion de la production dans les pays développés ; la reconnaissance de l'impact de l'inflation mondiale et des crises endémiques du système monétaire international — système qui, en réalité, a pratiquement cessé d'exister ; l'amélioration de l'accès au marché et de son approvisionnement, comme de la compétitivité du sucre par rapport à d'autres édulcorants naturels ou artificiels ; une harmonisation de la production d'édulcorants naturels ou artificiels dans les pays développés et des fournitures de sucre produit dans les pays en voie de développement ; l'amélioration des systèmes de marketing, de distribution et de transport pour les exportations de sucre des pays en voie de développement, y compris un accroissement *de leur participation afin* d'accroître leurs revenus ; la promotion de la recherche de nouveaux usages du sucre ainsi que des produits et sous-produits à base de sucre en vue de faciliter l'expansion du secteur sucrier.

Que de tels objectifs puissent être atteints dans la conjoncture actuelle demeure évidemment problématique, étant données, dans les économies de marché développées, la réticence à envisager ces problèmes dans le cadre *plus large de* la stabilisation des prix des produits de base, résumée dans le programme intégré de la CNUCED et leur peur quasi pathologique du fonds commun. C'est pourtant ce cadre qui fournirait les meilleures conditions pour obtenir, *à long terme, la stabilisation* des prix.

Depuis la conférence des Nations unies sur le sucre, en 1973, l'économie mondiale du sucre a connu un *développement rapide et inégal dont* témoignent non seulement les violents mouvements des cours (ce qui est vrai, au demeurant, de tous les produits de base), mais aussi le déséquilibre chronique entre l'offre et la demande, les bouleversements importants intervenus dans les inventaires et les remarquables progrès de la technologie dans le domaine des substituts du sucre. Des changements se sont aussi produits dans les politiques sucrières nationales, ainsi que dans la structure du commerce mondial du sucre et dans le pouvoir d'achat des exportateurs de sucre. L'expérience a confirmé que l'ampleur excessive des fluctuations des cours ne correspond ni aux intérêts des producteurs ni à ceux des consommateurs : les seuls bénéficiaires en sont les spéculateurs.

Côté offre, la période depuis 1973 a *été marquée par une croissance de la* production mondiale de 2,9 %, pratiquement la même que celle de la décennie précédente. Les mauvaises conditions climatiques ont toujours joué un rôle dans l'état de l'offre, comme on l'a vu l'an dernier dans la majeure partie de l'Afrique — ou dans les économies socialistes ces dernières années. A cela on pourrait ajouter la propagation du virus jaune, qui, en 1974, a ramené la production européenne de betteraves bien au-dessous des niveaux moyens des cinq années précédentes.

L'accroissement des surfaces consacrées au sucre, ainsi que l'usage accru de techniques de bonification (combiné à une plus grande utilisation d'engrais et d'insecticides) ont contribué à stimuler la production ces trois dernières années. En raison de la rareté du sucre et des prix plus intéressants au début des années 70, de nouveaux programmes ont été adoptés et mis en pratique dans plusieurs pays, en particulier dans les pays développés qui, par des subsides à grande échelle et diverses formes de protectionnisme, ont encouragé la production des betteraviers. Il faut ici comparer les variations des parts respectives du sucre de canne et du sucre de betterave dans la production mondiale au cours des *trois dernières années en* prenant séparément pays développés et pays en voie de développement. La production dans ces derniers, après une augmentation substantielle en 1974, à pratiquement stagné, en 1975 et en 1976, à un niveau légèrement inférieur à 46 millions de tonnes. En revanche, l'accroissement de la production mondiale de sucre entre 1974 et 1976 est entièrement dû à la production de sucre de betterave dans les pays développés. La part de l'ensemble des pays en voie de développement a décliné de 57 % de la production mondiale en 1974, à environ 53 % en 1976.

Côté demande, le trait le plus saillant depuis 1973 est la chute de la consommation mondiale de sucre en 1975 : c'est la première fois qu'une telle chute se produisait depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cela *tient essentiellement au niveau* élevé sans précédent des prix mondiaux du sucre en 1974, à la vente au détail par les chaînes de supermarchés, à la spéculation effrénée sur les prix par les distributeurs et à la poursuite de la dépression économique dans les principaux pays capitalistes — ainsi qu'à la percée des substituts du sucre engendrés par la technologie chimique. L'idée que les prix du sucre sont « inélastiques » dans les circonstances « normales » s'est effondrée lamentablement, illustrant une nouvelle fois le fait que la majeure partie de la théorie économique traditionnelle et de son appareil conceptuel est inapplicable. (Voir tableau I.)

De tels mouvements dévastateurs des cours, joints à de forts taux d'inflation dans les principaux pays capitalistes, conduisirent à une chute catastrophique des revenus tirés par les pays en voie de développement de l'exportation du sucre : le prix moyen annuel du sucre en 1974, 30 cents, ne représentait plus que 14 cents de 1954. En 1975, le prix réel (= 1954) tombait à 8,5 cents et, dans le troisième trimestre de 1976, descendait à 4 cents. Il n'est pas difficile d'imaginer ce que cela signifie pour les programmes de développement des pays producteurs.

Pour l'économie mondiale du sucre, la période 1974-1976 a été marquée non seulement par une instabilité accrue et par d'énormes pertes financières pour les pays exportateurs en voie de développement, mais aussi par quelques modifications structurelles significatives, dont la plus importante fut peut-être l'arrivée à échéance du *Sugar Act* américain en décembre 1974. Avant qu'il n'expire, cet accord spécial avait garanti un marché à des quantités considérables de sucre à des cours en général supérieurs à ceux du marché libre. La fin du *Sugar Act* signifiait *donc que* le commerce *sucrier* des Etats-Unis (le plus grand consommateur et importateur du monde) était désormais incorporé dans le marché capitaliste mondial.

Autre trait important de l'économie mondiale du sucre : en 1975, le *Commonwealth Sugar Agreement* arriva lui aussi à expiration, bien qu'il ait été remplacé par un arrangement spécial au titre de la convention de *Lomé qui contient des dispositions* permettant à un certain nombre de pays en voie de développement de vendre des quantités déterminées de sucre à la Communauté économique européenne à des prix garantis. Mais, l'Australie n'étant pas incluse dans la convention de Lomé, le sucre que ce pays avait exporté auparavant au Royaume-Uni au titre du *Commonwealth Sugar Agreement*, s'est ajouté depuis au marché du monde « libre » (2), de même que les échanges entre le Portugal et ses colonies, qui avaient fait partie du « commerce interne » de l'empire portugais.

Si tous ces développements ont conduit à un marché mondial du sucre qu'on dit plus intégré, il reste à chercher certaines formes d'action internationale, dont un accord sur les produits de base n'est guère qu'un *premier pas modeste, et qui doit* nécessairement comprendre en corollaire le Programme intégré pour les produits de base et le Fonds commun.

L'aggravation des déséquilibres à partir de 1974

LA consommation de sucre dans les pays en voie de développement, pris en groupe s'est ressentie des effets de la dépression économique. Alors *que la consommation dans* les pays développés connaissait une augmentation considérable en 1976, celle des pays en voie de développement tombait substantiellement au-dessous du niveau de 1975 et même de 1974 : leur part dans la consommation mondiale de sucre, qui avait augmenté dans la première moitié des années 1970 et représentait presque 46 % du total en 1975, serait tombée, en 1976, à 40 %. *Le tableau II fournit quelques* données fondamentales à cet égard.

Le déséquilibre à court terme entre la production et la consommation mondiales s'est traduit par de fortes fluctuations dans les niveaux des stocks en 1974-1976. Au début de 1974, après trois années consécutives au cours desquelles la croissance de la production n'était pas parvenue à satisfaire à l'augmentation de la consommation, les stocks d'ouverture, avec 29,8 millions de tonnes (valeur brute), représentaient seulement 38 % de la consommation de l'année précédente, comparé à une moyenne de 48 % dans la période 1964-1968 et de 43,5 % dans la période 1969-1973. Les bouleversements successifs du rapport entre l'offre et la demande et divers autres facteurs tels que la spéculation ont poussé les cours, en 1974, à leur plus *haut niveau depuis* la guerre. En pratique, cela signifiait que, faute de règles économiques efficaces, l'accord international sur le sucre de 1973 était incapable de freiner ces violents écarts.

Du fait de l'écart croissant entre la production et la consommation, ainsi que de la diminution des stocks (déjà bas par rapport au volume de la consommation), les prix mondiaux du sucre se sont élevés graduellement *avant 1974. Toutefois*, ce n'est que cette année-là que la tendance de la demande à excéder l'offre a été exacerbée par la perspective d'une raréfaction accrue de sucre. La spirale de l'inflation dans la plupart des pays, la crise monétaire internationale et la fièvre spéculative qu'elle a engendrée, ainsi que le quadruplement des prix du pétrole et, par contrecoup, l'accroissement des prix des engrais et d'autres apports agricoles : tout a concouru à la hausse des prix en 1974.

La chute de la demande, jointe aux prévisions de récoltes de sucre beaucoup plus substantielles à la saison suivante, s'est traduite par un vaste mouvement de baisse des prix durant la première moitié de 1975, suivi par une période de relative stabilité. Ainsi, à la fin de 1975, le prix quotidien de l'ISA (1) était tombé à un niveau qui était seulement environ le tiers de *celui qui avait prévalu* au début de l'année, le prix quotidien moyen de l'ISA pour 1975 étant de 20,4 cents. En 1976, après une certaine stabilisation au cours du premier semestre, les prix tombèrent encore et, en décembre, atteignirent leur plus bas niveau mensuel depuis 1972. Le prix quotidien moyen de l'ISA pour 1976 se montait seulement à juste un peu plus de la moitié de celui de 1975 ou à peine plus *du tiers de celui de 1974.*

(1) Le prix quotidien ISA *(International Sugar Agreement)*, exprimé en cents américains par livre sur la base f.o.b., se fonde en partie sur le prix quotidien de Londres et en partie sur le Contrat d'échange du café et du sucre no 11 de New-York *(New York Coffee and Sugar Exchange Contract Number 11)*.

(2) Il faut souligner que le mot « libre » n'a pas ici de connotation idéologique mais fait référence exclusivement à cette partie du marché capitaliste mondial où le produit de base circule librement.

TABLEAU I. — Données fondamentales, 1972-1976 (a).

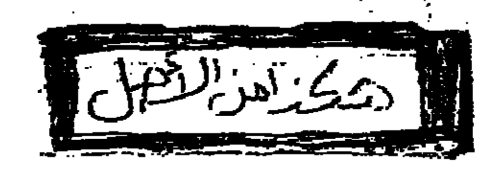
	1972	1973	1974	1975	1976 (b)
— Production mondiale, total	75,7	78	78,9	81,6	85
Betterave	32,3	32	29,9	32	33,7
Canne à sucre	43,4	46	48,9	49,6	51,3
Betterave (en % de la production totale)	42,6	41	38	39,2	39,6
Canne à sucre (en % de la prod. totale)	57,4	59	62	60,8	60,4
— Consommation mondiale, total	76	78,8	79,9	77,3	81,2
— Exportations mondiales brutes, total	21,8	22,4	21,9	20,3	
— Importations mondiales brutes, total	21,2	22,5	21,7	20,6	.

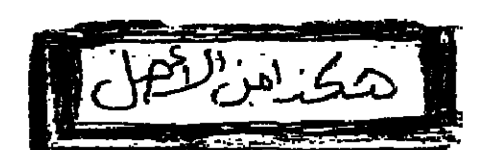
a) sucre centrifugé, millions de tonnes ;
b) provisoire.
Source : International Sugar Organization.

TABLEAU II. — Consommation de sucre par tête, 1972-1975 (en kilos).

	1972	1973	1974	1975
— Océanie	47,8	49,6	50	49,6
— *Amérique du Nord*	49,8	56,2	47,6	42,4
— Amérique du Sud	38,7	38,1	39,1	40,6
— Amérique centrale	38,2	40,2	39,4	40,5
— Europe	40	41,7	42	38,9
— Afrique	12,6	12,8	12,7	12,9
— Asie	8,5	8,5	8,5	8,2
Moyenne mondiale	20,4	20,7	20,7	19,6

Source : International Sugar Organization.





Deux armes pour l'intégration au capitalisme mondial

L'ENDETTEMENT VERTIGINEUX DU TIERS-MONDE ET LE COMMERCE DE TECHNOLOGIE

Au cours des dernières années, l'endettement du tiers-monde (et, dans une moindre mesure, de l'Union soviétique et des pays de l'Est) à l'égard des marchés financiers internationaux a pris une ampleur considérable. Peut-on analyser les causes et la signification de cet endettement ? De plus en plus, il apparaît que nous sommes entrés dans une nouvelle ère d'impérialisme financier, qui n'est pas sans rappeler celle qui a caractérisé la fin du dix-neuvième et le début du vingtième siècle : en nombre croissant, des pays sont mis sous tutelle financière plus ou moins déguisée, et il s'agit parfois même de pays industrialisés. Mais, à la différence de la période qui a précédé la guerre de 1914-1918, l'endettement de la « périphérie » à l'égard du « centre » industrialisé se caractérise de moins en moins par des dettes contractées auprès des Etats ou des marchés financiers nationaux : il s'agit d'un endettement international auprès des organismes internationaux, et surtout du marché des eurodevises.

Ce phénomène accompagne, en réalité, l'internationalisation de la production et la prédominance des firmes multinationales dans le commerce mondial. Ce dernier connaît une expansion alimentée par la vente de technologie, dont la tendance à la hausse des coûts s'accentue sans discontinuer, notamment pour ce qui concerne la technologie nucléaire. La « modernisation » et l'intégration des pays de la périphérie au centre industrialisé constituent donc une opération coûteuse, dont le financement requiert des moyens de plus en plus importants.

Devant la persistance des blocages économiques et sociaux dans la plupart des pays du tiers-monde, qui, notamment en Amérique latine, ont eu depuis longtemps recours à la technologie des firmes multinationales, on peut s'interroger sur les chances de succès de cette « modernisation-intégration » que le capitalisme international s'efforce de réussir sur les décombres des anciens capitalismes nationaux.

Par GEORGES CORM

DE plus en plus, le problème de la dette des pays en voie de développement est au centre des préoccupations des milieux financiers internationaux. La question n'est plus seulement débattue au sein des organismes internationaux spécialisés ou dans les enceintes de négociations internationales telles que la CNUCED ou la conférence Nord-Sud ; elle nourrit l' « *inquiétude* » qui se généralise dans les banques et institutions financières dont l'activité anime les grandes places financières. Les journaux et revues spécialisés, tels que le *Financial Times* ou *Euro-Money*, se font fréquemment l'écho de ces « *inquiétudes* ». Les pays du tiers-monde ont de plus en plus recours au marché des eurodevises pour faire face à leurs besoins en trésorerie externe, que les aides et prêts bilatéraux et multilatéraux ne suffisent plus depuis longtemps à couvrir. Aussi les banques internationales ont-elles, sur une échelle inconnue depuis la guerre, ouvert leurs caisses aux pays en voie de développement. Ce phénomène mérite analyse, car il pourrait marquer une nouvelle étape dans la « mondialisation » des rapports de production entre pays capitalistes industrialisés et le reste du monde. Pour prendre conscience des changements qui sont intervenus au cours des dernières années dans l'économie internationale, il est, en outre, nécessaire de rapprocher ce phénomène de celui de l'endettement croissant des pays socialistes industrialisés auprès du marché des capitaux occidentaux.

Ces changements s'accompagnent d'ailleurs d'une complexification des classifications employées par les organismes internationaux s'occupant de développement, complexification qui traduit en fait le cheminement subtil de la plus ou moins grande intégration des groupes de pays aux réseaux financiers et technologiques des pays capitalistes industrialisés. Ainsi, un récent document de l'O.C.D.E. n'emploie pas moins de cinq catégories et de treize sous-catégories pour grouper les pays en voie de développement suivant leur degré de pauvreté et de vulnérabilité économique et écologique, et donc, inversement, selon leur aptitude à s'intégrer aux circuits économiques internationaux (1). Dans le même sens, on notera aussi la généralisation de la distinction entre tiers-monde et quart-monde, consacrée par la formule d'organisation de la conférence sur la coopération économique internationale (dialogue Nord-Sud). Toutes ces pratiques ont d'ailleurs pour effet d'accentuer les éléments centrifuges dans le tiers-monde, dont la solidarité effective, en dehors des grandes déclarations de principe, a toujours été faible.

En revanche, et dans la mesure où cette intégration au capitalisme mondial se renforce, se développe progressivement au niveau du tiers-monde un discours idéologique compensateur sur la « *self-reliance* », la « *technologie appropriée* », la « *coopération entre pays du tiers-monde* » (2).

En examinant les chiffres les plus récents publiés par la Banque mondiale *et le Comité d'aide au développement* (CAD) de l'O.C.D.E. (3), on ne peut manquer d'être frappé par trois constatations ayant trait, d'abord à l'augmentation des ressources mises à la disposition du tiers-monde, ensuite à un changement fondamental dans leur nature (remplacement des flux d'origine étatique par des flux d'origine privée) et, enfin, à un changement dans la répartition, par catégories de pays, de l'origine et de la destination de ces ressources.

Une valse de chiffres

● 1) L'AUGMENTATION TRES IMPORTANTE DES RESSOURCES FINANCIERES MISES A LA DISPOSITION DES PAYS DU TIERS-MONDE.

Les différentes méthodes employées pour saisir statistiquement ces flux ne se recoupent pas et il est difficile de les réconcilier. C'est ainsi que le dernier rapport du président du Comité d'aide au *développement mentionne trois agrégats* dont seul le dernier est statistiquement détaillé, mais d'où ressort à chaque fois l'importance de la masse de pouvoir d'achat ainsi mise à la disposition des pays en voie de développement :

a) Le total des flux nets de capital vers les pays en voie de développement se serait élevé à 58 milliards de dollars en 1975 se décomposant de la façon suivante : 32 milliards de flux privés (emprunts bancaires, crédits privés à l'exportation et investissements directs ; 9 milliards de crédits officiels à l'exportation et de prêts aux taux du marché des institutions financières internationales ; 17 milliards d'aide officielle au développement en provenance des pays du CAD et d'autres sources (OPEP, bloc communiste, Chine).

b) Les ressources consacrées au financement des déficits de balance des paiements des pays du tiers-monde non pétroliers ont atteint, en 1975, 45,5 milliards de dollars contre 36 milliards en 1974 ; elles se décomposent comme suit : 12,5 milliards d'emprunts bancaires privés ; 3 milliards du F.M.I. ; 14,5 milliards (net) d'aide officielle au développement ; 15,5 milliards de crédits à l'exportation, de prêts officiels au taux du marché et d'investissements directs privés. On remarquera que le déficit des pays du tiers-monde non pétroliers, qui atteint 49 milliards de dollars en 1975, provient à hauteur de 31 milliards de dollars des échanges avec les pays industrialisés contre 18 milliards seulement à l'égard de l'OPEP.

c) Les ressources financières nettes à long terme mises à la disposition des pays en voie de développement, qui se sont élevées à 46,8 milliards de dollars en 1975 contre 17,6 milliards en 1970-1971, soit une augmentation de 160 % en termes nominaux, ce qui, malgré la baisse internationale du pouvoir d'achat des monnaies, signifie une augmentation substantielle en termes réels. Ces ressources se décomposent de la façon suivante *en fonction de leur provenance* : 39,9 milliards de dollars des pays du CAD ; 6 milliards des pays de l'OPEP ; 0,5 milliard des pays du bloc soviétique ; 0,4 milliard de la Chine. Elles ont représenté jusqu'à 62 % du montant des importations 1974-1975 pour les pays les moins développés et 23,7 % en moyenne pour l'ensemble des pays du tiers-monde.

● 2) UN CHANGEMENT FONDAMENTAL DANS LA COMPOSITION DE CES FLUX, *désormais dominés par le secteur privé multinational des pays* industrialisés, c'est-à-dire par les secteurs de financement non étatiques accompagnant l'activité des firmes multinationales, soit essentiellement le marché des eurodevises, ainsi que par investissements directs de ces mêmes firmes multinationales.

Ce changement se traduit, en effet, par une augmentation vertigineuse des apports du système bancaire international (+ 1 317 % de 1970-1971 à 1974-1975) sous forme de crédits en eurodollars, ayant en contrepartie une diminution en valeur relative de l'ordre de 20 % des aides traditionnelles (gouvernementales) au développement des pays du CAD par rapport au flux total de ressources vers les pays du CAD.

Si l'on ajoute à ces crédits les investissements directs — qui sont pratiquement le seul fait des firmes multinationales, — les investissements indirects et les crédits privés à l'exportation, on s'aperçoit que les ressources nettes *annuelles en provenance des secteurs* non gouvernementaux des pays du CAD sont passées de 3,9 milliards de dollars en moyenne, durant les années 1964-1966, à 22 milliards en 1975, soit de 39 % à 64 % du total des ressources nettes en provenance des pays du CAD. Les investissements annuels directs nets, quant à eux, sont passés de 2,1 à 10,2 milliards de dollars au cours de la même période, ce qui donne une idée du développement du rythme d'implantation des multinationales dans le tiers-monde. Le total des investissements privés directs dans le tiers-monde s'élèverait à 65,2 milliards de dollars à la fin de 1974.

Quant aux crédits annuels à l'exportation (crédits privés et publics, remboursement non inclus), ils sont passés de 8,1 milliards de dollars en 1972 à 14,9 milliards en 1975, ce qui traduit, de pair avec l'importance des crédits en eurodollars, le soutien que les pays industrialisés accordent à leurs exportations de biens et de services ; le total des crédits à l'exportation en vigueur à la fin de 1975 s'élevait à 45,5 milliards de dollars.

Par ailleurs, le total des crédits en eurodevises et des obligations émises par les pays en voie de développement de 1973 à 1975 s'est élevé à 33,7 milliards de dollars dont 13,4 milliards en 1975.

Ce changement a évidemment été permis par l'instauration, dans la plupart des pays du tiers-monde, de législations favorisant l'implantation des firmes multinationales (Sud-Est asiatique, Amérique latine, Proche-Orient) et par la généralisation du choix des projets de développement à haute intensité de capital, exigeant, par conséquent, l'importation d'équipements et de technologies dont le quasi-monopole dans le commerce international revient, ici encore, aux firmes multinationales.

● 3) UN CHANGEMENT DANS L'ORIGINE ET LA DESTINATION DES FLUX.

En ce qui concerne l'origine des flux officiels d'aide au développement, les trois grands pays industrialisés (Etats-Unis, Allemagne, Japon) ont diminué leur part, qui est passée de 69 % en 1966-1967 à 50 % en 1975, du total des flux officiels du CAD ; la part des Etats-Unis est tombée de plus de la moitié à moins du tiers du total. Actuellement, pour 40 %, l'aide des pays du CAD est supportée par neuf pays dont le P.N.B. ne représente que 20 % du total du P.N.B. des pays du CAD.

Quant à leur destination, on ne sera pas surpris de constater que les pays du tiers-monde ayant plus de 700 dollars de revenu annuel par tête d'habitant ont le plus profité de l'augmentation des flux privés entre 1970-1971 et 1974-1975 et ont le moins supporté la diminution en valeur relative des flux officiels. Cela est évidemment dû au fait qu'il s'agit des plus gros consommateurs d'équipements et de technologies des pays industrialisés et d'importants clients des firmes multinationales (Brésil, Mexique, Argentine surtout). C'est ainsi que, sur les 33,7 milliards de dollars de crédits et obligations en eurodevises contractés par les pays du tiers-monde entre 1973 et 1975, 29,2 milliards l'ont été par les pays de l'OPEP et les pays à hauts revenus (7 milliards pour les premiers et 22 milliards pour les seconds).

Le rôle du marché des eurodevises

LA signification de tous ces chiffres prend sa véritable dimension lorsqu'on examine l'endettement croissant des pays de l'Est et de l'U.R.S.S. à l'égard des pays occidentaux industrialisés : cet endettement avoisinerait 40 milliards de dollars et il résulte du déficit croissant des échanges de ces pays avec les pays occidentaux (4). Une partie importante de ce déficit est financée par le recours au marché des eurodevises qui tend à acquérir une position stratégique dans le fonctionnement de l'économie mondiale. En 1976, d'après la Morgan Guarantee Trust, les emprunts internationaux auraient atteint 78 milliards de dollars, dont 58 milliards sur le marché des eurodevises, le reste provenant des marchés nationaux (5). A la fin de 1975, le montant total des crédits en eurodevises aurait atteint 205 milliards de dollars (6). Mises à part l'Angleterre et la France, gros consommateurs de crédits en eurodollars et émetteurs importants d'obligations internationales, les pays qui ont le plus largement recouru aux marchés des euro-*devises sont le Canada, le Brésil, le* Mexique, l'Indonésie, l'Espagne, soit les pays à très forte implantation directe des firmes multinationales. Les institutions internationales se financent aussi de façon croissante sur ces marchés.

Ce sont évidemment les banques américaines, avec un réseau international très étendu, qui sont les arbitres des crédits en eurodevises ; leurs avoirs hors des Etats-Unis seraient passés de 78 milliards de dollars en 1972 à 176 milliards (7).

Une conséquence de cet état de choses a été une montée en flèche de la dette des pays en voie de développement et une aggravation des conditions de cette dette, notamment sur le plan des durées, des taux et de la réduction de l'élément subvention (de 34 à 24 % pour la dette publique de quatre-vingt-six pays en voie de développement telle qu'elle est recensée par la BIRD) : cette réduction, malgré une amélioration dans l'élément subvention de l'ensemble des aides en provenance du CAD, s'explique par le recours d'ampleur nouvelle au marché des crédits privés.

Les chiffres de la dette extérieure des pays en voie de développement sont d'ailleurs assez mal cernés. Les chiffres de la BIRD ne concernent que quatre-vingt-six pays et ne tiennent compte que des dettes des organismes du secteur public ayant une échéance supérieure à un an, ce qui exclut les dettes à court terme auprès des banques et qui peuvent atteindre plusieurs milliards de dollars pour certains pays, ainsi que les dettes du secteur privé qui peuvent être très importantes dans les pays pratiquant le libéralisme économique (Brésil, Mexique, Philippines, etc.).

Sur cette base, les engagements au titre de la dette publique extérieure des quatre-vingt-six pays recensés par la BIRD ont triplé en sept ans pour passer de 50,6 milliards de dollars en 1967 à 151,4 milliards en 1974, cependant que l'encours effectif de la dette à fin 1974 n'atteignait que 105,5 milliards. Le service de cette dette, en amortissements et intérêts, est passé, au cours de la même période, de 3,9 à 13,6 milliards de dollars, soit une augmentation plus rapide que celle de la dette elle-même.

Quant à la composition de la dette, la dette bilatérale est tombée de 55 % du total en 1967 à 44,1 % en 1974, cependant que la dette auprès des banques privées est passée de 5,5 % du total en 1967 à 16,9 % en 1974 ; la dette multilatérale est restée à peu près stable, augmentant légèrement de 16,7 % à 19,9 %.

Les crédits privés prennent le relais des crédits gouvernementaux

CETTE valse de chiffres signifie qu'en *réalité la planche à imprimer des* dollars externes fonctionne à plein rendement depuis que le garde-fou de la convertibilité du dollar en or a été supprimé par le fait du prince. Là où les systèmes de crédits gouvernementaux ont trouvé leurs limites, le marché des eurodevises et des euro-obligations, animé par les grandes banques américaines, les investissements privés directs, et accessoirement les institutions internationales, ont pris le relais pour assurer le financement de l'hégémonie des pays industrialisés sur l'ensemble du monde.

Qu'il s'agisse des pays en voie de développement ou des pays de l'Est, ce sont les firmes multinationales qui ont tiré profit de cette situation ; en réalité, elles ont entraîné le plus souvent les banques internationales à ouvrir leurs caisses car, dans la concurrence acharnée des firmes multinationales entre elles, les banques doivent suivre leurs clients. D'où, d'ailleurs, l'attitude mitigée des gouvernements des pays industrialisés face *aussi bien à la croissance démesurée* des firmes multinationales qu'à celle de l'endettement international des pays en voie de développement et des pays de l'Est : en effet, si la puissance des firmes multinationales, ainsi que la croissance anarchique des dettes internationales sont dangereuses pour leur propre économie, c'est aussi une source de puissance considérable pour ces gouvernements (notamment pour les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne) qui dominent l'ensemble de l'économie internationale et *qui ont, par ailleurs, les attitudes les plus* rigides en ce qui concerne la défense de l'ordre économique international actuel.

Au demeurant, on a assisté, depuis 1975, à un glissement de l'ensemble des mécanismes de négociations relatifs au nouvel ordre économique international vers des négociations de type syndical à l'échelle mondiale. Les pays du tiers-monde, vendeurs de matières premières (et accessoirement de main-d'œuvre), y cherchent à négocier une amélioration de leur pouvoir d'achat, notamment en matière de technologie (sans oublier les équipements militaires et nucléaires), qui est devenue la marchandise la plus prisée *du commerce international, faisant l'objet* d'une concurrence de type oligopolistique entre les firmes multinationales. C'est pourquoi les prêts du système bancaire international jouent un rôle de plus en plus grand dans le flux de ressources mis à la disposition des pays du tiers-monde.

La revalorisation de la rente minière en matière énergétique, provoquée par les nécessités d'ajustement des équilibres énergétiques mondiaux en fonction du rythme d'épuisement des ressources pétrolières, a fait des pays pétroliers une sorte d' « aristocratie syndicale ». Certains d'entre eux s'efforcent d'employer leur poids nouveau à renforcer la solidarité du tiers-monde pour obtenir plus rapidement les réformes de l'ordre international ; d'autres, en sens inverse, ont été efficacement intégrés au système financier international contrôlé par les pays industrialisés et orienté par les firmes multinationales (8).

En réalité, l'ensemble du système de distribution des ressources financières, aides ou prêts, tend surtout à maintenir le niveau de subsistance pour les plus démunis et un niveau de consommation de technologie pour ceux qui disposent de ressources naturelles, assurant ainsi l'intégration de l'ensemble du tiers-monde au système productif des pays industrialisés dont les firmes multinationales sont les principaux agents de « mondialisation » (9). L'ensemble des procédures d'octroi de financements aux pays du tiers-monde favorise d'ailleurs la consommation de technologie occidentale (10). Parallèlement, la nécessité de se procurer un flux croissant de ressources externes pour assurer le service de la dette maintient dans une très forte dépendance les exportations de matières premières et, en même temps, encourage la consommation de technologie occidentale qui, seule, permet des productions susceptibles de trouver éventuellement des marchés à l'extérieur ; dans ce cas, la « joint venture » avec une firme multinationale peut permettre un accès garanti à ces marchés extérieurs.

Dans le même sens, bien qu'à un niveau tout à fait différent, s'inscrit le développement de l'endettement des pays de l'Est, devenus eux aussi consommateurs de technologie occidentale. Ce nouveau phénomène, s'il inquiète les financiers en raison de la multiplication des endettements, ne déplaît pas politiquement aux gouvernements, ainsi que cela a été souligné au « sommet » des pays occidentaux tenu à Porto-Rico, en raison de la nouvelle source d'influence qu'il confère aux pays capitalistes sur les pays socialistes.

L'inquiétude qui se manifeste actuellement devant l'ampleur des phénomènes d'endettement vient essentiellement du détraquement du système monétaire et financier international et du fonctionnement hors de toute régulation nationale d'un marché international des capitaux en expansion incontrôlée et incontrôlable. C'est une inquiétude technique de financiers. Mais, en contrepartie, ce détraquement permet l'intégration croissante, la « mondialisation » des rapports de production du capitalisme qui, dans le commerce de technologie assuré en exclusivité par les firmes multinationales, semble trouver un nouveau souffle (11).

Il est difficile de faire des pronostics sur le sort de cette *accumulation* extraordinaire de dettes qui touche non seulement le tiers-monde, mais aussi les pays industrialisés les plus vulnérables (Italie, Grande-Bretagne, France) et les pays de l'Est.

Pour le moment, force est de constater la généralisation des modèles culturels et des structures de consommation sécrétés par le capitalisme moderne ; celui-ci est caractérisé par la mobilité de l'ensemble des facteurs de production, elle-même suscitée et canalisée par *la stratégie des firmes multinationales.* Les énormes concentrations urbaines qui se produisent dans les pays du tiers-monde, et sur lesquelles les politiques locales n'ont aucune prise, résultent de cet état de choses et l'aggravent, car seuls les équipements et la technologie des pays industrialisés à forte concentration urbaine sont actuellement disponibles pour répondre aux problèmes posés par ces mouvements migratoires d'une ampleur et d'une rapidité jusqu'alors inconnues dans l'histoire moderne. Cela signifie aussi une prise en charge de plus en plus poussée — technologique et financière — de l'économie des pays du tiers-monde par les pays industralisés, les firmes multinationales et les bureaucraties des institutions internationales. C'est bien à cela que nous assistons actuellement, et c'est ce qui décourage l'émergence de structures de consommation et de modèles culturels différents, et donc de technologies alternatives libérées de la loi du profit du capitalisme industriel.

---

(1) *Coopération pour le développement, 1976* : rapport du président du Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E., Paris, novembre 1976.

(2) Objet d'une réunion spéciale du « groupe des 77 » à Mexico en septembre 1976.

(3) Sauf indication contraire, tous les chiffres mentionnés sont extraits soit du document de l'O.C.D.E. précédemment cité, soit du rapport annuel de la BIRD pour l'année 1975 et des derniers tableaux de la dette publique extérieure des pays en voie de développement publiés par la BIRD en octobre 1976 (réf. : EC-167/76).

(4) *Le Monde de l'économie* du 31 août 1976 et du 8 février 1976. Il semble bien, par ailleurs, compte tenu des récents développements politiques en Chine, que ce pays, à son tour, augmente sa consommation de technologie occidentale et ait recours à l'endettement extérieur. La Corée du Nord l'a déjà fait — et a été contrainte de suspendre ses paiements extérieurs en 1975 ; le Vietnam envisage aussi de s'endetter auprès des institutions internationales et des banques internationales.

(5) *International Herald Tribune* du 24 décembre 1976.

(6) Rapport annuel de la Banque des règlements internationaux pour 1975.

(7) *International Herald Tribune* du 6 juillet 1976. Les banques allemandes ont récemment connu une très forte extension de leur implantation en Asie (*International Herald Tribune* du 12 novembre 1976.)

(8) Voir G. Corm, « Les capitaux pétroliers et la réforme de l'ordre financier internatonal », *le Monde diplomatique*, octobre 1976.

(9) Voir le récent ouvrage de Ch. Albert Michalet, *le Capitalisme mondial*, PUF, Paris, 1976.

(10) Un article récent d'un spécialiste de l'éducation montre même comment le financement des projets d'éducation dans les pays les plus pauvres encourage l'importation de technologie au détriment des *potentialités locales. Voir Hans Reiff,* « Pour un réexamen de l'aide aux pays les moins développés », *Perspectives.* Vol. VI, n° 4, 1976. L'exemple type des procédures de financement conditionnées par l'emploi de technologie des firmes multinationales est celui de la BIRD repris par les banques et caisses de développement régionales en Amérique latine, en Asie et au Proche-Orient.

(11) Il n'est pas sûr que les conséquences de la commercialisation du savoir et de la technologie dans les équipements, et leur privatisation qui provoque l'arrêt de leur diffusion, aient été analysés avec suffisamment de soins sur le plan de l'équilibre économico-social *à long terme à l'intérieur des pays indus*trialisés comme dans les relations économiques internationales.

LA MARTINIQUE

Une société morbide et ses pulsions

Dépouillée de ses valeurs culturelles condamnée à une mendicité officielle parée d'une bourgeoisie de pure fiction la Martinique pourtant résiste à la politique d'assimilation

Une étude d'ÉDOUARD GLISSANT *

LA Martinique est de plus en plus constituée en terre d'échange, où le circuit bien connu — fonds publics transformés en bénéfices privés — atteint une sorte d'épure exemplaire. Par une logique délibérée de ce système, ce qui a été la production du pays (canne, banane, ananas) s'effondre au fur et à mesure, au bénéfice du secteur tertiaire, qui est soutenu de manière *unilatérale et forcée*. On a souvent analysé ce processus, mais on a toujours renoncé à en tirer les conclusions vraies. *Une d'entre elles est que ce qu'on appelle* les superstructures (et qui se ramènent ici à l'appareil de l'idéologie aliénante) se développent de manière autonome et monstrueuse. L'attention ici portée au « culturel » dérive de cette prolifération.

Terre d'échange, la Martinique devient donc de plus en plus une terre de passage. Passage des fonds, passage des touristes, passage des Martiniquais eux-mêmes. La structure du pays ne lui permet pas de supporter une telle dénaturation. Un peuple qui dispose d'un « arrière-pays culturel » où s'embusquer (coutumes ancestrales, religion, langue, mythes, etc.) peut résister longtemps à la non-productivité. La *Martinique ne le peut pas. Il n'y a en la matière* rien à quoi s'accrocher pour tenir le coup. Les structures de la société, ses réflexes sont ici *une résultante de l'acte* colonial et *ne s'enracinent* pas dans un **avant** (sinon la **coupure** de la traite). Pour un pays qui n'est pas sûr de son passé, la non-productivité est une carence irrémédiable. Elle frappe l'être de stérilité. Elle déclenche une non-créativité mortelle, renforcée en l'occurrence par la consommation passive de « produits culturels » extérieurs.

Pire, les valeurs culturelles accumulées dans le cadre du système de plantations (traditions orales, contes, coutumes, gestuel, folklore, etc.) ont tari ou disparu avec l'émiettement de ce système. Un pays qui est voué à recevoir des *touristes sans pouvoir leur « opposer »* des valeurs culturelles est un pays à l'abandon.

Nous avons avancé à ce propos l'idée de **« société morbide »**, voulant dire une société dont les composantes s'impliquent selon des *lignes de force* qui sont hétérogènes à la société elle-même, c'est-à-dire déterminées et décidées ailleurs. Cette morbidité du social est ordinairement reflétée dans une « ambiguïté » amorphe ou activiste, que nous scruterons longuement, elle-même traversée de grands bouleversements pulsionnels qui sont les moments d'un rééquilibrage « sauvage » autant que saisonnier.

pourtant dans un climat perpétuel de tension, d'anxiété collective, d'affrontement racial, de *pulsions incontrôlées, qui ne sont ici imputables* ni aux excès d'un monde industrialisé, ni aux insatisfactions d'une sur-modernité. C'est que la *dignité passe aussi, quoi qu'on en dise, par la* « recherche d'identité » (si dérisoire aux yeux intéressés des technocrates), dont l'aboutisse*ment commande l'équilibre général*.

Les problèmes culturels nous paraissent mériter ici une attention soutenue, d'abord à cause *de l'hyperbolisation des superstructures (il s'agit peut-être d'une forme* inédite *de société où, répétons-le, la superstructure a pu gagner sur l'infrastructure court-circuitée — une sorte d'autonomie « anormale »)*; ensuite parce que le « culturel » devient ainsi une des voies feutrées de l'oppression ; enfin parce que, de manière ambiguë, le « culturel » devient en même temps un des vecteurs de la recherche d'identité.

Mais, pour répondre au technocrate, cette recherche n'est pas une vague et métaphysique aspiration à l' **« authenticité »**. C'est la revendication d'une péréquation entre la structure d'un système de production et la responsabilité de la communauté dans le cadre de ce système. La dignité commence avec le pouvoir de décision. *Et c'est bien d'abord parce qu'en Martinique* il n'y a plus de processus déterminant de production, mais un plan camouflé d'échange, que *l'ambiguïté domine cette « recherche » angoissée* de soi.

Quête d'identité et entreprise de décervelage



On comprend que, dans ces conditions, la « recherche d'identité » du peuple martiniquais non seulement passe par l'incertain et le dilatoire, mais encore débouche à certains égards sur l'auto-agression. *C'est qu'il n'y* a aucune organisation de production, aucune structure de travail autonome, aliéné ou non, *autour de quoi manifester cette recherche*. On peut résumer ceci en avançant que, dans la situation, **absolument rien ne peut obliger un Martiniquais à « s'entendre » avec un autre Martiniquais.** L'éparpillement collectif diffuse en éparpillements individuels. Ne pouvant s'entendre sur rien, il était « normal » (comme Franz Fanon l'a montré) que les Martiniquais aient choisi de se déchirer entre eux.

La consommation passive ou l'adoption non critique de produits extérieurs (journaux, littératures d'aliénation, théâtre, programmes de télévision et de radio, et jusqu'aux traits de mœurs ! — sans compter, bien entendu, les produits de consommation courante : on importe littéralement tout, le sucre raffiné, les yaourts, les œufs, la salade, le lait, à l'infini) — ne *signifient pourtant pas une ouverture sur* le monde extérieur. Non seulement les nouvelles du monde sont ici filtrées de toutes les manières possibles, mais encore peut-on dire *qu'il n'existe* en Martinique aucune opinion publique se préoccupant de ce qui se passe en Angola, au Sahel ou au Chili. C'est que le Martiniquais ne connaît du monde que cet impératif-marchandise qu'on lui impose. Le monde est ici comptabilisé en containers, il n'est que cela, et c'est peut-être le meilleur des filtres possibles.

Ce n'est pas là un phénomène qui relève du provincialisme, ni de l'insularité. Il y a dans l'insularité ou le provincialisme une force, même négative, d'attachement (même détourné) à soi, qui, *au niveau de la conscience « claire »*, font défaut ici. Le provincialisme est d'autant plus sûr de lui (et plus lourd) qu'il est plus figé ou réactionnaire. On éprouve ici au contraire *une sorte d'évanescence, de légèreté fondamentale* entrevue par la savante et feutrée disposition que nous avons décrite : la politique avouée *(et, semble-t-il, désormais sans retour) du système* est de réussir l'assimilation économique après l'assimilation politique et sociale : c'est-à-dire d'améliorer (dans la mesure compatible avec la réalité du profit) la condition de base des Martiniquais, tout en les privant définitivement de toute possibilité d'intervenir de manière collective et responsable dans le choix et les orientations de leur vie économique.

C'est ce qu'on traduit du côté du pouvoir, en affirmant de manière technocratique et impérative que la dignité commence avec le nombre de dentistes ou de pharmaciens. Une telle affirmation ignore systématiquement ce mystère que les Martiniquais, satisfaits ou comblés, vivent

Le gouvernement français, qui semble toujours en avance d'une stratégie sur les hommes politiques martiniquais, a d'ailleurs mis en place une véritable organisation d'éradication culturelle qui constitue très certainement en la matière une des formes les plus pernicieuses de l'oppression culturelle et politique. On y enseigne implicitement que la **« culture »** est **« universelle »**, et que la **« culture martiniquaise »** (qu'on prône) en participe sans problématique inquiétante. Comment le fait-on ? A coups de pianistes de Pont-à-Mousson, de marionnettes d'Alsace ou de violonistes des Pyrénées. Tous applaudis et compris. La culture y devient à la lettre ce qui *reste quand on a tout oublié* (de soi et de son pays).

L'action culturelle, comme ailleurs et bien souvent, devient ainsi un enjeu politique, une manœuvre de décervelage ou une introduction au changement, avec pourtant ici la spécificité, si *l'on peut dire*, de son ambiguïté, liée à l'ambiguïté générale de la société martiniquaise.

* Poète, Edouard Glissant a publié *Un champ d'îles, les Indes, la Terre inquiète, le Sel noir*. Romancier : on lui doit *la Lézarde* (Prix Renaudot 1958), *le Quatrième Siècle* (Prix Charles Veillon 1965), *Malemort*. Son œuvre est un effort d'enracinement dans le pays antillais et de déchiffrement *d'un langage non aliéné*. Etudes d'ethnologie et de philosophie. Directeur de l'Institut martiniquais d'études, qu'il a fondé à Fort-de-France.

Le choc brutal entre une économie

L*ORSQU'EN 1946 les représentants* des vieilles colonies françaises des Antilles et de la Réunion présentaient, devant l'Assemblée constituante, le projet de loi assimilant ces territoires au statut de département français, leur souci majeur était de résoudre au plus vite les problèmes cruciaux : chômage et misère.

A cette époque, l'économie des îles était à peine sortie des six années d'isolement économique du fait de la guerre. Pendant cette courte période, la *population avait réussi à faire face*, tant bien que mal, aux multiples besoins de substitution d'importation qui s'étaient brusquement manifestés. Le coefficient d'importation avait été réduit à moins de 20 %. Mais les structures économiques et techniques qui avaient ainsi pris corps sur le marché interne étaient embryonnaires, fragiles, peu diversifiées, le niveau de vie restait bas.

Pour la majorité socialiste-communiste de l'Assemblée, comme pour les représentants des vieilles colonies, nourris dans la tradition assimilationniste et membres des sections coloniales des partis de gauche métropolitains, la solution aux discriminations dans les colonies était évidente : *intégration* totale au système administratif et juridique métropolitain.

L'économie française d'alors était exsangue et, même si chacun était convaincu que le pays ne tarderait pas à retrouver sa prospérité d'avant guerre pour l'heure la pénurie alimentaire se faisait pressante. L'importation du sucre des îles qui, jusqu'aux années 30, avait constitué une gêne pour les sucriers et betteraviers métropolitains, redevenait pour un temps une nécessité. Des quotas *dépassant largement* leur capacité de production d'avant guerre allaient être accordés aux îles.

Pour les planteurs, usiniers et commerçants des îles, le contenu social et politique de l'assimilation était inquiétant. Mais, dans la *perspective* à court terme qui est traditionnellement la leur, la garantie de gains immédiats sur un marché hautement protégé ne pouvait les laisser indifférents.

Pour les instituteurs, les fonctionnaires et les petits cadres locaux, récemment issus du peuple des artisans, paysans et salariés urbains, l'assimilation était une arme contre les discrimi*nations et les brimades économiques et* sociales du statut colonial. Encadrant étroitement les éléments ruraux des couches populaires, ils vont très vite devenir l'articulation essentielle du mouvement d'assimilation.

Depuis la « *départementalisation* », la Martinique et la Guadeloupe ont assisté à une élévation rapide de leur produit intérieur brut à prix courants (il a été, en gros, multiplié par sept entre 1949 et 1970). Dans chacune des îles, au cours de la dernière décennie (1960-1970), *le P.I.B. est passé de moins de* 400 millions de francs, à 1.569 millions pour la Martinique et à 1 325 millions pour la Guadeloupe en 1970 (1).

Cette élévation du P.I.B a indiscutablement correspondu à une amélioration du niveau matériel de couches importantes de Guadeloupéens et de Martiniquais : extension évidente des équipements routiers, sociaux et scolaires, développement du logement, nette élévation de la consommation.

Pourtant, cette période connut une agitation sociale et politique croissante. A la Martinique, de violentes émeutes éclatèrent en 1959, 1961 et 1965, *qui firent plusieurs morts. Le début de* la présente décennie fut marqué par de nombreuses grèves, la plus récente, *celle des ouvriers du Nord*, faisant deux morts. A la Guadeloupe, les émeutes de 1967 laissèrent plus de quarante morts et, pendant les années 60 et 70, des grèves nombreuses et violentes se sont succédé dans l'agriculture, l'industrie sucrière et le bâtiment.

Sur le plan politique, dès la fin des *années 50, ceux-là mêmes qui avaient* réclamé l'assimilation — M. Aimé Césaire, les partis communistes martiniquais et guadeloupéen — remettaient en question le statut des départements d'outre-mer (2). Phénomène pour le moins surprenant, car, si l'on peut expli*quer le revirement de la gauche antil*laise par l'évolution politique en métropole et la naissance de la Vᵉ République, on s'explique mal que l'élévation rapide du niveau de vie se soit accompagnée d'une recrudescence de l'agitation sociale. Mais une étude attentive de l'évolution des revenus, de l'emploi et des structures économiques depuis la « départementalisation » *permet d'éclairer ce paradoxe. Elle* révèle, en effet, que la croissance économique dans le cadre départemental a aggravé les principaux déséquilibres que voulait résoudre la « départementalisation » : le chômage et la disparité des revenus.

Centralisation accrue et chômage

LE cadre départemental a renforcé certaines relations qui existaient déjà entre la métropole et les colonies : 1° la centralisation métropolitaine du pouvoir politique et administratif ; 2° le monopole métropolitain sur les ressources et marchés des départements d'outre-mer (DOM) : 3° le monopole des transports et des produits des DOM aux transporteurs (Air France et Compagnie générale transatlantique), commerçants, transformateurs et consommateurs français ; 4° la dépendance de la monnaie et des politiques monétaires des DOM par rapport au système monétaire métropolitain.

De plus, le cadre « départemental » créa de nouvelles relations : 1° l'intégration administrative et budgétaire qui affaiblit la coordination locale des branches des services administratifs et la signification comptable de l'équi*libre (ou du déséquilibre) du budget* départemental ; 2° l'intégration sociale et économique qui étendit partiellement aux DOM la législation sociale et salariale métropolitaine, unifiant ainsi les taux *de salaires et les niveaux de prix* dans les deux économies. Parallèlement, deux éléments entraîneront à terme une surhausse des salaires et des prix des DOM par rapport au niveau métropolitain : le supplément de 40 % versé aux fonctionnaires locaux et la position de *quasi-monopole* dont *jouissent les commerçants* sur les petits marchés insulaires.

Dans ce nouveau cadre, l'économie des îles sera mise en contact, brutalement et sans protection, avec le complexe industriel et financier métropolitain qui, *la reconstruction achevée*, entamera, dès la fin des années 50, une phase de croissance accélérée.

Les structures économiques des îles sont caractérisées par :

1° *Un secteur de plantation dominant où la propriété et les profits sont for*tement concentrés (ils le sont à plus de 80 % à la Martinique entre les mains *de la vieille plantocratie)* et où les salaires sont très bas, en dépit d'une productivité relativement élevée.

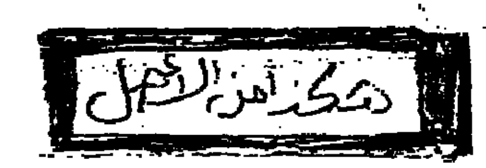
2° *Un secteur domestique embryonnaire*, à productivité basse, aux revenus modestes, aux structures fragiles.

3° *Un secteur commercial d'import-export puissant*, étroitement lié au secteur de plantation et à l'extérieur ; le capital y est fortement concentré.

Dans ces sociétés, la structure des revenus est, on s'en doute, très inégale. En bas de l'échelle sociale, un groupe de petits revenus comprenant les petits *producteurs* indépendants, les petits commerçants, les ouvriers des usines et des plantations. Ce groupe comprend entre soixante-dix mille et soixante-quinze mille personnes employées. *Il représente* 80 % *de* la population employée à la Martinique et 85 % à la Guadeloupe. En haut de l'échelle sociale, un groupe de gros revenus, incluant les gros planteurs, les commerçants (gros et moyens), les usiniers, les cadres supérieurs et les *fonctionnaires. Ils représentent entre* 15 et 20 % de la population employée respectivement à la Guadeloupe et à la Martinique. Vers 1958, ce groupe recevait plus de 40 % du montant total des revenus distribués. La population totale employée s'élève à un peu plus de quatre-vingt-dix mille personnes dans chaque île et représente 90 % de la population active effective, soit un taux de chômage de 10 %.

(1) Les données statistiques sont tirées des travaux de la SEDES (Comptes économiques légers des Antilles françaises pour la période 1949-1958) et de publications de l'INSEE (Comptes économiques et recensement de la population des DOM pour la période 1961-1971).

(2) Mot d'ordre d'autonomie pour le parti communiste et mot d'ordre d'autogestion puis d'autonomie pour le parti progressiste martiniquais (P.P.M.).



Puissance engluante de l'ambiguïté



L'ambiguïté provient donc ici de l'impossibilité de « soutenir » sans dommages l'impact des « éléments de culture » extérieurs, le dommage résultant de ce que leur consommation se fait dans un contexte de non-responsabilité. Je n'ai jamais entendu dire qu'un pianiste de patronage donnant en « tournée » un concert solennel à Fort-de-France ait été déclaré mauvais par les assistants. En l'occurrence, la critique populaire est implicite et se manifeste dans l'absence : ces cérémonies sont réservées à la bourgeoisie. Mais l'ambiguïté grandit de ce que la dénonciation de telles pratiques aliénantes est assimilée à un obscurantisme. **« Comment ? Vous renoncez à des manifestations de la culture universelle ? On vous propose *Mozart*, et vous criez à la déculturation ? »**

Ailleurs, la même ambiguïté perturbe la vie socio-politique. La revendication de l'alignement des droits sociaux de la masse des travailleurs martiniquais sur les droits sociaux des travailleurs français est à la fois légitime (comment les organisations syndicales ne lutteraient-elles pas jour après jour pour améliorer, contre les profiteurs du régime, la condition des travailleurs ?) et suprêmement aliénante (le pouvoir se satisfait volontiers d'une opposition qui se maintiendrait à l'intérieur du clivage français gauche-droite, ainsi que de règlements de conflits qui sanctionnent son autorité).

De même, l'application des lois de la Sécurité sociale à la Martinique est très certainement faite dans un contexte général où ces lois, 1) sont présentées sinon vécues comme un don de la France et non comme une conquête des travailleurs martiniquais, 2) ne sont en corrélation avec aucune politique du travail en Martinique et, 3) par conséquent, développent dans la population une mentalité de mendicité organisée, officialisée, qui constitue la pire des formes de mort collective. Mais le premier parti politique qui affirmera systématiquement ces vérités, et en tirera la conclusion — programmée — que les Martiniquais auraient intérêt à se trouver plus démunis dans un système où ils contrôleraient une production et discuteraient une politique du travail, plutôt que d'être ainsi mi-satisfaits dans l'irresponsabilité (satisfactions moroses et limitées du point de vue de la vie de la collectivité), — ce parti perdrait aussitôt toute influence. Aucune formation politique n'est prête à jouer ainsi les kamikases idéologiques. Et à tout individu qui soutiendrait ces propositions on rétorquerait aussitôt, et non sans raison, qu'on voit bien qu'il a tout ce qu'il lui faut, et qu'il n'a pas besoin des allocations familiales pour vivre. Bienheureuse ambiguïté !

Vaine célébration du folklore

ELLE régit aussi la manifestation de ce qu'on appelle le folklore. Tari en même temps que se déstructurait le système des plantations et que la Martinique cessait d'être une terre de production, le folklore connaît actuellement deux vocations : l'une, pathétiquement entretenue par les moyens officiels de propagande (radio, télévision, journaux), appelle à retrouver l'authenticité et le dynamisme des traditions (carnaval, etc. : ces « retrouvailles » prouveraient que l'actuel système est bon, qu'il est viable) ; l'autre, contestataire, utilise les voies du folklore pour dénoncer, sinon la logique déracinante de ce système, du moins ses injustices les plus criantes. Ces deux vocations se rencontrent parfois dans une même pratique.

Mais la poussée actuelle de création folklorique n'est pas la résultante d'une pratique sociale : ni un accompagnement du travail, ni un rite de la croyance populaire, ni un rythme de l'existence. Le folklore, qui, contrairement à d'autres formes d'expression, doit nécessairement résulter d'une activité collective, ne chante plus ici un dieu commun à tous, n'accompagne pas naissances et morts, ne scande plus la cadence d'un métier. Dès lors, quelque brillant qu'il puisse paraître, il n'est pas « fonctionnel » mais en « suspension » dans l'actualité. On peut alors le manipuler, le détourner même de son sens, le célébrer dans les organes officiels par la voix des décultureurs attitrés. Et quand même il trouverait dans la contestation une sorte de « fonction » inédite, il n'en échappe pas pour autant à cet ambigu. On sait qu'on peut en effet, loin de toute créativité responsable, acculer un peuple à la seule pratique d'un folklore de spectacle, quand même il serait parfois à contenu contestataire.

Telle est la puissance engluante de l'ambiguïté, dont on peut résumer l'axiome de la manière suivante : **il n'y a rien (en contestation ou en opposition) qui ne puisse ici être récupéré par le système.** L'ambiguïté alimente ainsi une confusion fondamentale, dans quoi individus et organismes sont ballottés, les mêmes hommes se trouvant à contester d'une part, à consacrer de l'autre, un système qui est le seul à mettre en acte une stratégie uniforme, fluctuante, patiente et, depuis quelque temps, délibérée.

L'alternative en forme de tenaille

MORBIDITÉ, ambiguïté, confusion. Car la réduction monstrueuse à la « superstructure » (la néantisation par la consommation sans productivité) ferme l'alternative apparemment sans issue que voici, imposée au Martiniquais qui veut remettre en cause l'état des choses :

— Aménager un processus de production afin d'échapper à cette néantisation, c'est-à-dire, en fin de compte, lancer (à travers les mailles du système) une bourgeoisie capitaliste « locale », lui donner chance d'exercer à son profit une réelle fonction dans cet éventuel renouveau de production, c'est-à-dire, en fin de compte, proroger (jusqu'aux hypothétiques contradictions futures) la mise entre parenthèses du peuple martiniquais. C'est la voie de la réforme, de l'assimilation adaptée. Voie impossible, pour ce que cette bourgeoisie n'a jamais assumé de manière autonome une fonction réelle (de capitalisation, d'orientation, de production ni de distribution), et qu'elle n'en a ni les réflexes ni les moyens. Bourgeoisie parasite du système. La cohérence de celui-ci rejette sans cesse les apprentis producteurs (au demeurant confinés au secteur tertiaire et qui bêlent depuis quelque temps à l'industrialisation) au rôle de profiteurs ramasse-miettes, sans pouvoir de décision.

— Bouleverser le système de production, c'est-à-dire exaspérer les contradictions dans le processus de production et les porter à un point de conflit tel que la révolution socialiste en surgisse nécessairement. Mais comment exaspérer les contradictions d'un système qui ne repose plus et n'entend pas reposer sur une production agricole ou industrielle, ni d'ailleurs sur quelque forme de production que ce soit (si ce n'est sur ce qu'il faut juste de production-prétexte pour maintenir un groupe de consommateurs) mais sur un relais, un change : d'argent public en argent privé, organisé sur un mode homogène et optimal dans le champ aliéné d'une consommation ?

Dans la tenaille (ou le marais) de cette alternative barattent des positions et propositions dilatoires, qui concernent toutes un éventuel changement du statut politique, changement envisagé de la manière la plus formelle : décentralisation, régionalisation, autonomie. Propositions qui, pour échapper à la tenaille, à l'impossible alternative, postulent ou réclament un réajustement de statut accompagné du maintien d'une aide institutionnelle de l'ancien pays dominant. Mais, comme l'a dit M. Messmer, alors premier ministre, et ce nous semble avec la logique la plus réaliste : **« Pas de divorce avec pension. »**

Des poussées de violence incontrôlée

A une telle impasse, les élites intellectuelles répondent quotidiennement par la récitation innocente des formules politiques apprises en France, héritées de l'Occident, et dont chacun espère un début de solution. Pour mieux fuir l'angoisse de la situation particulière, on s'en remet par exemple à l' **« universel »** : **« universel »** humaniste des valeurs françaises, **« universel »** scientifique des valeurs révolutionnaires. L'universel domine ainsi la solution des problèmes du particulier, au lieu de résulter de leur résolution. Les « avant-gardes » politiques ressassent de la sorte leurs credo et s'excommunient mutuellement. Elles y emploient une énergie inépuisable et y consacrent une obstination inlassable.

Dispersé dans son habitat rural, ne bénéficiant d'aucune puissance de concentration dans l'organisation du travail, en proie au chômage, livré aux tentations de la mendicité officielle (qu'on appelle ici **« l'indispensable solidarité nationale »**), enfin ne voyant se dessiner devant lui aucune perspective claire, le peuple martiniquais répond à l'alternative par des poussées de violence incontrôlée, à la périodicité quasi métronomique, suivies de longs passages de prostration.

Une théorie de base de la situation martiniquaise devra mettre en évidence la possibilité d'accumuler suffisamment d'expérience dans la mémoire collective de la communauté pour qu'un jour les pulsions traumatiques passagères puissent être transformées ou continuées en perspectives politiques claires.

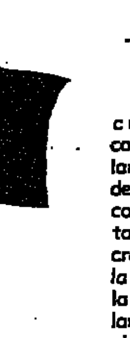
Peuple ou élites sont agités de ces mêmes *élans pulsionnels, dont nul ici ne peut prétendre* être sauf. La tension sociale s'exacerbe en outre de l'écart entre l'étalement des biens de consommation et la disparité des pouvoirs d'achat. On peut d'ailleurs s'étonner que le banditisme ne fasse pas plus de ravages, eu égard à cette disparité ; mais une telle modération ne durera probablement pas.

La tension raciale est partout, et ce n'est pas étonnant. On sait les problèmes que peut poser à un Antillais vivant en France la présence sur le sol français de deux cent mille Antillais, le plus souvent confinés à des tâches subalternes. Imaginez alors la France peuplée de trois millions de cadres, de techniciens et de dirigeants antillais, privilégiés par rapport au reste de la population et d'autant plus arrogants. C'est ce que représentent pour la Martinique les vingt mille ou trente mille cadres français qui s'y sont implantés depuis une quinzaine d'années. Cette tension raciale, qui est sourde et qui couve, enfle donc chaque jour, et chacun peut y être sensible.

Le pari du système est de pouvoir **user** de telles tensions, sans y apporter de remèdes fondamentaux. Ce pari, assez nouveau, repose peut-être sur la constatation que les Martiniquais eux-mêmes sont décidément incapables d'imaginer les solutions, d'imposer en la matière leurs volontés, et qu'il n'est désormais pas nécessaire de tenir compte de leur opposition quand il s'agit de déterminer la stratégie à appliquer aux Antilles. C'est peut-être ce que laissait prévoir l'exclamation attribuée au général de Gaulle (dont on sait qu'il estimait les oppositions nettes) à propos des politiciens martiniquais : **« Mais, enfin, que veulent-ils au juste, ces gens-là ? »**

User les réflexes pulsionnels sans concevoir ni accepter des solutions de base, c'est réduire une communauté à une collection d'individus aux destins non solidaires, de telle sorte qu'elle ne constitue plus un peuple. C'est bel et bien, derrière l'écran des avantages sociaux et des prospérités grandissantes, un génocide culturel.

Langue banalisée et misère mentale



Le premier outil culturel d'une communauté est sa langue. Dérivée de l'irresponsabilité collective et du tarissement de la créativité, fruit de *la non-production*, la pratique des langues en Martinique (la langue maternelle, le créole et la langue officielle, le français) constitue un bon baromètre de la situation. Si le français parlé est de plus en plus un français neutre, standard (qui tend à devenir langue naturelle), où, bien entendu, on ne repère plus les somptuosités baroques des lettrés de l'ère coloniale (marque « a contrario » d'une distance, d'une différence), il faut remarquer que le créole, lui aussi, pour avoir cessé d'être une langue de fonction ou de métier, se banalise et tend au patoisement.

Avec la disparition du système des plantations, puis celle des métiers traditionnels (tonneliers, tanneurs, cordonniers, menuisiers, petits boutiquiers, etc. — « petits métiers » qui n'ont pas fait place à un univers industriel), avec le *dépérissement des métiers « de base »* (la pêche, par exemple, dont il est périodiquement promis une réorganisation et un renouveau), avec la standardisation des entreprises (de construction, de commerce, de communications, etc.), avec l'importation de tous les produits naturels ou fabriqués, avec la multiplication des fonctionnaires, avec la constitution d'un important groupe de résidents français, le créole, en fait, dans la logique du système, **n'a plus de raison d'être.** Hier decrié (parce que « dangereux ») dans les écoles où se forgeait l'assimilation, il semble qu'aujourd'hui on puisse même se permettre de le défendre dans les organes officiels, à la radio ou à la télévision. Une langue **dans laquelle** on ne fabrique plus rien (si l'on peut ainsi dire) est une langue menacée. Une langue folklorique.

Il est vain d'épiloguer sur les créolismes dont sont ponctués les textes des enfants des écoles, non plus d'ailleurs que sur les tournures françaises qui, par force, envahissent et stérilisent le créole si l'on ne pose pas la double évidence que voici : l'usage « non responsable » du français et l'usage « évidé » du créole se rejoignent dans une même déperdition, dont le locuteur martiniquais est le lieu tragique et inconscient.

Il faut remarquer que c'est au moment où le créole est le plus menacé en tant qu'outil social qu'il trouve le plus de défenseurs triomphalistes pour crier sa vitalité, ceci étant peut-être la conséquence (mais aveugle) de cela. Une défense réelle de la langue créole passe par l'élucidation globale des causes de l'agression portée contre elle, non par une pratique folklorique.

(Lire la suite page 18.)

fragile et la métropole

Par JEAN CRUSOL *

De 1950 à 1970, l'évolution économique de ces îles sera marquée par deux périodes correspondant à peu près à chacune des décennies. La première (1950-1960) connaît une croissance des exportations, liée à la forte demande métropolitaine (de sucre, de produits *alimentaires et de produits exotiques*) et aux taux des salaires relativement bas. La deuxième période (1960-1970) voit apparaître plusieurs phénomènes nouveaux :

1° La saturation de la demande métropolitaine de sucre (développement de la production de sucre de betterave), puis de bananes, et l'apparition de concurrents africains (Côte-d'Ivoire, Cameroun, etc.) et latino-américains, plus compétitifs (bananes et ananas) à la suite de l'ouverture du Marché commun.

2° L'élévation rapide des taux de salaires locaux par l'extension de la législation métropolitaine, l'urbanisation et le renforcement des luttes syndicales. Ces taux seront multipliés par trois en moyenne entre 1960 et 1970.

3° Le développement accéléré des dépenses publiques, dont le taux de croissance atteindra jusqu'à 20 % par an.

4° L'implantation des grandes entreprises publiques, semi-publiques et privées, d'origine métropolitaine, destinée à satisfaire la demande d'importation et de crédit créée par les dépenses publiques.

Sous l'effet de ces divers mouvements, le secteur de plantation connaîtra des difficultés croissantes à mesure que les ciseaux formés par la stagnation des prix d'exportation, d'une part, la hausse des coûts de production et des taux de salaires, d'autre part, se resserreront. La baisse des profits agricoles qui en résultera amènera les planteurs les plus puissants à réduire les plantations sucrières les moins compétitives, à mécaniser, avec l'aide de l'Etat, celles où l'opération s'avérait possible, et à substituer la banane à la canne. Les petits planteurs, quant à eux, n'auront guère le choix qu'entre *l'endettement et l'abandon des cultures.* Durement frappés par les cyclones des années 60, beaucoup d'entre eux vendront leurs terres.

La régression des plantations sucrières et la hausse des coûts de production vont à leur tour affecter les usines. La rationalisation et la concentration de l'industrie sucrière deviendront inévitables. Des groupes sucriers et betteraviers métropolitains s'empresseront de louer ou de racheter les usines antillaises pour pouvoir bénéficier de leur quota (la lutte pour l'extension des quotas étant devenue plus aiguë depuis la réglementation européenne du sucre à partir de 1968).

A la Martinique, où les usines sont vétustes et d'appartenance locale, les propriétés relativement petites et peu mécanisables, la concentration se fera à une allure rapide. Des onze usines en activité dans les années 50, il n'en restera plus que deux en 1974. A la Guadeloupe, où beaucoup d'usines sont plus récentes, les plantations plus grandes, plus mécanisables, où enfin l'usine peut transférer une partie du risque agricole sur de petits planteurs et des « colons partiaires », la concentration se produisit moins vite. Sur les treize usines en activité dans les années 50, une demi-douzaine fument encore aujourd'hui.

Pour l'ensemble du secteur de plantation, en dépit du remplacement partiel des exportations sucrières par celles de bananes et d'ananas, les chiffres en valeur des exportations s'élèveront très peu, et, pendant toute la décennie, le secteur ne pourra que libérer de la main-d'œuvre.

Le secteur domestique se trouva, de son côté, soumis à une triple contrainte : d'une part, l'orientation des goûts vers l'importation (*ouverture de l'économie, publicité commerciale, crédit, etc.*) réduisit son marché ; d'autre part, l'élévation du taux des salaires et des coûts de production diminua sa compétitivité par rapport aux produits importés Enfin, l'attraction de la main-d'œuvre et des autres facteurs de production par les activités liées au développement des dépenses publiques (administration, constructions) réduisit sa base productive. Il s'ensuivit une destruction rapide des emplois dans ce secteur.

Le développement accéléré des dépenses publiques eut, de son côté, trois effets : premièrement, il renforça les difficultés du secteur de plantation et du secteur domestique en poussant à la hausse des taux de salaires, deuxièmement, il entraîna le développement rapide du commerce, du crédit et de la construction (et de la spéculation immobilière) ; enfin, le développement de ces diverses activités *fut à l'origine* de créations d'emplois Mais la création totale d'emplois enregistrée pendant cette période n'équilibra pas les destructions : de 1960 à 1970, onze mille cinq cents emplois furent créés à la Martinique et quatorze mille à la Guadeloupe. Mais, pendant cette période, les disparitions d'emploi s'élevaient à douze mille et quinze mille respectivement. La population active s'étant considérablement accrue, le taux de chômage devait atteindre la tragique proportion de plus de 30 % de la main-d'œuvre de chaque île au début des années 70

Émigration et vieillissement de la population

DANS le même temps, l'émigration s'accélérait. De mille pour les deux îles dans les années 50, elle passait à plus de cinq mille personnes pour chaque île à partir de 1970. Et tandis que l' « *explosion démographique* » sert encore à justifier la politique officielle d'émigration, c'est, en réalité, la régression absolue et le vieillissement précoce de la population qui devraient inquiéter.

Les créations d'emplois ont eu lieu essentiellement dans l'administration, le commerce, les services privés, la construction. Aussi représentent-ils, pour ceux qui ont eu la chance de les obtenir et de quitter les secteurs traditionnels (secteur domestique et secteur de plantation), une nette amélioration de leur niveau de revenu monétaire. En effet, en 1971, tandis que, dans l'agriculture le SMIC annuel est de 6 500 F (et 42 % des salariés gagnent moins que le SMIC), dans le bâtiment, le salaire annuel moyen est de 9 500 F : dans la fonction publique, il est de 10 000 F et, dans le pétrole, de 19 000 F.

L'accroissement de l'indice du salaire nominal moyen au cours des années 60 illustre encore mieux cette élévation du niveau des revenus monétaires Pendant la période 1966-1973, l'indice du salaire nominal de l'agriculture est passé de 100 à 181, celui du bâtiment de 100 à 202, celui du commerce de 100 à 207. Mais cette élévation du niveau des revenus monétaires n'a correspondu qu'à une augmentation très inégale du revenu réel. En effet, pendant la même période, l'indice du salaire moyen est passé de 100 à 123 dans l'agriculture, de 100 à 138 dans le bâtiment et de 100 à 141 dans le commerce.

Ainsi en exposant largement l'économie fragile des îles à l'impact brutal du robuste complexe industriel et financier de l'Etat et du capitalisme privé métropolitain, et en imposant brusquement à cette économie une législation salariale et sociale qu'elle n'avait pas elle-même produite, la « départementalisation » a provoqué l'éclatement des structures locales de production et la désarticulation de l'ensemble économique

De plus, en renforçant la centralisation et l'éloignement du pouvoir de décision administratif, politique et économique, elle a compromis la possibilité d'élaborer une politique cohérente et adaptée à la conjoncture et aux mutations des structures qu'elle-même imposait.

Enfin, elle a précipité une partie croissante des populations insulaires dans des situations de dépendance et d'imitation, tant du point de vue de ses activités de production qu'en ce qui concerne ses modèles de consommation.

Les motivations de ceux qui réclamaient la « départementalisation » ne sont sans doute pas à mettre en cause. Mais, au moment où les problèmes économiques et sociaux, en France comme dans le monde, se font de plus en plus aigus et ne peuvent souffrir des solutions de routine, un effort d'imagination économique, sociale, politique et culturelle est nécessaire pour tirer les DOM de leurs difficultés.

* Directeur adjoint de l'U.E.R. de droit et de sciences économiques de la Martinique, anime le Centre d'études régionales Antilles-Guyane.

(Suite de la page 17.)

Ajoutons que le créole, langue de communication mais langue « vide », devient de plus en plus, dans son usage quotidien, langue des délires de *substitution et de l'auto-agression.*

Une «vitrine» dans la mer Caraïbe

LA Martinique est ainsi devenue une « vitrine » dans la Caraïbe, mais qui cache *bien l'exact* contraire de ses prospérités apparentes ou réelles.

Les DOM des Antilles-Guyane sont probablement les plus avancés de la région Caraïbe, et de loin, sur le chapitre des avantages sociaux, *mais probablement aussi les pays de cette* région où la démission collective, le recours exclusif à l'Autre et la permanence de la mendicité officielle (c'est-à-dire non visible dans la *rue* mais installée aux *guichets* et dans les *antichambres des administrations*) sont le plus taraudants et frustrants. Un exemple : l'assistance médicale gratuite distribuée à leur clientèle par *les mairies, et dont il n'est pas rare* que des assurés sociaux préfèrent se servir plutôt que d'exercer leurs droits d'assurés.

On y développe une infrastructure d'équipements très calculée (zones de dépôt de produits fabriqués ailleurs, baptisées « zones industrielles », routes à vocation stratégique, port et *aéroport pour le fret et les déplacements* de population — cela devant deux ou trois usines délabrées, dans un pays où plus aucun secteur de la production traditionnelle *ne commande* de manière décisive la vie et l'équilibre de *l'ensemble social), mais jamais* l'irresponsabilité des Martiniquais en la matière n'a été aussi poussée, leur absence collective à ces entreprises aussi paralysante, *même si les békés,* vaincus par les betteraviers de France, ont pris leur parti de cette défaite et trouvé un renouveau de vigueur dans la reconversion au secteur tertiaire. Un exemple récent : l'augmentation *unilatérale du tarif de fret de la* Compagnie générale transatlantique, compagnie à monopole sur le port de Fort-de-France, et cela deux jours après la visite rassurante en Martinique du directeur général de cette compagnie.

On y vante globalement et sans nuances le *« revenu par tête d'habitant », en comparaison avec d'autres petites ou grandes Antilles; mais* vous pouvez voyager dans les pays les plus déshérités de cette région, vous n'y serez guère confrontés, derrière la misère physique ou physiologique, à cette misère mentale, à ce *déséquilibre, à cette absence de perspectives, à* ces délires de substitution qui guettent ou frappent le Martiniquais. Grandes surfaces et misère morale. Une illustration : un homme qu'on requiert de donner du sang pour sa femme *en couches avoue au médecin qu'il se sent* fatigué et demande innocemment si l'on ne peut pas faire venir du sang de France. Folle et dénaturante logique !

Des bourgeois de représentation

O*N y voit s'agiter une petite bourgeoisie de* plus en plus écoutée dans le cadre du système, mais incapable de se défendre ou de se développer par ou pour elle-même. Bourgeoisie de représentation et non de fonction. Elle *prétend « représenter » ou défendre le peuple.* Elle ne met jamais en question la politique élitaire qui a marqué la colonisation à la Martinique, et qui a fait d'elle, intelligentsia martiniquaise, et le peuple mis entre parenthèses, *l'interlocuteur privilégié mais dérisoire du pou*voir. Chacun y est le petit chef de quelque chose. Une illustration fréquente : la publicité faite aux remises de décorations officielles, le plus souvent accompagnées de déclarations *agressives de fidélité ou régime.* Gadget et macoutisme (1).

On y propose pour finir l'assimilation intégrale comme la seule voie possible vers un mieux-être. Sans compter ce que les âges futurs trouveront de barbare à la volonté pour un peuple d'en assimiler un autre, il ne faut pas négliger *ce que cette assimilation exigerait, pour « réus*sir » (ce qu'elle est peut-être en passe de faire) : la disparition de la Martinique en tant que collectivité, quand les pulsions seront à la fin **usées,** ne laissant en place que des individus *sans volonté commune.* C'est ce qu'on pressent à la lecture de textes officiels qui parlent de **« département à vocation migratoire ».** Cette vocation-là est à tout coup mortelle, et un peuple dont on peut disserter en ces termes est un peuple en effet menacé de disparaître. L'histoire en fournit quelques exemples.

La perfection du système

CE qu'il y a de parfait dans ce système, c'est d'abord qu'il fonctionne. Les opposants s'opposent, les partisans participent, chacun connaît son rôle et le récite. Les crédits sont *discutés et votés, les plans d'aménagement* mis en œuvre, les injections de fonds publics se succèdent. Nous croyons avoir fait deviner que, *derrière les blocs d'H.L.M.,* les routes, les gendarmeries-modèles, les écoles en ciment, les bureaux d'assistance sociale, les reconversions d' « industries », les équipements sociaux, les floralies et choralies, les émissions « culturelles » de radio et de télé, les aménagements portuaires et les plans de relance de l'agriculture, l'homme martiniquais ne cesse de se lézarder, de se *dégrader. C'est peut-être* ce que M. Césaire, maire de Fort-de-France, a essayé de dire en humaniste à M. Stim, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, qui lui a répliqué en termes bien moins choisis qu'il *ne connaissait rien à l'économie.* L'un et l'autre parlent de réalités différentes. Mais ce n'est pas parce que les fonds européens remplacent en partie l'argent du contribuable français dans le financement global de l'opération que le processus mis en place à la Martinique a changé de nature : émiettement de la production, déracinement culturel, intensité de l'échange fonds publics - bénéfices privés.

Pourquoi ce système fonctionne-t-il « si bien » ? Parce qu'aucune théorie globale de la situation n'est venue chez les opposants pro*poser une perspective claire de résolution des* problèmes ; parce que cette perspective ne peut surgir d'actions politiques ponctuelles qui, même extrêmes, n'en demeurent pas moins incapables de bloquer une organisation qui **ne repose sur rien de bloquable dans une production donnée ;** parce que la nature même de la société martiniquaise (produit direct de la colonisation) ne permet pas les embuscades culturelles collectives qui eussent permis de **durer,** de n'être pas **contaminé ni usé ;** parce que la nature même de cette colonisation (formation d'une élite de représentation sans fonction) autorisait qu'on fasse aujourd'hui l'impasse d'une production entière au bénéfice d'une opération plus rentable ; parce que la nature même de cette *opération (un change)* **suspend** ici le rôle déterminant de toute classe sociale : tant de la bourgeoisie de représentation que de la classe des travailleurs, dispersée, *laminée,* qui *ne se* prolétarise ni en conscience de classe à l'attaque ni en force de résistance nationale ; parce que les forces capables de bloquer aujourd'hui le système **à son niveau** (grèves des employés de banque, des employés de la *Sécurité sociale,* des ouvriers du bâtiment, des fonctionnaires, des employés de commerce, etc.) ne peuvent s'opposer à lui pour des revendications sectorielles **qu'en le reconnaissant sur le fond.**

Ce qu'il y a d'encore plus parfait, c'est qu'il semble ainsi que le système se renforce désormais de lui-même. Qu'il ait atteint une sorte d'existence autonome, en dehors de la volonté de ses promoteurs ou des sursauts de ses vic*times — ce qui est l'idéal pour* une organisation socio-politique. L'irrémédiable semble être en train de se réaliser sous nos yeux : le point de non-retour, à partir de quoi plus rien ne sera redressable. Tel est l'intolérable poids qui pèse sur tout Martiniquais et le rejette soit dans une marotte existentielle, soit dans un activisme aussi minutieusement motivé que généralement *inopérant, soit dans la folie, soit dans le larbinisme névrotique, soit enfin dans un ailleurs* (la « vocation migratoire ») rassurant.

Comment peut-on être Français en Amérique ?

Si la situation est ainsi usante, si nous sommes liés à *ce monocolonialisme* (mono : par réduction d'un peuple à la semblance caricaturale d'un autre, par réduction d'un système de production ou néant monolithique d'une aire de consommation, — et c'est là sans doute une sorte très particulière de ces relations de peuple à peuple qui marqueront l'un des aspects essentiels du vingtième siècle), nous n'en dressons pas le constat pour conclure à la fin de tout.

D'abord, parce que le peuple martiniquais n'a jamais cessé de se battre contre cette folle « logique » historique (articulée autour du *combat entre le sucre de betterave et le sucre* de canne) qui a conduit le pays de la réglementation coloniale de la production sucrière à l'organisation départementale du secteur tertiaire, régissant ainsi, et dans tous les cas, la ***frustration-dans-la-production.*** *L'histoire de la* Martinique est une longue suite de ce que nous appelons un combat sans témoin : aux révoltes d'esclaves ont succédé les sursauts pulsionnels, les unes vouées à l'échec par manque d'arrière-*pays physique, les autres frappés de disconti*nuité par défaut d'arrière-pays culturel.

Ensuite, parce que cette résistance, sous toutes sortes de formes et d'expressions plus ou moins « différées », continue. C'est-à-dire que les pulsions collectives n'ont pas encore été usées par la non-production ni détournées par *la consommation passive, même si elles ne se* sont pas élucidées en conscience claire. L'idée Martinique est dans toutes les têtes, ou disons dans tous les inconscients. Obstinations populaires, sursauts incontrôlables, dévouements militants, grèves tenaces, morts anonymes ou trop vite oubliés, prouvent cette résistance.

L'objet du présent texte n'était donc pas d'enterrer sous un pessimisme rassurant (**« Il n'y a plus rien à faire »**) cette idée Martinique, *mais de mettre en garde contre un triompha*lisme de commande, par quoi on proclamerait sans arrêt que le grand soir est pour demain, alors que le réel se corrode et s'élime chaque jour davantage dans notre pays. Il est probable, *par exemple, qu'un référendum organisé aujour*d'hui serait loin de donner l'avantage aux partisans d'un changement de statut. Cela signifie-t-il que les Martiniquais sont français, ou plutôt que, pour un si petit pays, livré depuis si *longtemps à l'agression culturelle, la peur devant* l'avenir, la peur d'être seul, se sont développées en réflexe « structurel » ?

Avant les autres Antilles

OR nous croyons à *l'avenir* des petits pays. Une théorie d'ensemble de la situation contribuerait à combattre cette peur d'être maître de son destin. Nous croyons d'ailleurs avoir montré que ce qui manque ici ce n'est pas *la combativité, mais la continuité* qui procéderait d'une vue globale du système (d'une théorie).

Si les conclusions d'une telle théorie de base ne peuvent être que politiques, l'état des choses *fait que son approche emprunterait des voies* multiples. D'abord l'analyse économique : non pas la « connaissance » technique par quoi on saurait par exemple à quels organismes européens s'adresser pour obtenir les plus appréciables *fonds de subvention, mais la réflexion structurée* qui permet de démonter les rouages du système. Ensuite, l'étude quasi psychiatrique : parce que nous voyons chaque jour davantage ce que ces rouages entraînent en nous de déséquilibre mental, de démission, de folie coutumière, d'auto-agression.

Théorie **totale** qui devrait déclencher réflexion *et action culturelles, en même temps qu'elle* ouvrirait les perspectives politiques. Contre l'ambiguïté de la situation, il est certain qu'une des nombreuses occasions manquées qui ponctuent l'histoire de ce pays, en l'occurrence *l'existence d'un parti ou d'un front nationaliste,* s'imposera petit à petit, par-delà les affligeants symptômes de mimétisme qui détournent la vie politique martiniquaise de son sens réel.

La Martinique peut-elle vivre seule ? Oui, dans son contexte antillais. Les économistes ricanent : **« Economies non complémentaires. Pays sous-développés. »** M. Stim a cru pourtant déceler la force de cette antillanité : prenant de vitesse les politiciens martiniquais, il est allé à la Dominique et à Sainte-Lucie, comme pour affirmer sans retour (auprès de ceux qu'on appelle les « Anglais ») la présence française dans la Caraïbe. Il y aurait donc une « France des Amériques ».

La dualité contenue dans l'expression « départements français d'Amérique » ne pose pas de problème tant que ces départements sont maintenus fermés à leur entour naturel, liés à la *seule métropole. Mais chaque fois qu'on* tentera d'ouvrir sur cet entour (et comment ne pas le faire ?), on se heurtera, dans le réel, au paradoxe sociologique et historique, à l'impossibilité culturelle globale, posés par cette dénomination : *Comment peut-on être Français en* Amérique ?

(Dessins de Plantu.)

(1) Nous ne parlons pas ici des problèmes de l'enseignement ou de l'organisation de la presse, problèmes trop essentiels pour que nous les abordions aussi rapidement dans un article lui-même trop général.

Masques et mécanismes de la dépossession

Par ROLAND SUVELOR *

TOUTE enquête menée auprès de Martiniquais de toutes opinions ne manquerait pas de faire apparaître de multiples points de convergence. Chacun dénonce la grave crise économique — 22 % d'augmentation du coût de la vie depuis un an, chômage, effondrement de la production sucrière, déficit de la balance commerciale, — la crise sociale, la disparition des anciennes valeurs, le malaise politique marqué par l'exaspération croissante des différents camps, la crainte des lendemains. Sur le diagnostic, tous s'accordent avec plus ou moins de *rigueur sur un point : l'excessive cen*tralisation du système départemental (en vigueur depuis 1946), qui ne tient *pas un compte suffisant de la spécificité* des problèmes. Et chacun fait référence à un nécessaire transfert de *responsabilités du pouvoir central* français à un pouvoir local.

Les divergences commencent d'apparaître lorsqu'il s'agit de définir les limites et la nature de ce transfert. Le système actuel garantit à la Martinique un minimum de couverture financière et de sécurité économique. Comment, dès lors, articuler le transfert de responsabilités et la garantie financière ? Jusqu'où celui qui garantit pourrait-il abandonner à ceux qui *sont garantis le pouvoir de décider* seuls ? Ici, *grosso modo,* trois écoles s'affrontent :

— *Les départementalistes* (R.P.R., giscardiens, socialistes dissidents, etc.), majoritaires, mettent l'accent sur la garantie tout en souhaitant quelques aménagements du statut départemental ou, si l'on veut, régional, la Martinique étant depuis peu, à elle toute seule, un département-région. Cela signifie *en gros* que le groupe dominant : quasi-bourgeoisie d'affaires (1), généralement reconvertie dans le secteur tertiaire (75 % du produit intérieur brut), ses sous-traitants, ses consommateurs aidés par la France (fonctionnaires, cadres, professions libérales...), souhaite le maintien de l'ordre néo-colonialiste et au besoin répressif, en demandant toutefois, par un transfert relatif, la possibilité de reprendre aux fournisseurs de la métropole une plus large part des profits. Position compréhensible, mais en contradiction avec la nature de son choix politique : pourquoi le pouvoir central, naturellement plus sensibilisé aux pressions des groupes métropolitains, avantagerait-il, au-delà du strict nécessaire pour les maintenir dans sa mouvance, des gens dont les limites politiques sont tracées d'avance ?

— *Les autonomistes* (parti communistes martiniquais, parti progressiste martiniquais) mettent l'accent sur le transfert, qu'ils voudraient quasi-total, et actualisé par un statut nouveau. Ils ne renoncent pas pour autant à la garantie de la France qui deviendrait « contribution ». Position d'ensemble, elle aussi, compréhensible, mais, elle aussi, contradictoire, puisqu'elle tendrait, pour libérer la Martinique d'un carcan colonial vieux de trois siècles, à utiliser pouvoirs transférés et fonds garantis contre les intérêts de ceux-là mêmes qui transféraient tout en continuant à garantir ; et qu'elle viserait même, du moins l'assure-t-on, à réaliser, au moins à terme, un système socialiste avec la contribution d'un pays capitaliste.

— *Les indépendantistes,* enfin, (groupes trotskistes et *maoïstes*), encore plus minoritaires, tranchent net, échappant aux contridictions s'ils *n'échappent pas aux difficultés :* le transfert des pouvoirs est total et sans réserve, la garantie, logiquement, *disparaît.*

Les choses ont commencé d'évoluer dès le retrait du général de Gaulle, dont le prestige masquait les ambiguïtés de la départementalisation. Un lent brassage s'effectuait en profondeur, et les élections présidentielles de 1974 allaient révéler de nouvelles contradictions.

A gauche, communistes et progressistes, s'unissant avec les socialistes martiniquais rénovés (tendance Mitterrand), allaient fonder un Comité permanent de la gauche martiniquaise autour du mot d'ordre d'autodétermination. Ainsi reprenaient-ils à leur compte les dispositions du programme commun qui reconnaissaient aux populations d'outre-mer le droit de choisir leur statut — indépendance, autonomie et, bien sûr, maintien du *statu quo.* Cet alignement pouvait n'être pas en contradiction avec la revendication affirmée d'autonomie *s'il* signifiait simplement que les choses devaient se passer de manière démocratique. Pris comme mot d'ordre, il apparaissait comme une position de repli puisqu'il n'excluait pas le statut actuel.

A droite, et comme en écho, de nouvelles ambiguïtés apparaissent : de l'image généreuse de la mère patrie portant son aide à un département d'outre-mer, on passe au slogan, mieux étudié, de la solidarité nationale, qui laisse entendre que la Martinique, par les produits qu'elle exporte vers la *métropole, participerait,* elle aussi, à la production nationale, alors que les économistes, disons les comptables *officiels, masquent cette contribution,* pour ne parler que de ce qu'elle reçoit. Mais un autre slogan, fortement utilisé lors des dernières élections présidentielles, fera irruption : la Martinique sans la France est vouée à la misère et à la famine ; il n'est pour son peuple d'autre solution que la mendicité organisée et reconnaissante. La méthode est efficace : elles écarte toute réflexion critique, tend à réduire au rang de destin insurmontable ce qui n'est que le résultat d'une politique. Mais, dans le même temps, elle marque chez ses inventeurs un curieux recul moral : à l'image séculaire d'une France tutélaire, dispensatrice de civilisation et de bonheur, ils substituent l'image d'une France gargotière, dispensatrice d'aumônes alimentaires.

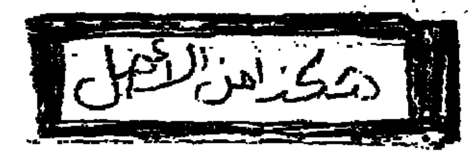
Un patriotisme fragile

CETTE conception droitière du patriotisme ne fait qu'accuser le *glissement politique de la majo*rité : reflux U.D.R., triomphe giscardien. A l'illusion gaullienne, on *substitue l'illusion* technocratique. Les projets des nouveaux responsables, les plans qu'ils échafaudent, *si on* peut, *par endroits,* y déceler quelques détails intéressants, sont voués à buter sur l'essentiel : la structure *coloniale de l'économie mar*tiniquaise, à laquelle ils s'interdisent du moins au départ, de porter réellement atteinte, se condamnant ainsi au néant puisque se tenant à la règle du jeu posée depuis des siècles. « *Le technicien* disait prophétiquement Paul Valéry, *est celui qui se trompe selon les règles.* »

Toucher au statut, toucher à l'image éternelle et garante de tout, c'est aussi ébranler profondément une « personnalité » habituée par plus d'un siècle de mystification assimilationniste (culturelle d'abord, puis politique) à ne se retrouver que dans la *dépendance* d'une puissance tutélaire. C'est que ce patriotisme n'était pas un patriotisme secrété par une longue *histoire* commune dont les Martiniquais, eux aussi, auraient été sujets, mais un patriotisme-refuge, une tenta*tive désespérée* de s'arc-bouter sur un modèle proposé ; d'où, si le modèle venait à manquer, la peur panique de *tomber* dans le néant, la ruine économique, aujourd'hui plausible, commençant à priver le patriotisme de ses assises premières.

* Ancien secrétaire général du Parti socialiste unifié (P.S.U.) de la Martinique.

(1) Nous disons quasi-bourgeoisie, car ce que l'on appelle aux Antilles « *bourgeoisie* » est, en *réalité,* un épiphénomène socio-historique, une sorte de courroie de transmission entre l'économie française et les consommateurs antillais, sans projet économique fondamentalement sien.



A gauche, cette intériorisation du modèle français se retrouve, d'une autre manière, quoique masquée par la poussée du nationalisme. Ainsi l'absence de projet économique étudié ne s'explique pas seulement par le fait que la Martinique n'avait pas encore besoin d'économistes, son économie étant gérée du dehors, mais aussi par le fait que l'élaboration de projets qui se référeraient à une matrice totalement différente risquerait d'apparaître tellement en dehors des habitudes acquises qu'elle pourrait amener les citoyens à refluer vers le *statu quo*, alors définitivement confirmé comme destin insurmontable.

Ainsi, à des degrés divers, la conscience martiniquaise continue d'intérioriser l'image de la France, en liaison avec la dépendance économique, comme l'image d'un destin — et non d'un projet — pesant sur un peuple que trois siècles de domination coloniale ont conduit à une dramatique dépossession de soi.

Dépossession économique

CETTE dépossession de soi, l'homme martiniquais la vit d'abord au sein d'une économie confisquée où les décisions essentielles n'ont jamais dépendu de lui. Au début de la colonisation, la Martinique est d'abord perçue comme une colonie stratégique, vision à laquelle on semble curieusement revenir aujourd'hui (2). Il s'y développe donc à l'origine une économie vivrière à laquelle s'ajoutera assez vite une modeste économie d'exportation. Mais le développement des procédés de fabrication du sucre va rapidement modifier et fixer les choses. Produit de première nécessité alors pour la France, le sucre sera à l'origine du système dit du « Pacte colonial » ou de l' « Exclusif », lequel repose sur quelques principes simples : exclusivité des relations commerciales entre la métropole et la colonie, non-concurrence entre elles, monopole de pavillon, dépendance monétaire, éléments qui, fondamentalement, en fait sinon en droit, restent inchangés de nos jours. L'histoire de l'économie sucrière montre comment le système fonctionne naturellement, sauf rares exceptions, à l'exclusif avantage de la métropole.

Ce qu'il faut bien voir, c'est ce phénomène de la dépossession économique, à travers lequel le patronat martiniquais lui-même n'a jamais été libre de réaliser fût-ce un capitalisme vrai. Ainsi, au XX[e] siècle, le système du contingentement, en garantissant aux usiniers (en Martinique, l'usine, c'est la sucrerie) un écoulement assuré de leur production, les prive d'un véritable esprit d'entreprise, ou les cantonne dans des activités autorisées, non dans des activités possibles. Les dernières années achèvent la dépossession : la métropole n'a plus besoin du sucre antillais. Les sucreries métropolitaines rachètent aux sucriers martiniquais leurs quotas antillais de sucre de canne qu'ils vont fabriquer en sucre de betterave. Des quatorze sucreries martiniquaises en activité il y a vingt ans, il en reste deux, pour peu de temps sans doute ; de 90 000 tonnes il y a douze ans, la production du sucre tombe à 22 000 tonnes ; les surfaces plantées en canne diminuent de 6 000 hectares, tandis qu'en métropole les surfaces plantées en betterave augmentent de 50 000 hectares. Ainsi la Martinique, qui, pendant deux siècles et plus, a fourni son sucre à la France, en sera-t-elle bientôt réduite à l'importer de la France, comme elle importe ses oranges des Canaries, ses avocats d'Israël, ses citrons de la Dominique. Naturellement, tout cela augmente le chômage ; mais le pouvoir a tout prévu, puisque le Bureau des migrations des ressortissants des départements d'outre-mer envoie les chômeurs présents ou potentiels en métropole, ce qui présente deux avantages : désamorcer aux Antilles les tensions sociales ; fournir à la métropole la main-d'œuvre dont elle a besoin : ainsi une nouvelle forme de traite commence-t-elle de s'instituer, cette fois dans l'autre sens à travers l'Atlantique.

Naturellement toutes les débâcles économiques se conjuguent : le déficit de la balance commerciale s'accroît d'année en année, alors que, il n'est pas sans intérêt de le rappeler, sous le système colonial, de 1905 à 1948, elle était toujours créditrice : il est vrai que, tout compte fait, le système colonial laissait aux colonies une relative autonomie financière que le système centralisateur français, depuis la départementalisation, a complètement anéantie. Les termes de l'échange poursuivent leur savante dégradation, puisque, au cours des vingt dernières années, le pourcentage d'augmentation de la tonne de marchandise importée de France en Martinique est quatre fois plus important que le pourcentage d'augmentation de la tonne exportée. La raison de base est évidente : c'est la métropole qui fixe les prix dans les deux sens. On pourrait, bien sûr, multiplier, dans bien des domaines, les exemples ; mais ce qui a été rapidement dit suffit à révéler le cercle vicieux dans lequel se débat le Martiniquais : il ne peut, comme on le lui répète, vendre qu'à la France, puisque ses produits — ce qu'il en reste — sont chers ; mais comme il ne peut, à près de 80 %, qu'acheter à la France et que la France lui vend très cher ce dont il a besoin pour produire..., comment ne finirait-il pas par croire à une malédiction obligée et qu'il lui soit impossible de vivre sans l'aide de la France ? Mais cette aide faussement sécurisante de la France n'est finalement, et à tout prendre, qu'une aide-boomerang, une véritable subvention indirecte à l'économie française : tout se passe comme si l'argent sorti des poches du contribuable français transitait par les poches du consommateur martiniquais pour finalement retourner dans celles du producteur français.

Tel est donc le dernier avatar de l'économie coloniale aux Antilles : il ne s'agit plus d'accaparer des matières premières ni même de se procurer des produits de complément, mais simplement de conserver sous la main, tant que l'opération sera rentable, des enclaves subventionnées où quelques groupes de pression de l'Hexagone ont encore des chasses gardées.

L'admirable, ici, ou le ridicule, comme on voudra, est qu'une propagande massive est arrivée à convaincre les Martiniquais qu'ils vivaient dans une île maudite, ne subsistant qu'en qualité d'assistés permanents grâce à de généreux donateurs, encore une fois livrés à un destin intangible.

Mais cette dépossession économique s'accomplit au même pas et dans le même temps qu'une autre dépossession, l'une influençant l'autre. Il faut d'abord rappeler le fait primordial qui différencie des autres le drame colonial antillais : alors que l'Africain, l'Arabe, l'Indochinois, ont été envahis, conquis, soumis et colonisés chez eux, l'Antillais est un pur produit de la colonisation. Chassés ou exterminés les Caraïbes, les colons français, en mal de main-d'œuvre, décident de s'en procurer en Afrique, bois d'ébène dont descendent, plus ou moins métissés, les Antillais. Arraché à sa terre, à son mode de vie, à sa culture, à son avenir ouvert, à son histoire, le voilà livré à un maître et sommé de se forger un être nouveau. Ici, pour comprendre les traumatismes dévastateurs qu'il va connaître, et qui sont à l'origine de bien des problèmes actuels, il faut saisir les difficiles implications de l'esclavage moderne des Noirs. Je cite : « *Comme l'esclave antique, l'esclave africain est essentiellement ce vaincu au combat dont la vie a été préservée : si terrible soit-elle, sa servitude est perçue par lui-même comme accident historique et ne met pas en cause les fondements essentiels de son être... Mais l'esclavage-déportation du Nègre, accompagné de rupture avec le passé et le cadre d'origine (...), introduit ici un traumatisme sans commune mesure ; ce qui était, en face d'un maître de culture et de race identiques, accident historique devient, en face d'un maître de culture et de race différentes,* destin biologique: *A la simple vérité historique — un homme par les accidents de l'histoire devenu esclave d'un autre homme — se substitue un mensonge perçu à la longue comme vérité essentielle : la nécessaire soumission d'une race à une autre. Cela signifie que les différences culturelles, techniques, opérationnelles, transformées par les rapports de force en abîmes infranchissables, s'accusent à travers les différences extérieures ; la couleur de la peau n'apparaît plus comme ce qu'elle est, une contingence biologique, dans l'un ou l'autre sens, mais comme une manifestation sensible de l'infériorité ; d'autant que, nul n'étant méchant volontairement, la condition évidemment insoutenable de l'esclave ne peut être supportée par le maître que s'il le considère non comme un homme soumis par accident mais comme un être essentiellement inférieur et dont le destin s'inscrit déjà dans son apparence extérieure. C'est ainsi que le racisme (évidemment nourri par ce ferment « naturel » en l'homme qu'est la méfiance étonnée devant tout ce qui est autre, ferment qui n'attend que les invitations de l'histoire pour se transformer et se réaliser) n'apparaît pas seulement comme une conséquence, mais aussi comme une justification de l'esclavage et de la colonisation...* » (3).

De plus, le travail servile le dégrade, puisqu'il s'y perçoit comme voué à n'être que pour un autre, alors que le travail libre permet à l'homme de se conquérir lui-même par son action sur la nature. Il ne perçoit point de salaire ; les éléments nécessaires à sa survie ne sont pas négociés mais donnés, signes du bon plaisir discrétionnaire du maître, ce qui l'enfonce davantage encore dans sa nature nouvellement façonnée d'être nécessairement voué à la servitude. N'ayant ni la possession de la terre, ni le rapport premier avec la terre, ni les fruits, ni la gestion de son épargne, il s'engage ainsi dans la longue dépossession dont on retrouve jusqu'à nos jours les marques qui ont passé de l'esclave au prolétaire. La récente méthode de la parité globale, qui veut qu'une partie des allocations familiales ne soit pas versée au bénéficiaire mais à un fonds collectif, est dans la droite ligne du système, entretenant un cercle vicieux où, sous le prétexte que le travailleur martiniquais est incapable de gestion, on l'enfonce dans l'irresponsabilité créée par le système.

Lorsque, en 1848, il accède à la liberté par l'abolition de l'esclavage, il se heurte à un nouvel avatar historique. En deux siècles d'esclavage, il avait tout de même, au sein du malheur, entrepris de se constituer une personnalité nouvelle : il a réactualisé certaines de ses valeurs d'origine à travers le riche folklore qu'il a développé ; il a créé une langue vernaculaire, le créole, en réinterprétant et annexant à ses propres éléments syntaxiques les éléments lexicaux recueillis de la bouche du maître. Mais, vivant au sein de sa culture, il contemplait d'en dessous et de loin le monde magistral comme un monde valorisé et valorisant, d'autant plus prestigieux (quoique détesté) qu'il lui paraissait inaccessible. Lorsqu'il devient libre (mais d'une liberté qui s'inscrit dans le maintien des structures économiques), il ne peut donc que se précipiter vers cet univers fascinant en dehors duquel il menait sa misérable existence. A l'avatar de l'esclavage succède l'avatar de l'assimilation, d'abord dans sa mouture culturelle (1848-1946), puis dans sa mouture politique, à compter de la loi de départementalisation de 1946.

Un peuple dans l'inquiétude

MAIS la réalité profonde ne suit pas l'assomption qui transparaît dans les satisfecit officiels. Dans une société née de la colonisation et dont les structures ne changent pas, les complexes, s'ils s'atténuent peu ou prou selon les expériences et les prises de conscience individuelles, ne sauraient disparaître puisque les conditions objectives structurelles qui leur ont donné naissance ne disparaissent pas. Il a beau se précipiter pour acquérir les valeurs magistrales, le regard d'autrui (qu'au besoin il suppose) le fige et le renvoie à son être d'ancien esclave, même si quelques-uns, avec plus ou moins de dommages, passent les mailles du filet. Comme de plus il reste objet de sa propre histoire, qui, économiquement et historiquement, continue à s'accomplir en dehors de lui ; comme il n'a pas lentement capitalisé le même passé culturel que ses anciens maîtres devenus ses protecteurs, il ne saurait, avant que le temps ne permette un long et difficile travail d'élucidation intérieure, trouver en lui l'élan, la connivence nécessaires pour que sa tentative de pénétration de ces valeurs supérieures et intimidantes soit autre chose qu'un mimétisme, une adhésion extérieure. Bref, la culture qu'on lui propose en signe de son accomplissement, il se révèle incapable de l'assimiler en profondeur. D'autant que, comme l'opération, par la manière dont elle est conduite, suppose le mépris de ses anciennes valeurs africaines plus ou moins perdues et jugées comme sauvages, et l'abandon de ses valeurs recréées d'esclave (son folklore) jugées inférieures, il bute sur ceci que nul ne saurait assimiler une culture offerte que dans la mesure où il s'est accepté, assimilé lui-même, dans la mesure où il s'est formé un être de base en élucidant son propre drame, puisque rien ne se bâtit sur rien.

Bien sûr, tout ceci supposerait des développements. Mais ce qu'on a voulu montrer, c'est comment le système colonial a fait du Martiniquais un être profondément dépossédé de son passé, de son présent, de son histoire, de son économie, finalement de lui-même. Tout s'est passé comme s'il existait, persistant, un tracé profond, une « *ruse de la colonisation* » poursuivant sa propre raison dans l'histoire, ruse dont l'analyse ne manquerait pas de déceler le point d'application dans le maintien inflexible, depuis trois siècles des mêmes structures économiques à travers les superficielles modifications politiques. Ainsi cette dépossession de soi — entée sur le maintien des infrastructures — éclaire-t-elle profondément les doutes, les paniques, les délires, les élans, les incertitudes de tout un peuple, comme aussi les pratiques volontaristes de ceux qui, faute d'une réflexion claire, privilégient l'exorcisme plutôt que la lucidité.

C'est pourquoi ce peuple, « *ces milliers de pestiférés tournant en rond sur la calebasse d'une île* » (Césaire), aborde dans l'inquiétude et l'angoisse les interrogations urgentes que lui pose l'histoire. Devant la course de vitesse engagée entre les tenants de l'illusion technocratique, aujourd'hui attachés au *statu quo*, demain peut-être virant au nationalisme bourgeois, et une gauche naviguant difficilement entre les contradictions du nationalisme et de la lutte des classes, il n'y a point à jouer les prophètes. On peut seulement dire que si la gauche martiniquaise n'arrive pas à dépasser ses contradictions, à se délivrer aussi de ses querelles et de ses rivalités dérisoires, d'ici peu, touristes amusés et ethnologues curieux pourront venir contempler, conservés sous vitre et à l'abri des courants d'air, les derniers spécimens de la colonisation la plus réussie de l'histoire.

ROLAND SUVÉLOR.

(2) Pour ne pas alourdir ce passage de références incessantes, signalons qu'il est souhaitable, sur ces questions économiques, de se reporter aux travaux de René Achéen sur l'économie martiniquaise, in *Encyclopédie antillaise* ; Jacques Adélaïde, *Histoire du mouvement ouvrier en Martinique* (éditions du Cerag) ; Robert Boutruche et Gratien Candace, sur l'économie du dix-huitième siècle, in *Nos Antilles* ; Jean Crusol, sur l'économie de plantation (éditions du Cerag) ; Georges Gaudi, sur l'histoire du sucre (revue *Acoma*), etc.

(3) Roland Suvélor, « Folklore, Exotisme, Connaissance », in *Acoma*, n° 2.

Le carnet des ambassades

● MM. Albert Garcia, directeur du Centre de recherches latino-américain et Charles Minguet, président du Centre d'études équatorien ont assisté le 3 mai à l'université de Paris-X à une conférence donnée par l'ambassadeur de l'Equateur en France, M. Antonio José Lucio Paredes.

● L'ambassadeur du Pérou et Mme Juan Miguel Bakula Patino ont donné une réception le 4 mai dans les salons de l'ambassade à l'occasion de la présentation du livre « Obra Poetica » de M. Enrique Pena Barrenechea, ancien ambassadeur du Pérou à Paris.

● M. Stepan Tchervonenko, ambassadeur de l'U.R.S.S., a offert le 5 mai un cocktail dans les salons de l'ambassade à l'occasion de la fête de la presse, de la télévision et de la radio soviétiques.

● L'ambassadeur de Roumanie et Mme Cornélin Manescu ont donné un cocktail le 9 mai pour célébrer le centenaire de l'indépendance.

● L'ambassadeur de la République socialiste fédérative de Tchécoslovaquie et Mme Jan Pudlak ont offert une réception le 9 mai à l'occasion de la fête nationale.

● Une réception a été donnée le 12 mai par M. Nadarajah, chargé d'affaires de l'ambassade de Malaisie dans les salons de l'hôtel intercontinental à l'occasion de la visite en France de M. Ahmad Rithauddeen, ministre des affaires étrangères de Malaisie.

● M. Konstantin Atanassov, ambassadeur de la République populaire de Bulgarie a donné un cocktail le 23 mai à l'occasion de la fête de la culture et des lettres slaves.

● L'ambassadeur de Grèce et Mme D. Papaioannou ont offert une réception le 23 mai à l'occasion du séjour à Paris de M. Athanase Tsaldaris, secrétaire d'Etat aux communications.

ISRAËL : L'HEURE

L'héritage des travaillistes

INCERTITUDES SOCIALES ET NOUVEAU RISQUE DE GUERRE

« *TREMBLEMENT de terre* », « *Révolution* » : la presse israélienne n'a pas eu de termes trop forts pour qualifier le scrutin du 17 mai, qui a complètement *bouleversé la carte politique* en mettant fin au règne du regroupement travailliste, le Maarakh, au pouvoir depuis la création de l'Etat hébreu. Naturellement, la droite voit dans son propre succès une secousse salutaire, tandis que le député socialiste Arieh (Lova) Eliav considère l'issue du scrutin *comme une « catastrophe nationale ».* Mme Shoulamit Aloni, député de la liste des droits civiques, a déclaré à la radio que *les élections ont prouvé que le peuple* israélien devient de moins en moins rationel, de plus en plus nationaliste, cédant à la mystique et sensible à l'influence de l'argent. Ces derniers propos faisaient allusion à un phénomène que les milieux libéraux israéliens considèrent comme une honte : le vote de plusieurs dizaines de *milliers d'électeurs en faveur de* M. Flatto-Sharon, qui trouve refuge à la Knesset dans l'espoir de se soustraire à la justice française, qui le recherche pour une série d'escroqueries commises en France. Ardent défenseur des droits de l'homme, Mme Aloni a aussi formulé des craintes au sujet d'un éventuel durcissement de *la censure et des changements* qu'un gouvernement nationaliste-religieux pourrait introduire dans les programmes scolaires : « *Maintenant*, a-t-elle dit ironiquement, *nous serons obligés d'acheter la calotte aussi bien que le casque de fer...* »

Le scrutin a, en effet, confirmé ce qui était prévu (1), à savoir que la droite ne *cessait de gagner du terrain*. Bien qu'il ait lui-même glissé à droite en portant M. Shimon Pérès à sa tête, le Maarakh a *perdu un tiers de sa représentation parlementaire* et ne garde que trente-deux sièges (dont quatre appartiennent au Mapam) sur cent vingt. La plupart des voix qu'il a perdues sont allées au Dash, *nouvelle formation de centre-droit dirigée* par le général-professeur Yadin (quinze députés). Inévitablement, le Likoud, bloc de la *droite nationaliste, a recueilli les* fruits de cette défaite du Maarakh pour devenir, avec quarante-trois députés, le parti le plus important. A ses côtés s'est rangé le parti national-religieux, avec sa *panoplie de slogans fanatiques, qui com*prend les partisans du Gouch Emounim (bloc de la foi), célèbre pour la grande activité qu'il déploie afin de créer des « implantations sauvages » dans les territoires occupés ; il détient, avec douze sièges, la quatrième place à la Knesset. Les deux listes orthodoxes de l'Agoudat Israël *ont obtenu cinq mandats, et deux* sont alliés à la liste ultra-nationaliste du général Ariel Sharon (2). Ainsi, avec les religieux, la droite dispose de plus de 50 % des sièges et peut former le gouvernement.

Des groupements libéraux, comme la liste des droits civiques, et les libéraux *indépendants ont subit une cuisante* défaite puisqu'ils n'ont que difficilement franchi le minimum requis pour obtenir un seul siège, alors qu'ils en détenaient respectivement trois et quatre dans la précédente Knesset. Le Sheili, gauche sioniste anti-annexionniste, a retrouvé les deux sièges qu'il possédait. Le Rakah, *parti communiste, qui s'est présenté dans* un front englobant, entre autres, les Panthères noires, a obtenu cinq sièges, soit un de plus que par le passé, devenant ainsi le premier parti au sein de la minorité arabe. Bref, jamais les Israéliens ne s'étaient pourvus d'un Parlement aussi droitier et aussi nationaliste.

La défaite du Maarakh est lourde puis*qu'il a été battu jusque dans ses fiefs* traditionnels. A Haïfa, par exemple, véritable bastion du parti, le Likoud est, pour la première fois, arrivé en tête, et *il* en va de même dans les agglomérations d'immigrants où, habituellement, le Maarakh recueillait la majorité des voix. Son déclin dans les kibboutzim revêt sur le plan moral une importance primordiale, car, si le Likoud n'a pas réussi à y faire une percée significative, en revanche le Dash y a montré sa force. Comme l'indiquent les résultats dans les quartiers bourgeois de Tel-Aviv, les électeurs aisés ont exprimé leur mécontentement en votant *pour le Dash*. Par contre, les électeurs à bas revenus ont été séduits par la démagogie sociale du Likoud. Chez les *jeunes, et c'est là un souci majeur pour* le Maarakh, le glissement à droite, déjà enregistré lors des précédentes élections, s'est accentué, comme le prouve nettement le résultat du scrutin dans l'armée. C'est dans les agglomérations possédant une population plutôt âgée que le Maarakh a obtenu de relativement bons résultats.

Les causes d'une défaite

DIVERS commentateurs ont vu dans ce scrutin un « vote de protestation ». Quoi qu'il en soit, de nombreux facteurs ont incité les électeurs à modifier leur vote alors que, pendant huit législatures consécutives, *ils* avaient accordé la majorité aux partis qui constituent le regrou*pement* travailliste. Il semble que dix raisons principales puissent expliquer ce déclin du Maarakh :

— Le parti travailliste — le Mapaï, à l'époque — a été secoué au cours des *années par des chocs brutaux*, dont l'origine remonte au rebondissement de l' « affaire Lavon », qui date des années 60 et qui, en 1965, avait poussé MM. Ben Gourion, Dayan et Pérès à quitter le Mapaï pour former le Rafi. Lorsqu'en 1968 fut créé le Front travailliste, il s'agissait en fait d'une fédération de plusieurs for*mations : Mapaï, Ahdout Haavoda, Rafi*, dont les luttes qui les ont opposés ont entraîné un énorme gaspillage d'énergies. Ces rivalités intestines ont atteint leur comble, à la veille des dernières élections, dont l'affrontement entre MM. Rabin et Pérès, qui se disputaient la première place sur la liste des candidats à la *Knesset, à un moment où l'unité était* plus indispensable que jamais face à la double offensive du Likoud et du Dash. Certes, pour avoir trop longtemps détenu le pouvoir — théoriquement depuis la *fondation de l'Etat, mais, en fait*, depuis les années 30, — le parti travailliste a souffert d'une sorte de dégénérescence : il *a cessé d'être un organisme idéologique* pour devenir un simple appareil de pouvoir ; laissant tomber en désuétude son caractère social, il a finalement perdu une bonne part de sa crédibilité aux yeux de l'*opinion publique. Comment expliquer*, par exemple, la présence en son sein du Mapam (sionistes socialistes) et du général Dayan, *dont les opinions sont* identiques à celles du Likoud, et qui, jusqu'à la dernière minute avant la clôture des inscriptions, négociait avec M. Menahem Begin, chef du Likoud, pour essayer *d'obtenir que son nom puisse figurer* sur les listes du Likoud ? Fait significatif : le jour du scrutin, contrairement à ce qui se passait autrefois, on n'a presque pas vu de gens portant au revers de leur veston, ou accrochant sur leur maison ou sur leur voiture, les insignes du Maarakh ; auraient-ils eu *honte d'être associés à ce parti* ?

— Commencé sous Ben Gourion, le culte *de l'Etat a nui au parti travailliste* en l'éloignant graduellement de sa base idéologique et sociale et de la classe ouvrière elle-même. Devenus tabous, les mots comme *« gauche »* ou *« socialisme »* se sont faits *rares* dans le vocabulaire travailliste, — sans parler du mot « *marxiste* », qui est pratiquement devenu une *injure*... Le pouvoir travailliste a conduit une politique néfaste pour la classe ouvrière, et il a su maintenir d'étroites relations avec le régime raciste d'Afrique du Sud ou, sans en parler publiquement, avec des dictatures latino-américaines, de même qu'il a soutenu pendant des années les *Etats-Unis dans leur guerre au Vietnam*. Il est donc paradoxal que, pour l'Israélien, il fasse encore figure de pouvoir de gauche. Mais, alors, le seul moyen de voter contre lui consistait à se tourner *vers la droite ;*

— Non moins grave pour le parti travailliste a *été son absence* de réalisme devant la situation nouvelle créée à la suite de la guerre de six jours. Après comme avant la création de *l'Etat d'Israël*, l'un des secrets de la puissance du mouvement ouvrier juif tenait à son aptitude à combiner vision idéologique et pragmatisme pour déterminer ses choix tac*tiques. Face au romantisme politique* de la droite nationaliste conduite par Jabotinsky et par son disciple Menahem Begin. *David Ben Gourion s'affirmait en effet* comme un leader très pragmatique. Cependant, et pour la première fois à l'époque de Mme Golda Meïr, le réalisme politique a disparu au profit de mythes *dépourvus de tout lien* avec la réalité. Le pays s'est alors abandonné à un nationalisme outrancier et à des illusions que *le choc de la guerre d'octobre 1973* a soudainement brisées. Pour tout ce qui concerne les questions vitales — comme les relations avec le monde arabe, avec les Palestiniens, et la politique extérieure *en général, — les différences* entre les travaillistes et le Likoud se sont progressivement estompées, entretenant ainsi une profonde confusion ;

— A la veille de la guerre de six jours, la création d'un gouvernement d'union nationale, réclamé par la droite, avait *fourni à celle-ci une sorte de légitimation.* Qui plus est, cette « union nationale », qui n'était nécessaire ni pendant ni après la guerre, est devenue *l'un des thèmes* majeurs de la droite ;

— La tentative des travaillistes, qui croyaient ainsi gagner des voix, de mini*miser les différences* qui les séparaient du Likoud, n'a en fin de compte profité qu'aux éléments les plus conservateurs. Deux jours avant *le scrutin*, dans le face-à-face télévisé qui opposait MM. Begin et Pérès, c'est à peine si l'on décelait une différence notable entre les deux protagonistes. D'un côté, M. Begin préconi*sait une annexion formelle des territoires* occupés ; de l'autre, M. Pérès exposait la politique des *« faits accomplis »* dans *les territoires occupés. A la fin du pro*gramme, les poignées de main et les sourires qu'échangeaient les deux interlocuteurs illustraient pour les téléspectateurs les profondes affinités qui rapprochent les deux grandes formations ;

— En outre, le pouvoir travailliste a *légitimé les « valeurs » de la société de* consommation, érigées en but suprême de la société israélienne : la capacité d'achat est devenue le plus important indice du statut social de l'individu. Sous la houlette du Maarakh, une « nouvelle classe » a vu le jour, celle des millionnaires protégés par M. Pinhas Sapir, ministre travailliste des *finances. Tandis* que les « pères fondateurs » travaillistes appartenaient à la classe ouvrière et *vivaient dans des conditions* extrêmement modestes, leurs successeurs ont vite succombé à l'embourgeoisement. Or, dans le même temps, l'écart ne cessait de grandir entre riches et pauvres. Appartenant en majorité aux communautés sépharades (orientales), les défavorisés ont cessé de se reconnaître dans le parti travailliste et se sont *tournés* vers le Likoud. Et cela sans même parler du fait que la couche dirigeante travailliste est restée presque *uniquement entre les mains des Ashke*nazes, d'origine polonaise ou russe, ou de leurs descendants. Mais les plus aisés ont aussi *tourné le dos* au Maarakh en votant pour les technocrates du Dash. C'est un fait : au moment où le parti travailliste quitte le pouvoir, la société israélienne est moins égalitaire qu'elle ne l'était il y a dix ans *seulement ;*

— De nombreux cas de corruption, *fraude, escroquerie, etc., de la part* d'importantes personnalités de l'establishment (MM. Friedman, Tsour Ofer — qui s'est suicidé, — Yadlin, et finalement l'affaire des comptes du couple Rabin et de M. Abba Eban dans des banques étrangères, cette liste n'étant pas complète) ont éveillé un profond mécontentement chez les Israéliens qui souffrent de la crise économique ;

— Cette crise économique s'est aggravée à la suite de la guerre d'octobre, et l'inflation galopante a atteint 35 à 40 % *par an ; une vague de grèves*, particulièrement forte à la veille du scrutin, a déferlé sur le pays ; les actes de violence *deviennent de plus en plus fréquents :* l'émigration augmente tandis que décroissent les arrivées d'immigrants. Autant de données *qui ont ébranlé la crédibilité* du gouvernement. Rendues publiques juste avant les élections, les critiques formulées par le contrôleur aux comptes de l'Etat sur les négligences dans l'armée ont fourni au Likoud des arguments supplémentaires.

— Le *mouvement travailliste* a aussi subi des revers dans le domaine de l'éducation, secteur particulièrement important dans *le jeune Etat. L'idéologie* travailliste a souffert de diverses *réformes*, notamment de la suppression, dans les années 50, du réseau scolaire socialiste, éliminé au profit du réseau étatique-laïque. Un *réseau* religieux d'Etat a été institué dans lequel sont formés les jeunes qui vont grossir les rangs du mouvement *fanatique du Gouch Emounim. En outre,* le réseau étatique-laïque met en relief, dans son enseignement, les thèmes nationalistes : l'armée est présentée comme une valeur en soi, *et* non *comme* un *instrument destiné à assurer la sauvegarde* des valeurs que l'on veut défendre. Ainsi s'est propagé le culte de la force qui, dans le passé, était caractéristique du parti de M. Menahem Begin. Ayant laissé dépérir son contenu spirituel et ses idéaux, le mouvement travailliste a, du même coup, perdu son emprise sur la *jeunesse et sur les intellectuels*. Il ne faut donc pas s'étonner que 45 % des soldats — jeunes — aient voté pour le *Likoud, et 22 % seulement pour le* Maarakh ;

— *Dernier point, mais non le moindre :* les règlements de comptes liés à la manière dont fut conduite la guerre d'octobre avaient en fait été ajournés jusqu'à ces élections. Le *précédent scrutin*, deux mois à peine après la fin des hostilités, avait été trop proche du choc accusé par le pays, et il avait eu lieu dix jours après *l'ouverture de la conférence de Genève*, qui suscitait des espoirs de paix. Cette fois-ci, au contraire, la campagne élec*torale s'est déroulée alors que le calme* régnait sur l'ensemble des fronts, comme d'ailleurs tout au long du gouvernement Rabin. *Le danger militaire ne pesait pas* directement sur la conscience des électeurs. Certes, le Likoud avait sa part de responsabilité morale dans l'enchaînement des causes de la *guerre d'octobre*, mais *ce fait n'était perçu que par une petite* minorité qui a voté pour la gauche, alors que la majorité des électeurs attribuaient au Maarakh l'entière responsabilité des erreurs commises à la veille du conflit *de 1973.*

Regain de tension avec Washington ?

LE coup subi par le parti travailliste le *17 mai pourrait marquer le point* de départ d'un effort d'assainissement de la social-démocratie israélienne, mais il ne suffira certes pas à déterminer un changement radical. Il y faudrait un effort *intense pour régénérer un parti gravement* atteint au point d'en être stupéfié. Pour le moment, les travaillistes attendent avec inquiétude le 21 juin, date à laquelle auront lieu les élections pour la grande centrale syndicale Histadrout, qui regroupe 95 % des travailleurs. Toute-puissante, la centrale pourrait devenir le bastion du *Maarakh et la base de son redressement*, à condition bien entendu qu'il conserve sa prépondérance dans les syndicats. Il détient aujourd'hui 58,30 % des mandats au sein de la Histadrout, contre 22,74 % pour le Likoud, et l'épreuve de force entre les deux formations revêtira donc une très grande importance.

Bien entendu, on peut craindre qu'un gouvernement conduit par le Likoud ne porte atteinte aux droits sociaux et économiques des travailleurs. Chef du parti libéral — le parti de la bourgeoisie *faisant partie du Likoud,* — M. Simha Erlich, qui pourrait devenir ministre des finances, a clairement mentionné la possi*bilité d'un « chômage contrôlé »*, des compressions de personnel dans les services publics, l'arbitrage obligatoire en cas de grèves, la suppression des subventions aux produits de première nécessité.

Sur le plan politique, le Likoud, ultra-annexionniste, pourrait conduire le pays dans une impasse, d'autant que les électeurs, en donnant le pouvoir à M. Begin, *ont contribué à renforcer l'isolement du* pays sur le plan international.

Principale composante du bloc parlementaire du Likoud, le parti Hérout puise son idéologie chez son père spirituel *Zeev Jabotinsky, qui, lors du seizième* congrès sioniste (1929), avait ainsi défini sa foi sioniste : « *Un foyer national juif veut dire une majorité juive décisive. Eretz Israël* (la Palestine) *est un pays géographiquement caractérisé par le fait que la rivière du Jourdain ne coule pas sur sa frontière mais en son milieu. Le sionisme ne signifie pas seulement une majorité juive en Palestine, mais aussi la création de la place nécessaire pour des millions de juifs sur les deux rives du Jourdain.* » Le Hérout est l'héritier du Mouvement révisionniste, dont la devise était : « *Le Jourdain a deux rives — l'une est à nous, l'autre aussi.* » Jamais ce programme n'a été abandonné même s'il n'est pas maintenant mentionné publiquement. A l'heure actuelle, la politique du *Hérout se réduit à une aspiration* déterminante : imposer la souveraineté israélienne sur toutes les parties arabes de la Palestine. Lorsque, sous la pression des Etats-Unis, le gouvernement israélien a officiellement accepté en 1970 la résolution 242 du Conseil de sécurité et a, pour la première fois, employé l'expression « *retrait de territoires occupés* », le Gahal (ancien nom de la formation du Likoud) a quitté le gouvernement d'union nationale. *C'est un refus inconditionnel* que le Likoud oppose aux Palestiniens, niant leurs droits les plus élémentaires et *jusqu'à leur existence* même. *Selon* M. Begin, il y a des « *Arabes d'Eretz Israël* », et les Palestiniens ne sont qu'une invention purement artificielle. L'O.L.P. est pour lui, tout simplement, une organisation nazie. Les positions politiques du Likoud ne laissent aucun espoir de solution et constituent en elles-mêmes un *risque de détérioration qui pourrait* conduire à une cinquième guerre israélo-arabe.

Le Likoud et son chef font preuve d'un anticommunisme qui n'a rien de surprenant mais dont la forme rappelle la meilleure époque de la « guerre froide ». Ils voient en Israël le rempart du « *monde libre* » contre le communisme. Dans son face-à-face télévisé avec M. Pérès, M. Begin a fait l'éloge de la contribution israélienne à l'effort de guerre américain au Vietnam : par sa présence pendant *plus de sept ans sur les bords du canal* de Suez, Israël a freiné l'acheminement de l'aide soviétique au Vietnam du Nord. A la veille des élections, M. Begin a promis de lancer aux Etats-Unis une campagne de propagande qui insisterait sur l' « *intérêt commun qui existe entre nous et les Etats-Unis pour empêcher la propagation du communisme au Proche-Orient* (3), et il a réitéré cette promesse aussitôt après le scrutin.

Le gouvernement de Washington, toutefois, voit les choses sous un jour différent et aspire à résoudre le problème du Proche-Orient non pas contre les Soviétiques mais avec eux. En outre, Israël *doit nécessairement tenir compte du fait* que, pour la première fois depuis les années 50, les principaux pays concernés ont ouvertement adopté une attitude pro-américaine ; tel est le cas de l'Arabie *Saoudite, en tête, suivie de l'Egypte*, du Soudan, de la Jordanie et même de la Syrie.

Dans ce contexte, l'existence en Israël d'un gouvernement Likoud, barrant la route à tout règlement réaliste qui comporterait le retrait de la Cisjordanie et de Gaza, porterait un rude coup à la *politique américaine. Même le Congrès* des Etats-Unis, d'habitude plus pro-israélien que l'administration, n'accepte pas qu'Israël, devant les concessions que les Arabes seraient prêts à faire, réponde par une politique de « *pas un seul pouce de la Palestine* ». En tout état de cause, les conceptions américaines (retrait presque total *jusqu'aux frontières* du 4 juin 1967, création d'une patrie pour les Palestiniens, etc.) étaient déjà en contradiction avec celles des gouvernements Rabin et Pérès. L'accession du Likoud au pouvoir ne peut qu'aggraver la tension entre Washington et Jérusalem, et en même temps elle permet au président Carter de *convaincre plus facilement l'opinion amé*ricaine qu'il est nécessaire d'imposer une solution au Proche-Orient.

M. Begin croit que, arrivant aux Etats-Unis avec une bonne provision de versets de la Bible, il pourra persuader M. Carter de la justesse des thèses du Grand Israël. Mais en même temps il prévoit une aug*mentation sans précédent de la production* totale d'armements, avec une dépense de 500 millions de dollars pour les trois ou quatre *prochaines années*, en vue de créer une infrastructure d'industrie militaire permettant de produire sur place 80 % des chars, pièces d'artillerie, missiles et avions jugés nécessaires. « *Nous ferons appel au peuple juif pour qu'il ajoute dans ce but une contribution aux contributions ordinaires* », affirme M. Begin (4).

Dans ces moments difficiles, Israël avait plus que jamais besoin de réalisme. Or le pouvoir est passé entre les mains d'un nationaliste fanatique qui vit dans un univers de symboles historiques et de mysticisme. L'échec subi le 17 mai par le Maarakh peut entraîner de lourdes conséquences pour le pays tout entier.

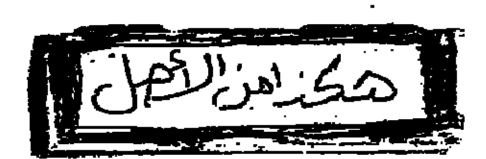
AMNON KAPELIOUK.

(1) Amnon Kapeliouk, « La montée de la droite et les dissensions du parti travailliste dominent la campagne électorale en Israël », *le Monde diplomatique*, avril 1977.

(2) Dans une réunion électorale de cette liste à l'université de Jérusalem, le général Y. Barkat a notamment dit que « *Moscou et Entebbe se trouvent à la même distance d'Israël, par conséquent il existe un perpétuel équilibre de la peur entre Israël et l'U.R.S.S. Nous pouvons toucher la capitale soviétique comme nous avons frappé Entebbe...* »... (*Haolam Hazé*, 16 mai 1977).

(3) *Maariv*, 6 mai 1977.

(4) *Id.*



DES AFFRONTEMENTS

Des « faits accomplis » au désir d'annexion...

(Suite de la première page.)

Il s'agissait, pour le gouvernement, de s'abstenir de toute implantation nouvelle au cœur de la Samarie, où vit une population arabe très dense. Mais c'est précisément vers cette région que s'orientent les efforts de peuplement de l'extrême droite nationaliste et religieuse, tendant à couvrir toute la Cisjordanie de villages juifs, afin de fermer toute issue à un règlement avec les Arabes. Le chef du Likoud déclarait ainsi, lors d'une visite triomphale à la « colonie sauvage » de Kaddoum deux jours après les élections, que beaucoup d'autres agglomérations seraient désormais créées au cœur de la Cisjordanie — et, cette fois, avec l'approbation du gouvernement.

Le mouvement du Gouch Emounim — dont l'un des dirigeants, le rabbin Loewinger, a mis le gouvernement devant le fait accompli en établissant, avant même la guerre d'octobre, un quartier juif à Hébron (4) — a pu inscrire à son actif, depuis sa fondation, en 1974, trois victoires : la naissance des agglomérations de Maalé-Adoumin et Ofra en 1975 et d'Alon-Moré (Kaddoum) en 1976. Ces villages ont été créés par ruse ou par recours à des moyens illégaux, mais le gouvernement a dû s'incliner devant le fait accompli. Bénéficiant d'appuis au sein même du mouvement travailliste, et certains ministres comme M. Pérès (défense) le soutenant tacitement, le Gouch Emounim n'agissait pas dans le vide. D'ailleurs, la presque totalité des nouvelles agglomérations dans les territoires occupés ont été le fait du gouvernement lui-même, et le Maarakh, pendant la campagne électorale, n'hésitait pas à s'en vanter dans de géantes annonces publicitaires.

Ces nouvelles agglomérations sont fondées sur des terres appartenant au gouvernement jordanien et aux réfugiés, ou bien sur des terres achetées à leurs propriétaires, à moins qu'elles n'aient été tout simplement confisquées. Les achats s'effectuent dans le plus grand secret, car les tribunaux jordaniens condamnent à mort les Palestiniens coupables d'avoir vendu leurs terres à des Israéliens. Le voile a toutefois été levé sur cette affaire lorsqu'en mars 1976 une émission de la radio nationale fournit à ce sujet des détails fort instructifs (5). Il s'avère qu'au cours de l'année passée la Keren Kayemet le-Israël (Fonds national juif qui assume la responsabilité du développement foncier en Israël) a acheté pour plus de 50 millions de livres israéliennes de terres dans les territoires occupés, notamment dans les environs de Nabi-Samuel, au nord-ouest de Jérusalem, ainsi qu'entre Ramallah et Latroun, d'une part, et Ramallah et le sud de la montagne d'Hébron, d'autre part. Ces décisions ont été prises par un comité composé du directeur général de l'administration du domaine national et du directeur de la Keren Kayemet. Les informations concernant les terres disponibles à l'achat sont fournies par un bureau d'information privé qui agit dans divers pays du monde et qui promet aux Palestiniens éventuels vendeurs (dont certains vivent à l'étranger) de les payer dans n'importe quel pays, en quelque monnaie que ce soit.

Le directeur de la Keren Kayemet a révélé que nombreux sont les Arabes vivant sur des terres dont ils ne savent pas qu'elles ont été vendues à des Israéliens. Le directoire de cet organisme a décidé que *« des sommes illimitées seront allouées pour l'achat des terres et que les terres seront achetées partout, à n'importe quel prix et quelle que soit leur superficie »*. Cette année, les sommes accordées à cet effet se montent à plusieurs millions de livres israéliennes. Depuis 1967, le gouvernement a ainsi acheté 3 550 hectares et des tractations sont en cours pour l'achat de 3 800 hectares supplémentaires, tous destinés à la création de nouvelles agglomérations (6).

De telles transactions n'ont pas manqué d'entraîner diverses formes de corruption. M. Acher Yadlin, l'un des responsables de l'économie et candidat au poste de directeur général de la Banque d'Israël, condamné à cinq ans de prison, a été accusé, entre autres choses, d'avoir reçu des pots-de-vin pour faciliter des achats de terrains dans les territoires occupés (7), tandis que l'ex-responsable des biens appartenant aux réfugiés et au gouvernement jordanien, M. Chmouel Galon, a été accusé de fraude dans des acquisitions de terres. Des intermédiaires juifs font parfois courir le bruit qu'en certains lieux le gouvernement va confisquer des terres, et leurs propriétaires consentent alors à les vendre soit aux autorités soit à des particuliers. Certes, la loi interdit à des particuliers de s'occuper d'achat de terres dans les territoires occupés, mais ces intermédiaires israéliens savent expliquer qu'un accord tacite leur permet de travailler sans entraves (8). Lorsque les propriétaires s'obstinent dans leur refus de vendre, le gouvernement ferme d'abord le terrain *« pour des motifs de sécurité »* puis procède à l'installation d'une agglomération.

Des confiscations de terres ont eu lieu partout en Cisjordanie. Rien qu'au cours de l'année passée, on a notamment confisqué en juin quelques centaines d'hectares au nord de la vallée du Jourdain, puis, en août, on a fermé une superficie de 80 hectares dans le village chrétien de Beit-Jalla pour y construire un quartier israélien et le Collège supérieur de défense nationale. Au cours du même mois, des terres ont été saisies dans des villages aux alentours de Jérusalem (Elzariya, Abou-Dis, Charafat) ; en septembre, il a été interdit aux Arabes de construire dans la région de Jebel-Tawil, à côté d'El-Bira, sur une superficie de 200 hectares ; en janvier 1977, plus de 40 hectares ont été clos au nord-est de Ramallah pour y installer un centre du Nahal. Ce rapide inventaire n'est évidemment pas exhaustif.

C'est toujours au nom des impératifs de la « sécurité » que les autorités procèdent à des confiscations, mais le président du Parlement, M. Yechayahou, a été plus franc lorsqu'il a déclaré que, *« de nos jours, le retour à Sion, c'est le retour du peuple sur la Terre promise, et par conséquent nous avons le droit inaliénable de confisquer, dans ces limites, toute terre pour des besoins de construction et de peuplement, et de nous installer en toute partie d'Eretz Israël »* (9), c'est-à-dire sur toute l'étendue de la Palestine dans ses frontières du mandat britannique.

Entre la guerre et la paix

A L'ETRANGER, cette politique des faits accomplis soulève des critiques. A cet égard, l'attitude du gouvernement Carter est négative, comme le fut celle du président Ford et de ses prédécesseurs. Lors de la dernière visite de M. Rabin aux Etats-Unis, le président James Carter a manifesté son opposition, clairement et avec insistance. Il a dit son espoir qu' *« en Israël ne seront pas accomplis des actes qui le forceraient à exprimer publiquement son opposition à ces installations d'agglomérations »* (10). D'ailleurs, le 11 novembre 1976, le représentant américain au Conseil de sécurité a, pour la première fois, approuvé une déclaration *« déplorant profondément les mesures prises par Israël dans les territoires occupés, mesures qui modifient leur composition démographique (...) ou leur géographie naturelle, et en particulier l'établissement de colonies ; (...) ces mesures n'ont aucune valeur juridique et constituent un obstacle à la paix »*. Auparavant, les Etats-Unis s'étaient toujours opposés à l'adoption de textes semblables.

A la veille des élections, on s'attendait, dans les milieux du pouvoir, à des pressions américaines pour tout ce qui concerne les territoires occupés et le règlement du conflit. *« Nous devons agir vite en Cisjordanie, avant que nos mains ne soient liées et que nous n'ayons plus aucune possibilité d'agir, et créer rapidement des faits accomplis »*, disait un ministre dans une réunion du gouvernement (11). Le plan de peuplement pour les quatre prochaines années comporte l'établissement de vingt-sept agglomérations dans les territoires occupés, dont onze en Cisjordanie, quatorze dans la bande de Gaza et dans le nord-est du Sinaï (trouée de Rafah) et deux au bord du golfe d'Akaba, sur la mer Rouge. Dans le Golan, le plan prévoit pour les prochaines années la création de quatre nouvelles agglomérations (12).

Les projets ne concernent pas seulement la consolidation des agglomérations déjà établies, mais aussi l'agrandissement des centres urbains. A Charm-el-Cheikh, baptisée Ophira, cinq cents unités d'habitation devaient être terminées en mai 1977 ; en 1978, il y aura sur place mille familles, et Ophira sera en 1982 une ville de seize mille habitants. A Kiriat-Arba, le quartier juif d'Hébron, on construira avant la fin de l'année en cours dix mille unités d'habitation. Le développement de Maalé-Ephraïm, dans la vallée du Jourdain, comporte la création d'un centre urbain et administratif desservant toute la chaîne de villages et de kibboutzim établis dans cette région depuis la guerre de six jours. D'autres plans ont été élaborés pour la création d'une ville de quarante mille habitants entre Ramallah et Latroun, ainsi que d'une autre agglomération urbaine entre Bethléem et Hébron, tandis que sur le Golan se poursuit la construction de la ville de Katserin (des annonces proposant l'achat d'appartements dans cette agglomération à des prix intéressants ont déjà paru dans la presse). A Yamit, au nord-est du Sinaï, trois cent cinquante unités d'habitation sont terminées et l'on commence d'en construire mille autres.

Là comme ailleurs, la construction est faite presque uniquement par des ouvriers arabes. Ce sont eux aussi qui, pour le compte des nouveaux colons, travaillent la terre d'où ils ont été expulsés. Dans les villages israéliens de la trouée de Rafah, des enfants arabes — que les colons appellent des « boys » — sont employés dans différents services. Le salaire de l'ouvrier arabe y est plus bas que celui des juifs. On peut lire ceci dans une circulaire du conseil régional de la zone où se trouvent ces villages : *« Une heure de travail : 12,50 livres israéliennes ; une heure de travail d'un Arabe : 5 livres israéliennes »* (13). Ces Arabes, pour la plupart des Bédouins sédentarisés, avaient été expulsés par l'armée en 1972, après destruction de leurs maisons, de leurs vergers, de leurs puits, et refoulés au-delà de la haie de barbelés qui depuis est devenue symbole d'oppression.

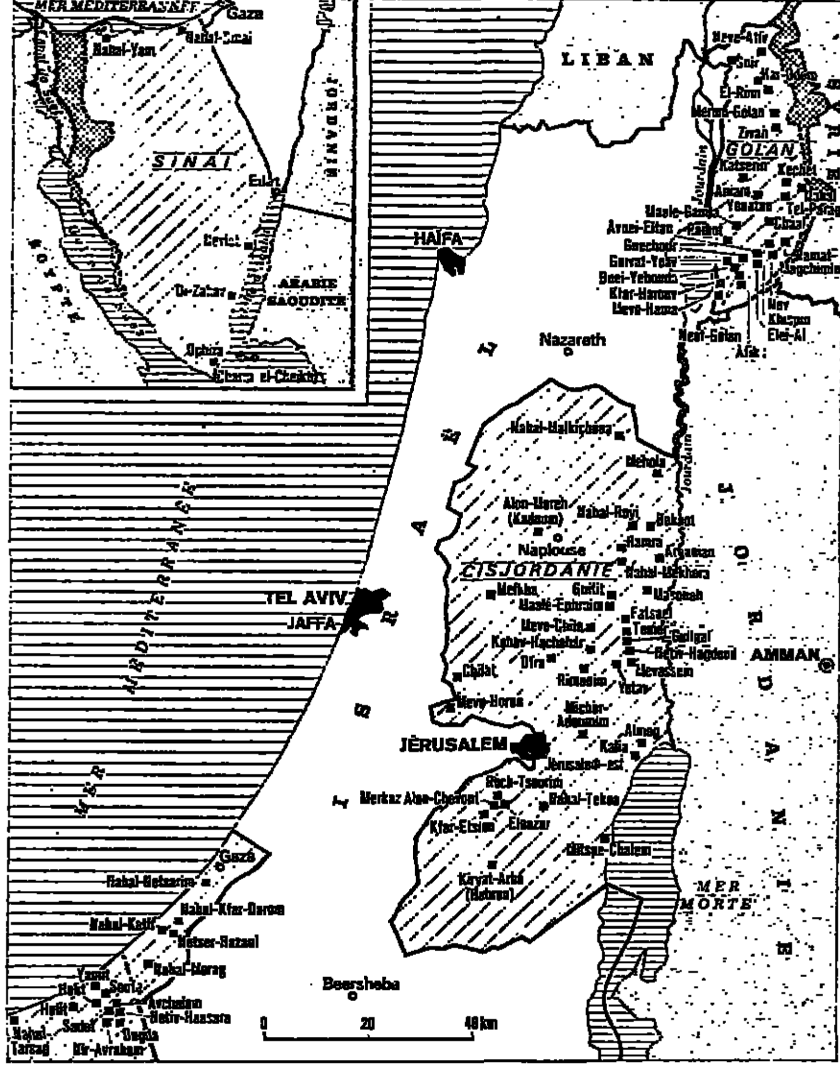
A Kiryat-Arba, 60 % des ouvriers sont aussi des Arabes. Depuis 1967, les promoteurs israéliens ont implanté quelque soixante-quinze entreprises industrielles dans les territoires occupés, en partie dans les nouvelles agglomérations, où ils sont assurés de trouver une main-d'œuvre arabe — enfants compris — bon marché. A Kiryat-Arba, des jeunes garçons de douze-treize ans, dans plusieurs entreprises, travaillent aux machines (14).

Mais les Israéliens ne se pressent pas de s'installer dans les nouvelles agglomérations. Ce ne sont pas des considérations politiques ou financières qui freinent l'élan du peuplement des territoires occupés, mais surtout des raisons démographiques. Dans des villes comme Kiryat-Arba ou Charm-el-Cheikh, des dizaines d'appartements restent vides et nul ne sait d'où viendront les milliers de juifs qui peupleront les villes et villages en construction, qui leur sont tous exclusivement destinés. Outre les camps militaires, on compte environ dix mille Israéliens dans les territoires occupés, dont mille cinq cents à Hébron (15). Le ministre des affaires étrangères du gouvernement travailliste, M. Ygal Allon, préconise l'établissement de deux concentrations urbaines, l'une dans la vallée du Jourdain, l'autre sur la route reliant Jéricho à Jérusalem, dans le but d'augmenter le nombre d'habitants, qui reste faible dans les agglomérations agricoles.

L'argent ne manque pas pour tout ce qui concerne cette politique de peuplement, qui absorbe des sommes énormes. Jusqu'à présent, les dépenses directes pour la création d'établissements dans les territoires occupés sont évaluées à au moins 3 milliards de livres israéliennes. On a déjà investi 300 millions de livres à Charm-el-Cheikh et 220 millions à Yamit.

La politique des « faits accomplis » dans les territoires occupés est inspirée par une volonté annexionniste dans l'espoir de donner au pays des frontières plus larges que celles de 1967. Cette politique constitue, bien entendu, un obstacle sur le chemin de la paix avec les Arabes. Quelque gouvernement israélien que ce soit éprouvera, bien entendu, les plus grandes difficultés à ordonner le démantèlement des dizaines d'établissements créés en une dizaine d'années dans les territoires occupés, le poids et le succès du Gouch Emounim suffisent à l'indiquer. D'un autre côté, on ne voit aucun leader arabe, si modéré soit-il, qui serait prêt à conclure la paix avec Israël en lui laissant les territoires occupés. Les adversaires de cette politique de peuplement font remarquer que le gouvernement israélien se trouve toujours, depuis la guerre de six jours, devant la même alternative : ou bien conclure la paix, ou bien garder les territoires occupés, avec le danger de nouvelles guerres que comporterait un tel choix.

A. K.



Les implantations juives israéliennes dans les territoires occupés depuis 1967.



Intitulée « Carte des implantations 1967-1976 », cette carte officielle a été publiée à Jérusalem par les services d'information du gouvernement et diffusée à tous les intéressés. Le texte en bas et à droite souligne, citations officielles à l'appui, le zèle du gouvernement travailliste en matière de création d'établissements israéliens dans les territoires occupés, tout en précisant que ces installations doivent se dérouler conformément aux projets du gouvernement (allusion à la création de « colonies sauvages » que les autorités travaillistes n'ont pas approuvée).

Comme toutes les autres imprimées en Israël, cette carte ignore les frontières antérieures à 1967.

(4) Voir Amnon Kapeliouk, *la Fin des mythes*, Albin Michel, Paris, 1975, chapitre « L'annexion en douce ».

(5) L'émission de la radio nationale israélienne du 23 mars 1976 (dans le magazine de 7 heures) a entraîné, de la part de divers hommes d'Etat, une vague de protestations contre la diffusion des détails, mais non pas contre l'acte même.

(6) *Haaretz*, 2 mars 1977.

(7) *Haaretz*, 25 février 1977.

(8) *Maariv*, 22 juin 1976.

(9) *Al-Hamichmar*, 6 avril 1974.

(10) *Haaretz*, 17 mars 1977.

(11) *Haaretz*, 18 février 1977.

(12) Il existe un plan de développement du plateau du Golan pour l'an 2000, qui a été préparé par le ministère de l'intérieur et qui prévoit la création de villes et d'importantes agglomérations devant englober une population de soixante mille habitants.

(13) Une photocopie de cette circulaire a été publiée le 16 mars 1976 par *Al-Hamichmar*, accompagnant un article de Yehochoua Sobol. Voir aussi *le Monde* du 15 mai 1976.

(14) *Al-Hamichmar*, 20 août 1976.

(15) Ce chiffre ne comprend pas les dizaines de milliers d'habitants des quartiers juifs construits dans la partie arabe de Jérusalem annexée à Israël en juin 1967.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

ALGERIE
(27 avril 1977)

Président de la République, ministre de la défense : *M. Houari Boumediène* ; ministre conseiller du président de la République : *M. Ahmed Taleb Ibrahimi* ; ministre auprès de la présidence, chargé des affaires religieuses : *M. Mouloud Kassim* ; ministre des affaires étrangères : *M. Abdelaziz Bouteflika* ; intérieur : *M. Mohamed Ben Ahmed Abdelghani* ; tourisme : *M. Adelghani Okbi* ; justice : *M. Abdelmalek Benhabyles* ; agriculture et réforme agraire : *M. Tayebi Larbi* ; industries légères : *M. Belaïd Abdesselam* ; industrie lourde : *M. Mohamed Liassine* ; énergie et pétrochimie : *M. Mohamed Ghozali* ; environnement, bonification des terres et hydraulique : *colonel Ahmed Ben Cherif* ; transports : *colonel Ahmed Draïa* ; information et culture : *M. Redha Malek* ; commerce : *M. El Hadj Yalla* ; habitat et construction : *lieutenant-colonel Mohamed Aouchine* ; postes et télécommunications : *colonel Mohamed Zerguini* ; santé : *M. Aït Messaoudène* ; enseignement supérieur et recherche scientifique : *M. Abdellatif Rahal* ; enseignements fondamental et scolaire : *M. Mustapha Lacheraf* ; travail et formation professionnelle : *M. Mohamed Amir* ; jeunesse et sports : *M. Reda Houhou* ; *Moudjahidines* (anciens combattants) : *M. Mohamed Saïd Mazouzi* ; secrétariat d'Etat au plan : *M. Kamel Abdallah-Khodja* ; secrétaire général du gouvernement : *M. Smaïl Hamdani*.

BELGIQUE
(Elections législatives du 17 avril 1977)

Nombre d'électeurs inscrits : 6 316 362 ; nombre de votants : 6 005 195, soit 95,07 % (Chambre) et 6 012 971, soit 95,19 % (Sénat) ; nombre de suffrages valablement exprimés : 5 574 230, soit 92,82 % (Chambre) et 5 525 971, soit 91,91 % (Sénat).

Répartition des voix et des sièges entre les différents partis :

— *A la Chambre* : parti social chrétien (C.V.P.-P.S.C.) : 2 003 605 voix, 80 sièges ; parti socialiste belge (P.S.B.-B.S.P.) : 1 473 329 voix, 62 sièges ; parti des réformes et de la liberté de Wallonie - parti libéral (P.V.V.-P.R.L.W.-P.L.) : 887 524 voix, 33 sièges ; Volksunie (V.U.) : 559 634 voix, 20 sièges ; Front des francophones - Rassemblement wallon (F.D.F.-R.W.) : 395 839 voix, 15 sièges ; parti communiste - Union démocratique et progressiste (P.C. - U.D.P.) : 151 421 voix, 2 sièges (au P.C.) ; divers : 89 016 ; cartel P.S.B.-R.W. dans la province du Luxembourg : 33 862 voix.

— *Au Sénat* : C.V.P. - P.S.C. : 1 969 419 voix, 39 sièges ; P.S.B.-B.S.P. : 1 475 934 voix, 32 sièges ; P.V.V.-P.R.L.W.-P.L. : 859 395 voix, 16 sièges ; V.U. : 562 894 voix, 10 sièges ; F.D.F.-R.W. : 405 511 voix, 8 sièges ; P.C. - U.D.P. : 158 749, 1 siège (au P.C.) ; divers : 33 945 voix.

FINLANDE
(15 mai 1977)

Premier ministre : *M. Kalevi Sorsa* ; ministre de l'agriculture et des forêts assurant l'intérim du premier ministre : *M. Johannes Virolainen* ; économie : *M. Esko Rekola* ; affaires étrangères : *M. Paavo Väyrinen* ; justice : *M. Tuure Salo* ; intérieur : *M. Eino Uusitalo* ; finances : *M. Paul Paavela* ; éducation : *MM. Kristian Gestrin* et *Kalevi Kivistö* ; transports : *M. Veikko Saarto* ; commerce et industrie : *M. Eero Rantala* ; affaires sociales et santé : *Mme Pirkko Työläjärvi et M. Olavi Martikainen* ; travail : *M. Arvo Aalto* ; défense : *M. Taisto Tähkämaa*.

SOUDAN
(11 février 1977)

Ministre de la défense : *lieutenant-général Beshir Mohamed Ali* ; intérieur : *M. A. Wahab Ibrahim* ; gouvernement local : *M. Mamoun Awad Abu Zeid* ; jeunesse et sports : *M. Zein Al Abideen Mohamed Ahmed* ; affaires étrangères, conseiller spécial du président pour la coordination : *Dr Mansour Khalid* ; planification : *M. Nasr Ed-Din Mustafa* ; fonction publique et réforme administrative : *M. Karam Allah El Awad* ; finances et économie nationale : *M. Al Sharif Al Khatim* ; industrie et mines : *M. Abdul Rahman Abdalla* ; santé : *général Khalid Hassan Abbas* ; justice : *Dr Hassan Omer* ; éducation : *M. Dafalla Hag Yousif* ; communications et transports : *Dr Beshir Abbadi* ; culture et information : *M. Bona Malwal* ; commerce : *M. Haroun El Awad* ; affaires religieuses et waqfs : *M. Awn El Shareef* ; irrigation et énergie : *M. Soghairoon El-Zein* ; affaires sociales : *Dr Fatima Abdul Mahmoud* ; construction et travaux publics : *M. Mustafa Osman* ; agriculture, alimentation et ressources naturelles : *Dr Abdalla Ahmed Abdalla* ; coopération : *Dr Mohammed Hashim Awad*.

Secrétaires d'Etat : *MM. Izzel-Din Hamid (affaires égyptiennes), Francis Deng* (affaires étrangères), *Mohammed Tahir* et *Mahmoud Beshir Gammaa* (conseil des ministres), *Amin Abu Sineina, Mohamed Ea Shazali Osman* et *Abdul Rahim Mekki* (agriculture), *Osman Abdul Salam* (finances), *Ismail Hag Musa* (information et culture), *Ali Shomou* (jeunesse et sports), *Hassan Ahmed Yousif* (éducation), *Ahmed Abdul Karim Bedri* (transports et communications), *Hassan Abdin* (secrétaire d'Etat à la présidence)

YOUGOSLAVIE
(6 avril 1977)

Président du Conseil exécutif fédéral : *M. Veselin Djuranovic* ; vice-présidents : *MM. Dobrosav Culafic, Milos Minic, Berislav Sefer, Anton Vratusa* ; membres du Conseil exécutif fédéral : *MM. Mugbil Bejzat, Aslan Fazlija, Slobodan Gligorijevic, Ljubomir Markovic, Franjo Nadj, Radovan Pantovic, Asen Simitciev, Vajo Skendzic, Janko Smole, Gojko Ubiparip*.

Vice-président et secrétaire fédéral aux affaires étrangères : *M. Milos Minic*.

Secrétaires fédéraux : défense nationale : *M. Nikola Ljubicic* ; intérieur : *M. Franjo Herljevic* ; commerce et prix : *M. Imer Pulja* ; finances : *M. Momcilo Cemovic* ; commerce extérieur : *M. Emil Ludviger* ; justice et organisation de l'administration fédérale : *M. Ivan Franko*.

Présidents des comités fédéraux : planification sociale : *M. Milorad Birovljev* ; transports et communications : *M. Bosko Dimitrijevic* ; tourisme : *M. Milan Vukasovic* ; coopération économique avec les pays en voie de développement : *M. Stojan Andov* ; travail et emploi : *M. Svetozar Pepovski* ; anciens combattants et invalides de guerre : *Mme Mara Radic* ; santé et proection sociale : *Mme Zora Tomic* ; sciences et culture : *M. Trpe Jakovlevski* ; information : *M. Muhamed Berberovic* ; énergie et industrie : *M. Dusan Ilijevic* ; agriculture : *M. Ivo Kustrak* ; législation : *M. Aleksandar Fira* ; secrétaire général : *M. Ivica Cacic*.

L'aide militaire du Caire au régime Mobutu

RELATIONS DIFFICILES ENTRE LE PRÉSIDENT SADATE ET L'ARMÉE ÉGYPTIENNE

Par MARIE-CHRISTINE AULAS

EN annonçant, le 1er mai dernier, une aide égyptienne à l'aviation zaïroise, le président Sadate a ouvert un nouveau chapitre de sa politique. Bien que cette décision aille à contre-courant de la ligne anti-impérialiste affirmée par l'Egypte depuis la révolution de 1952, elle ne constitue pas une volte-face inattendue et reste conforme aux orientations déjà prises par le chef de l'Etat égyptien dans *d'autres domaines. Elle s'inscrit dans la* suite logique d'un processus global engagé par le régime pour satisfaire aux exigences de ses alliances tant saoudienne qu'américaine dans l'espoir de parvenir à une solution du conflit israélo-arabe.

Décidé à éliminer les séquelles de l'époque nassérienne, qui effrayent ses nouveaux partenaires, le président Sadate *s'est d'abord préoccupé de la situation* intérieure. Sous couvert de libéralisme, il a modifié les structures de l'Etat et de la société, écarté les hommes suspects de vouloir préserver l'héritage du Raïs et installé au pouvoir une classe sociale privilégiée et minoritaire, liée aux puissances *d'argent tant occidentales* qu'arabes. L'économie a, du même coup, subi de profonds bouleversements visant *à favoriser le capital privé — national* et étranger — au détriment du secteur public qui constituait l'ossature du développement intérieur. Les excès de la politique d' « ouverture » ont laissé le champ libre à des abus au point que l'Egypte est entrée dans la spirale infernale des aides et endettements extérieurs. Le pays est désormais soumis à une dépendance totale à l'égard de l'étranger.

Au plan extérieur, le régime n'avait, jusque-là, cessé de vanter les mérites de l' « égyptianité », si chère à une grande partie de la bourgeoisie traditionnelle, pour justifier son isolement progressif *dans le contexte régional arabe. Le même* argument allait servir à expliquer le désengagement conclu par les accords du *Sinaï (septembre 1975)*, puis la passivité, sinon l'absence, de l'Egypte lors du conflit libanais (qui devait s'achever en quarante-huit heures... à Ryad).

La dépendance et l'isolement de l'Egypte, auxquels a conduit cette politique, débouchent aujourd'hui sur une *impasse : le président Sadate ne dispose* plus d'aucune marge d'initiative pour un règlement du conflit israélo-arabe auquel *il accorde toutes les priorités*. Pour sortir de ce dilemme, il ne lui reste plus qu'à donner des gages de plus en plus manifestes de sa bonne volonté, allant même au-devant *des désirs de Washington et* de Ryad. Et, comme ce fut le cas lors de l'éviction des conseillers militaires *soviétiques d'Egypte en juillet 1972*, puis au moment de la réouverture du canal de Suez en juin 1975, le président Sadate joue ses atouts sans les assortir de conditions préalables qui permettraient de faire évoluer la situation : il offre.

L'aide offerte au président Mobutu se *situe dans ce contexte. Isolé dans le* monde arabe, le chef de l'Etat égyptien gardait encore un champ d'action pos*sible en Afrique. L'Egypte n'a-t-elle* pas de profondes racines africaines depuis des siècles, sinon des millénaires ? N'a-t-elle pas joué un rôle capital dans la lutte du continent noir pour la décolonisation et l'indépendance ? Certes, au cours des toutes dernières années, le crédit dont jouissait Le Caire s'est *progressivement* émoussé au fil de positions de plus en plus ambiguës sur les grands problèmes *africains (1). Mais l'Egypte conservait tou*jours dans le continent une place importante, inhérente à la stature même du pays. Et l'Afrique s'était liée au sort des « frères arabes » en pesant de tout son poids dans les résolutions prises par les assemblées internationales.

Lorsque, début mars, M. Sadate réunissait au Caire le premier « sommet » afro-arabe, les soixante chefs d'Etat présents, en majorité africains, l'aidaient indirectement à retrouver un crédit personnel lar*gement entamé par le grave soulèvement* populaire qui, six semaines plus tôt, avait secoué le pays. Il n'hésitait pas à proclamer, au cours de la séance inaugurale, *« l'appui de l'Egypte aux mouvements de libération africains »*...

Le développement de la situation en *Afrique resta l'une des grandes préoccu*pations du président Sadate lors de son voyage en Europe et aux Etats-Unis, un *mois plus tard*. A Paris, il s'entretenait avec M. Giscard d'Estaing de l'accession de Djibouti à l'indépendance, épousant fidèlement le retournement de l'attitude française : alors qu'un an plus tôt Le Caire refusait de recevoir les représentants de l'opposition du T.F.A.I., ceux-ci purent s'exprimer à la tribune du « sommet » afro-arabe. Dans une interview au *Monde*, le président égyptien faisait part *de son inquiétude sur « la tournure que prennent les événements en Afrique, en particulier au Zaïre »* (2). Aux Etats-Unis, où il aborda le problème tant en public que dans ses conversations privées, il présentait l'Egypte comme *« un rempart anticommuniste aux confins de l'Afrique »* (3). Et le journaliste Joseph Kraft commentait : *« Sadate a tenté une approche nouvelle, pro-occidentale et anticommuniste. Il a mis en garde contre la pénétration soviétique et cubaine à travers le Soudan, la corne de l'Afrique, le Mozambique et le Zaïre. Mais ces avertissements tombent dans les oreilles de sourds tant que Sadate lui-même ne peut élever de barrière contre une telle pénétration »* (4).

Il restait, en effet, à Sadate une initiative à prendre, un rôle à jouer, d'autant plus que circonscrire le succès angolais et préserver les richesses minérales de la région étaient devenus des objectifs que *les Etats-Unis ne pouvaient atteindre par* eux-mêmes, directement. L'échec de l'engagement au Vietnam comme la relative absence d'une politique africaine appelaient une diversification stratégique qui conférerait des responsabilités à des tiers. Et c'est ainsi que la stricte observation de la « doctrine Nixon » a pu être tacitement mise en œuvre.

Tandis que la France poursuivait sans fard son rôle colonial, cette fois au service d'une puissance dominante (5), *des pays du tiers-monde s'associaient* à la même entreprise pour mater une révolte populaire et maintenir au pouvoir un chef d'Etat discrédité chez lui comme sur la scène internationale. Mais, tout en partageant les objectifs de l'impérialisme, les gouvernants de ces pays *précisent aussi leur propre stratégie de* solidarité. Au-delà de cette *« internationale des régimes petit-bourgeois »*, pour qui protéger les autres revient à se protéger soi-même, un tel engagement permet d'éviter les risques d'une contamination périlleuse à moyen terme. La politique des « copains » n'est pas nouvelle pour le président Sadate qui l'avait déjà pratiquée à deux reprises, au Soudan, au *profit du général Nemeiry (6)*.

Mais, au Zaïre, l'aide égyptienne prend une dimension nouvelle. D'un point de vue historique, elle est en complète contradiction avec les objectifs anti-impérialistes de la *révolution* de 1952 qui avait été le fer de lance de l'aide aux mouvements de libération africains : en 1960, l'armée égyptienne s'était d'ailleurs portée au secours de Lumumba. D'un point de vue stratégique, cette aide s'intègre au mouvement antiprogressiste déclenché par l'Arabie Saoudite dans la mer Rouge, la *corne de l'Afrique et l'Est africain*. Dans ces « grandes manœuvres », Ryad finance, Le Caire agit : l'Egypte ne possède-t-elle pas l'armée la mieux entraînée du continent, une aviation efficace, apte à servir comme force contre-révolutionnaire ? En outre, l'aide égyptienne au président Mobutu s'inscrit dans le rôle de partenaire que l'impérialisme attribuait à Israël à l'époque de la décolonisation en Afrique. Et l'initiative de l'Egypte *n'a-t-elle pas aussi* pour but de prouver à Washington qu'elle est à même de jouer en Afrique un rôle, *comparable à celui d'Israël au Proche-*Orient, comme gardien de ses intérêts ?

L'unique soutien du régime

LA dynamique dans laquelle s'est engagé le chef de l'Etat égyptien l'a progressivement amené à défendre des objectifs analogues à ceux de Tel-Aviv. Il est signi*ficatif que les nouvelles concernant* Israël soient désormais reléguées dans les pages intérieures de la presse égyptienne qui accorde la priorité à l'anticommunisme (de même qu'en Occident on assimile de plus en plus l'anti-impérialisme au communisme). L'Etat hébreu n'est plus considéré comme l'instigateur des troubles intérieurs, tandis que la Libye et les progressistes égyptiens en sont *systématiquement* rendus responsables. Mais l'indice le plus évident de cette nouvelle orientation demeure la dis*persion géographique de l'armée égyp*tienne : stationnée au Soudan, aux frontières de la Libye et aujourd'hui au Zaïre, que reste-t-il sur le front du Sinaï ?

Cette armée qui déclenche la révolution de 1952 contre la presse britannique sur son sol et la présence israélienne sur *les frontières adhère-t-elle à la ligne* actuelle ? Certes, le régime se garde d'affirmer ouvertement sa propre poli*tique, pourtant el manifeste au niveau des* actes. Discours et déclarations officielles tendent même à situer l'aide égyptienne au Zaïre, comme tant d'autres décisions, dans la continuité nassérienne. Mais pourquoi, début avril, Le Caire a-t-il officiellement démenti les allégations de la presse internationale annonçant une participation égyptienne aux côtés de la France et du Maroc ? Une semaine plus tard, l'agence *Reuter publiait* un « communiqué de l'armée égyptienne », diffusé ensuite sur les émetteurs chypriotes de radio Monte-*Carlo et de la B.B.C. Ce communiqué*, dont l'origine exacte reste ignorée, affirmait que l'armée égyptienne n'interviendrait par hors de ses frontières puisqu'elle n'a qu'un seul ennemi : Israël. Et d'ajouter que ce souci lui avait imposé le silence devant le conflit libanais. Comment, enfin, expliquer ce délai de trois semaines séparant l'intervention franco-marocaine (9 avril) de l'annonce de l'aide égyptienne, au moment *où l'opération au* Zaïre touchait à sa fin ?

L'enchaînement des faits laisse sup*poser l'étendue des divergences* qui ont dû opposer le chef de l'Etat à son armée. De plus en plus fréquemment, le président Sadate fait appel à elle pour des tâches totalement opposées à celles qui ont été les siennes pendant vingt ans. C'est à l'armée que le chef de l'Etat a dû faire appel pour réprimer le soulèvement populaire du mois de janvier. C'est encore à l'armée qu'il demande d'appuyer *une politique extérieure contre* laquelle elle a combattu depuis 1952.

Après la guerre d'octobre, l'armée avait bénéficié de quelques faveurs en prenant une part active à la vie de la nation. On l'avait vue sortir de ses casernes, être présentée aux membres du gouvernement, par*ticiper à des colloques*. En avril 1975, le général d'aviation Hosni Moubarak était nommé vice-président de la République, *ce qui, au moment des discussions pré*liminaires aux accords du Sinaï, permettait d'engager la caution de l'armée. Mais, au-delà de ces fonctions honorifiques, le sort de l'armée s'est *rapidement dégradé*, non seulement sous l'effet de la nouvelle ligne politique donnant la priorité à la voie *diplomatique mais aussi*, et surtout, sous l'effet de l'économie d' « ouverture ». Partageant en cela le sort de 90 % *des Egyptiens, officiers et* soldats subissent désormais les contre-coups d'une inflation galopante mise à *profit par une classe parasitaire. Les arti*sans de la victoire sont, en grande majorité, exclus des bénéfices. Il n'en avait pas fallu autant au maréchal Amer, en 1968, et au général Sadek, en 1972, pour nourrir des velléités de changement.

Dans son isolement intérieur, le régime est pourtant amené à dépendre totalement de l'armée. C'est elle qui, en janvier, fit pression sur le gouvernement pour *annuler les mesures d'austérité écono*mique qui étaient à l'origine de la crise. Le chef de l'Etat peut-il, sans problème, *continuer à lui demander de jouer un* rôle répressif à l'intérieur et de servir de « gendarmé de l'impérialisme » à l'extérieur ?

Sans qu'il soit possible d'attribuer à l'armée, dans son ensemble, une orientation politique précise, elle est sensible, de par les bases populaires de son recrutement, au sentiment de mécontentement général manifesté par la population. Com*bien de temps la seule force organisée* du pays peut-elle rester l'unique soutien du régime ?

(1) *Le Monde diplomatique*, octobre 1976, « Le nouveau jeu de l'Egypte en Afrique ».
(2) *Le Monde*, 5 avril 1977.
(3) Citation reprise par *le Monde*, 8 avril 1977.
(4) *Herald Tribune*, 11 avril 1977.
(5) « Le président des Etats-Unis a marqué non *seulement son accord* mais son appui à l'initiative prise par la France au Zaïre. D'ailleurs, le président Carter avait adressé, dès le 15 avril, un message à M. Valéry Giscard d'Estaing pour lui marquer son approbation et son soutien de l'initiative française », *le Monde*, 10 mai 1977.
(6) Lors des coups d'Etat de juillet 1971 et juillet 1976, le général Nemeiry a pu se maintenir au pouvoir grâce à l'intervention de l'armée égyptienne.

Histoire d'un livre interdit

LE 22 octobre 1976 — quelques semaines après la parution de Démocratie française *— six mille exemplaires d'un ouvrage intitulé* Prison d'Afrique *sont saisis, avant d'être mis en vente, sur l'ordre de M. Poniatowski, alors ministre de l'intérieur.*

Son auteur — J.-P. Alata, Français d'origine, militant de l'indépendance africaine, ancien collaborateur de Sekou Touré — vient de passer cinquante-quatre mois dans les geôles guinéennes. Tortures, supplices, exactions de toutes sortes : il raconte ce qu'il a vécu. Ce que vivent, aujourd'hui, des milliers de détenus politiques.

Mais son témoignage tombe mal : « (Cette) publication, *écrit un conseiller des affaires étrangères,* me paraît inopportune au moment où, après une longue période de rupture, nous nous efforçons de liquider le contentieux franco-guinéen et de (redonner) à nos relations avec Conakry un cours normal. »

Autrement dit, comme l'expliquent H. Hamon et P. Roman dans leur dossier (1), les affaires reprennent : longtemps absent de Guinée, où il n'était plus représenté que par Pechiney, le capitalisme français s'efforce de regagner le temps — et les profits — perdu. Déjà, en 1976, Renault-Saviem, M.T.E.-Francorail, Berliet ont conclu d'importants contrats ; d'autres sociétés (télécommunications, tourisme) s'apprêtent à les suivre.

A ce retour en force économique s'ajoutent des visées politiques : l'une des ambitions de l'Elysée est de s'assurer la tutelle des pays « modérés » d'Afrique et, par ce biais, de peser davantage sur l'évolution du continent. L' « aide » au Zaïre en est un exemple ; la normalisation des relations avec la Guinée en est un autre.

Dès lors, peu importent au régime giscardien quelques entorses de plus à la liberté d'expression : plus que jamais, « le silence est d'or ».

M. T. M.

(1) *L'affaire Alata : pourquoi on interdit un livre en France*, par H. Hamon et P. Rotman, le Seuil, Paris, 1977, 107 pages, 19 F.

Deux études sur l'internationalisation de la production

Les multinationales européennes et le capitalisme mondial

*Par GEORGES BENSAID **

LA plupart des études européennes sur les firmes multinationales portaient sur les groupes industriels américains. En retour, si l'on peut dire, un spécialiste américain a analysé, dans le cadre du centre d'études industrielles de Genève et de la Harvard Business School, et grâce à des dotations de la Fondation Ford, The European Multinationals (1). Le sous-titre est significatif : « A Renewed Challenge to American and British Big Business. » L'auteur, Lawrence G. Franko, écrit avec humour : *« Vers* la fin des années 1960, les spécialistes de l'étude des grandes firmes se mirent à soupçonner que l'image très répandue de la puissance concurren*tielle américaine tenait très largement* à l'existence de statistiques américaines. » (P. 7).

L'originalité de son étude réside d'abord dans la collecte historique. Avant 1914, les firmes multinationales *d'origine européenne* continentale avaient implanté ou acquis cent soixante-sept filiales à l'étranger, contre cent vingt-deux pour les firmes de souche américaine et soixante pour les sociétés mères britanniques. « Comme leurs semblables américaines, les *firmes* industrielles d'Europe continentale ont presque toujours entamé le processus de multinationalisation en exploitant à l'exportation les avantages oligopolistiques de leurs innovations technologiques. » (P. 10.) Au souci d'ouvrir des débouchés s'ajoutait celui de s'approvisionner en matières premières dont chaque pays européen, pris séparément, était et demeure dépourvu. Cette recherche de matières premières s'est réalisée par la colonisation, puis s'est adaptée au nationalisme et à l'interdépendance.

Cependant « les modèles d'extension de l'industrialisation multinationale » de ces firmes étaient *différents de ceux des entreprises américaines*. Contrairement à celles-ci, « les firmes continentales ont rarement ouvert la voie aux activités économisant du travail (labor saving) ou aux produits destinés aux classes moyennes : leurs innovations se sont orientées vers les produits de synthèse, les biens destinés aux classes à faible revenu (exemples : la 2 CV Citroën, la Coccinelle Volkswagen) et les articles de luxe. Même lorsque les firmes multinationales européennes continentales et américaines produisaient des biens similaires, les premières adoptaient des procédés différents, économisant les matières premières. » (P. 77.) Explorant l'actualité plus récente, l'auteur se demande : « Qu'est-ce qui sous-tend l'intérêt croissant des firmes européennes continentales pour l'Amérique du Nord, les Etats-Unis en particulier ? Leurs implantations industrielles sur les marchés américains s'expliquent-elles par leur désir de connaître les façons d'opérer des multinationales américaines ? Certains investissements à haute publicité, *tels ceux* d'Olivetti en 1959, l'avaient laissé penser (...). Mais il est aussi évident que les barrières douanières américaines, réelles ou craintes, forcèrent *les multinationales continentales* à substituer aux exportations d'Europe des produits made in U.S.A. (par un procédé unique. » (P. 104.) Les trois derniers chapitres tentent en particulier de montrer que « les barrières douanières ont exercé sur l'extension des multinationales d'Europe continentale une influence aussi forte après la seconde guerre mondiale qu'avant. La main visible de l'Etat fut plus subtile après qu'avant, mais aussi présente. » (P. 104.)

Conseiller de firmes multinationales « dans dix-neuf pays », L.G. Franko cherche à réduire le poids des multinationales américaines en accroissant celui des « autres ». Nul ne saurait s'en étonner. Pour lui, l'impérialisme n'existe pas. Mais, lucide, il ne tente pas de soutenir le maintien d'avantages comparatifs et souligne les effets de monopole et d'oligopole. Comme la Commission des Communautés européennes tarde désespérément à rendre public le fameux rapport promis en 1973 sur les multinationales (améri*caines ou autres) implantées dans le Marché* commun, le livre de L.G. Franko mériterait d'être traduit pour l'abondance de ses données et la pertinence de ses informations.

L'un des meilleurs spécialistes français du problèmes des firmes multinationales, Charles-Albert Michalet, confirme dans le Capitalisme mondial (2) certains propos de L.G. Franko, dont il utilise les recherches historiques (Cf. pp. 22 et 28), mais s'inscrit en faux contre certains autres. Exemple concernant l'influence des barrières douanières : « La réalisation d'unions douanières comme la C.E.E. n'a pas empêché la tendance à la multinationalisation intra-européenne. Le mouvement a été beaucoup moins intense qu'en ce qui concerne l'augmentation du rythme des échanges. Il a été aussi dominé par les firmes d'origine américaine, plus actives que les européennes. Mais ces réserves ne sont pas dirimantes ; elles tiennent sûrement davantage à *la situation de développement égal entre les par*tenaires de la C.E.E., opposée à l'inégal développement entre celles-ci et les Etats-Unis. » (P. 135.)

Mais, surtout, Ch.-A. Michalet tente de poser *les bases d'une nouvelle théorie du capitalisme* mondial : « Nous voudrions tenter de montrer que, si la tendance du mode de production capitaliste à devenir mondial demeure, ses formes d'existence, elles, se sont transformées. » (P. 9.) « Les questions qui se posent actuellement avec acuité ne sont pas celles de l'exacerbation de la concurrence entre les pays industrialisés, de l'accroissement constant de l'écart entre économies inégalement développées, de la crise du système monétaire international, du problème pétrolier, si elles continuent à être posées dans les termes habituels de la théorie de l'économie internationale. Ces problèmes existent, ils pèsent indiscutablement sur le futur des économies. Mais ils doivent être situés dans un cadre nouveau, celui qui correspond à l'économie mondiale en voie *de formation* (...). Les nations industrielles *ne* se bornent plus à vendre à l'extérieur une part croissante de leurs produits ; elles dé-territorialisent aussi leur propre appareil productif. » *(P. 10.) « La notion d'économie mondiale* englobe simultanément les phénomènes tenant à la circulation et à la production. » (P. 11.). Mais « ce changement d'optique entraîne la nécessité de poser le primat de la production sur la circulation pour établir les bases spécifiques du capitalisme à l'échelle mondiale ». (P. 14.)

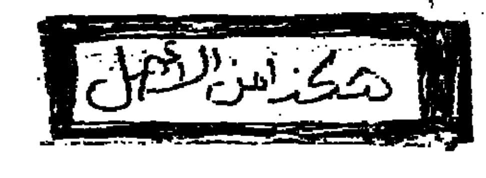
La première partie est consacrée à la « rupture » qui marque le passage « de l'économie internationale à l'économie mondiale ». Défendant « une nouvelle problématique de l'impérialisme » (c. 2), Michalet fait le point sur la théorie léniniste et en critique « les ambiguïtés ». Puis il passe en revue, à la lumière des travaux et des faits récents, les idées de Boukharine, de Samir Amin (centre-périphérie), de Kautsky (l'ultra-impérialisme, repris par Hymer et Murray), de R. Raymond Vernon, dont il rapproche l'analyse sur *« la dérive des secteurs », de celle de Christian* Palloix sur « la branche de l'ensemble-marchandise ». « La rupture que nous avons tenté de cerner entre l'économie internationale et l'économie mondiale ne renvoie pas à une rupture avec le capitalisme lui-même, mais seulement à des formes nouvelles de son existence (...). La dialectique de la firme multinationale joue à l'intérieur du système d'économie mondiale dont elle est tout à la fois la reproduction de la logique fondamentale (celle du mode de production capitaliste) et le facteur principal de son mode d'existence élargi. Mais, encore une fois, il ne s'agit pas de confondre le phénomène avec son essence. » (P. 119.)

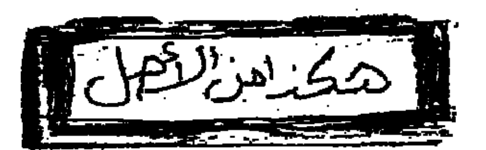
La deuxième partie traite de « l'émergence de l'économie mondiale ». Elle examine sa dynamique et son fonctionnement à travers les stratégies et les contradictions des multinationales, l'organisation de la production et de la circulation, le recrutement des managers, la diffusion de la technologie et les circuits de financement. Cet examen est tout entier tendu vers « l'unité et la disparité de l'économie mondiale ».

Ce livre fera date. Malgré ses hésitations, stimulantes pour les recherches à venir, il pose *clairement les fondements* d'une *solide* théorie de l'internationalisation du capital. Mais seulement d'une théorie. Pas d'une pratique de lutte contre les nouvelles formes d'extraction de la plus-value. Un auteur qui inscrit en exergue à sa première partie une phrase de Marx et place la deuxième sous l'autorité d'une pensée de Sartre peut-il se contenter de dénoncer « la naïveté de toute la littérature qui pose le problème des multinationales sous formes d'alternatives : Faut-il être pour ou contre ? ou : Avantages et inconvénients ? *ou encore :* Multinationales contre Etats-nations... » (P. 223.) Si les forces de gauche accèdent au pouvoir, pourront-elles se contenter d'être « pour ou contre » ?

* Maître-assistant d'économie à l'université de Paris-I, Panthéon-Sorbonne.

(1) Harper et Row, Londres, 1976, 288 pages.
(2) P.U.F., coll. « Economie en liberté », Paris, 1976, 233 pages, 45 F.





Le prix de la «guerre des sables»

LA MAURITANIE DANS L'ENGRENAGE SAHARIEN

(Suite de la première page.)

Il trouverait là une espèce de caution morale à l'occupation du Sahara occidental. Pour ce faire, il convenait de parachever le rapprochement entre les deux pays, car c'est en 1969 seulement, soit neuf ans après l'indépendance, que le Maroc avait officiellement reconnu la souveraineté de la République islamique de Mauritanie. Auparavant, Rabat considérait ce vaste pays désertique comme une province détachée du royaume chérifien par le colonialisme français.

L'irrédentisme marocain avait poussé la Mauritanie à se tourner vers l'Afrique noire toute proche et à nouer une alliance avec l'Algérie. Ironie de l'histoire, c'est sous les auspices de l'Algérie, et au nom de la solidarité régionale contre l'occupant espagnol, que le roi Hassan II procéda à la reconnaissance diplomatique de la Mauritanie. Une fois écartée la menace des ambitions marocaines, la stratégie mauritanienne se modifia peu à peu jusqu'à la signature de l'accord secret d'octobre 1974 par lequel la Mauritanie se contentait de revendiquer la moitié sud du Sahara, laissant au Maroc le Saguia-El-Hamra. En échange de quoi le souverain marocain faisait miroiter des promesses pour l'exploitation en commun des ressources naturelles du Sahara, notamment les phosphates de Bou-Craâ (1).

C'est précisément à ce moment-là que tirait à sa fin la longue marche de la Mauritanie pour dégager son économie des structures coloniales. De tous les pays de l'ancienne Afrique-Occidentale française, elle était sans aucun doute le plus démuni et le plus dépendant au moment de son accession à la souveraineté. L'action de l'équipe gouvernementale était axée sur la récupération des richesses nationales et sur la mise en place d'une infrastructure économique de base.

Les efforts en ce sens avaient débuté en 1966. La création d'une société mixte, la Sonimex, qui se voyait confier le monopole de l'importation des produits de base, avait brisé la domination des maisons de commerce françaises. L'année suivante, la Banque internationale pour l'Afrique occidentale avait perdu son monopole bancaire par l'implantation d'une concurrente. Lorsque le Fonds européen de développement et la Banque mondiale refusèrent de financer un important projet d'irrigation et la construction du port de Nouakchott, la Mauritanie accepta l'aide de la Chine. En 1973, la solidarité arabe (2) permit au pays de sortir de la zone franc et de créer une monnaie nationale, l'ouguiya (50 ouguiyas = 1 dollar); puis l'aide technique et le soutien financier de l'Algérie, de la Libye et du Koweït permirent la mise sur pied de la Banque centrale mauritanienne.

La situation était alors mûre pour affronter les sociétés minières multinationales qui exploitaient les gisements de fer et de cuivre. Véritable Etat dans l'Etat, la Miferma (3) passait en 1974 sous contrôle de l'Etat mauritanien. Jugeant insuffisantes les conditions de leur indemnisation, les groupes miniers utilisaient alors une tactique bien rodée contre le gouvernement Allende : blocage des fonds provenant de la vente des minerais et blocage des cargaisons dans les ports européens. En outre, la C.E.E. laissait entendre que, aussi longtemps qu'elle n'aurait pas réglé son contentieux avec les ex-actionnaires, la Mauritanie ne bénéficierait pas des garanties de stabilisation des prix des matières premières prévues par l'accord de Lomé. La Mauritanie menaça de riposter, mais la «guerre du fer» n'eut pas lieu, car déjà le conflit du Sahara se profilait à l'horizon. Les puissants groupes miniers et l'Etat français (principal actionnaire) firent marche arrière afin de ne pas contrarier un gouvernement qui, hier encore, faisait figure d'adversaire, mais devenait soudain un allié privilégié du fait qu'il jouait, au Sahara occidental, la carte marocaine.

La politique économique réformiste du gouvernement mauritanien a permis à un large secteur de l'opposition, les Kadihines, regroupés dans le Mouvement national démocratique, d'adhérer au parti unique, le Parti populaire mauritanien (P.P.M.). Cette stratégie visait à renforcer l'aile progressiste du parti dans l'espoir d'accélérer les réformes et de limiter le pouvoir des grands féodaux, des militaires et des forces conservatrices dans l'appareil d'Etat. Au congrès du P.P.M., qui se tint pendant l'été 1975, le président Moktar Ould Daddah put compter sur l'appui de la «jeunesse progressiste» pour mettre en œuvre une politique de réformes : suppression de l'esclavage, réforme agraire, émancipation des femmes, etc. Cependant, les effets conjugués du début du conflit du Sahara, de la sécheresse au Sahel et des retombées de la crise économique mondiale changeaient de fond en comble le rapport de forces à l'intérieur du parti, ce qui ajournait aux calendes grecques les indispensables réformes.

Des promesses du Maroc sur le partage des richesses minières du Sahara, les Mauritaniens ont vu bien peu de chose, la Mauritanie, dans le partage du territoire, recevant la portion congrue, tandis que le Maroc s'octroyait les zones ferrifères et la plupart des gisements supposés de pétrole *off shore*. La participation de Nouakchott à l'exploitation des mines de phosphate reste toujours au stade des principes. Après une sécheresse prolongée, une autre catastrophe s'est abattue sur le pays en 1975, sous forme de rats et de sauterelles qui détruisirent à peu près 40 % de la récolte de céréales. L'achat massif de produits alimentaires a obligé le gouvernement à puiser dans ses réserves de devises, qui s'amenuisent dangereusement. Les villes se gonflent d'une masse de chômeurs et de nomades déracinés (4). Le ralentissement de la demande des pays occidentaux a eu des effets dramatiques sur le prix du cuivre, qui s'est effondré de 1 400 livres en 1971 à 800 livres à la fin de 1976. La mine de cuivre d'Akjoujt, nationalisée en 1974, a dû être temporairement fermée. Quant au prix du minerai de fer, il est resté stable (nominalement), mais l'inflation accélérée qui sévit dans les pays industriels l'a érodé en termes réels. La dette publique extérieure a triplé en quatre ans, passant de 200 millions d'ouguiyas en 1972 à 600 millions en 1976. Dans ces conditions, pour la défense de sa monnaie nationale et pour assurer les dépenses de fonctionnement de l'Etat, la Mauritanie dépend de plus en plus de ses nouveaux bailleurs de fonds : Arabie Saoudite, Abou-Dhabi, Koweït, qui lui ont versé depuis un an des sommes équivalant au budget total du pays.

Alors que ses ressources propres sont en déclin, le pays a vu ses dépenses budgétaires s'accroître de plus de 25 % en 1976, dont plus de la moitié pour les forces armées, qui ont porté leurs effectifs de trois mille à quinze mille hommes depuis la guerre. Le budget de la défense représente désormais près du tiers des dépenses publiques. Tout le pays est mis à contribution par une taxe spéciale, la *«contribution à l'effort de défense nationale»* : les salariés doivent donner d'un à trois jours de salaires par mois et les sociétés 2 % de leur chiffre d'affaires. L'ambassadeur de Mauritanie à Paris a même fait la quête parmi ses concitoyens qui travaillent en France. Une telle ponction sur une économie déjà fortement ébranlée réduit à néant les possibilités d'épargne et d'autofinancement, bloquant ainsi tous les mécanismes de développement.

En raison d'une inflation qui dépasse 30 % et du renforcement de la pression fiscale, des conflits sociaux, après une accalmie de plusieurs années, surgiront inévitablement de cette réduction d'un niveau de vie déjà très bas. De plus, la tension raciale entre la population noire de la région du fleuve Sénégal et la population maure risque d'être attisée par les effets de la guerre (5). Pour la population noire, le conflit du Sahara est en effet *«une guerre entre Arabes»*, qui ne les concerne pas. Cette population en subit pourtant les conséquences, par une fiscalité renforcée, par la pénurie de produits alimentaires de première nécessité, par l'ajournement des projets d'aménagement agricole du fleuve. La politique d'unité nationale, élaborée par le gouvernement en vue de souder les deux composantes de la nation, est en effet révolue, et la population noire se tourne de plus en plus vers le Sénégal. Il est sans doute prématuré de parler d'un éclatement du pays, mais nul ne peut écarter avec certitude l'hypothèse d'un démembrement, le Sénégal récupérant la région sud de la Mauritanie.

L'influence croissante du Maroc

LES mêmes clivages se retrouvent au sein de l'armée. Tandis que les soldats noirs se montrent peu disposés à en découdre avec les combattants du Polisario, les soldats maures, de leur côté, sont apparemment peu disposés à tirer sur un adversaire sahraoui souvent issu des mêmes tribus. L'incapacité de l'armée à protéger un territoire grand comme deux fois la France a permis aux forces marocaines de s'implanter dans une partie de la zone mauritanienne du Sahara occidental, à Dakhla, et de prendre la relève dans plusieurs postes comme Bir-Moghrein, à l'intérieur même des frontières de la Mauritanie. Les Marocains conduisent des opérations militaires sur une part toujours grandissante du territoire de leur allié, l'armée de Nouakchott servant plutôt de force d'appoint.

En dépit de l'assistance militaire marocaine, aucune ville n'est à l'abri d'une attaque éclair du Polisario, qui garde entièrement l'initiative sur le terrain. Le raid récent sur le centre minier de Zouérate a dramatiquement démontré le peu de combativité d'une armée qui n'a pas riposté à l'attaque. Le train minier de Zouérate au port de Nouadibou, poumon économique du pays, est de plus en plus souvent attaqué, de sorte que l'exportation du minerai, qui représente environ 80 % du total des exportations, pourrait être ralentie dans le proche avenir. Par l'ouverture d'une école interarmes à Atar et l'envoi massif d'armes, ainsi que de conseillers militaires, la France a apporté sa contribution à l'effort de guerre. Après Zouérate, tout laisse à penser que l'engagement français en Mauritanie ira croissant. Le gouvernement de M. Moktar Ould Daddah avait dénoncé en 1973 les accords de défense et d'assistance militaires conclus avec la France en 1961 ; il les considérait comme une entrave à l'indépendance du pays ; il a changé d'attitude, au mois de mai, lors de la visite de M. Galley, ministre français de la coopération. La Mauritanie présentant de nouvelles demandes d'aide, on peut se demander jusqu'où ira l'assistance française. En tout état de cause, c'est moins l'aide française que l'influence croissante du Maroc qui inquiète les forces progressistes au sein du P.P.M. Elles soupçonnent le souverain marocain de vouloir obtenir par la ruse ce que, au début des années 60, il n'a pu arracher par la force : l'annexion de la Mauritanie au «grand Maroc».

L'équilibre politique au sein du P.P.M. est en train de voler en éclats. Le retour en force des éléments conservateurs et l'influence plus marquée du «lobby chérifien», personnifiée par l'homme fort du régime, M. Mohammed Ould Saleh, ministre de la souveraineté interne, se sont soldés par l'entrée de deux militaires au gouvernement. L'armée investit peu à peu tous les secteurs de la vie nationale et elle pourrait, si la situation sur le terrain continue de s'aggraver, poser de sérieux problèmes au président Moktar Ould Daddah.

Sur le plan diplomatique, l'isolement de la Mauritanie devient de plus en plus évident. Passant outre aux protestations du Maroc et de la Mauritanie, la 28e session du Conseil ministériel de l'O.U.A., à Lomé au début de l'année, a permis à une délégation du Polisario d'assister à ses délibérations. Le petit «sommet» des cinq pays riverains du Sahara (6), à Niamey au mois de mars, a plus nettement encore marqué cet isolement parmi les pays africains les plus directement concernés par le conflit : le communiqué final de la conférence a en effet réaffirmé l'attachement de ces pays au principe de l'autodétermination du Sahara occidental. La question sahraouie sera aussi à l'ordre du jour d'une session extraordinaire de l'O.U.A. qui aurait dû se tenir à Addis-Abéba au mois de mai et qui a été ajournée. La convocation de cette session, malgré l'hostilité des pays africains acquis aux thèses de la Mauritanie et du Maroc, marqua pour ces derniers un échec lors de la dernière réunion de l'O.U.A. à l'île Maurice. Ainsi se trouve compromis le vœu des dirigeants mauritaniens, qui rêvent de faire de leur pays un trait d'union entre l'Afrique noire et le monde arabe. De plus, le rôle du Maroc en Afrique ne laissant plus aucun doute, la volonté de non-alignement de la Mauritanie est grandement gênée par le véritable pacte d'alliance qu'elle a conclu avec Rabat.

Non seulement la Mauritanie a troqué une dépendance pour une autre et perdu le contrôle effectif d'une partie de son territoire national, mais encore elle est devenue un simple pion sur un échiquier politique qui dépasse, et de loin, les confins du Sahara.

HOWARD SCHISSEL.

(1) Pour une analyse plus détaillée des manœuvres diplomatiques et l'enjeu stratégique et économique, voir Jamil Moulahid, «Les Sahraouis et le phosphate», *Esprit*, avril 1976, et Francisco Vergara, «La voie étroite de la Mauritanie», *Esprit*, septembre 1976.

(2) La Mauritanie est membre de la Ligue arabe depuis 1973.

(3) Les actions de la Miferma étaient partagées principalement entre la British Steel Company (19 %), Finsider (15 %), Denain-Usinor (14,4 %), Rothschild-Imetal (11,4 %) et le B.R.M.G. (l'Etat français) (24 %) ; l'Etat mauritanien avait une participation de 5 %.

(4) La population urbaine est passée de 6 % en 1959 à 31 % en 1975, tandis que la capitale, Nouakchott, a vu sa population augmenter de 40 000 à 100 000 personnes au cours des quatre dernières années.

(5) Le souvenir des sanglantes émeutes raciales de 1966, déclenchées par la crainte de la population noire de voir l'arabe déclaré langue officielle, reste dans l'esprit de tout le monde.

(6) Les cinq pays participant à la conférence étaient l'Algérie, la Libye, le Mali, le Niger et le Tchad.

«Emitaï»

Un film de Sembene Ousmane

LA perversion spécifique des armées coloniales réside dans le fait qu'elles sont, aux officiers près, constituées d'hommes colonisés. La tactique du colonisateur vise souvent à retourner violemment, pour son seul profit, une ethnie contre une autre ou une partie de la population autochtone contre tout le reste. Le cinéma a rarement illustré (1) les abus du colonialisme en Afrique noire et son *oppression par procuration* ; de là, d'emblée, l'intérêt de *Emitaï*, où le cinéaste sénégalais Sembene Ousmane aborde de front une telle question (2).

La période historique choisie par le réalisateur est particulièrement délicate ; on sait que, durant la seconde guerre mondiale, la France occupée par l'Allemagne et gouvernée par le maréchal Pétain ne conservait, au sud du Sahara, que l'Afrique-Occidentale française, dont les ressources étaient exploitées avec une intensité renouvelée puisqu'elles contribuaient au paiement de l'exorbitante indemnité d'occupation exigée de Vichy par les nazis. Une telle situation rendait les autorités coloniales particulièrement exigeantes et poussait au courroux les populations africaines.

L'action du film se situe, dans un tel contexte, au sud du Sénégal, en Casamance, dominé par l'ethnie diola, qui accorde à la chefferie traditionnelle un prestige important. Sembene Ousmane décrit les mécanismes de résistance d'une communauté diola qui refuse de céder au colonisateur sa récolte de riz (cette denrée est sacrée pour les Diolas). Le village, déjà amputé de ses hommes les plus valides, enrôlés de force dans les tirailleurs sénégalais et envoyés sur les fronts européens, résiste maladroitement à la spoliation. Les chefs hésitent, palabrent interminablement, consultent les dieux de la tradition animiste (Emitaï est le dieu du tonnerre), attendent un geste du ciel et refusent de suivre l'exemple combatif du plus décidé d'entre eux abattu au cours de l'occupation du village. Seules les femmes, tenues en otages par les militaires, forment un bloc solidaire et savent résister ensemble (en puisant dans la culture populaire) aux intimidations dont elles sont l'objet. Les hommes imiteront leur révolte et, ayant refusé l'asservissement, seront fusillés par des tirailleurs sénégalais.

Plutôt que le procès totalisant du colonialisme, Ousmane fait celui de certaines lâchetés africaines sur lesquelles il prenait appui. Le réalisateur montre, sans complaisance, comment la servilité des sous-officiers sénégalais et l'ignorance des hommes de troupe favorisaient et accentuaient la brutalité des officiers coloniaux ; il présente les chefs traditionnels plus attentifs aux caprices des dieux qu'aux malheurs du peuple.

Dépourvu de personnage exemplaire ou positif (le «héros», c'est le groupe des femmes), mis en scène avec un réel souci chorégraphique, le film est par moments d'une grande beauté plastique, et, quoique l'auteur se défende d'avoir voulu faire œuvre ethnographique, les cérémonials d'enterrement et les rites sacrificiels au pied d'un fromager insolite comptent parmi les plus belles séquences de ce récit d'éveil historique.

I. R.

(1) Le film de Jean-Jacques Annaud, *la Victoire en chantant* (devenu par la grâce de l'Oscar *Noirs et Blancs en couleur*), dénonce aussi l'utilisation des Africains comme «chair à canon» dans les guerres d'expansion coloniale.

(2) A Paris, aux cinémas Saint-André-des-Arts et 14-Juillet-Bastille. Pour des projections-débats, s'adresser à MK 2 Productions, 55, rue Traversière, 75012 Paris.

Calendrier des fêtes nationales

15-30 JUIN	
17 ISLANDE	Fête nationale
23 LUXEMBOURG	Fête nationale
26 REPUBLIQUE MALGACHE	Fête nationale
30 SAINT-SIEGE	Couronnement de Paul VI
1er-15 JUILLET	
1 BURUNDI	Fête nationale
1 CANADA	Anniversaire de la Confédération
1 RWANDA	Fête de l'indépendance
4 ETATS-UNIS D'AMERIQUE	Fête de l'indépendance
5 ALGERIE	Fête nationale
5 VENEZUELA	Fête nationale
11 MONGOLIE	Fête nationale
14 FRANCE	Fête nationale
14 IRAK	Anniv. de la procl. de la République

«Le Long Voyage des gens du fleuve»

Un livre d'Adrian Adams

LOIN des feux de l'actualité braqués sur les événements d'Afrique centrale et australe, la vallée du fleuve Sénégal, appelé le Fouta Toro par ses habitants, vit quotidiennement une crise socio-économique endémique résultant de sa mise à l'écart par trois siècles de domination coloniale. A partir du milieu du dix-neuvième siècle, la mise en valeur coloniale du Sénégal fut axée sur l'arachide dont la culture se développa le long du chemin de fer Dakar-Niger, rendant définitive la marginalisation économique de la région du fleuve.

Afin de restituer leur histoire aux gens du fleuve, Adrian Adams, universitaire britannique, a suivi leur long voyage en France, à la recherche d'un emploi (1). Dans l'ancienne métropole, leur présence ne pèse pas lourd ; mais quand les termes sont inversés, la perspective change. Pour les innombrables villages du fleuve, l'émigration est une nécessité quasi inéluctable, comme l'affirme un proverbe soninké : « Séjourner à l'étranger vaut mieux que mourir. »

Pour l'auteur, l'émigration doit se comprendre comme une lutte visant à corriger le déséquilibre induit par les aléas du développement colonial. D'abord, tentative pour trouver les ressources supplémentaires qui permettraient à la vallée de vivre, elle est devenue, depuis l'indépendance, un signe visible de la soumission du pays au rythme de l'histoire néo-coloniale.

Au fil des siècles, l'objectif du « développement du sous-développement » ne varie guère : intégrer les ressources de la vallée aux besoins de l'économie française. Après avoir fourni des esclaves, de la gomme et des produits vivriers, la région du fleuve est devenue réserve de main-d'œuvre à bon marché.

Face à la crise de l'emploi en France et à la crise de la production vivrière au Sénégal, les gens du fleuve ont pris conscience de la nécessité de rompre avec le cercle vicieux de l'émigration. La lutte des travailleurs africains en France contre leur exploitation et la précarité de leurs conditions de vie allait de pair avec une tentative de développement agricole autocentré dans des villages du fleuve (2). En 1974 et en 1975, des groupements agricoles autonomes, exprimant la volonté de la population de prendre en main son propre avenir, ont vu le jour. Ils se sont heurtés au projet gouvernemental de mise en valeur de la région. L'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal, réunissant le Sénégal, la Mauritanie et le Mali, scelle l'alliance entre le capital international et les administrations locales avec comme objectif la soumission directe des paysanneries aux fins de la croissance sans développement : l'agriculture d'exportation et la sous-traitance industrielle.

Arrêter un projet est une chose, convaincre les paysans de son bien-fondé en est une autre. Le compte rendu d'une réunion entre fonctionnaires et villageois, que rapporte l'auteur, est un témoignage éloquent des rapports de classe au Sénégal aujourd'hui.

Il reste à voir si le refus des paysans de coopérer avec les agents du gouvernement pourra déboucher sur une prise de conscience plus conséquente de leur exploitation et constituer ainsi un premier pas vers la rupture de cette dépendance séculaire. Si le dernier mot reste aux gens du fleuve, comme le souligne l'auteur, un des mérites de l'ouvrage est d'avoir montré que, derrière la façade de l'Afrique « tranquille », gronde aussi la révolte.

H. S.

(1) Adrian Adams, *le Long Voyage des gens du fleuve*, Maspero, Paris, 1977, 222 pages, 40 F.

(2) Cf. les deux films du cinéaste mauritanien Sidney Sokhona : *Nationalité Immigré* et *Safrana : le droit à la parole*, sur la lutte en France et au pays contre les causes et les conséquences de l'émigration.

Dans les revues...

■ Il faut « aider (les Israéliens) à se sauver », écrit George Ball, ancien sous-secrétaire d'Etat américain, dans un article fort remarqué de *FOREIGN AFFAIRS.* A vrai dire, l'idée n'est pas neuve mais ce qui change, en revanche, c'est la conception que l'on se fait maintenant, dans certains milieux américains, de ce salut : finis les « petits pas ». Il faut un règlement d'ensemble, des concessions mutuelles, et « rien ne saurait être non négociable quand les enjeux sont aussi élevés ». Depuis les élections israéliennes, l'article n'a pas perdu de son intérêt car si la majorité au pouvoir a changé à Jérusalem, la dépendance de l'Etat à l'égard de l'Amérique reste la même. Dans le même numéro, Dankwart A. Rustow met d'ailleurs le doigt sur l'élément clé du problème : le rôle prépondérant de l'Arabie Saoudite dans la politique pétrolière des années 80. (Volume 55, n° 3, avril 1977, *trimestriel, 3 dollars* - P.O. Box 1891, Baltimore, Maryland 21283.)

■ Autre sujet de préoccupation pour le *nouveau gouvernement des Etats-Unis* : l'attitude à adopter à l'égard des partis de gauche européens et de l'eurocommunisme. Dans **FOREIGN POLICY**, Robert J. *Lieber critique les maladresses récentes* et souhaite un assouplissement de la politique américaine en ce domaine, qui devrait s'accompagner d'un encouragement à la libéralisation dans les régimes communistes est-européens. Tel est, à son avis, le prix du maintien de l'influence des Etats-Unis sur le continent. (N° 26, printemps 1977, trimestriel, 3 dollars, dir. 115, Allen Boulevard, Farmingdale, N.Y. 11735.)

■ « La Trilatérale au *sommet* » : il s'agit du récent « sommet » de Londres, auquel participaient d'éminents membres de ce club et à propos duquel François Lebrette revient, dans **VALEURS ACTUELLES**, sur la stratégie qui a porté l'équipe Carter au pouvoir. Selon lui, les *partenaires occidentaux et japonais* de la Trilatérale pourraient découvrir qu'il y a eu malentendu : « A la conception « équilatérale » de ses partenaires, l'Amérique opposait une géométrie différente, avec un sommet du triangle plus élevé que les deux autres ». (N° 2.110, 9-15 mai, *hebdomadaire, 5 F* - *14, rue d'Uzès, 75081* Paris, Cédex 02.)

■ Apparition d'une nouvelle revue, dans le *format de poche. Elle se définit et se* qualifie par son titre lapidaire : **LIBRE.** Dans le premier numéro, sous le titre imagé de : « L'empereur n'est plus ! A bas l'empereur ! », Claude *Cadart décrit,* selon qu'il la voit, la Chine des derniers mois. La partie centrale du numéro est un « in memoriam » — le vingtième anniversaire de Budapest — célébré par C. Lefort, M. Luciani et C. Castoriadis ; celui-ci dénonce le silence persistant de « ceux qui se prennent pour des révolutionnaires », et qui est « l'indice assez sinistre de leurs motivations » (à noter qu'il englobe, les guillemets étant de lui, « gauche » et « nouvelle gauche »). Pour lui, l'insurrection hongroise est « la source ». (N° 1, bisannuel, 17,20 F. - Ed. Payot.)

■ **POLITIQUE AUJOURD'HUI** consacre son dernier numéro à « l'étouffement des libertés en R.F.A. ». Presque tous les collaborateurs *sont allemands, certains* notoires (dont Rudi Dutschke, le vétéran de 68), quelques-uns sous le masque. Ils perçoivent dans la situation actuelle la « *tradition prussienne* ». *Description de la* prévention et de la répression (subtilement confondue dans les « interdictions professionnelles » particulièrement dénoncées dans ce cahier). Critique violente de l'attitude des partis, des syndicats, des intellectuels, des Eglises, en somme de presque tout le monde. (N° 1-2, 1977, bimestriel, 17 F. - 14-16, rue des Petits-Hôtels, 75010 Paris.)

■ **LES TEMPS MODERNES** ouvrent le dossier d'une autre répression, tout de même différente, et qui n'est plus le fait de presque *tous* contre quelques-uns, mais de quelques-uns contre presque *tous* (au moins virtuellement). Titre : « On tue en Argentine ». Le dossier comprend plusieurs « cotes » regroupant les grands secteurs visés : usines, Eglises, communauté scientifique, familles des « suspects » ; avec des témoignages et des listes de « disparus ». (Mai 1977, *mensuel,* 15 F. - 26, rue de Condé, 75006 Paris.)

■ Au sommaire du dernier numéro de ***PROJET***, *des articles sur « les libertés* enchaînées » : en Amérique latine (Gonzalo Arroyo), en Afrique (C. Kamitatu Massemba), la contestation dans les démocraties *populaires (F. Fejtö) et les droits* de l'homme en général (A. Jeannière). M. Michel Jobert fait le point de l'application de l'accord d'Helsinki. (n° 116, juin 1977, *mensuel, 10 F.* - 14, *rue d'Assas,* 75006 Paris.)

■ Dans le **JOURNAL OF PALESTINE STUDIES**, dont le dernier numéro paru est daté de 1976, Abdul-Ilah Abu Ayyash, professeur de géographie à l'université de Koweït, s'efforce de définir les principes qui inspirent la planification régionale israélienne dans les territoires occupés. (Printemps-été 1976, vol. V, n°s 3 et 4, trimestriel, 5 livres libanaises. - P.O. Box 11, 7164 Beyrouth.)

■ **L'ARCHE** expose « l'enjeu des élec*tions* » en Israël, lesquelles, depuis, ont été jouées. Les prévisions, aujourd'hui rétrospectives, ne confirment qu'à... demi le résultat du jeu. Bien au-delà des élec*tions et des péripéties intérieures,* Raymond Aron lit dans « l'avenir prévisible ». Prophétie crédible, du fait que le présent paraît confirmer les « lectures » antérieures. (Mai *1977,* mensuel, 6 F. - 14, rue Georges-Berger, 75017 Paris.)

■ Dans la **REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE**, J.-E. Humblet éclaire la « problématique » de l'immigration au Québec. Celle-ci se complique, ou se caractérise, par le fait qu'en la matière les compétences fédérales et provinciales interfèrent, donc s'affrontent ; et que la question linguistique est évidemment au centre. Or on constate que, sur onze groupes nationaux d'émigrants, seuls les Italiens (avec les Français, bien entendu) parlent le français en majorité. Pour les neuf autres, cette majorité, souvent écrasante, est en faveur de l'anglais, devançant de fort loin — ce qui est encore plus significatif — l'usage de la langue d'origine. (N° double 1976, 1 et 2, bisannuel, 25 F.B. - Ed. de l'Université de Bruxelles, Parc Léopold 137 A, 1040 Bruxelles.)

■ **DIALECTIQUES**, revue axée sur la recherche théorique en sociopolitique, prend dans ce numéro pour objet ou point d'application l'Italie d'aujourd'hui — stratégie politique, mouvement syndical — mais ouvre des perspectives plus *générales : eurocommunisme, philosophie* marxiste, actualité de Gramsci, etc. Pour **DIALECTIQUES**, même situé en Italie, « le débat est européen ». (N° 18-19, tri*mestriel, ce numéro : 35 F.* - 77 *bis,* rue Legendre, 75017 Paris.)

■ Nouvelle revue « d'études constitutionnelles et politiques », **POUVOIRS** *se* propose de traiter chaque trimestre un thème qui préoccupe l'opinion. La bipolarisation croissante de la vie politique *l'incite à poser, dès son premier numéro,* le problème de l'alternance au pouvoir. En France d'abord, mais aussi aux Etats-Unis — qui pour beaucoup servent de *référence,* — en *Grande-Bretagne* et, à leur manière, en U.R.S.S., en Chine, dans les dictatures militaires du tiers-monde... D'Edgar Faure et Léo Hamon à Jean Elleinstein, avec la participation de nombreux universitaires, la revue affirme d'emblée une vocation à la pluralité. (N° 1, 1977, trimestriel, 42 F. - P.U.F., 12, rue Jean-de-Beauvais, 75005 Paris.)

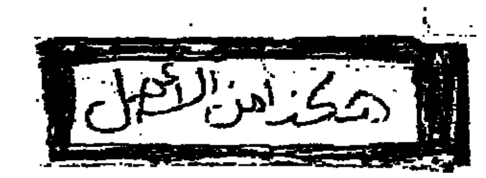
■ **CRITIQUE DE L'ECONOMIE POLITIQUE** choisit aussi un thème d'actualité : la politique d'alliance des partis communistes. En Italie (Ricardo Barbero) et en France (Jacques Valier), avec les petits et moyens patrons ; dans le Chili de l'Unité populaire : le P.C. et les alliances de classe. Au même sommaire : une courte étude de Pierre Salama sur les profits en Amérique latine. (*N° 27, avril-*juin 1977, trimestriel, abonnement annuel : 48 F. - Ed. Maspero, 1, pl. Paul-Painlevé, 75005 Paris.)

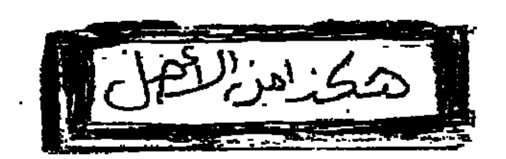
■ *La dernière livraison de* **CRITIQUE COMMUNISTE** est tout entière consacrée à l'union de la gauche en France. Jean-Marie Vincent y montre les écueils guettant son arrivée au pouvoir en raison des insuffisances et imprécisions du programme commun, qui cachent, en fait, un refus de « développer la lutte des classes jusqu'à son aboutissement logique. » Daniel Bensaïd présente, de son côté, la position des marxistes révolutionnaires sur l'Europe. (N°s 14-15, dix numéros par an, 15 F. - 10, impasse Guéménée, 75004 Paris.)

■ La **NOUVELLE REVUE SOCIALISTE** est largement consacrée à un débat sur l'Europe, où sont rappelées les positions du parti et celles aussi du programme commun, « réactualisées » en quelque sorte dans la perspective où la gauche accéderait au pouvoir. (N° 23, mensuel, 12 F. - 12, cité Malesherbes, 75009 Paris.)

■ **REPERES** présente le dossier des nationalisations, telles que les conçoit le CERES. Celles-ci sont considérées *à la fois* comme symbole et « passage obligé » de la rupture avec le capitalisme. Ce « noyau dur » du Programme commun fait l'objet d'un exposé très détaillé des objectifs et des méthodes, qui a le mérite de ne pas éviter la référence à la lutte des classes, ou de prononcer le mot « collectivisation ». Ni de passer sous silence les obstacles, non seulement à l'intérieur mais au dehors, et en particulier dans l'Europe même. (Mai 1977, mensuel, 12 F. - 5, rue Payenne, 75003 Paris.)

■ Pour son dixième anniversaire, **AUTOGESTION ET SOCIALISME**, par le canal d'un questionnaire, fait un bilan qui est aussi rappel de principes et élaboration d'un projet. Deux autres volets sont consacrés, l'un à l'autogestion selon Bakounine ; l'autre aux expériences autogestionnaires tentées par les conseils ouvriers en Europe de l'Est. Ce qui est une occasion de commémorer 1956 en Hongrie. (N° 37-38, ce numéro double : 32 F. - Ed. Anthropos, 12, avenue du Maine, 75015 Paris.)





Révision de la politique américaine, montée des oppositions

CORÉE : L'ÉBRANLEMENT D'UNE DICTATURE

Par ALAIN BOUC

La saison des incertitudes a commencé pour le régime sud-coréen. Le danger apparaît sur deux fronts : une nouvelle opposition intérieure se lève, plus active ; le gouvernement des Etats-Unis semble vouloir tenir les promesses faites par le président Carter, et les premières discussions se sont engagées à Séoul le 25 mai sur le retrait des troupes américaines. Quatre jours plus tôt, le président avait montré la fermeté de ses intentions et limogé le général John Singlaub, chef d'état-major des forces américaines en Corée, qui avait exprimé en public son hostilité aux projets de rapatriement des troupes.

De ces deux menaces conjuguées, la plus grave dans l'immédiat provient de la mobilisation des milieux religieux et de jeunes travailleurs. La cathédrale de Séoul abrite depuis deux mois des manifestations de plus en plus audacieuses contre le régime du président Park : protégée par nature du soupçon de sympathie pour le communisme, l'Eglise est devenue un centre de l'opposition militante.

LE 1er mars, l'évêque Chi Haksun dénonce au cours de l'office les violations répétées des droits de l'homme (on venait d'arrêter treize personnes, dont plusieurs curés et pasteurs) et les conditions de travail inhumaines dans les usines. Le 10 du même mois, mille cinq cents personnes, dont une majorité de jeunes ouvrières, tiennent dans la cathédrale le premier rassemblement de travailleurs observé depuis longtemps ; les jeunes femmes demandent que soient reconnus le droit à l'organisation, le droit de former des syndicats et le droit à l'action ouvrière. Leur déclaration en treize points exige un salaire minimum, la fin du travail gratuit pour le gouvernement, la fin des journées de travail de douze heures, la pratique du congé hebdomadaire, etc.

Trois jours plus tôt, les familles des prisonniers politiques avaient diffusé dans la même église une déclaration pour protester contre les écoutes téléphoniques, les tortures, le contrôle du courrier, les perquisitions, la surveillance policière pendant les offices de la cathédrale, etc. Le 22 mars commence discrètement une campagne de signatures pour la restauration de la démocratie. Trois personnalités, condamnées à des peines de prison le jour même mais que leur grand âge interdit d'incarcérer, en ont pris l'initiative ; ce sont l'ancien président de la République Yun Posun, l'ancien ministre des affaires étrangères Chung Il-Hyung et le chef de l'organisation quaker Ham Sokhun. Ils demandent la constitution d'un rassemblement populaire démocratique.

Le mouvement prend de l'ampleur en avril. Le 12, un groupe de membres du Congrès américain, de visite en Corée, prend contact avec l'opposition. Le lendemain de leur départ, la police procède à des arrestations ; elle s'est procuré la liste des signataires de la pétition en perquisitionnant au bureau de l'Association protestante. Les opposants décident alors de passer à l'action ouverte : cinq jours plus tard, le 20 avril, ils ont obtenu mille six cents signatures, chiffre très élevé si l'on tient compte des risques encourus (arrestations, tortures, longues peines de prison). Sur la liste figurent non seulement les noms de personnalités religieuses, mais aussi d'éditorialistes de la presse, d'étudiants et de jeunes ouvriers.

L'agitation se développe au même moment dans les universités. Les étudiants refusent, en mars et en avril, de participer aux exercices de la milice, exigent que les services de renseignements et de répression (la C.I.A. coréenne) quittent les campus. Le « congrès d'urgence » des étudiants de l'université de Séoul demande la démission du président Park.

A cela s'ajoute un regain de l'activité clandestine. Des tracts anonymes sont collés dans les quartiers les plus fréquentés de la capitale ; ils demandent la chute du régime. D'autres sont jetés dans la foule. La police n'a pas le temps d'arrêter les diffuseurs.

L'Amérique s'interroge

CETTE agitation prend d'autant plus d'importance que les Etats-Unis semblent manifester quelque compréhension à son égard. Le département d'Etat a fait savoir le 19 avril à Séoul qu'il désapprouvait les arrestations de signataires et qu'il suivrait les développements de l'affaire. De fait, beaucoup d'Américains croient — et de nombreux Coréens espèrent — que les temps ont changé et que Washington a désormais une autre politique que celle du *statu quo* recherché par M. Henry Kissinger.

Ils fondent leurs espoirs sur les déclarations du président Carter (*« Il faut que le gouvernement sud-coréen soit bien convaincu que l'oppression qu'il exerce à l'intérieur répugne à notre peuple »*, 23 juin 1976) et sur les décisions prises par la nouvelle administration : en janvier-février 1977, le vice-président Walter Mondale confirme l'intention américaine de procéder, dans les cinq ans, au rapatriement des troupes. En mars, un premier petit geste : la suppression des interdictions de voyage en Corée du Nord.

Certains trouvent encouragement dans l'envoi à Séoul (pour négocier les rapatriements) de M. Philip Habib, ancien ambassadeur en Corée, celui-là même auquel M. Henry Kissinger intimait, en 1974, l'ordre de *« ne plus être toujours sur leur dos »*, s'agissant des violations coréennes des droits de l'homme.

En fait, rien n'est vraiment acquis. Le président tarde à manifester ses intentions profondes. Des réticences s'expriment dans le haut commandement militaire ; le potentiel aérien des Etats-Unis restera, pour l'instant, en Corée ; on aidera l'armée sudiste à se renforcer ; les décisions seront prises *« en étroite consultation et en coopération avec les gouvernements du Japon et de Corée du Sud »*.

Ces incertitudes irritent une fraction croissante de l'opinion américaine ; elle demande qu'on tire les conclusions des aventures indochinoises, qu'on cesse de soutenir des régimes impopulaires et meurtriers, qu'on arrête aussi un formidable gaspillage de fonds.

La Corée est à nouveau un point chaud du globe ; l'avenir y est aussi incertain qu'en Afrique australe, mais les affrontements y sont plus nets. Les quarante-deux mille soldats américains, dotés d'armements nucléaires, y maintiennent-ils vraiment la paix ? On se demande de plus en plus, aux Etats-Unis, si cette présence inutile ne risque pas d'entraîner le pays dans un conflit mondial. On n'est pas sûr des initiatives de M. Park Chung Hee ; pour certains, il tient les divisions américaines en otage.

Une répression systématique

L'INCARCERATION systématique de tous les critiques du régime — hommes politiques, étudiants, chefs religieux — commence à inquiéter des citoyens américains pour lesquels les *human rights* signifient, plus que pour nous, les droits de l'homme. Peut-on, doit-on soutenir un régime qui prive de liberté un ancien président de la République (Yun Posun), le candidat à la présidence vainqueur de Park Chung Hee à Séoul, seule circonscription où le vote ait échappé aux pressions les plus directes (Kim Tae Jung), un ministre des affaires étrangères (Chung Il Hyung) et le plus célèbre des poètes nationaux (Kim Chi Ha) ?

Encore ne s'agit-il que de la partie la plus visible de la dictature. La torture, la surveillance, le chantage, voire le kidnapping, font partie du « droit commun », si l'on ose dire. L'administration américaine découvre, un peu épouvantée, que la C.I.A. coréenne, installée en 1961 par ses services, est devenue un monstre de quarante mille employés réguliers, et d'un million de correspondants, dit-on, et qu'elle contrôle l'ensemble du pays. Un mélange de Gestapo et de K.G.B., se risque même à dire la grande presse libérale.

Une autre raison explique ce réexamen critique de la politique extérieure américaine. En cette période de difficultés économiques, les Etats-Unis font leurs comptes. Depuis l'installation d'un régime pro-américain à Séoul, à la fin de la seconde guerre mondiale, l'aide économique et militaire des Etats-Unis à la Corée a dépassé 12 milliards de dollars, non compris le coût de la guerre de 1950-1953 : 18 milliards. Le budget pour l'année budgétaire 1977 accorde à la Corée 900 millions de dollars. Moyenne des dernières années : 614 millions. C'est trop quand grimpe la courbe du chômage. La réduction des dépenses militaires, estiment certains experts, supprimerait trois cent vingt mille emplois mais permettrait d'en créer un million et demi de nouveaux.

L'opinion publique est d'autant plus sensible à ces arguments économiques qu'il n'est plus question de fidélité, d'engagement moral ou d'honneur envers un partenaire qui corrompt les membres du Congrès et élève la pratique des pots-de-vin au rang d'une institution. L'Amérique est est peu blasée des scandales, mais ceux qui ont éclaté depuis l'automne ont un peu désorganisé le *lobby* coréen ; ils ont mis en lumière les conditions dans lesquelles, depuis vingt ans, le pays est amené à garantir la survie du régime sudiste et l'expansion des affaires.

Appuyé par la C.I.A. coréenne, payé par elle en espèces ou en nature, le *lobby* coréen est un groupement assez lâche, où se retrouvent des membres du Congrès, des journalistes, des universitaires et des personnages clés de l'administration, tous anticommunistes sans réserves, souvent liés aux réseaux d'aide alimentaire ou aux milieux bancaires qui ont investi en Corée du Sud, généreusement invités à Séoul pour des conférences-prétextes où on les encourage à jouir des charmes de la ville et de ses habitantes.

Les sociétés pétrolières, qu'intéresse la prospection *offshore* dans la mer du Japon, contribuent au financement du régime sud-coréen, plus exactement du parti gouvernemental et du cabinet de M. Park Chung Hee. C'est ainsi qu'il y a quelques mois les citoyens américains ont appris avec stupéfaction que la Gulf Oil avait accordé pas moins de 4 millions de dollars pour le financement de la campagne de M. Park Chung Hee, en 1967 et 1971, aidant ainsi à sa réélection.

Un homme d'affaires brillant, M. Park Tongsun, spécialisé dans le commerce des grains, semblait disposer de fonds considérables dont il *« arrosait son entourage »*. Parmi ses amis, on cite M. Gerald Ford, M. Richard Helms, ancien directeur de la C.I.A., M. Carl Albert, ancien speaker de la Chambre des représentants, et une vingtaine de membres de la Chambre basse. Sun Myung Moon et son *« Eglise pour l'unification du christianisme »* ont joué un rôle aussi dans les transferts de fonds, protégés des impôts et des enquêtes par le statut des religions. Le journaliste Jack Anderson, l'économiste Herman Kahn, les professeurs Scalapino, Doak Barnett, passent pour avoir les meilleures relations du monde avec le *lobby* coréen. L'ancien secrétaire d'Etat William Rogers (ou du moins son cabinet) serait intervenu récemment pour arrêter la poursuite de l'enquête sur les mouvements de fonds bancaires de l'ambassade sud-coréenne, arguant qu'il s'agissait d'informations protégées par l'immunité diplomatique (1).

Malgré les efforts déployés pour étouffer les enquêtes, on apprend toute une série de scandales qui noircissent un engagement américain pris au nom de la défense des libertés. On a vendu 40 % de riz en plus de ce qu'exigeait la situation alimentaire de la Corée entre 1969 et 1971 ; le gouvernement Nixon a versé 375 millions de dollars en 1971 pour obtenir une limitation des exportations de textiles sud-coréens aux Etats-Unis ; au total, trente-quatre accords furent passés avec le gouvernement de Séoul sans que le Congrès en fût informé ; le Pentagone, de son côté, négocia une série d'accords secrets ; Washington dut verser 1,7 milliard de dollars de contributions diverses — et illégales — pour obtenir la participation de deux divisions sud-coréennes à la guerre du Vietnam.

Les découvertes se succèdent, grâce, parfois, à la défection des responsables coréens de ces réseaux. Ainsi, un certain Kim Sang Kun, « numéro deux » de l'appareil de la C.I.A. à l'ambassade de Washington, préféra se placer sous la protection de la police américaine et « manger le morceau » plutôt que d'aller rendre des comptes à Séoul sur le dévoilement des scandales. Par ces défections désastreuses pour Séoul, le gouvernement américain se rend compte que le régime sud-coréen n'a rien trouvé de mieux, pour convaincre, que d'acheter, l'un après l'autre, des membres du Congrès. On compterait près de quatre-vingt-dix parlementaires parmi ceux qui acceptaient les enveloppes pleines de billets de 100 dollars distribués par la C.I.A.

Lee Jai Hyon, un personnage distingué et de haute culture que nous avons connu alors qu'il était diplomate à Paris, chargé de la presse — c'était l'époque où la C.I.A. coréenne kidnappait une trentaine d'intellectuels dans différents pays d'Europe, dont la France — avant qu'il ne devienne responsable de l'information à l'ambassade de Washington, a fait lui aussi défection. Le public ignore le détail de ses révélations, mais elles semblent d'importance. Dans son audience devant le Congrès, le 12 juin 1976, Lee donna le détail des opérations de corruption : achat par l'ambassadeur de dirigeants politiques américains ; pressions sur les hommes d'affaires investissant en Corée pour qu'ils amènent le Congrès à soutenir la politique de M. Park Chung Hee ; mise sur pied d'organisations de loisirs avec voyages gratuits en Corée ; préparations de séminaires pour défendre les thèses de Séoul, etc. L'ancien diplomate est à présent professeur de journalisme dans l'Illinois.

Nombreux sont les Coréens de l'étranger qui tentent ainsi de prendre leurs distances envers leur régime. Ils ne sont pas absents des ambassades, ni même de la C.I.A. Lors d'une conférence réunie du 1er au 3 avril à New-York *« pour une nouvelle direction dans la politique américaine envers la Corée »*, on notait parmi les participants un ancien amiral, un ancien ambassadeur, un général, un cadre de la C.I.A., et de nombreux professeurs ou hommes d'Eglise. Les scandales de l'automne ont sans doute relâché les contrôles exercés par les services secrets de Séoul sur la communauté coréenne des Etats-Unis. Le nombre de membres du Congrès qui dénoncent le soutien politique et militaire apporté à M. Park Chung Hee dépasse sensiblement, désormais, les cent dix-neuf signatures qui, avec MM. Edward Kennedy, George McGovern et Ronald Fraser, avaient adressé, en mars 1976, une lettre ouverte au président Ford.

Parler avec les Nordistes

UN autre élément augmente la fluidité de la situation : c'est la diminution progressive de la crainte du Nord. Consciente d'avoir été manipulée dans l'affaire vietnamienne, l'opinion américaine se demande si elle ne l'est pas depuis trente ans au sujet de la Corée. Ne faudrait-il pas réécrire maintenant l'histoire de l'engagement américain aux côtés des dictatures sudistes ?

La Corée du Nord, deux fois moins peuplée, peut-elle envahir la partie méridionale du pays ? Son armée est moins nombreuse, elle n'est pas prête au combat comme celle du Sud, qui fit la guerre au Vietnam. La supériorité aérienne qu'on lui prête repose surtout sur le nombre d'appareils, mais l'inégalité quantitative est assez largement compensée par la supériorité de maniement des avions sudistes fournis par les Etats-Unis.

La Corée du Sud, dit-on, a reçu sept fois plus d'aide extérieure militaire que la partie nord. Elle peut compter sur des bases arrière au Japon et à Okinawa, voire aux Philippines. La farouche indépendance de Pyongyang a conduit les nordistes à construire un système de défense très largement autonome. Qui séjourne à Pyongyang et Pékin comprend vite qu'il n'est pas question pour les Nord-Coréens de céder à la moindre injonction de Moscou ou de Pékin. Au demeurant, les Chinois n'ont aucune envie d'un conflit armé à leurs frontières, conflit dans lequel pourraient servir les armements nucléaires tactiques américains, si l'on en croit une fameuse déclaration de M. James Schlesinger de juin 1975.

Le mythe de l'invasion nordiste s'évanouit. Aux Etats-Unis, les avocats d'un dialogue direct avec le Nord sont plus nombreux. Ils constatent que l'encouragement aux discussions entre nordistes et sudistes n'a rien donné et que l'accord de 1972 est pratiquement lettre morte. Quant aux propositions de M. Henry Kissinger pour un accord à quatre (Etats-Unis, Chine, les deux Corées) conduisant à un traité de paix, elles n'ont débouché sur rien et semblent irréalistes.

Les Etats-Unis ont, jusqu'à présent, refusé de parler aux Nord-Coréens en l'absence des sudistes. C'était reconnaître à Séoul un droit de veto sur leurs contacts avec Pyongyang. C'était aussi inverser le problème : engager le dialogue avec les nordistes contraindrait les sudistes à emboîter le pas ; Washington pourrait alors négocier la limitation des armements dans la péninsule et entreprendre de commercer avec le Nord.

Ce regain d'intérêt pour la situation politique en Corée contraste avec le silence européen. Pour la France et l'Allemagne, il s'agit surtout de faire des affaires à Séoul. Et c'est aussi d'économie que le premier ministre Choi Kyu Ha a notamment parlé le 16 mai 1977 à Paris lorsqu'il a rencontré MM. Giscard d'Estaing et Raymond Barre. Les bons contrats font oublier les arrestations, les tortures, les exécutions, les enlèvements (lors des enlèvements d'intellectuels en 1967, le Quai d'Orsay faisait savoir son étonnement devant l'importance que *le Monde* attachait à ces incidents : l'ambassade avait présenté des excuses, on pouvait s'en satisfaire ; les sévices, les tortures, les condamnations qui allaient suivre n'appelaient pas mention).

Les exportations coréennes en France ont quintuplé entre 1972 et 1975. Les ventes françaises ont fait un bond spectaculaire en 1975. M. Raymond Barre, alors ministre du commerce extérieur, vint dire à Séoul, en juillet 1976, l'intérêt de l'industrie française pour le quatrième plan coréen ; au mois de mai venait de se constituer l'Assocation France-Corée, dont le président est le député Robert-André Vivien, ancien du bataillon français en Corée (le bataillon célébrait, en avril 1976, au camp Lecoq de Fréjus, le vingt-cinquième anniversaire de la bataille de Crèvecœur, en présence de délégués de l'American Legion et d'un détachement de la marine américaine, etc.). La France est le premier pays européen à avoir deux banques représentées à Séoul (Banque de l'Indochine et de Suez, et B.N.P.).

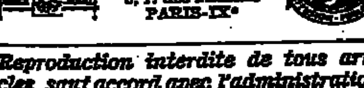
Bref, il existe en France un petit *lobby* coréen, aux dimensions du pays, mais efficace. Le silence se fait donc sur les exactions. L'opposition ne trouve aucun intérêt à la chose et reste muette. Les Coréens de Paris, encadrés par les services secrets, se taisent. Déçus, leurs compatriotes reportent leurs espoirs sur l'Amérique incertaine de M. James Carter, sur la liquidation de l'héritage Nixon-Kissinger.

(1) Le *Washington Post* a publié, le 17 avril, des éléments de la correspondance que le président Park entretenait avec certains membres du *lobby* et où il est fait mention de ces relations spéciales.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438



les livres

«LA FRONTIÈRE ET LE TEXTE», d'Yves Delahaye

Par YVES FLORENNE

CE n'est certes pas tous les jours qu'on a l'occasion de saluer un livre qui ouvre un champ nouveau à la connaissance. Cette rare fortune nous arrive avec M. Yves Delahaye, le premier à franchir la frontière qui séparait deux domaines qu'on traitait comme s'ils se situaient aux antipodes l'un de l'autre et dont la mitoyenneté se trouve du même coup révélée : celui d'une jeune science, la sémiotique, et celui d'une pratique aussi vieille que les sociétés humaines et que l'on a fini par nommer, plutôt mal que bien, les relations internationales.

Pourtant, les sémioticiens, c'est-à-dire la sémiotique, y auraient trouvé leur compte : ils ne semblaient pas jusqu'ici s'en être *douté*. Mais aussi, et peut-être surtout, au moment où les relations internationales commencent à faire l'objet de recherches théoriques, le décryptage de leurs messages, de leurs « actes », par les grilles de la sémiotique les éclairerait à fond et à neuf, et contribuerait à dégager ce que l'on se risque à appeler un peu prématurément leurs « lois ».

Il y fallait, sans doute, la rencontre d'un linguiste et d'un diplomate. Elle aura été d'autant plus fructueuse qu'elle s'est accomplie dans le même homme. J'aurais peut-être dû éviter « diplomate » : celui-ci, dès qu'il sort de sa spécialité, fait trop souvent figure d'amateur distingué. Il n'était pourtant pas besoin que M. Delahaye nous confie sa « vocation refoulée » de linguiste et d'ethnologue : on n'aura pas eu à le lire longtemps pour être édifié sur le caractère strictement scientifique de son esprit et de sa méthode. En outre, nous y gagnons : à la spécialité professionnelle de l'auteur et à sa formation, on doit sans doute une qualité que nous dirions « littéraire » si la littérature d'aujourd'hui en donnait aussi clairement l'exemple. M. Delahaye s'est volontairement privé, dans la mesure du possible, des commodités du vocabulaire spécialisé, commodités qui ont tôt fait de se plonger dans les délices du jargon. Par souci de son lecteur, certes : mais, probablement aussi, il aura trouvé du même coup des satisfactions à cette discipline qui n'est pas sans contraindre son écriture et sa pensée à la fermeté et à la rigueur qu'elles manifestent.

LUI fera-t-on grief d'un certain cartésianisme qui se déclare d'abord dans cette clarté même du discours et dans la distinction, la distribution des parties ? Le soin élémentaire était de définir le domaine à explorer et à exploiter. Dans cette démarche pour fixer ses frontières, le sémioticien va rencontrer aussitôt la frontière tout court : celle qui s'inscrit, fût-ce en lignes abstraites, sur le sol. La frontière est le « signe » même de la relation internationale, laquelle se caractérise par l'acte de la transgresser. Tel est du moins, après examen et élimination des autres, le critère retenu. Tout ce qui traverse une frontière — hommes, idées, produits, capitaux — constitue ou détermine une relation internationale. Ainsi considérée, elles ne sauraient échapper au regard de l'observateur, mais — c'est la nouveauté *féconde — elles tombent dans le champ d'un autre* regard, celui du sémioticien. Ce « regard différent » ne se souciera plus de constater, d'identifier, de mesurer ce qui se passe : il recherchera comment cela se passe. Double regard, d'ailleurs, correspondant à une sémiotique elle-même double, la relation internationale étant, par nature, communication, mais aussi — parfois non intentionnellement, voire contrairement aux intentions — signification.

Qui communique ou signifie ? Celui, ou cela, que la terminologie nouvelle appelle « acteur ». Les Etats sont les plus visibles de ces acteurs, non pas nécessairement les plus puissants : acteurs aussi, les multinationales. Ils sont fort nombreux, sinon innombrables, mais toujours des entités. D'où une difficulté : pour tout le monde, l'acteur est un homme ; et, en l'occurrence, un homme politique. On se trouve embarrassé pour le nommer. M. Delahaye propose : « représentant ». Certaines connotations du mot troublent un peu ce qu'il est appelé à signifier ; « représentateur » est trop lourd ; mais l'essentiel est que le nom porte l'idée de représentation politique, diplomatique, sans doute, mais surtout dramatique. M. Delahaye annexe hardiment Artaud : l'acteur trouve ici son double dans le représentant, qui a lui-même ses doubles dans les « masques » qu'il porte. Plus loin, l'auteur soulignera l'analogie, dans une même « combinatoire » limitée, entre situations internationales et situations dramatiques. On le voit donc reconnaître pleinement le caractère, la nature dramaturgiques du jeu international. Réfutation implicite, notons-le en passant, de la thèse de R.G. Schwartzenberg dont nous rendions compte le mois dernier, non sans formuler la même critique : thèse séduisante, mais superficielle en ce qu'elle ramène le drame politique et ses mouvements profonds au « po-business », au « star-system », qui n'en sont que l'écume. C'est à peine par métaphore qu'on peut définir ce jeu international, comme le jeu théâtral, par une scène, un acteur, un texte.

UN texte qui se fait parole et qu'accompagne le geste. Le *texte* qu'interroge M. Delahaye n'est pas non plus le seul signe, s'il est le principal ; et « texte » s'entend aussi bien comme oral que comme écrit. Sa lecture sémiotique n'aura presque plus rien de commun avec la lecture courante — combien courante ! — de sorte que celle-là révèlera ce que celle-ci n'avait pas perçu, ni même soupçonné. Enfin, science des signes, elle met ces signes en évidence ; elle aide à la bonne utilisation des codes, et elle permet d'en découvrir de nouveaux. Or « les relations internationales consistent tout d'abord en rapports de communication manifestement codés ». On lira avec un intérêt tout particulier tout ce qui concerne ces codes de communication. On y trouvera exposées les conditions nécessaires pour qu'ils ne soient pas, en fait, des codes d'incommunication, source de confusion violente à laquelle fait allusion la tour de Babel reproduite sur la couverture. On éviterait peut-être ainsi ce balancement décourageant et dérisoire, de la haute diplomatie au théâtre de foire, dans l'institutionnalisation solennelle du dialogue de sourds. Ou, si l'on préfère, en termes plus nobles : la lecture en sens contraire d'un même code. De tels décodages engendrent le « malentendu », mot dont le sens s'est affaibli jusqu'à désigner quelque chose de fortuit, fait pour se dissiper ; alors qu'il s'agit de maladie chronique de la communication, dont le pronostic est alarmant.

Il n'était pas question de résumer, même sommairement, *un livre qui, à la façon de traités célèbres, pourrait s'intituler* : Introduction à une sémiotique des relations internationales. Les principes y sont fondés, les objectifs et les méthodes définis ; le chercheur s'y donne ses instruments : il peut aller de l'avant ; il en entraînera d'autres sur la voie qu'il trace. Notre propos n'était que de signifier l'importance d'un projet excitant, émouvant, comme tout ce qui commence.

* Payot, Paris, 1977, 256 pages, 55 F.

AMÉRIQUE

TAMING THE GIANT CORPORATION. — Ralph Nader, Mark Green, Joel Seligman.

★ Norton, New-York, 1976, 311 pages, 10,50 dollars.

Le célèbre Ralph Nader s'est entouré de deux autres avocats, spécialistes du droit des affaires, pour dénoncer dans cet ouvrage le caractère « inconstitutionnel » du pouvoir détenu aux Etats-Unis par les grandes firmes, et pour proposer une refonte complète du système juridique américain sous forme d'une charte fédérale des droits et des devoirs des entreprises. Cette charte se substituerait aux chartes adoptées par les différents Etats américains dans une course effrénée aux avantages, notamment fiscaux, offerts aux entreprises susceptibles de s'installer dans l'Etat, et d'y payer des impôts locaux, course dont l'Etat du Delaware demeure le déplorable « champion », au prix d'une soumission complète aux exigeances les plus extrêmes des grandes firmes

Pour les auteurs, une réglementation fédérale du droit des entreprises est aussi normale pour les Etats-Unis que le fait de n'avoir qu'une seule monnaie et de délivrer le même passeport à tous leurs citoyens. A la faveur de cette unification juridique seraient introduites des dispositions favorisant la démocratie dans l'entreprise, la publication des informations actuellement couvertes par le secret, le retour à des structures économiques plus concurrentielles et la garantie des droits des employés. Venant après plusieurs autres qui visaient le même objectif, ce livre reserre l'étau de la controverse publique américaine autour des grandes firmes, qu'elles soient multinationales ou non. On y trouvera une grande quantité d'informations et d'analyses sur l'étonnante diversité du système juridique américain en cette matière, avec les conséquences de cette diversité, habilement entretenue, sur les relations de pouvoir entre les firmes et leur environnement.

F. L.

EUROPE

REPORTAGES EN SUISSE. — Nicolas Meienberg

★ Editions Zoé, Genève, 1977, 252 pages, 38 F.

En 1942, le jeune Ernst S., vingt-trois ans, prolétaire, est condamné à mort et fusillé pour avoir vendu cinq obus à un attaché du consulat allemand à Saint-Gall. Dans le même temps, des firmes comme Buehrle Oerlikon vendaient tout à fait officiellement des obus à l'Allemagne nazie. « *Selon que vous serez puissant ou misérable...* » : tel semble bien être le principe qui anime cette Suisse dont Nicolas Meienberg, en neuf saisissants reportages, nous livre l'arrière-plan.

Non pas la Suisse bourgeoise et respectable, mais l'autre Suisse, qu'il serait décent de cacher. Celle des pauvres, fils de pauvres, dont les travaux mal rémunérés qu'ils exécutaient naguère sont aujourd'hui assurés par les travailleurs immigrés. A travers l'histoire d'un « traître », comme Ernst S., d'un coureur automobile, d'un champion de boxe ou d'une famille d'anabaptistes du Jura, c'est la face obscure de la Suisse, jamais vue par les touristes, jamais observée par les journalistes, qui est ici révélée. Et puis, en contre-point, pour compléter le tableau, le portrait sec d'un bourgeois satisfait, les croquis tendres et cruels de petits-bourgeois et de leurs petites aspirations, un coup de projecteur sur les mœurs d'un collège. C'est, animée, la société dont Jean Ziegler, qui a préfacé le livre, a fait l'analyse dans *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*.

Il faut lire ce livre irrespectueux et tonique, dont l'insolence même est suissement propre. Il faut le lire d'autant plus que l'auteur a été, en 1976, chassé du journal zurichois pour lequel il écrivait. Les éditions Zoé, qui l'ont publié à Genève, fonctionnent avec quatre personnes qui assurent l'entière fabrication des ouvrages. Leur diffusion en France est assurée par Parallèles-Alternatives, 51, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

C. J.

AFRIQUE

L'ALGÉRIE CULTURES ET RÉVOLUTION. — Bruno Etienne.

★ Editions du Seuil, Paris, 1977, 333 pages, 65 F.

LE CAPITALISME D'ÉTAT ALGÉRIEN. — Marc Raffinot, Pierre Jacquemot.

★ Editions Maspero, Paris, 1977, 393 pages, 60 F.

La plupart des observateurs se plaisent à le reconnaître : là où l'anarchie menaçait, l'Etat algérien, fortement centralisé, impose désormais une politique unitaire et unifiante ; là où s'étendaient des sables stériles, se dressent aujourd'hui derricks ou complexes pétro-chimiques.

Bilan impressionnant : l'Algérie est le seul pays ex-colonisé qui ait réussi, en si peu de temps, à briser sa dépendance économique à l'égard de la « métropole » et à se donner les instruments de son « décollage » — par la récupération, entre autres, de ses richesses minières.

Mais le côté positif de l'œuvre accomplie s'accompagne de difficultés ou de pesanteurs, que B. Etienne, M. Raffinot et P. Jacquemot s'efforcent de préciser.

Une première série de problèmes résulte du mode de développement choisi : la « *valorisation du capital* » plutôt que la création de débouchés internes. Ce qui exige des investissements technologiques très coûteux et ne crée guère d'emplois : tournée vers l'exportation (le pétrole représente 90 % des ventes), l'industrie algérienne ne risque-t-elle pas de soumettre le rythme et les modalités de son développement aux besoins des pays industrialisés ? Le complexe sidérurgique d'El Hajar ne fonctionne, par exemple, qu'à 40 % de ses capacités

D'autres questions sont en suspens. Consacrées pour l'essentiel au développement *industriel* (pour la période 1974-1977, l'agriculture n'a reçu que 10,9 % des investissements publics, contre 43,5 % pour l'industrie), les ressources manquent pour répondre à une demande sociale — logements, hôpitaux, transports — de plus en plus pressante : en dix ans, les prix ont augmenté de 45 %, mais les salaires n'ont pas suivi (l'écart est de 1 à 20, et 17,4 % de la population disposent de 41 % des revenus), le chômage ne diminue pas — un million cinq cent mille Algériens, soit 41 % de la population active masculine, cherchent un travail — et la démographie galope : dans six ans, le pays dépassera le cap des vingt millions.

Le pari industriel sera-t-il gagné ? La justice sociale y trouvera-t-elle son compte ? B. Etienne, M. Raffinot et P. Jacquemot se gardent de prophétiser ; *mais leurs ouvrages, sérieux et documentés*, apportent des éléments de réponse.

M. T. M.

DROIT

L'ENQUÊTE INTERNATIONALE DANS LE RÈGLEMENT DES CONFLITS. — Tabrizi Bensalah.

★ Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1976, 269 pages, 85 F.

A l'origine de toute tentative de règlement des conflits de la vie internationale se pose la question de l'établissement des faits. Le droit international a élaboré à cet effet le mécanisme de l' « enquête ». A la première forme juridique, l'enquête bilatérale, a succédé l'enquête internationale, en raison de la désaffection de la communauté internationale à l'égard du règlement bilatéral des conflits au profit d'un règlement collectif. L'enquête internationale échappe — en partie — à la volonté des Etats en conflit, car décidée par une autorité internationale, politique (Nations unies, Organisation de l'unité africaine, etc.), à caractère économique ou technique (GATT, Organisation internationale du travail, Agence internationale de l'énergie atomique, etc.) ou encore chargée du respect des droits de l'homme (Conseil de l'Europe, Croix-Rouge). Mais, comme tout mécanisme juridique de règlement des conflits, l'enquête — qu'elle soit bilatérale ou collective — se heurte, dans son déroulement, à la volonté souveraine des Etats. Et cet ouvrage rappelle, à juste titre, que rien en droit international n'oblige les Etats à s'engager sur la voie du règlement des conflits qui les opposent.

C. T.

CINÉMA

TRENTE ANS DE CINEMA BRITANNIQUE. — Raymond Lefèvre et Roland Lacourbe

★ Editions Cinéma 76, rue Ordener, 75018 Paris, 1976, 496 pages.

Voici un livre qui brise un spectaculaire malentendu et démontre (avec quelle somme d'arguments !) que le cinéma anglais, depuis 1945, ne s'est jamais réduit au simple Free Cinema des années 1970, surgi, croyait-on, du néant et dissipé dans l'indifférence. En près de cinq cents pages grand format (18× 24) de texte serré, les auteurs déploient les prestiges de la cinématographie britannique ; ils révèlent son originalité, ses influences ; analysent son économie, ses écoles, ses thèmes ; étudient, année par année, la production, les films, les auteurs, les acteurs... Un fantastique travail d'érudition et de perspicacité dont la référence deviendra désormais obligée chaque fois qu'il s'agira de citer un quelconque aspect du cinéma anglais.

I. R.

SOCIÉTÉ

LES DÉGATS DU PROGRÈS. — Collectif C.F.D.T.

★ Editions du Seuil, Paris, 1977, 320 pages, 15,50 F.

Le titre est clair. Le progrès technique, si profitable à la production (trop : il est, autant que le profit, responsable du « *produire pour produire* »), l'est beaucoup moins aux travailleurs. Facteur d'aliénation et d'exploitation plus que de libération, il ne réduit pas forcément la peine et vide trop souvent le travail de tout contenu humain. Réflexions générales qui trouvent ici leur application concrète dans la description, par des syndicalistes, de situations propres à des secteurs représentatifs et couvrant un large éventail : chimie, métallurgie, nucléaire, banque, P.T.T., forêts, etc. Toute l'énorme machine à produire, et les conditions où les hommes sont tenus de la servir, posent, partout et toujours, la même question de finalité et, tout simplement, la question de vivre.

Y. F.

L'IDÉOLOGIE DE/DANS LA SCIENCE. — H. Rose, S. Rose et J. Hanmer, H. M. Enzensberger, R. Franck, J.-M. Lévy-Leblond, L. Stéhlin.

★ Editions du Seuil, Paris, 1977, 264 pages, 42 F.

S'il est une activité qui paraît bien échapper à la contamination idéologique, n'est-ce pas la science ? En prenant le parti des faits, ne prend-elle pas, du même coup, celui de la vérité ? On le croit volontiers, mais on se trompe. Ou plutôt, on donne, ce faisant, dans le discours *idéologique* de la classe dominante.

Car c'est elle, comme le démontrent les auteurs de cet ouvrage, qui définit — et en fonction de ses seuls intérêts — ce qui est ou n'est pas scientifique. Ainsi le culte des faits permet de disqualifier les jugements de valeur que les adversaires du pouvoir portent sur sa pratique ; l'importance qu'on accorde aux chiffres et aux statistiques contribue à discréditer ce qui n'en relève pas — les besoins, les aspirations, les peines des citoyens ; et l'opposition classique — depuis Platon — entre le savoir (noble) et les opinions (subjectives et erronées) conduit à tenir pour négligeable ce que pensent et disent les « simples gens ».

Puisque la science est devenue l'idéologie du pouvoir, comment s'étonner qu'elle ait perdu sa fonction critique ? Instrument de libération de la bourgeoisie au dix-huitième siècle, elle est aujourd'hui partie intégrante de l'appareil d'Etat et répond à une double fonction : servir l'accumulation du capital, accroître le contrôle social.

La biologie, en particulier, s'y prête de plus en plus. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne des milliers d'écoliers suivent un traitement à la ritaline (proche des amphétamines) ; considérés comme souffrant d'une « disfonction cérébrale a minima », ou encore d'hyperkinésie (hyperactivité) parce qu'ils s'agitent en classe, « répondent » à leur maître ou aux parents. Ils sont pris en charge par des biologistes qui les calment et les conformisent.

Des détenus — s'ils sont actifs, militants — subissent des lobotomies (qui les « assagissent »), ou vivent avec des électrodes implantées dans l'hypothalamus et contrôlables à distance : se révoltent-ils, l'opérateur varie l'intensité du courant, et ils retrouvent leur passivité.

Il n'est pas de science qui, directement ou indirectement, ne serve actuellement à opprimer et manipuler les hommes. Cet ouvrage (et plus généralement la collection que dirige J.-M. Lévy-Leblond) le démontre, et le dénonce, avec force. Il est donc à lire, et à faire lire.

M. T. M.

MOI, J'AI DIX ANS. — Des enfants autour de Claude C. Kiejman.

★ Buchet/Chastel, Paris, 1977, 163 pages, 29,85 F.

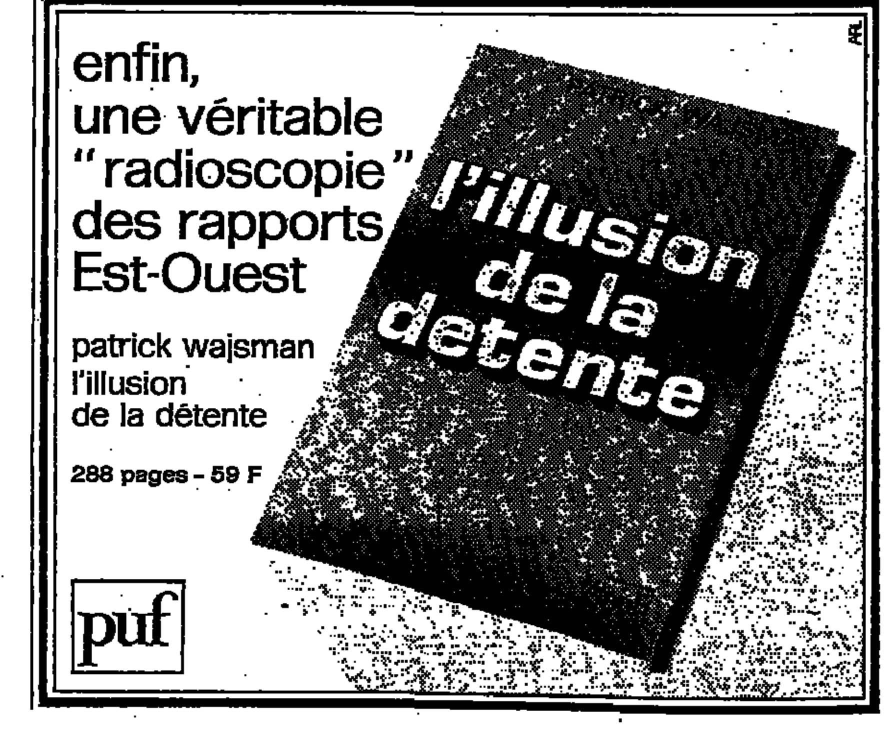
Gentils enfants de la bourgeoisie qui trahissent allègrement pères et mères. Parlant d'eux ou de l'école, de la politique ou de l'amour, ou des femmes encore, ils nous livrent d'inquiétantes certitudes et de troublantes légèretés. Et ce qu'ils ne disent pas : voilà qui en dit long, dans ces discours d'enfants, sur le monde des adultes aisés et cultivés.

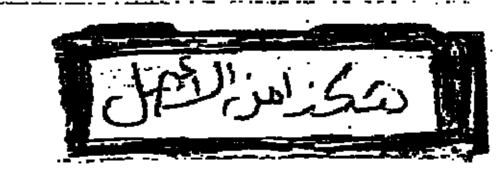
Singulière leçon de sociologie, qui fera découvrir ce qu'aucun traité savant ne saurait dévoiler et, peut-être, ce qu'aucun adulte n'oserait exprimer sans l'avoir passé au crible de la rationalisation. Claude C. Kiejman a mené cette entreprise de haute trahison avec beaucoup d'intuition. Mais sa tâche n'est pas terminée. Il reste à voir maintenant ce qui se pense et se dit dans les banlieues ouvrières et dans les campagnes.

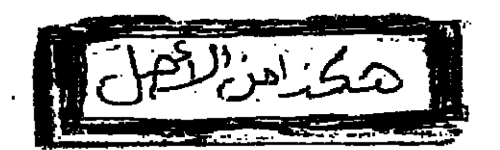
M. P.

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

● Avec LE RACISME, de *Léon Poliakov* (176 pages, 22 F), et DEMAIN L'AUTOGESTION, d'*Edmond Maire* (160 pages, 20 F), les éditions Seghers ont inauguré une nouvelle collection, « Point de départ », destinée à l'initiation des jeunes aux problèmes civiques.







du mois

ÉCONOMIE

MONNAIE, SALAIRE, COMMERCE EXTÉRIEUR DANS LA SOCIÉTÉ CAPITALISTE, DANS LA SOCIÉTÉ SOCIALISTE.

★ Traduit du chinois, éditions Alfred Eibel, Lausanne, 1976, 244 pages, 25 F.

Ceux qui aimeraient savoir comment la Chine vit ses problèmes économiques ne trouveront qu'un maigre aliment dans ces trois brochures, publiées en 1974 aux Editions du peuple de Changhai, et destinées à donner aux travailleurs chinois *« une base de référence pour mener la critique interne à leur propre unité »* de travail, comme l'indique l'avant-propos des traducteurs. Très peu de détails concrets sont donnés sur les problèmes rencontrés dans la construction du socialisme. On appréciera la verve toujours fougueuse dont font preuve les auteurs chinois à propos de questions théoriques qui font, en Occident, l'objet d'échanges feutrés, même de la part des marxistes. Ainsi : *« Le couteau qui tue sans faire couler le sang : l'inflation en système capitaliste »*, etc. Derrière cet aspect stylistique, un principe est en œuvre, celui d'après lequel les contradictions économiques doivent trouver leur solution au niveau politique. Ainsi, *« la politique du commerce extérieur reflète... les intérêts d'une classe déterminée et elle est au service des intérêts de cette classe »*. Des illustrations de cet excellent principe ne sont malheureusement données que pour les pays capitalistes ou révisionnistes, et pas pour la Chine elle-même.

F. L.

L'ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE - COURANTS ET PROBLEMES, sous la direction de François Pouillon.

★ Editions Maspero, coll. « Dossiers africains », Paris, 1976, 158 pages, 30 F.

C'est peut-être la publication récente en français par Maurice Godelier de l'ouvrage classique de Karl Polanyi *Trade and market in the early empires* (traduit sous le titre : « les Systèmes économiques dans l'histoire et la théorie ») qui a incité les chercheurs du centre d'études africaines de l'Ecole des hautes études à présenter aujourd'hui cet ouvrage. Par contraste avec l'école anglo-saxonne, qui opère une application peut-être trop mécaniste de la « science » économique à l'étude des sociétés primitives, les recherches françaises dans ce domaine partent en effet d'une approche marxiste, si l'on en juge par les textes de ce recueil. Il s'agit toujours, néanmoins, de battre en brèche l'idée trop répandue associant société *« primitive »* et mode de production *« élémentaire »*.

Après une présentation de la problématique anglo-saxonne (Lucien Demonio) et de celle de l'école française d'inspiration marxiste (Henri Moniot), les auteurs se demandent comment procéder à la détermination d'un mode de production (François Pouillon), quels sont les liens entre rapports de parenté et rapport de production dans les sociétés lignagères (Alain Marie) et comment étudier les formes de la circulation dans les sociétés précapitalistes (Roger Meunier).

Une bonne introduction à l'anthropologie économique.

F. L.

POUR UNE ECONOMIE DU VOULOIR : REPONSES AU « LIBERALISME AVANCE ». — Jean Saint-Geours.

★ Editions Calmann-Lévy, Paris, 1976, 202 pages, 33 F.

Divisés habituellement, et c'est le cas ici, en trois parties (les maux qui nous frappent ; leurs causes ; les remèdes), les pamphlets sur l'état général de notre société ou de notre économie émanant d'auteurs individuels ont aujourd'hui un caractère un peu désuet. Mais c'est peut-être à tort que le développement des sciences sociales nous fait douter de la possibilité pour un individu de maîtriser ne serait-ce que l'ensemble des problèmes actuels de l'économie française. Inspecteur des finances, collaborateur de Pierre Mendès France, puis directeur de la prévision, directeur général du Crédit lyonnais, enfin P.-D.G. de la société d'études SEMA-METRA international, Jean Saint-Geours peut en tout cas se prévaloir d'une longue expérience de son sujet.

Pourtant, l'inventaire qu'il dresse des *« maladies du néo-capitalisme socialisé »*, des causes qu'il leur assigne (*« un abandon progressif de l'économie aux lois aveugles du laisser-faire »*) et les solutions qu'il esquisse (reconversion industrielle vers les secteurs à haute technologie, politique des revenus, mise sur pied d'un système monétaire international « administré ») laissent une impression de fragilité. Délocaliser dans les pays en voie de développement *« la production des biens les plus courants »* en conservant en France les centres de décision, de financement et de conception, permettrait peut-être à la France d'adapter sa structure industrielle tout en maintenant un degré satisfaisant d'autonomie. Mais comment faire accepter aux pays en voie de développement ce qu'ils risquent fort de considérer comme un marché de dupes ? Jean Saint-Geours ne se pose pas cette question. Accuser, comme il le fait (page 75), les sociétés pétrolières d'avoir mené l'Europe à une situation de dépendance énergétique intolérable, ne l'empêche pas, plus loin, de faire confiance aux sociétés multinationales pour *« digérer les changements »*.

Un discours multiforme sur une *« multicrise »*, mais qui se situe trop au niveau des demi-mots.

F. L.

Mise en question de la coexistence pacifique

« L'Illusion de la détente », de Patrick Wajsman

LE livre pourrait-il se borner au vers de Britannicus *qui lui sert d'épigraphe : « J'embrasse mon rival... » ? Oui, sans doute, s'il n'était que la dénonciation du caractère fatal d'un embrassement, d'ailleurs tout relatif (1). Embrassement à distance, s'il en est. Il s'en faut donc de beaucoup pour que nous en soyons à l'enlacement mortel du serpent ou aux ardeurs perfides du baiser empoisonné. Et puis, la thèse — et la conviction — de Patrick Wajsman ne font certes pas de lui un isolé. Il considère, en somme, l'extérieur, c'est-à-dire l'Union soviétique, du même œil dont tant d'autres, tournés vers l'intérieur, regardent « leur » parti communiste : ni conversion, ni même évolution, et moins encore conciliation d'avenir, mais une tactique différente pour le même but ; des moyens nouveaux pour la même fin : qui est et restera toujours conquête du pouvoir, puis domination universelle.*

Mais la science de M. Wajsman — qui enseigne les relations internationales à l'université de Paris-II — vient étayer conviction et thèse, par un contrefort digne de considération. « De Lénine à Leonid Brejnev, l'équipe dirigeante du Kremlin n'a jamais (...) interprété la théorie de la coexistence pacifique (...) autrement que comme une nécessité pratique imposée par les circonstances historiques et excluant définitivement toute idée de réconciliation. » *Ce qui importe et que nous perdons de vue, c'est, à l'horizon, cette « inconciliabilité » absolue. Même un axiome se démontre, et M. Wajsman s'y emploie par une argumentation cohérente fondée sur des faits et des textes. Mais ne trouvera-t-il pas déjà convaincus la plupart de ceux qu'il cherche à convaincre, et l' « illusion » est-elle aussi répandue qu'il le croit ?*

La plupart des Occidentaux ne sont-ils pas très conscients de ce qui, d'ailleurs, ne leur est guère caché ? Ils misent sur un rapprochement mutuel des positions et des conceptions, à la faveur d'une évolution de part et d'autre qui leur semble de la nature des choses et dont les plus optimistes, peut-être, discernent l'amorce de la courbe décrivant, selon eux, le vrai sens de l'histoire. Alors, riposte M. Wajsman, rien ne sert de ne pas nourrir les illusions pour le présent si on les reporte sur l'avenir. Aussi s'attaque-t-il à la théorie de la « convergence » ; tout comme il entend démontrer l'inanité de ce qui serait une « realpolitik » de l'Union soviétique. « Idéocratie », celle-ci n'a d'autre principe et d'autre conduite que conformes à l'idéologie marxiste-léniniste. Rien n'est infléchi depuis 1920. Partout ailleurs, il n'y a qu'apparences ou feintes. Illusions encore les signes d'évolution qu'on croit apercevoir. Il ne prend même pas en compte le phénomène pourtant nouveau de la contestation ouverte.

Qu'on l'appelle fermeté lucide ou raideur à œillères, cette position (dans la logique, d'ailleurs, de ce qui veut être mise en garde sans complaisance) sur ce qui est, pour l'auteur, permanence immanente, n'ôte rien à l'intérêt de ses analyses sur le conjoncturel. Enfin, il trouvera peu de réticences à ses vues sur l'insécurité de l'Europe, sur sa dépendance consentie à une sécurité douteuse, et sur le paradoxe d'une défense européenne : nécessaire et refusée.

L'auteur se défend avec énergie d'être « contre » la détente : il est pour une façon différente de la voir et de la concevoir : « Exiger la réciprocité, en politique étrangère, est-ce réellement une tare ? » *Au fond, sa critique porte sur ce que, selon lui, on donne plus d'importance au fait de négocier qu'à cela qu'on négocie. Son propos : mettre en garde contre la* « négociation à tout prix ». *Il semble bien que l'ombre de Munich, au moins autant que celle de Prague, hante l'auteur et son livre.*

Y. F.

(1) Patrick Wajsman, *l'Illusion de la détente*, P.U.F., Paris, 1977, 288 p., 59 F.

RELATIONS INTERNATIONALES

UN MONDE A REFAIRE. — Compte rendu des débats « Trois jours pour la planète »

★ Editions Mengès, Paris, 1977, 195 pages, 39 F.

Au printemps dernier, France-Culture réunissait une vingtaine de personnalités pour un débat intitulé : « Trois jours pour la planète ». Les thèmes à l'ordre du jour (l'aide et la recolonisation politique la détente Est-Ouest et le tiers-monde, le tiers-monde et l'Europe, la nouvelle majorité dans les organisations internationales, l'idéologie anti-croissance) représentaient un vaste brassage de préoccupations. Comme dans la plupart des initiatives de ce genre, la volonté, certes très positive, de donner aux différents partenaires (ou adversaires) du jeu économique mondial la possibilité de s'exprimer bute très vite sur les conditions dans lesquelles se déroule l'exercice, et le débat se transforme en « show » d'idées. On en verra la preuve dans le fait que, dans le débat sur « l'aide, facteur de recolonisation politique », le dernier mot reste curieusement à la doctrine française de coopération : même si les arguments présentés par M. de Lipkowski pour se défendre contre les attaques de Jacques Chonchol ou René Dumont ne sont pas convaincants, au moins la France fait-elle quelque chose de concret, dira un « spectateur ». Même schéma pour les accords de Lomé, qu'il ne s'agit finalement que d'améliorer par des critiques constructives.

Force reste donc à la pratique. On ne s'en étonnera pas. La pensée planétaire se cherche encore. Pour autant qu'elle puisse se trouver car le simple fait de *« raisonner à l'échelle planétaire »* n'est pas un dénominateur commun suffisant. C'est peut-être d'ailleurs un dénominateur commun fallacieux : après tout, n'est-ce pas au niveau local que se produisent les distorsions qui font que l'aide alimentaire ne parvient pas toujours à ses destinataires ? Au demeurant, pour en rester à l'exemple du Sahel, on notera que la Côte-d'Ivoire se plaint de ne pas pouvoir exporter ses produits agricoles vers les pays touchés par la sécheresse, parce que ces pays ont reçu de l'Europe une aide alimentaire... Les problèmes régionaux ont encore un bel avenir.

F. L.

LES NATIONS UNIES FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES. — Gérard Langeais.

★ Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1976, 126 pages, 45 F.

Cet ouvrage est une étude des moyens mis par la communauté internationale à la disposition des Etats victimes de catastrophes naturelles (inondation, tremblement de terre, sécheresse, ouragan...), et notamment du Bureau du coordonnateur des Nations unies pour les secours en cas de catastrophe (U.N.D.R.O.).

Depuis novembre 1970 (date du raz de marée qui a affecté une parti du Pakistan oriental), l'auteur milite pour la création d'un « plan Orsec international », qui permettrait une meilleure efficacité de l'organisation des secours d'urgence. Il est, depuis décembre 1972, secrétaire général adjoint de l'association pour un « corps mondial de secours ».

C. T.

CONTRIBUTION A LA CRITIQUE DE LA THÉORIE NÉO-CLASSIQUE

La corruption de l'idéologie

Par MAURICE T. MASCHINO

A EN croire certains, notre époque verrait la fin, ou en tout cas la décadence, des idéologies : les « grandes idées », les valeurs auraient rejoint les couteaux au vestiaire ; on préférerait, dans l'ensemble, discuter et composer ; au temps des affrontements succéderait celui du consensus.

Mais n'est-ce pas là une vue idéologique ? Plus précisément, n'est-ce pas l'interprétation que suggère, des idéologies d'hier (religieuses, morales ou politiques), l'idéologie d'une société qui les récuse et fonde ses choix sur d'autres valeurs : la technique, l'efficacité, l'argent ? Le Centre Beaubourg n'est-il pas, au même titre que Notre-Dame ou le château de Versailles, l'expression matérielle d'une idéologie et, au-delà, d'une pratique sociale ?

Comme le remarque très justement Jean Baechler, « les idéologues, ce sont (toujours) les autres », car le propre d'une idéologie, pour ceux qui la vivent, est de ne pas apparaître comme telle : elle est par nature inconsciente, puisqu'elle est le lieu d'où l'individu, ou une classe, se pense et pense ses rapports au monde (1). Il en est de l'idéologie comme du regard : ce qui est perçu, c'est le spectacle que le regard découvre, ce n'est pas le regard qui le découvre ; et de la même façon qu'il n'y a pas de regardé sans regardant, il n'est pas de pensée qui ne soit, à quelque degré, idéologique.

La science, que l'on oppose couramment à l'idéologie comme le vrai au faux, ne permet, en effet, qu'une perception ponctuelle, ou partielle, de la réalité dans le champ qu'elle a au préalable découpé ; mais quitte-t-on le domaine des molécules ou des atomes, formule-t-on, sur l'homme, la vie, la société, quelques idées, si « évidentes » soient-elles, met-on en pratique quelques valeurs, on donne, peu ou prou, dans l'idéologie : « Il n'existe aucun point de vue scientifique qui permette d'embrasser dans une seule et même conceptualisation toutes les activités, politiques, économiques, religieuses, ludiques, scientifiques. »

L'idéologie, au contraire, permet une perception globale de la réalité. Qu'on la définisse, tels L. Althusser et les marxistes, comme un « système de représentations (images, mythes, idées ou concepts selon les cas) » (2) ou, à la façon, peut-être plus précise, de J. Baechler, comme « un discours lié à l'action politique », elle fait « organiquement partie de toute totalité sociale... Les sociétés humaines secrètent l'idéologie comme l'élément et l'atmosphère même indispensables à leur respiration, à leur vie historique » (Althusser).

Depuis Marx, on s'en doutait ; mais l'originalité des recherches actuelles est d'élargir, et parfois de renouveler, le champ des investigations. S'en tenant à la définition de l'Idéologie allemande : « Les pensées dominantes ne sont pas autre chose que l'expression des rapports matériels dominants, elles sont ces rapports matériels saisis sous forme d'idées », les exégètes marxistes, y compris les plus récents (3), ont surtout analysé l' « idéologie dominante » et vu, dans toute idéologie, l'expression de rapports de classe.

Ce faisant, ils ont négligé — est-ce leur « point aveugle » idéologique ? — les autres déterminations (psychiques, culturelles, d'âge, de sexe, de profession) des systèmes idéologiques ; privilégiant leurs constituants socio-économiques, ils ont passé sous silence les intérêts, propres à tout groupe humain, qui s'y expriment.

Or ce qu'on trouve, par-delà les idées et les rapports de classe que les idéologies reflètent en les déformant, c'est ce que J. Baechler appelle un « noyau » — un invariant psychique. Définissant l'idéologie comme « un discours orienté par lequel une passion cherche à se réaliser dans une valeur », J. Baechler estime qu'à la base de tout choix idéologique est un quantum d'énergie psychique (la « passion »), qui prédispose l'individu à un certain type d'action, lequel s'accompagne de représentations que son discours valorise : « Les discours servent à l'assouvissement des passions dans les valeurs. »

SE gardant d'établir un parallélisme rigoureux entre structures caractérielles et choix idéologiques (puisque d'autres facteurs interviennent), cette conception éclaire néanmoins les rapports qui peuvent s'instituer entre certaines passions constitutives de la condition humaine — l'amour, la haine, l'orgueil — et des orientations conceptuelles. Ainsi, le pacifisme serait l'expression idéologique de l'amour (c'est-à-dire de l'ouverture à autrui) ; le nihilisme, celle de la haine ; l'envie, celle du socialisme (c'est-à-dire de la passion égalitaire), ainsi que du volontarisme et du totalitarisme qui, historiquement, lui sont liés.

Pareil éclairage choquera sans doute ceux qui croient à la « pureté » des idées, ou qui, escamotant leur soubassement psychique, les déchiffrent à l'aide des seuls critères de classe. Mais Freud déjà nous a appris de quel côté chercher aussi les raisons, ni rationnelles ni raisonnables, de bien des choix, et à nous méfier des « belles » idées, qui dissimulent parfois les passions les moins avouables.

N'est-ce pas, justement, l'une des fonctions de l'idéologie que de les camoufler ? « Outil privilégié de la perversion de la morale », elle transmue le mal en bien et justifie n'importe quelle exaction : « Les juifs peuvent être massacrés et spoliés, car ce sont des sous-hommes malfaisants ; les koulaks..., car ils entravent la marche de la révolution ; les bourgeois..., car ils ne sont pas prévus à l'étape suivante de l'histoire... L'idéologie permet donc de transformer le crime en vertu. »

Mais il ne suffit pas de sonder les reins et les cœurs pour dévoiler ses motivations inconscientes, aussi bien présentes à gauche, naturellement, qu'à droite. Les passions ne la déterminent pas à elles seules ; d'autres éléments, quelle que soit l'appartenance de classe, contribuent à la spécifier.

C'est, par exemple, le sexe : les femmes consomment moins d'idéologie que les hommes, puisqu'elles interviennent moins dans le domaine public, lieu privilégié du déploiement idéologique ; mais le sexe, bien entendu, peut être « parasité » par l'idéologie, quand il devient, comme c'est le cas dans le féminisme, l'argument d'un combat politique.

L'âge compte également : mal assurés, les jeunes attendent d'une idéologie qu'elle leur donne des certitudes, d'où leur propension au sectarisme ; comme le montrent bien des enquêtes, ils poussent à la limite les options des pères, ou prennent leur exact contre-pied, ce qui est une façon d'en demeurer dépendant.

A la recherche, comme eux, d'un équilibre, névrosés et névrotiques sont plus portés que d'autres à la consommation idéologique ; c'est une façon pour eux de se fondre dans un groupe qui les décharge de leur angoisse, l'intellectualise et leur procure, avec un emploi du temps ritualisé (réunions, collage d'affiches, quêtes, autocritique) un minimum de confiance en soi. On sait qu'en mai 1968, beaucoup d'analystes perdirent une clientèle — qu'ils retrouvèrent en juin.

A tous ces « demandeurs structurels » d'idéologie, les intellectuels ont pour fonction de répondre. Eux-mêmes y trouvent leur compte : excepté quelques individualités qui ont réussi à s'imposer, la plupart s'estiment déclassés et sont insatisfaits. Sans « pouvoir, ni richesse, ni prestige », ils sont eux aussi en position de demandeurs, mais, à la différence des autres, ils ont les moyens de se gratifier : « L'intellectuel est guetté par l'idéologie, qui fournit à tout : on sert à quelque chose, on peut dire n'importe quoi, on participe à un destin universel, on peut rendre autrui (le capitalisme, la société, les juifs, la modernité) responsable de ses échecs et de sa nullité. » Pour quelques créateurs authentiques, « les médiocres entrés en idéologie se nomment légion ».

ILS y entrent d'autant plus volontiers que la situation objective — qu'il ne faut quand même pas oublier — les y convie. C'est ce que montre l' « affaire Lyssenko », qui défraya, il y a une vingtaine d'années, la chronique scientifique.

Biologiste soviétique, Lyssenko prétendit démontrer la transmissibilité des caractères acquis — ce qui contredisait radicalement la génétique mendélienne et les expériences qui la fondaient. Promu président de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S., et bénéficiant de l'appui total de Staline, il fit déclarer hors la loi la théorie « bourgeoise » qu'il dénonçait, et déporter ses défenseurs ; par là même, il stérilisa toute recherche dans son pays.

Que Lyssenko ait été poussé à jouer l'idéologue par quelque passion insatisfaite, c'est probable : les premiers articles de la Pravda qui rapportent ses trouvailles techniques le présentent comme un personnage assez sinistre, sans doute avide de compenser sa laideur en s'imposant comme savant. Mais par-delà les déterminations personnelles, la conjoncture elle-même est demandeuse d'idéologie : de 1930 à 1934, les mauvaises récoltes se succèdent et il n'est plus possible de les attribuer au sabotage des koulaks qui viennent d'être exterminés. Reste à incriminer les techniques « bourgeoises » jusque-là utilisées, et si possible à en trouver d'autres, qui démontreraient la supériorité de l'agriculture « socialiste ».

Or Lyssenko, explique Dominique Lecourt (4), vient de se faire connaître par la découverte de techniques qui permettent d'accroître la production — et qui ne sont applicables qu'à grande échelle, c'est-à-dire précisément sur des terres récemment collectivisées.

Dès lors, les éléments essentiels sont en place, qui permettront à l'idéologie lyssenkiste de se constituer : une demande officielle, quelques succès techniques, une hypothèse théorique (le rôle déterminant du milieu) qui s'accorde au mieux avec l'optimisme du matérialisme historique, et un « savant » pressé d'arriver. Disposant d'un appareil puissant (académies, ministères, cadres moyens), les idées nouvelles peuvent mûrir, jusqu'au délire, et s'imposer — comme un cauchemar.

Les pays où la recherche est plus libre ne sont pas à l'abri de pareils détournements idéologiques. Comme le démontre Jean-Marc Lévy-Leblond (5), la hiérarchie actuelle des sciences, l'existence de « sous-disciplines », la division entre la théorie et la pratique, la finalité des travaux n'ont pas de justification objective : elles reflètent une conception idéologique propre à un certain ordre social.

De ce « parasitage » toutes les activités peuvent être victimes : la musique (« les hymnes nationaux sont des cas de parasitage idéologique des sons », dit Baechler), l'économie (le primat de la croissance n'a pas de fondement proprement économique), la morale, la religion et, naturellement, la politique.

Il n'est sans doute pas possible d'échapper totalement au virus idéologique ; mais de savoir que chacun en est atteint peut contribuer à en limiter les dégâts et met en garde, en tout cas, contre tous ceux qui, sous prétexte de servir les intérêts des citoyens, colportent mensonges et illusions.

(1) J. Baechler, *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Idées/Gallimard, Paris, 1976, 404 pages, 10,85 F.
(2) L. Althusser, *Pour Marx*, Maspero, Paris, 1965, 258 pages, 30 F.
(3) A. Badiou, F. Balmès, *De l'idéologie*, Maspero, Paris, 1976, 128 pages, 15 F.
(4) D. Lecourt, *Lyssenko, histoire réelle d'une « science prolétarienne »*, Maspero, Paris, 1976, 255 pages, 35 F.
(5) J.-M. Lévy-Leblond, *l'Idéologie de/dans la physique contemporaine*, « Les Temps modernes », Paris, septembre 1974, 452 pages.

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES A VOCATION MONDIALE

ONU

Conférence à Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de Namibie

CONFORMEMENT à une décision de l'Assemblée générale des Nations unies datant de décembre dernier, une conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie s'est tenue à Maputo (Mozambique) du 16 au 21 mai. Quatre-vingt-douze Etats membres y ont participé, ainsi que les membres du Conseil des Nations unies pour la Namibie et du comité de la décolonisation et les représentants de mouvements de libération et de diverses organisations.

Une « déclaration » et un « programme d'action » ont été adoptés par consensus à l'issue des travaux. Les mesures préconisées pour soutenir les mouvements de libération du Zimbabwe et de Namibie prévoient notamment un embargo obligatoire sur les envois d'armements à l'Afrique du Sud (qui administre illégalement la Namibie — ex-Sud-Ouest africain), le renforcement des sanctions contre le régime de Ian Smith au Zimbabwe (Rhodésie), une aide aux mouvements de libération et aux Etats de première ligne et enfin la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème de la Namibie.

Au nom des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité (Allemagne de l'Ouest, Canada, France, Etats-Unis et Royaume-Uni) qui avaient récemment pris des initiatives pour favoriser un règlement en Namibie, M. William Maynes, secrétaire d'Etat adjoint américain pour les organisations internationales, a déclaré que ces pays ne pouvaient s'associer à certaines dispositions adoptées de crainte de compromettre les résultats des négociations sur l'avenir du Zimbabwe et de la Namibie, ajoutant cependant que, dans leur ensemble, les documents adoptés représentaient aussi leurs points de vue.

Pour le compte de la C.E.E., le délégué britannique a déclaré pour sa part approuver les objectifs des deux documents adoptés et s'engager à œuvrer pour l'indépendance et l'instauration de la règle de la majorité dans les deux territoires.

A la fin de la conférence, le comité de la décolonisation des Nations unies a tenu une brève séance à Maputo.

Le rapport du secrétaire général sur les pourparlers de Chypre

M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a fait le bilan de la dernière série de pourparlers sur Chypre qui s'est tenue à Vienne du 31 mars au 7 avril. Ses conclusions sont contenues dans un rapport publié le 30 avril à l'intention du Conseil de sécurité.

Le secrétaire général y indique que, pour la première fois, le côté chypriote grec a présenté des propositions territoriales précises, avec une carte contenant la notion chypriote grecque d'un arrangement bicommunautaire. La proposition a été faite sous réserve du respect de certains principes, notamment la préservation de la souveraineté et de l'unité de la république et le respect des droits de tous les citoyens à la liberté de mouvement, à la résidence, au travail et à la propriété.

Le représentant de la communauté chypriote turque a soumis, de son côté, une proposition sur les aspects constitutionnels du problème. La proposition préconise la création d'une administration fédérale au sein de laquelle le pouvoir serait partagé, sur un pied d'égalité, entre les deux entités politiques. Au début, celles-ci travailleront ensemble, dans un domaine assez limité. Puis, les fonctions du gouvernement fédéral s'accroîtront selon un processus que le représentant de la communauté chypriote turque a qualifié de « fédération par évolution ».

Le secrétaire général fait remarquer que chaque interlocuteur a indiqué que ses propositions étaient négociables. Cependant, chacun d'eux a exprimé des réserves à propos de certains principes contenus dans la proposition de l'autre partie.

DROIT DE LA MER. — *La sixième session de la conférence des Nations unies sur le droit de la mer s'est ouverte le 23 mai à New-York. Ses travaux, qui doivent durer jusqu'au 15 juillet, portent essentiellement sur le régime d'exploitation du fond des océans. Une nouvelle convention universelle sur le droit de la mer doit être élaborée.*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — *Le Conseil économique et social de l'ONU a terminé le 13 mai sa soixante-deuxième session, qui s'était ouverte le 12 avril. Les travaux ont porté principalement sur la lutte contre le racisme, la condition de la femme, les problèmes démographiques et le développement social, les droits de l'homme, les stupéfiants, le transport des marchandises dangereuses. On en trouvera un bref résumé dans le prochain numéro.*

SOCIETES TRANSNATIONALES. — *La commission des sociétés transnationales a tenu sa troisième session à New-York du 25 avril au 6 mai. Elle a examiné un premier projet de code de conduite devant régir les activités des multinationales. Les pratiques de corruption et les progrès accomplis dans la mise au point d'un système d'information sur les divers aspects de l'activité de ces sociétés ont aussi été discutés. Un point particulier figurait à l'ordre du jour : les activités des transnationales en Afrique australe et, à ce propos, la commission a adopté le 6 mai par 36 voix contre 4 (Royaume-Uni, Etats-Unis, France et République fédérale d'Allemagne) et avec 7 abstentions, une résolution demandant notamment aux sociétés transnationales de s'abstenir de tout nouvel investissement en Afrique australe et de se retirer progressivement de la région. Les pays qui se sont abstenus dans le vote sont l'Australie, le Canada, l'Espagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et la Suède.*

DROITS DE L'HOMME. — *M. A. Aby Farah, secrétaire général adjoint pour les questions politiques spéciales, s'est rendu en mission en Ouganda du 24 au 28 avril dernier pour obtenir certains éclaircissements et renforcer la coopération dans le domaine des droits de l'homme entre l'ONU et les autorités ougandaises. M. Farah a été reçu par le président Amin Dada, qui a répondu à des questions soulevées par le secrétaire général.*

DESARMEMENT. — *Le comité permanent de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a ouvert les travaux de sa première session le 9 mai. La conférence devrait siéger aux mois de mai et juin 1978, à la demande de l'Assemblée générale de l'ONU, qui en a ainsi décidé en décembre dernier.*

DROIT INTERNATIONAL. — *La commission du droit international a ouvert une session de douze semaines le 9 mai à Genève. Elle se consacre notamment à la responsabilité des Etats pour faits internationalement illicites, à la clause de la nation la plus favorisée et à la préparation de textes sur la succession d'Etats.*

DECOLONISATION. — *Invitée pour la première fois par le gouvernement des Etats-Unis, une mission du comité de la décolonisation a effectué une visite aux îles Vierges américaines du 25 avril au 1er mai.*

— Le comité de la décolonisation a terminé le 2 mai l'examen de la question de la Rhodésie. Dans l'attente de la conférence de Maputo, il n'a pris aucune décision.

— Le sous-comité des petits territoires a poursuivi ses travaux, adoptant, le 22 avril, des projets de rapport sur les Bermudes, les îles Salomon, Brunei et Tokelaou. Il a ensuite entrepris l'examen de la situation dans les îles Vierges britanniques, à Montserrat, dans les îles turques et caïques, à Tuvalu et dans les îles Gilbert.

APARTHEID. — *A sa première réunion, le 4 mai, le comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans le sport a porté à sa présidence M. Leslie O. Harriman (Nigeria), qui préside déjà le comité de l'appartheid. Le comité spécial doit adopter un projet de déclaration en juin. Le projet devrait être présenté à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale.*

RESSOURCES NATURELLES. — *Le comité des ressources naturelles a tenu sa cinquième session à Genève, du 9 au 20 mai. A l'ordre du jour : l'examen général des ressources énergétiques mondiales et la situation relative aux minerais dans les pays en voie de développement.*

RESTRUCTURATION. — *Le comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations unies s'est réuni à New-York, du 2 au 30 mai, pour les travaux de sa sixième session. Il est chargé, on le sait, d'étudier les moyens d'accroître l'efficacité de l'Organisation dans les domaines de la coopération économique et du développement.*

Commission économique pour l'Europe

Bilan de la trente-deuxième session

AU cours de la trente-deuxième session de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (C.E.E.-ONU), qui s'est tenue à Genève du 19 au 30 avril, les représentants des trente-quatre pays membres ont entériné un programme de travail amplement adapté pour tenir compte des résultats de la conférence d'Helsinki. Ils ont aussi affirmé le rôle de la C.E.E.-ONU dans la mise en œuvre de l'acte final de cette conférence. A ce propos, la Commission a reconnu que des réunions à haut niveau pourraient être une façon de souligner la volonté des pays membres de remplir les dispositions de l'acte final qui appellent la coopération multilatérale (on sait que l'U.R.S.S. a proposé de tenir un congrès paneuropéen dans les domaines de la protection de l'environnement, du transport et de l'énergie).

Une résolution affirme d'autre part l'intention des pays membres d'encourager la coopération avec les Etats méditerranéens non participants et recommande à la C.E.E. d'accorder une attention spéciale aux projets et activités intéressant les pays méditerranéens de la région de la C.E.E.

Les travaux ont aussi porté sur les perspectives du commerce Est-Ouest, les problèmes généraux de l'énergie, la pollution atmosphérique à longue distance, etc. Outre les pays membres, les Etats suivants étaient représentés à cette session : Australie, Israël, Liechtenstein, Mongolie, Saint-Siège et San-Marin.

RECENTE PUBLICATION

• *Tendances et perspectives du bois en Europe de 1950 à l'an 2000 :* supplément 3 au volume XXIX du « Bulletin du bois pour l'Europe » (17 dollars, ou l'équivalent en autre monnaie).

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE. — *La Commission économique des Nations unies pour l'Asie occidentale a terminé sa quatrième session à Amman le 29 avril. Elle a décidé de fournir une nouvelle assistance au Liban pour sa reconstruction et son développement. Elle a aussi adopté son programme de travail et demandé au Conseil économique et social de donner le statut de membre à l'Egypte et à l'O.L.P.*

• COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE. — *A la dernière session annuelle de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique, réunie fin avril à Bangkok, la participation du Vietnam et du Laos a permis de relancer le programme de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. Ces deux pays ont signé avec la Thaïlande, le 29 avril, un accord portant sur un nouveau programme.*

UNESCO

Au conseil exécutif : les modalités d'une action en faveur des droits de l'homme

LE conseil exécutif de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a tenu sa cent deuxième session à Paris du 25 avril au 13 mai. Le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou M'Bow, a présenté au conseil exécutif un rapport sur la situation financière de l'organisation et a invité les Etats membres à verser rapidement leurs contributions. A ce propos, les Etats-Unis auraient annoncé leur intention de régler le montant de leur cotisation pour les années 1974 et 1975, soit environ 43 millions de dollars (la cotisation des Etats-Unis représente 25 % du budget total de l'UNESCO et le versement en avait été suspendu par le gouvernement américain en décembre 1974, à la suite des décisions prises par l'organisation à l'encontre de l'Etat d'Israël).

Le conseil exécutif s'est également préoccupé de l'action en faveur des droits de l'homme. Un point particulièrement important était l'étude des procédures de nature à donner plus d'efficacité à l'action de l'UNESCO quand lui sont soumis des problèmes concernant l'exercice des droits de l'homme. Après avoir discuté le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et celui des obligations des Etats membres en ce domaine conformément à l'acte constitutif de l'organisation, il a été décidé d'instituer un groupe de travail qui soumettra des propositions à la prochaine session du conseil.

Au cours de la session, quatre nouveaux conseillers ont été nommés : M. Porfirio Munoz Ledo (Mexique) ; M. Kiyoshi Suganuma (Japon) ; M. Julio Le Riverend Brusone (Cuba) ; et M. Kaharsingh Jagatsingh (Maurice).

Le conseil, dont l'effectif est désormais de quarante-cinq membres, a approuvé un projet d'accord de coopération avec la Banque islamique de développement, qui a précisément été signé au cours de la session, le 5 mai. Il a également approuvé un projet d'accord avec la faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO) qui, après avoir été créée par l'UNESCO, est devenue un organisme autonome. Un projet de statuts d'un comité consultatif international sur les risques sismiques a également reçu l'approbation du conseil.

Le conseil s'est également prononcé sur les invitations à plusieurs importantes réunions : conférence régionale des ministres de l'éducation et des ministres responsables de la planification économique dans les Etats arabes en 1977 ; comité spécial d'experts gouvernementaux chargés d'élaborer un projet de convention sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur dans les Etats arabes en 1977 ; conférence des ministres chargés de la politique scientifique et technologique dans la région d'Europe et d'Amérique du Nord en 1978.

LUTTE CONTRE L'APARTHEID. — *Au cours d'une rencontre qui a eu lieu le 10 mai à Paris, le directeur général de l'UNESCO, M. M'Bow, et le président du comité spécial des Nations unies contre l'apartheid, M. Leslie O. Harriman, ont décidé de renforcer la coopération entre les deux institutions en matière de lutte contre le racisme et l'apartheid*

Travail

L'emploi dans l'industrie mécanique

DEUX cent cinquante délégués, conseillers et observateurs gouvernementaux, employeurs et travailleurs de vingt-sept pays ont participé, à la fin du mois d'avril à Genève, à la dixième session de la commission des industries mécaniques de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.). La commission a notamment recommandé la mise en place de systèmes d'information permettant de prévoir et de contrôler les conséquences de l'évolution technique et économique sur l'emploi dans les industries mécaniques. La commission considère également qu'un travailleur devrait avoir le droit de refuser d'entreprendre un travail ou de l'interrompre, sans perte de salaire ou autre préjudice, lorsqu'il a *« des raisons valables de croire, de par son expérience professionnelle, qu'il existe un risque grave de danger imminent pour la vie ou la santé ».*

TRAVAIL PAR EQUIPES. — *Le Bureau international du travail (BIT) a réuni, à Genève, du 3 au 6 mai, un colloque sur le travail par équipes et l'aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés.*

COUT DES SOINS MEDICAUX. — *Convoquée par le BIT, une réunion d'experts a examiné du 17 au 20 mai, à Genève, les problèmes posés par l'élévation du coût des soins médicaux au titre de la sécurité sociale et les mesures qui pourraient permettre de maîtriser les coûts dans le contexte de l'accroissement des dépenses publiques en matière de sécurité sociale et de services sociaux en général.*

METHODES DE COOPERATION TECHNIQUE. — *Une révision générale des méthodes actuelles en matière de coopération technique est nécessaire afin de faire bénéficier plus largement les populations pauvres des pays en voie de développement. Telle est l'une des conclusions de M. F. Blanchard, directeur général du BIT, dans un rapport intitulé* Coopération technique : perspectives et dimensions nouvelles, *et publié au mois de mai à l'intention de la conférence internationale du travail qui devait se tenir au mois de juin.*

Agence atomique

La conférence de Salzbourg sur l'énergie nucléaire

L'AGENCE internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) a réuni, du 2 au 13 mai à Salzbourg, une conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle de combustible. Cette réunion, à laquelle ont participé environ deux mille spécialistes venus de soixante pays, faisait suite aux quatre conférences des Nations unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques organisées en 1955, 1958, 1964 et 1971. Les participants se sont accordés sur la nécessité du recours à l'énergie nucléaire, en dépit de controverses sur la construction de surrégénérateurs et sur l'utilisation du plutonium. Dans son discours de clôture, M. Sigvard Eklund, directeur général de l'Agence, a indiqué que, face au doublement et même au triplement de la consommation mondiale d'énergie prévisible d'ici à l'an 2000, *« malgré tous les efforts d'économie et de conservation que l'on pourra faire »*, les centrales nucléaires apportaient une solution ; selon lui, les possibilités réelles de l'énergie solaire sont encore à démontrer et la fusion thermonucléaire est encore au stade du laboratoire. En l'an 2000, l'énergie nucléaire devrait assurer 35 % de la production d'électricité et devrait représenter 15 % de la consommation mondiale d'énergies primaires ; ce qui permettrait d'économiser de 1,5 à 2 milliards de tonnes de pétrole par an.

F.A.O.

Un milliard de dollars d'aide alimentaire pour 1979-1980

AU comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire qui s'est réuni à Rome du 16 au 27 mai au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), les besoins en aide alimentaire pour 1979-1980 ont été évalués à 950 millions de dollars qui devraient être fournis par les pays membres de l'ONU et de la F.A.O.

Les Etats-Unis ont annoncé, d'autre part, qu'ils étaient prêts à fournir une contribution qui pourrait atteindre 125 000 tonnes de nourriture à la réserve internationale d'urgence dont la création a été recommandée par l'Assemblée générale des Nations unies. Cette réserve a été créée par le Programme alimentaire mondial (PAM) pour compléter l'aide alimentaire d'urgence nécessaire aux pays affectés par des catastrophes d'origine naturelle ou politique. Avant que les Etats-Unis n'aient proposé leur aide, cette réserve, constituée à l'aide des contributions de la Suède, de la Norvège, de la République fédérale d'Allemagne et de la C.E.E., se composait de 90 000 tonnes de céréales et de 650 tonnes de poisson.

AIDES ALIMENTAIRES AU VIETNAM, AU YEMEN, AU BANGLADESH ET AU TCHAD. — *M. Edouard Saouma, directeur général de la F.A.O., a annoncé que le Vietnam recevrait une aide alimentaire d'urgence d'une valeur de 4 945 000 dollars. Une aide alimentaire de 5 102 000 dollars a également été accordée à la République démocratique populaire du Yémen victime de la sécheresse. Le Bangladesh a de son côté reçu une aide alimentaire de 3 349 100 dollars pour venir en aide aux populations affectées par les tornades et les inondations. Enfin, des secours alimentaires ont été acheminés au Tchad afin de secourir les victimes de la sécheresse.*

SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE. — *Le comité de la F.A.O. sur la sécurité alimentaire mondiale s'est réuni à Rome du 18 au 22 avril. Il rappelle dans son rapport qu'en dépit d'améliorations récentes, le taux d'augmentation de la production de céréales dans les pays en développement est encore insuffisant.*

COMITE DE L'AGRICULTURE. — *Le comité de l'agriculture de la F.A.O., réuni à Rome le 3 mai, a favorablement accueilli une proposition de M. Saouma portant sur la création d'un fonds, au capital initial de 20 millions de dollars, qui aurait pour tâche de lutter contre les pertes alimentaires.*

COMITE DES PRODUITS. — *Réunis le 10 mai pour une semaine, les membres du comité des produits ont exposé les problèmes des pays en voie de développement mécontents de la lenteur des progrès dans la stabilisation des marchés des produits. Ils ont rappelé les résultats médiocres de leurs produits agricoles au cours des deux dernières années. Due à une « instabilité sans précédent », cette situation provient aussi de la concurrence des produits synthétiques, des pratiques commerciales restrictives et des politiques de soutien appliquées par les pays développés.*

RIZ. — *Le 4 mai à Rome, la Commission internationale du riz a constaté que, grâce notamment à des conditions météorologiques favorables, la production de riz au cours des dernières années avait été particulièrement bonne.*

PECHES. — *Malgré l'augmentation des prises enregistrées en 1976, les efforts devront se poursuivre pour accroître le total des ressources alimentaires tirées de la pêche surtout dans les régions en voie de développement. On pourra y parvenir par des transferts de technologie, l'amélioration des techniques de pêche et de la formation des pêcheurs dans les pays en développement situés au bord de la mer : telle est la principale recommandation formulée par le comité des pêches de la F.A.O., réuni du 19 au 28 avril en présence de spécialistes de soixante-dix pays.*

CONTRIBUTION DU CANADA. — *Le Canada et la F.A.O. ont signé le 4 mai un accord aux termes duquel ils s'engagent à réaliser ensemble un projet de 1 million de dollars pour aider seize pays de l'Afrique de l'Ouest à assurer une meilleure exploitation de leur potentiel halieutique. Les pays bénéficiaires sont tous situés dans la zone couverte par le comité des pêches de la F.A.O. pour l'Atlantique centre-est (CECAF), dont les ressources halieutiques les plus importantes se trouvent au large de la côte occidentale de l'Afrique. Améliorer le développement de ces ressources est devenu un impératif d'autant plus important que les pays intéressés ont porté récemment leurs eaux territoriales à 200 milles.*

LES SATELLITES AU SERVICE DE L'AGRICULTURE. — *Un cours international de formation sur les applications de la télédétection aux statistiques agricoles auquel participe le gouvernement italien s'est tenu en mai à Rome. Les participants, tous statisticiens agricoles venus de dix-huit pays en voie de développement, ont appris à interpréter les photos prises par le satellite américain Land Satellite ainsi que par des avions volant à basse ou à haute altitude.*

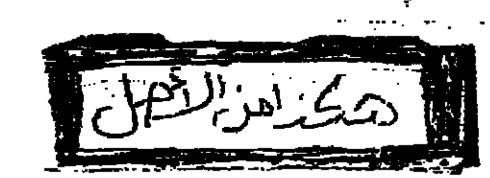
• SANTE. — *La trentième Assemblée mondiale de la santé s'est ouverte à Genève le 2 mai, sous la présidence de M. Sione Tapa, ministre de la santé de Tonga. On trouvera un bref résumé de ses travaux, qui devaient durer trois semaines, dans le prochain numéro du* Monde diplomatique.

• ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE. — *La conférence spéciale mondiale de transport aérien, réunie du 13 au 28 avril à Montréal, a formulé un certain nombre de recommandations sur l'application des tarifs, la politique relative au transport aérien international non régulier, les réglementations en matière de capacité et le mécanisme d'établissement des tarifs pour les passagers et les marchandises. Quatre-vingt-six pays participaient à cette réunion, convoquée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.). En ce qui concerne les tarifs, la conférence recommande que l'O.A.C.I. soit représentée par des observateurs aux conférences de trafic de l'Association du transport aérien international (IATA) et fasse ensuite rapport à ses membres. Les conclusions de la conférence seront présentées à la prochaine assemblée plénière de l'O.A.C.I., prévue pour l'automne 1977.*

• DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — *Une réunion sur la promotion des investissements dans les industries du bois dans les pays en voie de développement s'est déroulée à Montréal du 2 au 6 mai, sous les auspices de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Association canadienne de développement international.*

• UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS. — *L'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) a célébré le 17 mai la IXe Journée mondiale des télécommunications. Cette journée, qui était organisée avec la participation du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), avait pour thème : « Télécommunication et développement ».*

• UNION POSTALE UNIVERSELLE. — *Le conseil exécutif de l'Union postale universelle (UPU) a tenu sa session annuelle du 12 au 18 mai à Berne. Parmi les questions à l'ordre du jour : l'assistance technique aux pays en voie de développement, les relations avec les Nations unies et les autres organisations internationales, l'amélioration et la simplification des divers services postaux internationaux. Au cours de cette session a été célébré le trentième anniversaire du conseil exécutif, créé par le Congrès postal universel en 1947.*



Fonds monétaire international

Crédits « stand-by » à l'Egypte et au Portugal

LE Fonds monétaire international (F.M.I.) a accordé le 21 avril à la République arabe d'Egypte un crédit « stand-by » lui permettant d'acheter au cours des douze prochains mois l'équivalent de 125 millions de D.T.S. destinés à appuyer le programme de réforme de l'économie entrepris par ce pays.

D'autre part, le 25 avril, le Portugal s'est vu ouvrir un crédit « stand-by » l'autorisant à acheter au cours des douze prochains mois l'équivalent en monnaies de 42,4 millions de D.T.S. La quote-part du Portugal au F.M.I. s'élève à 117 millions de D.T.S. ; les avoirs du Fonds en escudos, représentant des achats au Fonds assujettis à l'obligation de rachat, équivalent à 202,5 millions de D.T.S.

— Trois autres crédits « stand-by » ont été attribués aux pays suivants . République socialiste de Birmanie (9 mai) : l'équivalent de 35 millions de D.T.S. ; République de Corée (9 mai) : l'équivalent de 20 millions de D.T.S. ; Gambie (18 mai) : l'équivalent de 2,53 millions de D.T.S.

FINANCEMENT COMPENSATOIRE. — *Dans le cadre du financement compensatoire, trois pays ont été autorisés à effectuer des achats de devises : Pakistan (21 avril), l'équivalent de 27 millions de D.T.S. ; Zambie (22 avril), l'équivalent de 19 millions de D.T.S. ; Zaïre (26 avril) : l'équivalent de 28,5 millions de D.T.S.*

TIRAGES DE LA REPUBLIQUE DOMINICAINE ET DU MALAWI. — *En accord avec le F.M.I., la République dominicaine a acheté, le 22 avril, l'équivalent de 15 millions de D.T.S. ; d'autre part, le F.M.I. a donné son accord au Malawi, le 20 mai, pour qu'il puisse acheter l'équivalent de 5,43 millions de D.T.S.*

VENTE D'OR. — *La vente d'or mensuelle du Fonds monétaire international a eu lieu le 1er juin ; la quantité d'or offerte était de 525 000 onces d'or fin.*

Groupe de la Banque mondiale

Prêts de la Banque

UNE série de prêts ont été accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale ou BIRD) en faveur des pays suivants :

— Algérie (25 avril) : 41,5 millions de dollars pour l'amélioration du réseau routier ;

— Botswana (25 avril) : 20 millions de dollars pour aider à financer un projet routier ;

— Swaziland (25 avril) : 5 millions de dollars pour financer les dépenses en devises d'investissements réalisés grâce à des prêts accordés par la National Industrial Development Corporation of Swaziland ;

— Brésil (28 avril) : 82 millions de dollars pour la réalisation d'un programme de production d'engrais phosphatés ;

— Costa-Rica (28 avril) : 18 millions de dollars destinés à un projet de crédit et de développement agricole ;

— Sénégal (28 avril) : deux prêts d'un montant total de 13,6 millions de dollars pour un programme de développement du tourisme ; le premier prêt, de 5,6 millions de dollars, porte intérêt au taux de 8,2 % ; le second, de 8 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du « troisième guichet » ;

— Maroc (5 mai) : 41 millions de dollars destinés au projet d'irrigation de Doukkala ;

— Philippines (5 mai) : 73 millions de dollars dont 50 millions ont été affectés à la remise en état des systèmes d'irrigation et 23 millions à un programme d'amélioration des réseaux d'adduction et d'assainissement ;

— Paraguay (12 mai) : deux prêts d'un montant de 32 millions de dollars ; 22 millions de dollars financeront un programme de développement rural et 10 millions de dollars les opérations de prêt consenties par le Banco Nacional de Fomento aux entreprises industrielles ;

— Mexique (12 mai) : 42 millions de dollars pour le financement d'un projet de tourisme ;

— Bolivie (16 mai) : deux prêts d'un montant total de 60 millions de dollars ; 35 millions de dollars destinés à un programme de remise en état technique du réseau ferroviaire, et 25 millions de dollars au développement de l'aviation ;

— Zambie (16 mai) : 16,8 millions pour la mise en valeur des ressources sylvestres ;

— Espagne (19 mai) : 18 millions de dollars pour contribuer au développement de la recherche industrielle et des ressources d'ingénierie ;

— Guatemala (19 mai) : 55 millions de dollars affectés à un projet d'énergie électrique ;

— Philippines (19 mai) : 15 millions de dollars pour aider à financer un plan de développement rural ;

— Algérie (23 mai) : 80 millions de dollars pour la réalisation d'un projet portuaire ;

— Equateur (23 mai) : 17,5 millions de dollars pour le financement d'un projet routier ;

— Maroc (23 mai) : 45 millions de dollars rétrocédés à la Banque nationale de développement économique, société spécialisée dans les opérations de prêts à l'industrie ;

— Portugal (26 mai) : 50 millions de dollars pour le financement d'un projet de société financière de développement ;

— Tunisie (26 mai) : 42 millions attribués au projet polyvalent de Sidi-Salem ;

— Turquie (26 mai) : 74 millions de dollars destinés au développement du secteur industriel privé.

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *Trois opérations de la Société financière internationale (S.F.I.) ont été annoncées au cours des dernières semaines :*

— Prêt de 9 millions de dollars, le 27 avril, au Malawi pour le financement partiel d'un projet de production de sucre ; cette contribution a été consentie à la Dwangwa Sugar Corporation ;

— Prêt de 7 millions de dollars, le 9 mai, à la société textile argentine Alpargatas S.A.I.C. pour l'aider à financer la construction d'une filature au Catamarca, région située dans le nord-ouest du pays ;

— Investissement à Madagascar, le 10 mai, sous la forme d'un prêt de 11 millions de dollars et d'un engagement de prise de participation de 290 000 dollars. Cette opération financera l'expansion de la Société textile de Majunga.

CREDITS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT. — *Une série de crédits de l'Association internationale de développement (IDA), filiale de la Banque mondiale, ont été attribués aux pays suivants :*

— Lesotho (25 avril) : 2,5 millions de dollars pour la promotion du développement industriel de ce pays par l'intermédiaire de deux sociétés locales de financement du développement, la Lesotho National Development Corporation et la Basotho Enterprises Development Corporation ;

— Sri-Lanka (25 avril) : 19 millions de dollars pour la réalisation de la seconde phase du projet d'irrigation et de mise en valeur de terres de Mahaweli Ganga ;

— Népal (28 avril) : 8 millions de dollars pour un projet destiné à améliorer et à étendre les services d'adduction d'eau et d'assainissement de la ville de Katmandou ; le 5 mai, ce pays a obtenu un autre crédit de 4 millions de dollars qui aidera la Société de développement industriel du Népal à faire face à ses besoins en devises étrangères ;

— Libéria (5 mai) : 6,3 millions de dollars pour l'amélioration de l'enseignement ;

— Ethiopie (12 mai) : 32 millions de dollars pour financer la réalisation de la première phase d'un programme de développement routier ;

— Inde (16 mai) : 10 millions de dollars en vue d'un projet de renforcement et de développement des services de vulgarisation et de recherche agricoles dans l'Etat de Madhya Pradech ;

— Malawi (16 mai) : 7 millions de dollars destinés à financer un programme d'adduction d'eau dans le Balantyre ;

— Mali (19 mai) : 10,5 millions de dollars pour un projet ferroviaire ;

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

— République arabe du Yémen (23 mai) : 6 millions de dollars pour l'expansion des installations portuaires de Hodeidah et de Mocha ;

— Inde (26 mai) : 200 millions de dollars pour contribuer au financement d'un programme d'investissement pour l'aménagement foncier entrepris par la Société de refinancement et de développement agricole ;

FINANCEMENTS CONJOINTS DU CANADA ET DE L'IDA. — *Le Canada et l'Association internationale de développement (IDA) financeront conjointement des projets de développement prioritaires dans plusieurs pays en voie de développement, selon les termes d'un accord annoncé le 25 avril. Le gouvernement canadien a accepté de mettre une partie de ses fonds d'aide bilatérale à la disposition de l'IDA pour l'aider à financer des projets acceptés en commun. Ces fonds, d'un montant initial de 35 millions de dollars canadiens, seront gérés par l'IDA au nom du gouvernement canadien et prêtés en dollars canadiens aux conditions habituelles de l'IDA. Trois prêts viennent d'ailleurs d'être consentis :*

— A la Tanzanie (28 avril) : 12 millions de dollars pour un programme de développement rural ; 7,2 millions de dollars proviennent des ressources de l'IDA et 4,8 du fonds canadien ;

— A la Haute-Volta (5 mai) : 6,5 millions de dollars attribués pour un projet agricole ; 3,6 millions de dollars ont été fournis par l'IDA et 2,9 millions par le fonds canadien ;

— Au Sri-Lanka (12 mai) : 14 millions de dollars pour financer un programme d'adduction d'eau ; 9,2 millions de dollars ont été accordés par l'IDA, et 4,8 millions de dollars par le fonds canadien.

CLOTURE DU PROGRAMME D'EMPRUNT DE LA BANQUE MONDIALE. — *La Banque mondiale a annoncé, le 25 mai, qu'elle avait accompli son programme d'emprunt pour l'exercice financier qui a débuté le 1er juillet 1976 et prendra fin le 30 juin. Au total, trente-six émissions ont été placées par la Banque, représentant au total 4,1 milliards de dollars. C'est là le montant le plus élevé pour des émissions de la Banque mondiale placées au cours d'un exercice financier. La durée moyenne des 4,1 milliards empruntés au cours de l'exercice 1977 est de 8,1 années.*

En plus de son programme d'emprunt, la Banque mondiale avait placé le 19 avril 1977 pour 60 millions de dollars d'obligations et de bons sur le marché des Etats-Unis, dont le montant a été affecté au prochain programme d'emprunt de l'exercice 1978.

EMISSION D'OBLIGATIONS DE LA BIRD EN DEUTSCHEMARKS. — *La Banque mondiale et un syndicat de banques allemandes ayant pour chef de file la Deutsche Bank ont signé, le 29 avril, un accord portant sur une nouvelle émission de 400 millions de deutschemarks. Ces obligations, au taux d'intérêt de 6 1/2 % payable annuellement le 1er mai, ont été offertes au public à 99,50 % du pair. Elles seront remboursées au pair le 1er mai 1987 et ne pourront être amorties par anticipation.*

PREMIERES REUNIONS DES GROUPES CONSULTATIFS POUR LA BOLIVIE ET L'EGYPTE. — *La première réunion du groupe consultatif pour la Bolivie s'est tenue à Paris les 2 et 3 mai, sous la présidence de M. Adalbert Krieger, vice-président de la Banque mondiale pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Sur la base d'un rapport présenté par la Banque mondiale et d'une liste de projets établie par le gouvernement bolivien, les membres du groupe ont étudié les perspectives de développement de ce pays et ses besoins futurs en capitaux extérieurs. Ils ont assuré le gouvernement bolivien de leur soutien et entendent poursuivre leur coopération financière et technique, y compris celle assortie de conditions de faveur. Il a été convenu qu'une prochaine réunion du groupe devrait avoir lieu dans dix-huit mois environ.*

D'autre part, la première réunion du groupe consultatif pour l'Egypte a eu lieu les 11 et 12 mai à Paris. Les documents présentés à cette session comprenaient un rapport de la Banque mondiale sur ce pays ainsi qu'une déclaration du gouvernement égyptien exposant la stratégie de développement de l'Egypte, ses projets de réforme économique et ses objectifs de croissance pour les années 1976-1980. Après être convenus des grandes difficultés économiques auxquelles ce pays est actuellement confronté, les pays membres ont reconnu qu'une aide extérieure importante serait nécessaire pour l'aider à surmonter ses difficultés et à atteindre ses objectifs de développement à long terme.

GROUPES CONSULTATIFS POUR LE SRI-LANKA ET LA TANZANIE. — *La treizième réunion du groupe d'aide au Sri-Lanka s'est tenue à Washington début mai. Après avoir pris connaissance des problèmes économiques auxquels ce pays n'a pu faire face en raison, principalement, de mauvaises conditions atmosphériques, les membres du groupe ont réaffirmé leur intention de continuer leur aide.*

Le groupe consultatif pour la Tanzanie qui, de son côté, s'est réuni à Paris du 23 au 25 mai, a souligné les efforts du gouvernement tanzanien dans sa lutte contre la sécheresse et a étudié les objectifs du troisième plan quinquennal.

Banque arabe pour le développement économique en Afrique

Rapport annuel pour 1976

LA Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) a diffusé en mai son rapport annuel. Il ressort de ce document que, pendant l'exercice financier de l'année 1976, la BADEA aura accordé des prêts d'un montant de 62 millions de dollars contre 81,6 millions de dollars en 1975. Selon ce document, la distribution sectorielle des prêts de la Banque a connu des modifications sensibles. C'est ainsi que le secteur de l'infrastructure a bénéficié de 47 % des financements, contre 64 % en 1975, celui de l'agriculture de 28,8 % contre 14 % et celui de l'énergie de 24,2 %. L'industrie à laquelle étaient alloués 22 % des engagements de la BADEA en 1975 n'a reçu aucune contribution en 1976. Un des faits les plus importants de cette répartition aura donc été l'augmentation des opérations de la Banque dans le secteur agricole.

Rappelons que la fusion du Fonds arabe spécial d'aide à l'Afrique (FASA) avec la BADEA, décidée en avril 1976, assurera à cette dernière une plus grande unité d'action en Afrique. Au 31 décembre 1976, le montant global des aides dispensées par le FASA à trente-deux pays africains s'élevait à 208,5 millions de dollars.

Les activités de la Banque avaient été sanctionnées par le conseil des gouverneurs de cet organisme réuni à Khartoum du 1er au 3 novembre 1976, à l'occasion de sa deuxième session ordinaire.

Banque asiatique de développement

Prêts à Hongkong et au Bangladesh

LA Banque asiatique de développement a accordé le 14 avril à Hongkong un prêt de 20,5 millions de dollars (d'une durée de treize ans et à 8,7 %) pour financer un projet de développement urbain visant à améliorer les conditions de vie des familles vivant actuellement dans des faubourgs surpeuplés.

De son côté, le Bangladesh a reçu, le 10 mai, un prêt de 15 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, d'une durée de quarante ans et à 1 % l'an) qui financera un programme d'amélioration des communications routières et fluviales desservant le futur port de Mongla.

DIXIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS. — *La dixième session annuelle du conseil des gouverneurs de la Banque asiatique a eu lieu à Manille du 21 au 23 avril dernier. A cette occasion, la Banque asiatique a publié son rapport annuel dressant le bilan de ses activités en 1976. Selon ce document cette année aura été marquée par une nouvelle augmentation de 17 % du montant total des prêts. Les prêts financés par les ressources ordinaires de la Banque ont atteint 540,04 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 9,3 % ; quant aux prêts accordés à des conditions spéciales aux pays membres de la Banque les plus déshérités, ils s'élèvent à 235,86 millions de dollars, soit une augmentation de 41,9 %, la Banque ayant ainsi voulu compenser l'insuffisance des prêts consentis à des conditions de faveur en 1975.*

Le rapport note également que le capital autorisé de la Banque a été porté de 3.688 millions de dollars à 8.692 millions de dollars, soit une augmentation de 135 % qui prendra effet à la fin de 1977.

EMISSION D'OBLIGATIONS. — *Une émission d'obligations de la Banque asiatique a été prise ferme le 5 avril par les banques centrales et les agences gouvernementales des pays membres et de membres extra-régionaux. Cette émission, d'un montant de 70 millions de dollars, a été intitulée « émission 1977 à deux ans, à échéance du 1er avril 1979 » ; elle porte intérêt à 6,50 % payable deux fois l'an le 1er avril et le 1er octobre.*

SEMINAIRE A MANILLE. — *Un séminaire régional qui portait sur l'application de la technologie sur la construction et l'entretien du réseau routier s'est tenu à Manille du 16 au 26 mai dernier. Cette réunion avait été organisée par la Banque asiatique, l'Organisation internationale du travail ainsi que le Fonds international du développement suédois.*

Banque européenne d'investissement

Prêts à l'intérieur de la Communauté...

LA Banque européenne d'investissement (B.E.I.) a accordé trois prêts en faveur d'entreprises ou d'organismes opérant dans le cadre de la Communauté :

— Un prêt d'une contre-valeur de 7,5 millions de livres (soit 11,5 millions d'unités de compte) le 28 avril au National Water Council (pour quinze ans et à 9 1/8 %). Rétrocédé à la Northumbrian Water Authority, ce prêt financera un programme d'approvisionnement en eau dans le nord-est de l'Angleterre (adduction d'eau, collecte et traitement des eaux usées) ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 150 millions de francs français (soit 26,7 millions d'unités de compte) le 28 avril à la Société du canal de Provence pour améliorer l'irrigation et l'approvisionnement en eau dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var. D'une durée de quinze ans, ce prêt porte intérêt à 9 1/8 % ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 168,5 millions de francs français (soit 30,2 millions d'unités de compte) le 5 mai à la Caisse nationale des télécommunications à Paris (pour quinze ans et à 9 1/8 %) pour financer l'extension et la modernisation du réseau des télécommunications dans le Midi-Pyrénées.

...et au Portugal

Un prêt d'une contre-valeur de 16 millions d'unités de compte (1) a été accordé, le 26 avril, au Portugal, pour l'extension du port de Leixoes près de Porto. Consenti à l'administration des ports du Douro et de Leixoes pour douze ans, il porte intérêt à 6 3/8, compte tenu d'une bonification d'intérêt de 3 % (financée par le budget de la Communauté) prévue par les dispositions de l'offre d'assistance.

Opérations dans le cadre de la convention de Lomé

Dans le cadre de la convention de Lomé, la Banque européenne d'investissement a annoncé l'octroi de deux prêts :

— Contribution à l'aménagement d'une plantation de canne à sucre et à la construction d'une sucrerie à Malawi (26 avril), sous la forme d'un investissement de 7,48 millions d'unités de compte. Cette opération se fera sous la forme d'un prêt de 6,5 millions d'unités de compte accordé à la Dwangwa Sugar Corporation (pour douze ans et à 5 7/8 %, compte tenu d'une bonification d'intérêt de 3 % sur les ressources du Fonds européen de développement) ; la B.E.I. agissant en qualité de mandataire de la C.E.E., prendra une participation d'un million de kwacha, environ 980 000 unités de compte (2), dans le capital de cette société ;

— Prêt de 3 millions d'unités de compte (environ 28 millions de shillings kényans), le 11 mai au Kenya, pour le financement de l'extension d'une cimenterie près de Nairobi. Accordé pour huit ans à l'African Portland Cement Company, ce prêt porte intérêt à 5 1/4 %, compte tenu de la bonification d'intérêt habituelle de 3 %.

(1) 1 unité de compte = 43,21 escudos = 1,12 dollar des Etats-Unis.

(2) 1 unité de compte = 1,02 kwacha = 1,12 dollar des Etats-Unis.

● BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT. — *Au cours de sa dix-huitième session annuelle, le conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine réuni du 30 mai au 1er juin, à Ciudad-de-Guatemala, a pris connaissance du rapport annuel qui lui était présenté par M. Antonio Ordiz Mena, président de la Banque.*

Ce rapport montre que le volume des prêts consenti en 1976 est supérieur de 11 % à celui de 1975, soit 1 528 millions de dollars contre 1 375 millions. Ces opérations ont contribué au financement de projets dont le coût total s'élève à plus de 43 millions de dollars. La Banque a également fourni à ses membres, la plupart du temps sur une base non remboursable, une coopération technique d'un montant de 30,9 millions de dollars soit 25 % de plus que le chiffre de l'année 1975 (24,6 millions).

Selon ce document, un des fait marquants de l'année 1976 aura été l'admission de pays extra-régionaux (République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Israël, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse et Yougoslavie). Il rappelle également les mesures prises par les pays membres régionaux en vue d'une augmentation des ressources de la Banque. Ce projet d'élargissement des ressources soumis à l'assemblée des gouverneurs, le 9 juillet 1975, a été ratifié le 1er juin 1976 ; il prévoit une augmentation de 6,3 milliards de dollars ainsi répartie : 5,3 milliards au titre du capital ordinaire de la Banque et 1 milliard au titre du fonds d'opérations spéciales. Le versement des souscriptions des pays membres a été échelonné entre 1976 et 1978.

GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

CNUCED

Les objectifs de la stratégie internationale du développement n'ont pas été atteints

LE conseil du commerce et du développement a tenu sa huitième session extraordinaire, du 25 avril au 4 mai à Genève. Cette session, qui regroupait cent cinquante-cinq pays membres, était consacrée à l'examen et à l'évaluation de la Stratégie internationale du développement.

Le conseil doit soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies. A la suite de ses discussions, il a décidé d'inclure dans ce document un exposé de position soumis par l'Egypte au nom des Etats du « groupe des 77 », un document soumis par le Canada au nom des pays développés à économie de marché (groupe B) et une déclaration commune de neuf pays socialistes d'Europe orientale.

Dans son exposé de position, le « groupe des 77 » constate que les objectifs fondamentaux de la Stratégie internationale de développement n'ont pas été atteints et que les politiques recommandées dans ce contexte n'ont pas été appliquées. Il observe une « *absence caractérisée de volonté politique* » des pays développés en général, et formule des recommandations pour l'avenir afin d'améliorer les modalités d'application de la Stratégie.

Pour leur part, les pays socialistes souhaitent, dans leur déclaration commune, que l'on tienne compte à l'avenir de la nécessité d'une limitation de la course aux armements et de l'approfondissement de la détente. Enfin, le document préparé par les Etats du groupe B argue des « *chocs rudes et imprévus* » de l'économie mondiale pour expliquer l'absence de progrès dans le développement du tiers-monde, faisant toutefois remarquer que « *quelques pays en voie de développement avaient avancé pendant cette décennie alors que la plupart des autres ont été moins heureux. Le groupe B ne saurait accepter certaines conclusions contenues dans les rapports du secrétariat de la CNUCED mais il estime que ces études offrent quand même une base théorique utile pour les travaux futurs, en analysant plus à fond les divers modes de croissance et la répartition des avantages qui en ont résulté* ».

COMMISSION DES TRANSPORTS MARITIMES. — *La commission des transports maritimes de la CNUCED, réunie du 12 au 22 avril à Genève, a adopté un certain nombre de résolutions sur le développement des flottes (et notamment le problème de l'accroissement de la compétitivité des flottes marchandes des pays en voie de développement et l'amélioration des méthodes de financement afin d'aider ces pays à accroître leurs flottes), les taux de fret et le mécanisme de consultation, ainsi que les problèmes portuaires (et, en particulier, la lutte contre l'encombrement des ports dans les pays en voie de développement).*

REGLES D'ORIGINE. — *Le groupe de travail des règles d'origine, organe subsidiaire du comité spécial des préférences de la CNUCED, a siégé du 18 au 22 avril. Il a tenu, à cette occasion, de nouvelles consultations sur des propositions concrètes visant à améliorer les règles d'origine appliquées dans le cadre du Système généralisé de préférences.*

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE SUCRE. — *La conférence des Nations unies sur le sucre, réunie sous les auspices de la CNUCED pour négocier un nouvel accord international sur le sucre, s'est ouverte le 18 avril dernier à Genève, avec la participation de soixante-douze pays. On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro.*

Marché commun centraméricain

Agriculture et intégration

REUNI à Guatemala en présence notamment des ministres de l'économie et de l'agriculture, le groupe d'experts chargé par le secrétariat de l'intégration (SIECA) de l'étude des problèmes de la coopération régionale et des échanges des produits agricoles a adopté le 25 avril un rapport intitulé « INTAGRO-76 » (intégration agricole), dans lequel il examine les politiques agricoles nationales des dernières années et souligne à ce propos le manque de coordination entre leurs objectifs et les orientations préconisées pour ce secteur dans le cadre de l'intégration régionale. Pour relancer l'activité de ce secteur afin de lui donner le rôle prévu dans le traité général, le groupe d'experts propose une série de mesures dont le coût s'élèvera, pour la période 1977-1982, à plus de 215 millions de dollars. L'amortissement pourra en être assuré par l'accroissement des échanges entre les cinq partenaires et la substitution progressive des importations des pays tiers.

En outre, l'institutionnalisation de la réunion des secrétaires d'Etat à l'agriculture des cinq

pays devrait fournir les moyens d'agir dans le sens souhaité par le groupe d'experts.

PROBLEMES DE L'ENERGIE. — *Les directeurs des organismes de l'intégration économique centraméricaine se sont réunis à Guatemala, le 4 mai, en présence des représentants du bureau des Caraïbes de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL), du Conseil monétaire centraméricain, et de l'Institut de recherche et de technologie industrielle. Les participants ont examiné le rapport de la CEPAL à la Commission interinstitutionnelle pour l'application des décisions du comité de coopération économique de l'isthme centraméricain, avant de se pencher sur les problèmes énergétiques de la région. Les directeurs des organismes de l'intégration ont ensuite exposé les études entreprises par leurs services dans les domaines du recensement et du développement des différentes sources d'énergie, ainsi que du mandat confié aux services spécialisés du secrétariat de l'intégration (SIECA) sur les perspectives d'une coopération avec le Venezuela. Ils sont convenus de convoquer une réunion tripartite des ministres de l'économie et des finances des cinq pays et des directeurs des banques centrales, qui examinera à son tour ce problème.*

O.C.D.E.

Bilan énergétique pour 1975-1976

L'ORGANISATION de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) a publié au début du mois de mai son analyse annuelle de l'offre et de la demande d'énergie dans les pays membres. Selon ce rapport intitulé *Bilans énergétiques dans les pays de l'O.C.D.E. 1973-1975*, le total des besoins en énergie a accusé un recul de 2,9 % en 1975 (pour une baisse de 1 % du PIB) pour la zone O.C.D.E. dans son ensemble. Cette baisse s'est produite dans toutes les grandes régions : en Europe et aux Etats-Unis, elle a été respectivement de 4,2 % et de 3 % (tandis que le PIB baissait de 1,6 % dans les deux cas) ; au Japon, les besoins en énergie ont baissé de 1,7 %, alors que le PIB s'accroissait de 3,4 %. En ce qui concerne l'évolution comparée des différentes sources d'énergie, la consommation de pétrole et de produits pétroliers a accusé un recul de 4 % pour l'ensemble des pays membres (6,5 % en Europe, 3,7 % aux Etats-Unis et 1,7 % au Japon). La production d'énergie nucléaire a, par contre, rapidement augmenté : 37,7 % pour l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. (30,2 % en Europe, 51 % aux Etats-Unis, 27,5 % au Japon).

PRIX A LA CONSOMMATION. — *Selon l'O.C.D.E., la hausse des prix à la consommation a ralenti en mars jusqu'à atteindre 0,8 %, tandis que la hausse sur douze mois atteignait 9 % et se maintenait, pour ces trois derniers mois, au-dessus de 10 % au taux annuel. En Amérique du Nord, le ralentissement a été, en grande partie, lié aux effets de la vague de froid. En Europe, la légère décélération a reflété la baisse actuelle des prix constatée en Suisse et en Belgique ainsi que le net ralentissement du marché en Allemagne, au Luxembourg et en Suède, contrastant avec l'inflation rapide et continue observée dans un certain nombre de pays et une réaccélération dans d'autres. Un grand nombre de ces changements sont dus à la fin de mesures concernant le gel des prix ou à d'autres décisions administratives.*

AGENCE DE L'O.C.D.E. POUR L'ENERGIE NUCLEAIRE. — *M. Emile van Lennep, secrétaire général de l'O.C.D.E., a annoncé la nomination de M. Ian Williams au poste de directeur général de l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.). M. Williams, qui était directeur général adjoint de l'Agence depuis 1966, a pris ses fonctions le 1er mai dernier ; il succède à M. Einar Saeland, qui vient de prendre sa retraite.*

LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT AU JAPON. — *Le renforcement des règles concernant la politique de l'environnement au Japon a été examiné au cours d'une session du comité de l'environnement de l'O.C.D.E., réunie à Paris du 2 4 mai. Les travaux du comité ont notamment porté sur l'élaboration des normes de lutte contre la pollution, l'indemnisation des dommages causés à la santé, l'implantation de grands projets de développement et les aspects économiques de la politique de l'environnement*

RECENTES PUBLICATIONS

- *Le Danemark*, dans la série « Etudes économiques », avril 1977.
- *Le Développement des systèmes de relations professionnelles : quelques incidences de l'expérience japonaise*, 62 pages.
- *Législations nucléaires ; Etude analytique sur la responsabilité civile nucléaire*, 207 pages.
- *L'Insertion des jeunes dans la vie active :* examen des causes des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, analyse des tendances actuelles en matière d'éducation, des attitudes et des aspirations des jeunes et comparaison avec l'évolution des besoins de l'emploi : examen des réponses apportées au problème du chômage des jeunes dans les pays de l'O.C.D.E., 122 pages.
- *La Production d'énergie et l'environnement*, 130 pages.

• ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE COMMERCE. — *Une mission africaine, dirigée par de hauts fonctionnaires de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique et formée de représentants de la communauté de l'Afrique orientale et de l'union douanière et économique de l'Afrique centrale, a été reçue les 16 et 17 avril par le comité exécutif permanent de l'Association latino-américaine de libre commerce (ALALC). Les interlocuteurs ont confronté leurs expériences sur le commerce, l'harmonisation des politiques commerciales et les échanges, la coopération financière et monétaire, les accords de complémentarité industrielle, la production et la commercialisation des produits de l'agriculture, le système institutionnel et juridique.*

La mission africaine a poursuivi sa tournée en Amérique latine et aux Caraïbes par des contacts avec d'autres groupements économiques de la région.

• CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE. — *Selon des indications fournies à la fin du mois d'avril par le Conseil international du blé, les estimations concernant le commerce mondial du blé pour 1976-1977 s'élèvent à 60 millions de tonnes contre un volume global de 66,5 millions de tonnes pour l'année 1975-1976 ; ces estimations sont en hausse de 1,5 million de tonnes par rapport à celles du mois de mars.*

• MARCHE COMMUN DES CARAIBES. — *Réuni à Georgetown (Guyana) les 4 et 5 mai, le conseil des ministres du marché commun des Caraïbes a fait le tour des problèmes liés aux aspects les plus marquants de l'évolution de l'intégration régionale : commerce, politique douanière et commerciale, agriculture et mesures spéciales en faveur des pays les moins développés de la zone.*

Au chapitre des relations extérieures, les ministres ont discuté des résultats du « sommet » de Londres et de la reprise de la conférence de Paris, sur la coopération économique internationale. Ils ont aussi pris connaissance d'un rapport sur la création d'un corps de volontaires des Caraïbes. Enfin les ministres ont procédé à l'examen du budget du secrétariat et ont approuvé la répartition des dépenses ainsi que son programme de travail pour 1977 Ils ont approuvé les propositions sur la réorganisation institutionnelle et administrative du secrétariat.

• GATT. — *Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) a publié son rapport annuel d'activité fin avril. Selon ce document, les mesures de protectionnisme prises par les Etats membres ont été plus limitées qu'on aurait pu le craindre, compte tenu de la conjoncture économique.*

Toutefois, au seuil de 1977, les pressions tendant à limiter les importations ou à subventionner les exportations demeurent très fortes, d'autant que les perpectives commerciales « n'incitent guère à l'optimisme ». *En 1977 comme en 1976, prévoit le rapport, bon nombre de gouvernements élaboreront leur politique commerciale nationale sur un arrière-plan de chômage, d'inflation et de déséquilibre de la balance des paiements.*

A propos des négociations commerciales multilatérales (Tokyo round), le secrétariat signale qu'en 1976, deuxième année de leur phase active, un travail considérable a été accompli. Mais il souligne que « la plupart des options politiques difficiles n'ont toujours pas été tranchées... Dans certains cas, et l'agriculture est le plus marquant, il n'a pas encore été possible de s'entendre sur une base de négociation ».

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Accord sur les prix agricoles européens

LES prix agricoles européens sont majorés en moyenne de 3,5 % exprimés en unités de compte. Les pays à monnaie faible (France, Irlande, Italie et Grande-Bretagne) bénéficieront d'une hausse plus importante (6,50 % en France, 10,5 % en Irlande, 11,5 % en Italie et 15 % en Grande-Bretagne) exprimée en monnaie nationale. En revanche l'Allemagne de l'Ouest, pays à monnaie forte, recevra pour ses agriculteurs une majoration de 1,5 % seulement. Les pays du Benelux et le Danemark suivront la moyenne communautaire de 3,5 %.

L'accord des neuf pays du Marché commun sur les prix agricoles européens réalisé le 26 avril à Bruxelles a été rendu possible grâce à l'octroi d'une subvention de 33 U.C. par 100 kilos (1 U.C. = 1,12 dollar) à la consommation de beurre en Grande-Bretagne. Londres a accepté en contrepartie de réduire de 4 % les montants compensatoires monétaires qui agissent comme des subventions à l'importation pour les achats de denrées agricoles effectuées par le Royaume-Uni auprès de ses partenaires de la C.E.E.

Ces montants compensatoires, qui sont à l'heure actuelle de 36,5 %, seront réduits en deux étapes à 32,3 %, moyennant ces concessions réciproques. Les neuf ministres de l'agriculture de la C.E.E. ont ratifié le compromis de la Commission du Marché commun qui prévoit une hausse moyenne de 3,5 % des prix agricoles européens, majorés dans les pays à monnaie faible (France, Irlande, Grande-Bretagne et Italie) et diminués en Allemagne fédérale, pays à monnaie forte. Le Danemark et les pays du Benelux bénéficieront de la hausse moyenne de 3,5 %.

L'aide spéciale aux pays pauvres

Au conseil des ministres du 3 mai, un accord complet a été réalisé entre les Neuf sur l'aide spéciale aux pays les plus pauvres. Le montant de cette aide est de 1 milliard de dollars partagé entre la C.E.E. : 375 millions, les Etats-Unis : 375 millions et les autres pays industrialisés (Canada, Japon, Suède, Suisse, Espagne, Australie) : 250 millions. La contribution de chacun des Etats membres de la C.E.E. a été également arrêtée. Les Neuf sont tombés d'accord pour que cette aide nouvelle soit distribuée par l'IDA (Association internationale de développement), filiale de la Banque mondiale.

Parmi les problèmes discutés par les Neuf, celui de la pêche, qui figure maintenant à tous les ordres du jour du conseil des Neuf, a permis au ministre français des affaires étrangères de réclamer la fin du règlement provisoire pour le régime interne de la pêche dans la zone communautaire de 200 milles marins et de demander la mise en place d'un régime définitif avant le 30 juin prochain, « *régime qui doit être global et réaliste* », a-t-il dit.

Le conseil des ministres des affaires étrangères des Neuf a, en outre, chargé le comité des représentants permanents (ambassadeurs des Neuf auprès de la C.E.E.) de préparer la réponse à la dernière communication du COMECON pour une reprise des négociations.

Enfin les Neuf avaient fixé les modalités de la représentation (par M. Roy Jenkins) de la C.E.E. au « sommet » de Londres.

Au comité permanent de l'emploi

Le comité permanent de l'emploi de la C.E.E., réuni le 5 mai à Bruxelles, n'a pu se mettre d'accord sur la révision du Fonds social européen (F.S.E.), mais a réaffirmé la nécessité de résorber au plus vite le chômage dans la Communauté (six millions de personnes).

Sept ministres du travail et deux secrétaires d'Etat, des représentants des employeurs et des syndicats et de la Commission participaient à cette réunion qui se tient deux fois l'an.

M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat français à la formation permanente, a réaffirmé pour sa part que le taux d'intervention du F.S.E. devait mettre principalement l'accent sur les secteurs en difficulté (textile, sidérurgie, constructions navales) plus que sur les régions défavorisées de l'Europe, comme le souhaitent les Italiens ou les Irlandais. Ces derniers voulaient voir porter ce taux à 65 % contre 50 % actuellement. Toutefois, l'ensemble des participants ont admis le principe d'une simplification de ce fonds dans son utilisation et sa répartition, mais non une extension de sa compétence comme le proposait la Commission européenne

Les syndicats ont proposé également une réduction de l'âge de la retraite à soixante ans, la semaine de quarante heures, un congé annuel de six semaines et la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans pour venir à bout du chômage.

Ces mesures ont fait l'objet de remarques de la part des employeurs, notamment sur leurs coûts dans une période de crise. De plus, le travail féminin et celui des handicapés n'ont pas réussi à rallier les points de vue, les Britanniques estimant qu'il y avait aucune discrimination à faire, pas même pour les femmes.

Enfin, en ce qui concerne la coordination des différents fonds de la Communauté, les partenaires ont tous estimé que le fonctionnement de chacun d'entre eux avait davantage besoin d'être amélioré avant qu'il soit possible d'étendre leur champ d'action.

Les mesures irlandaises concernant la pêche

Une nouvelle escalade s'est produite, le 11 mai, dans le contentieux qui oppose l'Irlande à la Commission de la C.E.E. dans le secteur de la pêche. La Commission de la C.E.E. a demandé à la Cour européenne de justice de Luxembourg de rendre dans les plus brefs délais un « arrêt provisoire » suspendant temporairement les mesures unilatérales prises par Dublin dans le secteur de la pêche, qui interdisent à tous les bateaux de pêche de plus de 33 mètres de long et de plus de 1 100 chevaux de capturer des poissons dans une zone de 50 milles au large des côtes d'Irlande.

Selon les experts communautaires, cette période temporaire pendant laquelle les mesures unilatérales irlandaises seraient suspendues serait de l'ordre de trois semaines. Ce délai pourrait être mis à profit pour accélérer les négociations entre la Commission de la C.E.E. et l'Irlande, d'une part, entre Dublin et ses partenaires européens, d'autre part, en vue de trouver une solution à ce conflit. La Commission de la C.E.E. trouve les mesures irlandaises « illégales » et discriminatoires. De son côté, le gouvernement de Dublin estime que ces mesures, qui s'appliquent à tous les bateaux de pêche, y compris les irlandais, ne sont pas discriminatoires et sont une simple mesure transitoire en attendant l'adoption d'un règlement interne de pêche dans la C.E.E. à la suite de la création, le 1er janvier dernier, d'une zone communautaire de pêche de 200 milles.

Conclusion d'un accord sur le sucre avec les A.C.P.

La Communauté européenne a finalement garanti, le 13 mai à Bruxelles, le prix net de 27,25 U.C. par 100 kilos de sucre (1 U.C. = 1,12 dollar) aux pays producteurs d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) pour le sucre brut (1,3 million de tonnes) de la campagne 1978-1978 qu'elle s'est engagée à leur acheter selon les accords de Lomé.

Les pays A.C.P. avaient proposé 27,90 U.C. par 100 kilos. Un accord a pu être conclu après l'offre officielle des raffineurs britanniques Tade and Lyle qui accorderont aux exportateurs A.C.P. une prime de marché qu'ils estiment de l'ordre de 0,95 U.C. par 100 kilos.

En outre, Tate and Lyle est prêt à concéder aux pays A.C.P. une partie des bénéfices supplémentaires dans la proportion de 2/3 pour les A.C.P. et de 1/3 pour Tate and Lyle.

Toutefois, à l'issue des négociations, M. Georges King, ministre de la Guyane et président de la délégation des A.C.P., s'est montré mécontent d'avoir dû recourir à des négociations parallèles avec les raffineurs britanniques. D'autre part, il juge insuffisante la concession européenne qui a accepté de fixer la date d'entrée du nouveau prix du sucre A.C.P. pour la campagne 1977-1978 le 1er mai 1977, alors que les A.C.P. réclamaient le 1er janvier (la campagne débute le 1er juillet dans la C.E.E.). Selon M. King, les producteurs A.C.P. qui récoltent très tôt dans l'année « *seront considérablement désavantagés* ».

M. Gundelach, vice-président de la Commission, s'est déclaré satisfait des décisions prises et de l'atmosphère des discussions dans la seconde phase des négociations.

Les ministres des Neuf veulent freiner la procédure d'élargissement de la C.E.E.

Les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. sont tombés d'accord le 22 mai à Leeds Castle, dans le sud de l'Angleterre, pour freiner les procédures sur l'élargissement de la Communauté européenne de neuf à douze membres (Grèce, Portugal et Espagne).

« *On a parlé davantage de délais de lenteur que d'échéances précises* », a précisé M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg. En définitive, les Neuf sont d'accord pour poser deux préalables avant d'entamer les véritables négociations avec les trois pays du bassin méditerranéen.

1) Une réforme profonde de la politique agricole méditerranéenne, demandée notamment par la France et l'Italie, dont les secteurs agricoles seraient concurrencés par les produits grecs, portugais et surtout espagnols.

2) Une vision claire des réformes institutionnelles nécessaires pour assurer le passage d'une communauté européenne à Neuf, qui a déjà du mal à fonctionner correctement, à une communauté européenne à douze.

Les ministres ont également décidé d'ouvrir un débat sur les conséquences globales d'un tel élargissement pour les politiques régionale, sociale, maritime et pour la liberté de la circulation de la main-d'œuvre de la C.E.E.

Le contentieux franco-italien sur le vin

La France a répondu, vers la fin de mai, à la Commission de la C.E.E., qui l'a sommée au début du mois d'avril de payer les sommes dues au titre des montants compensatoires sur les importations de vin italien en France, qui agissent comme des aides à l'importation et facilitent donc les ventes de vin italien sur le marché français.

La réponse française souligne que les retards de paiement sont uniquement dus à la lenteur des procédures administratives prévues à la suite de la création de l'office interprofessionnel du vin. Ces aides devraient maintenant être payées rapidement, indique la France. Le ministère français de l'agriculture fait toutefois remarquer que l'Italie, qui est à l'origine de l'action de la Commission européenne, acquitte également les montants compensatoires avec un retard considérable.

Dans sa réponse, la France insiste également sur la nécessité d'une action structurelle dans le secteur vinicole et la mise en place d'une meilleure organisation du marché qui devrait notamment protéger plus efficacement les viticulteurs français contre des importations massives de vin en provenance d'Italie.

ECHEC DES NEGOCIATIONS AVEC L'U.R.S.S. SUR LA PECHE. — *La C.E.E. et l'Union soviétique n'ont réalisé aucun progrès lors de la troisième série de négociations sur la conclusion d'un accord à long terme sur la pêche qui s'est terminée le 21 avril à Bruxelles.*

Le problème-clé reste de savoir si l'Union soviétique est disposée à conclure un accord de pêche avec la Communauté européenne qu'elle n'a toujours pas officiellement reconnue. Ce problème n'a pas été abordé au cours de ce tour de négociations qui s'est déroulé au niveau des experts et non au niveau ministériel comme les deux tours précédents. La C.E.E. insiste pour que l'Union soviétique conclue un accord avec la Communauté européenne en tant que telle et non avec ses pays membres, comme le souhaite Moscou.

Sur le plan technique, les deux parties n'ont pas réussi à rapprocher sensiblement leurs positions. L'Union soviétique voudrait que l'on négocie parallèlement un accord-cadre à long terme de pêche et les quotas de capture accordés à ses navires par les Européens jusqu'à fin 1977. La C.E.E. veut au contraire arrêter d'abord l'accord-cadre qui définit les droits de pêche des flottilles soviétiques dans la zone communautaire de 200 milles ainsi que ceux des pêcheurs des Neuf dans les eaux soviétiques avant de se prononcer sur ce qu'elle accordera aux Soviétiques.

LA NEGOCIATION DE L'ACCORD MULTIFIBRE. — *Le conseil des ministres des affaires étrangères des Neuf a fait de grands progrès le 3 mai en vue d'arrêter un mandat de négociation de la Commission des Communautés européennes pour le renouvellement de l'accord multifibre textile, qui a échoué en fin d'année, a déclaré M. David Owen, ministre britannique des affaires étrangères, et président en exercice du conseil des ministres des Neuf.*

La majorité des pays membres de la C.E.E. demandaient une renégociation de l'accord multifibre, mais l'Allemagne, le Danemark et la Commission de la C.E.E. s'y étaient opposés pour des raisons diverses.

Finalement, les ministres se sont mis d'accord sur une procédure nouvelle : la C.E.E. fixe des contingents globaux pour les produits sensibles — chemises d'hommes, blouses, jeans et divers articles d'habillement en coton.

Les contingents globaux seront redistribués à l'intérieur de la C.E.E. entre les différents pays membres. La négociation avec les pays tiers ne portera donc que sur le montant des contingents accordés par chacun des pays de la C.E.E.

Ceux-ci tiendront compte du contingent global arrêté par l'ensemble des pays de la C.E.E.

EXPORTATIONS DE BEURRE. — *La Commission de la C.E.E. a annoncé le 26 avril, à Luxembourg, la levée de l'embargo sur les exportations de beurre européen à destination des pays de l'Est, y compris l'Union soviétique. Ces exportations avec subventions communautaires avaient été bloquées au début de l'année M. Finn Olav Gundelach, commissaire européen chargé des questions agricoles, a toutefois précisé que ces exportations de beurre européen subventionnées seront autorisées pour des quantités normales, c'est-à-dire de 10 000 à 15 000 tonnes par contrat.*

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA C.E.E., *qui regroupe les partenaires sociaux demande un code communautaire de sécurité nucléaire.*

LA C.E.E. ET LE LIBAN *ont signé le 3 mai, au siège de la Communauté à Bruxelles, un accord* « global de coopération préférentielle » *d'une durée illimitée Un montant de 30 millions d'unités de compte européennes (1 UC = 1,12 dollar) a également été octroyé à ce pays.*

AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE, *qui a pris fin le 17 mai à Bruxelles, les Neuf n'ont pris aucun engagement sur le caractère temporaire des montants compensatoires qui avaient été proposés par la Commission de la C.E.E.*

Les ministres reprendront cette discussion lors des prochains conseils le 27 juin à Luxembourg et en juillet à Bruxelles. Ils aborderont également et à nouveau les problèmes de la politique du Marché commun viti-vinicole qui n'ont pu faire l'objet d'un accord à Bruxelles.

RELATIONS AVEC LA GRECE. — « La Grèce doit devenir membre à part entière de la C.E.E. dans les plus brefs délais possibles afin de pouvoir participer à toutes les procédures d'adhésion à venir, ainsi qu'aux procédures concernant les régions spécifiques de développement » *déclare le communiqué publié à l'issue de la treizième session de la Commission parlementaire mixte Grèce-C.E.E. qui a eu lieu le 19 mai à Mythilène (Lesbos) en mer Egée.*

EURATOM

Reprise des livraisons d'uranium américain hautement enrichi

M. JAMES CARTER a donné le « feu vert » américain pour la reprise des livraisons d'uranium hautement enrichi, suspendues depuis l'automne dernier, vers la C.E.E.

M. Guido Brunner, commissaire européen chargé de l'énergie, s'est félicité le 6 mai de cette nouvelle. La décision américaine porte sur 524 kilos d'uranium hautement enrichi destinés notamment aux réacteurs expérimentaux fonctionnant en France et en Allemagne de l'Ouest. Depuis l'automne dernier, les Etats-Unis avaient suspendu leurs livraisons d'uranium hautement enrichi parce qu'ils estimaient que les contrôles de sécurité en Europe concernant le transport et l'utilisation de l'uranium hautement enrichi n'étaient pas suffisants.

CONFIRMATION SUR LA « DISPARITION » D'UN CHARGEMENT D'URANIUM. — *Le porte-parole de la Commission de la C.E.E. a confirmé le 2 mai à Bruxelles qu'un chargement de 200 tonnes d'oxyde d'uranium naturel avait disparu fin 1968 entre Anvers et Gênes et que ce chargement n'avait jamais pu être retrouvé. C'est le service de sécurité de l'EURATOM, chargé du contrôle et de la surveillance du transport des matières fissiles dans la C.E.E., qui a découvert cette perte. Malgré une enquête approfondie, le chargement, a-t-il confirmé, n'a jamais pu être retrouvé.*

On indique à ce propos que deux hauts fonctionnaires de l'EURATOM ont dû quitter leur poste à la suite de cette affaire en 1969 Il s'agirait de deux hauts fonctionnaires de nationalité italienne.

CECA

Meilleur climat pour la mise en œuvre du plan acier anti-crise

C'EST dans un climat rasséréné que la Commission européenne a mis en œuvre son plan anti-crise de l'acier, complété par M. Davignon (voir notre précédent numéro). Les commandes de produits laminés ont atteint 9 443 000 tonnes (dernier chiffre connu en mai, concernant les ordres reçus en mars), contre 7 587 000 tonnes seulement en février.

Ce chiffre égale, pour ainsi dire, celui de mars 1976 (9 517 000 tonnes), ce qui donne à penser que le creux de la vague récessionniste est dépassé. Le résultat est d'autant plus intéressant qu'en janvier-février les commandes reçues par les aciéries des Neuf avaient été inférieures de 8,6 % à celles des mois correspondants de 1976. L'amélioration de mars est due exclusivement à la reprise des ventes à l'extérieur de la Communauté ; par rapport à mars 1976, on constate une augmentation de près de 60 % de ces opérations, alors que les ventes à l'intérieur de la Communauté restent encore infé-

rieures de près de 10 % à celles de l'année précédente.

Cette reprise — qui s'est aussitôt traduite au niveau des prix, — n'a pas encore entraîné les aciéries à accroître leur production. Les forges des Neuf ont, au contraire, appliqué plus rigoureusement que par le passé le « plan Davignon », forme complétée du « plan Simonet » qui a mis en œuvre la Commission européenne de Bruxelles. La production des Neuf, contingentée — de façon amiable — par Bruxelles, n'a pas dépassé 10,15 millions de tonnes d'acier brut en avril, contre 11,57 en mars et 11,15. Par rapport au mois correspondant de l'année précédente, l'Allemagne a réduit sa production de 380 000 tonnes, le Royaume-Uni de 360 000 tonnes, la Belgique de 280 000 tonnes, les Pays-Bas de 100 000 tonnes ; en revanche, l'Italie a accru la sienne de 155 000 tonnes ; celles de la France et du Luxembourg n'ont pratiquement pas varié.

Au cours des quatre premiers mois de l'année, ce sont le Luxembourg (— 9 %), l'Allemagne (— 8 %), la Belgique (— 6 %) et les Pays-Bas (— 7,5 %) qui ont enregistré les réductions les plus importantes. Celle du Royaume-Uni (— 5,8 %) se situe également au-dessus de la moyenne communautaire (— 3 %). L'Italie et le Danemark enregistrent, au contraire, des progrès de 10 % et 12 % respectivement, tandis que la production française est restée étale. Il apparaît ainsi qu'après des mois d'hésitation les sidérurgistes de la C.E.C.A. se sont décidés à appliquer le contingentement libre qui leur était recommandé par la Commission européenne.

Prix minima et prix d'orientation

Le « plan Davignon », entré en vigueur le 9 mai après la consultation du conseil des ministres des Neuf le 5 mai, comporte, en outre, on le sait :

● *Des prix minima pour les ronds à béton* (produits dont les tarifs s'étaient littéralement effondrés, du fait de la crise européenne du bâtiment), fixé à 198 unités de compte par tonne pour les ronds à béton lisses et à 205 unités de compte par tonne pour les ronds à béton crénelés. Il s'agit de prix de base (départ des points de parité) obligatoires. Les entreprises dont les prix de barème publiés sont inférieurs à ces minima sont tenues de publier de nouveaux prix de barème conformes aux niveaux fixés par la Commission.

La décision ne s'applique pas seulement aux ventes à l'intérieur du Marché commun mais également à celles effectuées en Autriche, en Finlande, en Norvège, en Suède et au Portugal. Ces minima ne font pas obstacle aux alignements sur les prix rendus plus favorables des barèmes d'autres producteurs de la Communauté ou des pays tiers cités ; toutefois, à l'intérieur du Marché commun, les alignements sur des offres en provenance des autres pays tiers ne sont autorisés que dans la mesure où les prix rendus ne sont pas inférieurs aux prix rendus qui résultent d'un barème de prix communautaire plus favorable.

● *Des prix d'orientation pour six sortes d'aciers*, dont l'observation par les entreprises est facultative : 200 unités de compte par tonne pour les tôles finies à froid, 140 pour les tôles quarto, 225 pour les aciers marchands, 230 pour les poutrelles, 245 pour le fil machine.

● *L'octroi de licences automatiques pour les importations d'acier.*

● *La perception d'un droit anti-dumping* sur tout acier importé dans la C.E.C.A. et vendu à un prix tel qu'il cause un préjudice important à une production de sidérurgistes des Neuf ou qu'il retarde la création d'une production envisagée.

● *Une aide accrue pour restructuration* de la sidérurgie des Neuf, portant à la fois sur le financement des installations et sur la réadaptation des « métallos ».

Lors de la consultation du conseil des ministres de la C.E.C.A., la délégation allemande, jusqu'alors fort réservée, s'est montrée conciliante, notamment à l'égard des prix minima dont elle avait précédemment mis en doute l'efficacité. En revanche, la délégation britannique s'est montrée plus hostile que prévu, prenant position contre l'ensemble du « plan Davignon », notamment contre les prix d'orientation et les prix minima, ceux-ci risquant de jouer en Grande-Bretagne le rôle de prix maxima, enlevant ainsi à la sidérurgie anglaise des recettes potentielles substantielles.

L'opposition la plus résolue est venue de l'Italie qui, pour des raisons aussi bien concrètes que de principe, s'est prononcée contre le projet. Le ministre italien a notamment souligné que l'augmentation des prix des ronds à béton résultant de la fixation de prix minima (supérieurs d'environ 20 % à ceux appliqués sur le marché il y a peu) aggravera la situation de l'industrie italienne de la construction, déjà victime d'une augmentation sensible des coûts. Le gouvernement de Rome redoute qu'une telle augmentation n'entraîne la fermeture d'un certain nombre de petites entreprises sidérurgiques avec des conséquences graves sur la situation de l'emploi.

MAJORATION D'UN TIERS DE LA PRIME DE DEPART AUX MINEURS. — *La Commission de Bruxelles a porté de 750 à 1 000 unités de compte la prime de départ accordée aux mineurs de charbon changeant de métier. Elle avait été créée en 1968, au taux de 625 U.C.*

LA PRODUCTION DE MINERAI DE FER DES NEUF *a diminué de 12,8 % durant le premier trimestre de cette année par rapport à celle des trois premiers mois de 1976, alors que la production de fonte de la CECA n'a, elle fléchi que de 3,3 %.*

AIDES A LA READAPTATION PROFESSIONNELLE. — *Quelque cinq mille six cents travailleurs de la CECA viennent de faire l'objet d'une aide de réadaptation de la Commission de Bruxelles. Il s'agit des mineurs de charbon de Sachsen (Allemagne) et des « métallos » de Weviges (Allemagne), Thy-Marcinelles et Marchin (Belgique), Duport, Workington et Rotherdam (Royaume-Uni).*

EMPRUNT CECA AU KOWEIT. — *Un contrat portant sur le lancement d'un emprunt de 30 millions de dollars a été signé à Koweït, entre la Commission et un consortium bancaire international. Les bons, émis pour sept ans à 99 % de leur valeur nominale, porteront intérêt au taux de 7,5/8. Cette émission porte le montant total des emprunts contractés par la CECA depuis sa création à 4 298 millions d'unités de compte européennes.*

PRET A L'ACIERIE DE PIOMBINO. — *Un prêt de 80 milliards de lires a été accordé par la Commission de Bruxelles, à l'Acciaieria di Piombino (Livorno) pour le financement du nouveau programme d'ensemble de modernisation et de rationalisation du centre intégré de Piombino. Ce programme prévoit de rationaliser les moyens de production de fonte, d'améliorer l'approvisionnement de l'aciérie LD et de réduire le déséquilibre du dégrossissage par rapport à l'activité de l'aciérie.*

POUR UNE POLITIQUE CHARBONNIERE PLUS ACTIVE. — *Les dirigeants du CEPCEO (Comité d'étude des producteurs de charbon d'Europe occidentale) ont déploré, lors de leur dernière session à Londres, le peu de progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre d'une politique énergétique commune. Ce climat de stagnation contraste singulièrement avec le dynamisme qui s'est fait jour en la matière à Washington. Dans une lettre adressée aux présidents du Conseil, de la Commission et du Parlement européen, le CEPCEO met en relief l'incertitude dans laquelle est maintenue l'industrie charbonnière communautaire. Les ministres des Neuf ont d'ailleurs accepté l'analyse qui met en relief les graves difficultés actuelles qui résultent pour la CECA de l'augmentation intempestive des importations de houille en provenance des pays tiers. Une nouvelle impulsion doit donc être donnée à la politique charbonnière communautaire, souligne le CEPCEO, en vue de réduire à moyen terme la dépendance énergétique de la Communauté. Faute d'une telle politique, le risque existe que les besoins supplémentaires de l'énergie ne puissent être couverts vers le milieu des années 80 et au-delà, par de la houille communautaire.*

Association européenne de libre-échange

Réunion « au sommet » sur les relations avec la C.E.E.

LA crise économique mondiale et l'avenir de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) ont été au centre du « sommet » qu'ont tenu le 13 mai à Vienne les présidents du conseil, les ministres des affaires étrangères et ceux du commerce des pays membres de l'Association.

Les représentants de ces pays sont convenus de la nécessité de poursuivre le processus d'intégration économique de l'Europe occidentale, notamment après la disparition des dernières barrières douanières entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. qui doit entrer en vigueur le 1er juillet 1977.

Tous les orateurs se sont prononcés en faveur d'une intensification de la coopération tant à l'intérieur de l'A.E.L.E. qu'entre celle-ci et l'Europe des Neuf ainsi que les autres groupements économiques et commerciaux existants.

Si l'unanimité s'est faite pour refuser tout protectionnisme en matière de commerce, des divergences de vues semblent s'être fait jour en ce qui concerne la priorité à accorder aux grands problèmes économiques de l'heure. En donnant une priorité absolue à la lutte contre l'inflation, M. Ernst Brugger, chef du département économique suisse, n'a, en effet, pas rejoint l'avis de ses collègues qui ont considéré le chômage comme étant le problème le plus grave et le plus urgent.

Un communiqué de clôture tient de ce fait « *la création d'emplois nouveaux avec la poursuite concomitante des efforts en vue de faire baisser le taux d'inflation* » pour « *le problème le plus pressant* ».

Les participants au « sommet » s'y déclarent « *inquiets du fait de la situation économique en Europe* », notant que « *la récession profonde et la lenteur de la relance* » ont « *rendu plus difficile la réalisation des principaux objectifs de la politique économique* ».

Ils accueillent enfin « *favorablement* » la volonté yougoslave de se rapprocher de l'A.E.L.E., et avec « *compréhension et bienveillance* » le désir portugais d'adhérer à l'Europe des Neuf.

RECENTE PUBLICATION

● *Les échanges de l'A.E.L.E. 1975* : bilan statistique du commerce interrégional et avec le monde extérieur, avril 1977.

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Organisation des Etats américains

La réforme du système interaméricain

LE conseil permanent de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) a approuvé le 20 avril l'ensemble du projet de réformes à la charte de Bogota de 1948 modifiée par le protocole de Buenos-Aires de 1967. En dehors de la refonte des institutions, l'originalité de ce projet réside dans l'introduction dans le système interaméricain de trois principes où s'inscrivent les nouveaux courants de pensée qui traversent les pays du sous-continent : la sécurité économique collective pour le développement, le pluralisme politique, économique et social, et la dépolitisation de l'aide au développement. La réforme du système interaméricain devra être approuvé par une assemblée générale extraordinaire, à une date qui n'a pas encore été précisée.

On sait que ce projet de réformes avait été sévèrement critiqué par M. Kissinger, qui avait déclaré, lors d'une assemblée annuelle de l'O.E.A. à Santiago, que son gouvernement n'y souscrirait pas et qu'il ne le recommanderait pas non plus au Sénat pour ratification.

D'autre part, tous les membres du conseil permanent, à l'exception du représentant du Venezuela, ont exprimé leur confiance au secrétaire général de l'O.E.A., M. Orfila, mis en cause par une campagne de presse au Venezuela pour sa gestion à la tête de l'Organisation.

PREMIERE EVALUATION DES RESULTATS DU SYSTEME DES PREFERENCES GENERALISEES DES ETATS-UNIS. — *Réunie à Buenos-Aires du 17 au 23 mai, au niveau des ministres, la Commission spéciale de consultation et de négociation (CECON) — où sont examinés les problèmes du commerce entre les Etats-Unis et les pays de l'Amérique latine — a procédé à la première évaluation des résultats de l'application, en 1976, du Système des préférences généralisées (S.P.G.) des Etats-Unis, institué dans le cadre de la loi sur le commerce international de 1974 de ce pays.*

On sait que, sur les six mille positions et sous-positions du tarif extérieur des Etats-Unis, deux mille sept cent vingt-sept bénéficient, en vertu de l'application du S.P.G., de l'exemption totale des droits de douane. D'après les données recueillies par la CECON, les importations en provenance des pays en voie de développement effectuées en 1976 par les Etats-Unis au titre du S.P.G. ont représenté une valeur de 4 000 millions de dollars, dont 1 500 millions correspondent aux ventes latino-américaines. Bien que, dans son analyse, la CECON ne tienne pas ce résultat pour négligeable, elle ne le considère pas satisfaisant compte tenu de l'importance des liens commerciaux traditionnels entre les Etats-Unis et les pays du sous-continent, les avantages du rapprochement géographique, et du nombre des produits essentiels pour l'économie latino-américaine qui n'ont pas été admis à bénéficier des avantages du S.P.G.

Parmi les griefs adressés au S.P.G. par la CECON, il faut en souligner deux dont les conséquences sont durement ressenties par les pays latino-américains : a) le plafonnement du volume annuel de chaque produit importé bénéficiant de l'exemption des droits. A ce titre, les pertes essuyées en 1976 par rapport à la dernière année où le S.P.G. n'était pas encore appliqué, seraient de l'ordre de 302 millions de dollars ; b) les obstacles administratifs, notamment le certificat d'origine.

PROBLEMES JURIDIQUES. — *La vingtième conférence de la Fédération interaméricaine des juristes, organisme subsidiaire de l'O.E.A., s'est tenue à Atlanta (Georgie), du 30 avril au 7 mai. Les questions inscrites à l'ordre du jour, étroitement liées aux problèmes du développement de l'Amérique latine, ont porté notamment sur le droit maritime, les problèmes juridiques du fonctionnement des entreprises multinationales, le cadre juridique des opérations conjointes sur le pétrole et le gaz naturel, la propriété industrielle, le développement des institutions en Amérique latine, etc. Les questions relatives à la législation en matière de responsabilité civile dans les dommages d'origine nucléaire et aux progrès des législations nationales sur l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques ont particulièrement retenu l'attention.*

EL SALVADOR ET LE HONDURAS DEMANDENT LA PROROGATION DE LA MISSION D'OBSERVATEURS MILITAIRES. — *El Salvador et le Honduras ont demandé, le 25 avril, à l'O.E.A., de proroger pour une période de trois mois le mandat de la mission d'observateurs militaires chargée de contrôler l'application de l'accord du 4 juin 1970, destiné à établir une zone de sécurité à la frontière des deux pays*

Le rappel de la mission avait été décidé par les présidents d'El Salvador et du Honduras lors de leur rencontre à El Amarillo, petite localité frontalière sur le Goascoran, le 12 juin 1976, à la suite de la recrudescence d'actes de violence dans la zone de sécurité.. La treizième réunion de consultation des ministres des affaires étrangères de l'O.E.A. s'étant prononcée favorablement, un mois plus tard, le 29 juillet, les représentants diplomatiques et les chefs militaires des pays membres de l'ODECA, réunis à Guatemala, mettaient au point les modalités d'installation de la mission.

Cette initiative est une preuve des difficultés auxquelles se heurtent encore les efforts de normalisation des relations entre les deux pays.

OTAN

Au conseil ministériel : propositions américaines sur le renforcement de la défense atlantique

LA réunion ministérielle de printemps du Conseil de l'Atlantique nord s'est déroulée à Londres les 10 et 11 mai en présence de MM. James Carter, président des Etats-Unis, Eanes, président du Portugal, et de tous les chefs de gouvernement des pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ; la France était représentée par son ministre des affaires étrangères. Le communiqué final publié à l'issue des travaux du Conseil reprend trois des propositions présentées par le président Carter : coopération dans le domaine de la « production de défense » (et notamment promotion du commerce « dans les deux sens » entre les Etats-Unis et l'Europe en matière d'équipement militaire), mise en œuvre prochaine d'un programme de défense à long terme pour renforcer les moyens de défense et de dissuasion de l'alliance atlantique dans les années 1980 ; définition des tendances à long terme des relations entre l'Est et l'Ouest. Selon le président Carter, cette réunion a permis de « restaurer » la confiance dans l'OTAN ; le président américain a également proposé que la prochaine réunion du Conseil se tienne à Washington.

COMITE DES PLANS DE DEFENSE. — *Le comité des plans de défense de l'OTAN, qui rassemble les ministres de la défense des pays de l'Alliance atlantique (à l'exception de la France et de la Grèce) s'est réuni les 17 et 18 mai à Bruxelles pour examiner les propositions américaines concernant le renforcement de l'Alliance. Les ministres se sont déclarés d'accord pour s'efforcer d'accroître les dépenses militaires des pays membres de 3 % (en termes réels, c'est-à-dire en plus du taux de l'inflation). Le secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, M. Harold Brown, a présenté à ses collègues deux propositions :*

1) Pour accroître la capacité défensive de l'Alliance dans les années 80, renforcement de la planification et harmonisation des programmes à long terme de l'Alliance ;

2) Concentration des efforts sur trois actions : renforcement des armes anti-chars du groupe d'armée nord dans la zone Centre-Europe ; mise en place mieux adaptée aux besoins des réserves de munitions et d'équipements ; amélioration de la capacité d'intervention des troupes, avec une attention spéciale pour le problème de l'acheminement des renforts

MISSILE ANTINAVIRE DE SURFACE DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE. — *L'OTAN a annoncé, le 18 mai, que les ministres de la défense de la France, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont conclu un accord en vue de l'étude d'un système de missile antinavire à grande portée. En principe, il s'agira d'une famille d'armes susceptibles d'être lancées à partir de bâtiments de surface, de sous-marins et d'aéronefs. Le communiqué de l'OTAN précise que* « ce projet sera géré par un Groupement d'intérêt économique (GIE) rassemblant des firmes françaises, allemandes et américaines, et auquel les industries des Pays-Bas, de la Norvège et des Etats-Unis apporteront leur concours.

» L'existence de cet accord met à nouveau l'accent, d'une part, sur les liens étroits qui s'établissent au sein de l'Alliance en vue de réaliser l'interopérabilité militaire et la coopération industrielle, ainsi que, d'autre part, sur sa volonté de disposer de moyens défensifs puissants et sûrs. »

COMPARAISON DES FORCES MILITAIRES ENTRE L'EST ET L'OUEST. — *Les services de l'OTAN à Bruxelles ont publié le 4 mai dernier des tableaux comparatifs des forces militaires des pays de l'OTAN et des pays du pacte de Varsovie. Dans le domaine nucléaire, les pays de l'Europe de l'Est sont à parité stratégique avec les pays de l'Alliance atlantique (alors qu'il y a dix ans la supériorité était du côté américain). Dans le domaine des armes conventionnelles, les indications fournies par l'OTAN signalent notamment que les pays du pacte de Varsovie ont deux fois plus de chars en Europe que les pays occidentaux, tandis que le nombre des avions de combat est de six mille huit cents pour l'OTAN contre onze mille pour le pacte de Varsovie.*

Organisation du traité central

Vingt-quatrième session du conseil

REUNI pour sa vingt-quatrième session les 14 et 15 mai à Téhéran, le conseil des ministres de l'Organisation du traité central (Cento) déclare dans le communiqué publié à l'issue de ses travaux que l'échec d'un règlement au Proche-Orient constitue une menace pour la paix mondiale et lance un appel en faveur d'une « *paix juste, honorable et durable pour toute la région du Moyen-Orient* ». Participaient à ce conseil des ministres du Cento : MM. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, David Owen, secrétaire du Foreign Office, les ministres des affaires étrangères de Turquie et d'Iran et l'ambassadeur du Pakistan à Téhéran. Le communiqué final exprime également la satisfaction du Cento devant l'amélioration de la situation au Liban et félicite tous les pays qui ont pris part à la solution des problèmes. A propos de la prochaine conférence de Belgrade sur la sécurité et la coopération en Europe, les ministres espèrent qu'elle amènera une plus grande détente dans la tension internationale et soulignent à cet égard l'importance de la sécurité dans la région du Cento. Le communiqué fait état des progrès dans la lutte contre les « *menaces de subversion* » dans la région et rappelle le rôle du Cento en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Conseil de l'Europe

Au comité des ministres : les suites de la conférence d'Helsinki

REUNIS le 27 avril à Strasbourg, les ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil de l'Europe ont examiné la mise en œuvre de l'Acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe et les perspectives de la prochaine conférence de Belgrade. Ils ont été « *unanimes à reconnaître la nécessité de maintenir la dynamique de la détente en évitant une confrontation stérile, mais en insistant sur le respect intégral de chacun des points de l'Acte final et sur l'examen approfondi des résultats obtenus par les Etats signataires lors de sa mise en œuvre* ». En ce qui concerne la situation en Espagne, les ministres « *se sont félicités des progrès continus dans la voie de la démocratie, ainsi que de l'annonce d'élections le 15 juin prochain* ».

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME. — *Réunie en session plénière à la fin du mois d'avril, la Cour européenne des droits de l'homme a réélu président, pour une durée de trois ans, M. Giorgio Balladore Pallieri. Elle a désigné comme vice-président M. Gérard J. Wiarda, de nationalité néerlandaise, en remplacement de M. Hermann Mosler.*

COMMISSION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME. — *La cent vingt-septième session de la Commission européenne des droits de l'homme s'est déroulée à Strasbourg du 9 au 20 mai. On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro*

JOURNEE DE L'EUROPE. — *La Journée de l'Europe 1977 a été célébrée le 5 mai par le Conseil de l'Europe, avec comme slogan : « L'Europe ne se fera pas toute seule. »*

Association du transport aérien international

Bilan du trafic en 1976

SELON des statistiques publiées au mois de mai, le trafic des compagnies aériennes régulières membres de l'Association du transport aérien international (IATA) a progressé en 1976 sur l'Atlantique nord. Il s'est stabilisé entre l'Europe et le Proche-Orient, mais il a régressé sur l'Atlantique sud.

Sur l'Atlantique nord, le trafic — onze millions cinq cent mille passagers — a crû de 13,1 %. Le coefficient de remplissage des appareils a augmenté de 3,5 points et s'est établi à 60,9 %. Quant au transport de fret — 572 872 tonnes, — il a augmenté de 7,6 %.

Entre l'Europe et le Proche-Orient, le nombre des passagers — neuf cent soixante mille — s'est accru seulement de 0,1 %, soit un taux d'occupation des avions de 53,5 %, en baisse de 1,8 point. Le transport de fret — 27 341 tonnes — a, pour sa part, augmenté de 11,4 %.

Sur l'Atlantique sud, on constate une réduction de 11,5 % du nombre des passagers. D'où une baisse de 10,6 points du coefficient de remplissage des appareils, qui s'est établi à 53,1 %. En revanche, le transport de fret — 38 192 tonnes — a progressé de 15,8 %.

Croix-Rouge

Les difficultés de l'action en faveur des prisonniers politiques en Afrique australe

LE Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) a effectué à la fin du mois d'avril deux missions en Rhodésie et en Afrique du Sud afin d'obtenir un accès plus large aux prisonniers détenus en raison du conflit armé (Rhodésie) et pour des raisons de sécurité intérieure (Afrique du Sud). Dans son bulletin daté du 4 mai, le C.I.C.R. constate que cet objectif n'a pas été atteint et que les conditions nécessaires à un élargissement de l'action de protection en Afrique australe sont loin d'être réunies. Le président du C.I.C.R., M. Alexander Hay, et le délégué général du C.I.C.R. pour l'Afrique, qui ont eu dans la semaine du 21 au 25 avril des entretiens en Afrique du Sud avec M. John Vorster, premier ministre, et les ministres des affaires étrangères, de la justice, de la santé et de la défense, n'ont pu visiter les personnes détenues dans ce pays en vertu des lois sur la sécurité (« Terrorism Act » et « General Law Amendment Act »). L'autre mission du C.I.C.R. est celle qui avait été effectuée quelques jours auparavant par le délégué général en Rhodésie-Zimbabwe : les autorités rhodésiennes opposent toujours un refus formel à la demande de visite des prisonniers politiques condamnés et des prévenus. La seule catégorie de personnes que le C.I.C.R. est autorisé à visiter est celle regroupant les détenus administratifs (« *under the Emergency regulations* »).

● AGENCE SPATIALE EUROPEENNE. — *Le centre européen d'opérations spatiales de l'Agence spatiale européenne (ASE) a terminé, le 6 mai, le programme de mise sous tension des expériences et de vérification du satellite scientifique Geos, lancé le 20 avril dernier. A la suite d'une défaillance du lanceur, qui a empêché de placer le satellite sur l'orbite géostationnaire prévue, Geos a été placé sur une orbite elliptique de douze heures.*

— L'ASE et la NASA ont procédé, du 16 au 26 mai, à une seconde expérience de simulation d'un vol du Spacelab, afin de préparer les futures missions que doit effectuer le laboratoire habité à partir de 1980. La première expérience de simulation de vol avait eu lieu en juin 1975.

● COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EUROPEENNES. — *Réuni du 16 au 20 mai, à Genève, le comité exécutif du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) a fixé le budget du CIME pour 1977 à 29,4 millions de dollars pour assurer les services nécessaires à l'émigration de soixante deux mille sept cent cinquante nationaux européens et réfugiés de différentes régions du monde.*

● ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE. — *L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) a inauguré le 7 mai dernier le S.P.S., le synchrotron à protons de 400 GeV, le plus grand instrument de physique du monde.*

● UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE. — *Par 16 voix contre 1 et 1 abstention, la commission politique de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) a approuvé, le 9 mai, à Rome, une résolution sur l'application des accords d'Helsinki, présentée par un parlementaire communiste italien, M. Sergio Segre. Cette résolution recommande notamment au conseil de l'U.E.O.* « de veiller à l'application, par les pays membres, de l'ensemble des principes élaborés à Helsinki et de demander aux pays de l'Europe de l'Est de mener une politique analogue »

En ce qui concerne le problème de la libre circulation des idées et des hommes, M. Segre indique dans son rapport introductif que de nouveaux progrès sur la voie du désarmement pourraient faciliter des progrès également dans ce domaine en raison du « lien étroit entre le développement de la détente et de la coopération et le développement, partout, de secteurs toujours plus larges de liberté et de démocratie ».

● UNION INTERPARLEMENTAIRE. — *Réuni en avril dernier à Canberra, le conseil de l'Union interparlementaire s'est penché sur le sort de plusieurs parlementaires actuellement détenus dans différents pays. Dans une résolution sur le Chili, approuvée par quatre-vingt-deux voix et deux abstentions, le conseil demande au gouvernement de Santiago de libérer les sénateurs Jorge Montes Moraga et Erik Schnake Silva, et de faire connaître le sort des députés Carlos Lorca Tobar et Vicente Atencio Cortes et de l'ex-député Bernardo Araya Zuleta. D'autre part, le conseil a demandé aux autorités argentines de lui fournir des précisions quant aux circonstances exactes du décès du député Mario Abel Amaya. L'Union interparlementaire était également intervenue en faveur du sénateur Hipolito Solari Irigoyen, qui a été libéré par la suite et a quitté l'Argentine. En outre, le conseil a demandé aux autorités uruguayennes de libérer immédiatement le sénateur José Luis Massera et de lui donner des informations sur le sort du député Jaime Perez, arrêté arbitrairement en octobre 1974. Enfin il a invité les autorités kenyannes à libérer immédiatement le député John Marie Seroney.*

LE MONDE DIPLOMATIQUE

EUROPE DE L'OUEST

L'engrenage fédéral

Par GÉRARD SOULIER

PROUDHON écrit quelque part que l'urne du suffrage universel est encore au-dessous de la Sainte Ampoule mérovingienne, qui consacrait la légitimité des rois. La formule fit en son temps le bonheur de l'Action française. L'urne, aujourd'hui, porte l'auréole magique et mystique de la Sainte Ampoule, aussi bien dans le discours politique que dans l'imaginaire social : elle fonde la légitimité et le pouvoir.

L'élection du Parlement européen au suffrage universel direct n'est pas une simple modification du mode de désignation d'un organe communautaire. Quoi qu'on fasse pour atténuer la portée de cette réforme, elle engage, de *façon irrécusable, dans un processus d'intégration* politique. En outre, tout système politique, derrière ses apparences, organise le pouvoir du plus fort. Le plus fort, dans cette Europe, c'est l'Allemagne ; elle pourrait être à l'Europe ce que la Prusse fut à l'Allemagne : un centralisateur autoritaire et rigoureux. Ainsi s'engage un double mouvement de subordination : de chacun des Etats à la Communauté, de la Communauté à l'Allemagne.

L'ELECTION du Parlement européen au suffrage direct, c'est le grand bond en avant vers le fédéralisme. C'est bien ainsi que l'entendent et que l'ont toujours entendu les partisans les plus résolus de l'intégration. Cette *réforme* ne crée pas, à elle seule, un système fédéral. Elle vient ajouter à tout un ensemble institutionnel déjà très élaboré. Tous les éléments du fédéralisme sont en place. L'onction du suffrage universel, de toute évidence, va libérer les énergies du système. Il faut d'abord faire le bilan d'une accumulation institutionnelle beaucoup plus considérable qu'on ne l'imagina.

Les traités (C.E.E. et C.E.E.A.) ont été conclus pour une durée illimitée. Leurs auteurs ont statué pour l'éternité, comme des constitutants : il ne s'agit donc pas d'une organisation internationale parmi d'autres mais d'un projet destiné à être développé. La Cour de justice des Communautés en tirera argument dans plusieurs de ses décisions, sur le caractère irréversible des abandons de souveraineté.

Les traités, d'autre part, organisent des procédures de révision qui, à l'instar des Constitutions fédérales, associent largement les instances communautaires. Mieux, des révisions peuvent être opérées par les seules instances communautaires : articles 95 du traité CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) et 235 du traité C.E.E. Ce dernier article *dispose* : « *Si une action de la Communauté apparaît nécessaire pour réaliser, dans le fonctionnement du Marché commun, l'un des objets de la Communauté, sans que le présent traité ait prévu les pouvoirs d'action requis à cet effet, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation de l'Assemblée, prend les dispositions appropriées.* » La notion de « *dispositions appropriées* » ne comporte aucune limite ; quant aux « *objets de la Communauté* », quels sont-ils ? S'agit-il de « *jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé* », comme le propose le préambule du traité CECA, ou bien, d'après l'article 2 du traité C.E.E., d'établir « *des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit* » ? L'article 235 permet, absolument, de modifier *les institutions communautaires, sans ratification* des Etats membres. On opposera la nécessité d'un accord unanime du Conseil. Au vif du problème, un Etat pourra être contraint. Moyennant quoi, et de toute façon, les parlements nationaux n'auront pas à en débattre, les peuples seront tenus à l'écart.

L'UNITE institutionnelle des trois Communautés est en soi un phénomène intégrateur. Dès le traité de Rome, une convention annexe unifiait, pour les Communautés, l'Assemblée, la Cour de justice et le Conseil économique et social. Un traité du 8 avril 1965 réalisait la fusion des exécutifs : un Conseil unique se substituait à celui prévu par chaque traité, une Commission unique se substituait à la Haute Autorité prévue par le traité CECA et à la Commission prévue par les deux autres traités. Qu'il y ait encore trois traités ne gêne en rien le développement communautaire : la IIIe République a fonctionné pendant soixante-cinq ans avec trois lois constitutionnelles et non une Constitution.

Le partage du pouvoir normatif entre le *Conseil et la Commission s'effectue, au départ*, de façon différente selon les traités, et à l'intérieur des traités selon les matières, en sorte qu'existent différents types d'actes des Communautés, dont la dénomination et la force juridique sont variables. Les actes les plus importants sont obligatoires et directement applicables dans l'ordre interne des Etats, c'est-à-dire sans ratification. Ces décisions sont *prises soit par le Conseil sur proposition ou* avis de la Commission, soit par la Commission elle-même. Il faut relever un paradoxe : à lire les traités, c'est la CECA qui représente le plus haut degré d'intégration en ce qu'elle confie l'essentiel du pouvoir à la Haute Autorité (organe qualifié de supranational par l'article 9 du traité), tandis que, dans le traité C.E.E., la Commission dispose d'une compétence plus restreinte, au profit du Conseil. Mais, si l'on rapporte les pouvoirs de chacun au contexte du traité, on s'aperçoit que c'est l'inverse qui est vrai : en effet, le traité CECA, limité au charbon et à l'acier, règle toutes les questions essentielles et, par là, est très proche d'un traité classique. Les audaces du traité ne sont donc pas trop compromettantes dans la mesure où il reste surtout à prendre des mesures d'application, d'ordre relativement secondaire. Au contraire, dans le traité C.E.E., le champ d'intervention est très vaste, ce qui confère aux exécutifs une compétence qui, d'un point de vue matériel, est de nature législative, et leur donne ainsi un pouvoir considérable.

Le pouvoir de la Commission, dans la pratique, est beaucoup plus important qu'on ne le *dit. Si elle* ne peut que dans certains cas prendre elle-même et seule la décision, qu'elle ait à agir, généralement, comme organe de proposition ne doit pas tromper : c'est un gouvernement. Pour l'heure, sans doute, sous forme d'esquisse, mais déjà bien dessinée. Sa permanence lui donne une très grande force face au Conseil. La Commission est là chaque jour, elle dispose d'une administration unifiée, elle examine tous les projets. Son poids est encore accentué par la généralité de sa compétence, tandis que le Conseil est formé, selon les circonstances, de ministres différents. Elle est en outre, dans son organisation, un véritable gouvernement : c'est un organe collégial qui délibère et détermine collectivement tout ce qui relève de sa compétence ; *tel un conseil des ministres*, la Commission se réunit une fois par semaine, entend des rapports, adopte des projets ; chaque commissaire, tel un ministre d'un gouvernement, est spécialisé et dirige les services administratifs correspondants : affaires économiques et sociales, transport et environnement, politique agricole, relations extérieures... On pourrait préciser davantage, il suffit : les pouvoirs du *Conseil (organe communautaire et non conférence* diplomatique) doivent être évalués compte tenu de ces remarques.

LA Cour de justice, organe le plus discret, n'est pas le moins important. Juridiction internationale et juridiction d'attribution, elle devait faire prévaloir une interprétation *étroite des traités. Bien au contraire, elle a* systématiquement orienté sa jurisprudence en faveur de la Communauté contre les Etats, posant sans nuance la primauté de toute règle communautaire sur toute règle interne. Un exemple suffira. Dans un arrêt du 17 décembre 1970, elle affirme expressément : « *L'invocation d'atteintes portées soit aux droits fondamentaux tels qu'ils sont formulés par la Constitution d'un Etat membre, soit aux principes d'une structure constitutionnelle nationale, ne saurait affecter la validité d'un acte de la Communauté ou son effet sur le territoire d'un Etat.* » Selon la Cour, même un principe constitutionnel plie devant l'ordre communautaire. Et la Cour, dans cet arrêt, parle d'un *acte* de la Communauté, pas du traité. Sans que nul ait protesté, la Cour se comporte déjà et depuis longtemps comme une véritable juridiction fédérale.

Tous les éléments d'un système fédéral sont dès lors réunis. L'introduction du suffrage universel direct va *précipiter* l'évolution en renforçant le Parlement à l'intérieur des institutions communautaires et, partant, les Communautés face aux Etats, sans que rien soit changé aux traités

Ce Parlement est en attente de sa légitimité démocratique. Les traités lui ayant laissé le soin d'aménager son règlement intérieur, il a tout naturellement introduit les traditions internes, en constituant des commissions parlementaires permanentes spécialisées (on sait leur importance dans un système parlementaire), des groupes politiques (et non nationaux), un bureau élargi qui tient lieu de conférence des *présidents et arrête l'ordre du jour, et en* adoptant toute la panoplie des questions parlementaires.

Les traités ne lui reconnaissent pas de pouvoir législatif, mais il dispose d'ores et déjà du pouvoir budgétaire et du droit de censurer la Commission sans autres limitations qu'un délai de trois jours de réflexion et une majorité qualifiée. Par ailleurs a été introduite une pratique non prévue par les traités : un débat d'investiture lors de l'entrée en fonctions de la Commission. Tous les éléments du parlementarisme sont en place, et notamment la responsabilité ministérielle. Le Parlement dispose ainsi des moyens de contraindre la Commission. Il est peu probable qu'il ait à le faire : le zèle communautaire de l'un ne pourra que stimuler celui de l'autre. Les résolutions ou avis de ce Parlement seront d'évidence entérinés par les organes de décision, et la Commission, forte du soutien de la représentation démocratique de 250 millions d'Européens, sera plus puissante encore face aux Etats.

L'ESSENTIEL n'est donc point, quoi qu'on en dise, *les pouvoirs*, c'est-à-dire *les* attributions formellement dévolues *au* Parlement, mais bien le suffrage universel. Avec son introduction, on quitte définitivement le domaine du droit international pour entrer dans le droit interne. Il n'existe aucune autre organisation internationale dotée d'un organe élu au suffrage universel, et chaque fois, dans l'histoire, que le suffrage universel a investi un organe, il a attiré le pouvoir et assuré une unité politique : au bout du suffrage universel, un nouvel Etat en Europe de l'Ouest, cet Etat est fédéral. Les Etats membres conservent une large autonomie, mais tous les organes d'un pouvoir central sont réunis : un gouvernement — la Commission — et un Parlement, dont le bicaméralisme traditionnel prend forme : une *Assemblée* élue au *suffrage* universel va représenter les citoyens ; le Conseil, représentant les Etats membres, préfigure un Sénat doté de prérogatives importantes. La Cour suprême a déjà, quant à elle, montré ses convictions fédéralistes.

L'Allemagne fédérale dominera cet Etat, par nécessité et par volonté, selon le même mécanisme qui a conduit la Prusse à unifier l'Allemagne. L'unité allemande a elle aussi commencé par une union douanière. Dès 1829, l'un des fondateurs du Zollverein, Motz, écrivait dans un rapport au roi : « *L'union des Etats dans une association douanière et commerciale entraîne après elle l'unification progressive en un même système politique.* » La Prusse, par son plus grand poids démographique et économique, en fut l'agent et le bénéficiaire : l'unification de l'espace économique favorisait les premiers exemples de concentration industrielle — c'est au milieu du dix-neuvième siècle que Krupp organisait sa puissance à Essen. La *prééminence* économique de la Prusse préparait sa prééminence politique : en 1867, Bismarck suscitait la Confédération d'Allemagne du Nord transformée quatre ans plus tard en Constitution d'Empire, dont Bismarck voulait qu'elle fût, « *dans les formes, plus près de la confédération d'Etat, en se rapprochant, dans la pratique, de l'Etat fédéral* ». L'unité devait, selon Bismarck, être scellée par la guerre : « *Les grandes décisions du temps ne sont pas prises par les discours... mais par le fer et par le sang.* » On sait ce qu'il advint.

L'UNION douanière, en Europe occidentale, est faite. En dépit des engagements pris après la guerre, les grands cartels allemands, choyés par un Führer qu'ils choyaient à leur tour, n'ont pas été démantelés : ils contrôlent aujourd'hui la sidérurgie européenne. La loi de la concentration et de la centralisation du pouvoir économique, puis politique, ne s'est jamais démentie dans l'histoire. Il est donc aberrant de croire que l'abaissement des frontières nationales libérera les régions. Comme le rappelle Claude Bourdet dans *l'Europe truquée*, l'unification italienne a arrêté le début de développement de l'Italie du Sud et fait la puissance de l'Italie du Nord, et la formule de Jean-Pierre Vigier, selon laquelle l'intégration européenne conduit à une latino-américanisation de l'Europe du Sud, pourrait devenir bientôt vérité historique. Pour les régions de petite et moyenne agriculture, l'intégration, c'est la mort.

Au seul bénéfice des puissants, l'intégration assure, en revanche, la domination de l'Allemagne. La puissance économique de l'Allemagne la fait regarder comme modèle. Mais c'est aussi un *modèle* politique. *Dans un contexte* de crise et de transition renaissent les vieux démons de l'ordre, quitte à le présenter comme un ordre « démocratique libéral », et à le couvrir d'institutions représentatives. Il ne faut pourtant pas s'y tromper. Trop fort célébré peut-être, mais certainement trop vite oublié, Marcuse écrit dans *l'Homme unidimensionnel* : « *Le totalitarisme n'est pas seulement le fait d'une forme de gouvernement ou de parti, il découle plutôt d'un système spécifique de production et de distribution, parfaitement compatible avec un « pluralisme » de partis, de journaux, avec la « séparation des pouvoirs », etc.* » L'Allemagne modèle, c'est la normalisation, par les *Berufsverbote*, du plus grand nombre, et l'élimination des opposants radicaux, dans des prisons où l'on meurt avant d'être jugé. Le modèle allemand entend modeler l'Europe. Pour partie, c'est fait : les *Berufsverbote* sont déjà devenues pratique communautaires (1). Ce danger est tellement perçu par certains partisans socialistes de ce projet qu'ils avancent que cette intégration pourrait limiter le danger allemand. A coup sûr, il le favoriserait.

(1) Cf. *le Monde*, 30 octobre 1976, Henri Noguères, « L'Inquisition à Bruxelles », *l'Unité*, 12 novembre 1976, et de nombreux articles de *l'Humanité*, qui a révélé l'affaire, notamment dans le numéro du 29 octobre 1976.

Dans ce numéro :

Le numéro du « Monde diplomatique » de mai 1977 a été tiré à 113 000 exemplaires.

Comme toutes les publications du « Monde », « le Monde diplomatique » est interdit au Maroc depuis la fin du mois de janvier 1977. Le numéro de mai a également été interdit au Congo et au Zaïre.

